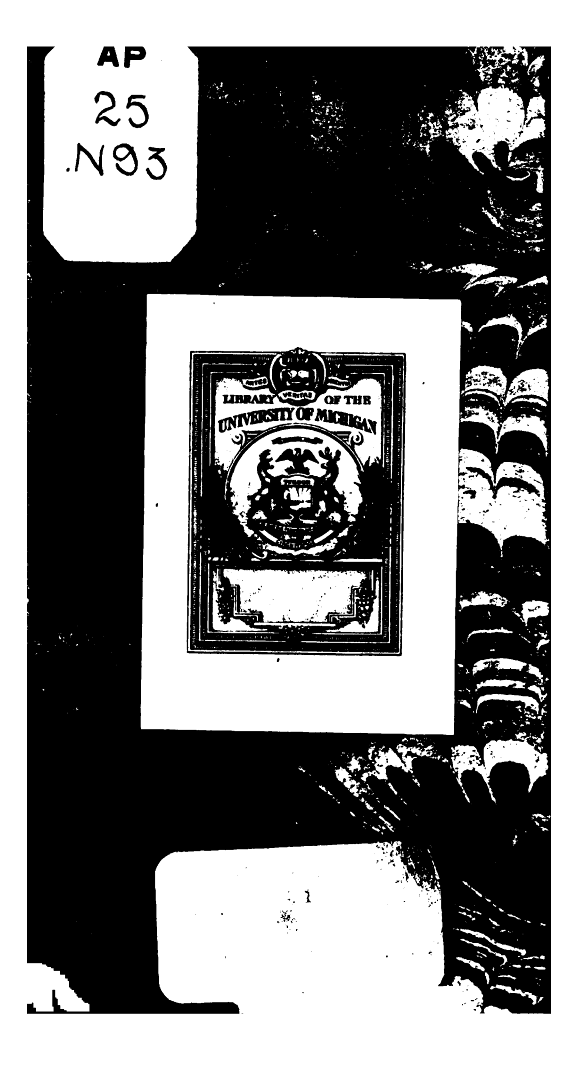
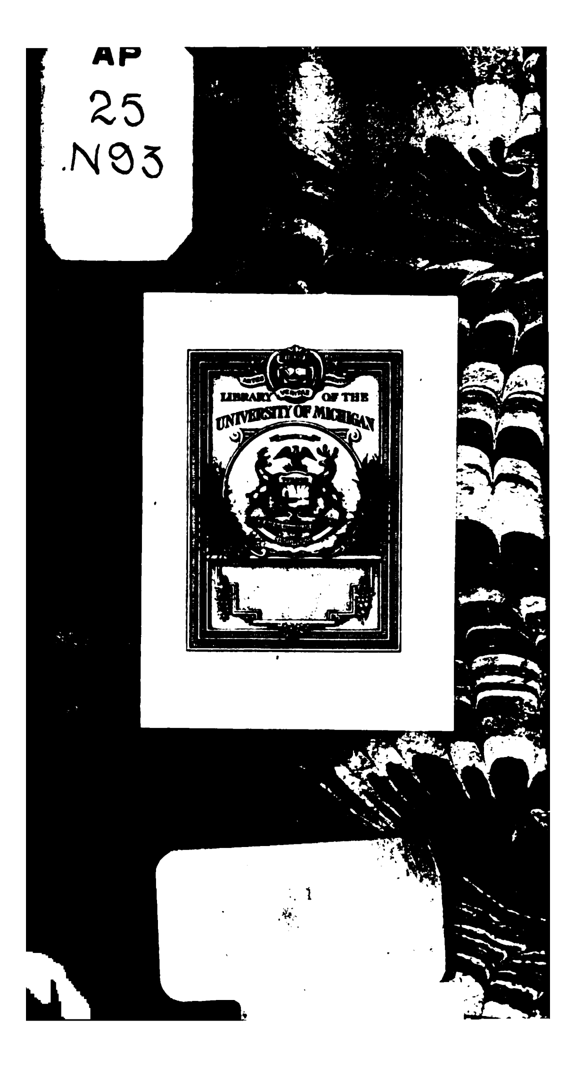
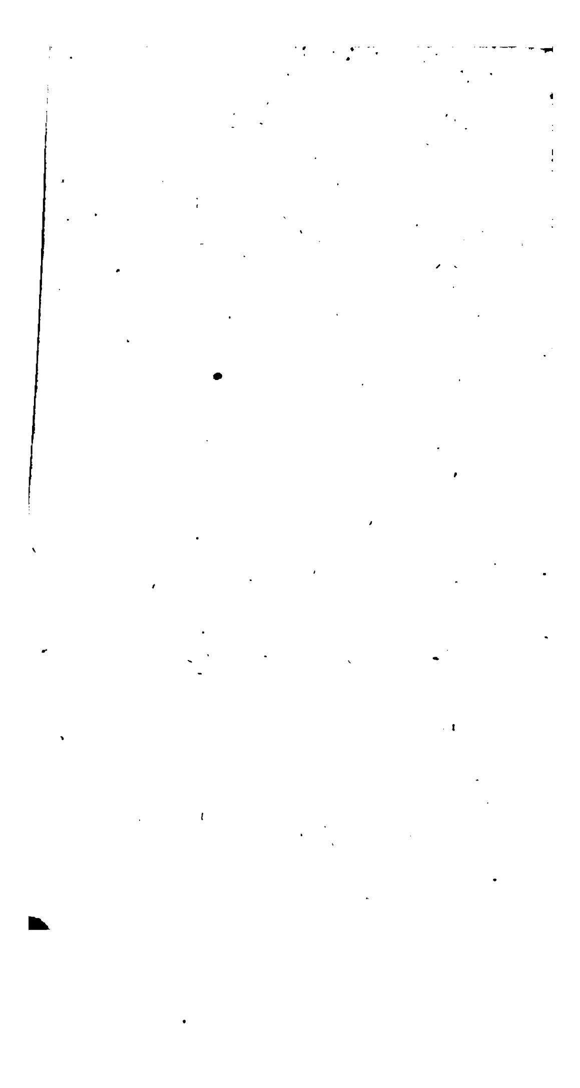

AP
25
.N93
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN




AP
25
.N93
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN





NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois de Mai 1708.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez HENRI DESBORDES,
dans le Kalverſtraat.

M. DCCVIII.

Avec Privilege des Etats de Holl, & Weſtf.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Mai 1708.

ARTICLE I.

EXPLICATION PHYSIQUE & ME'CHANIQUE *des* EFFETS *de la* SAIGNE'E & *de la* BOISSON, *dans la Cure des Maladies. Avec une Réponse aux mauvaises plaisanteries, que le Journaliste de Paris a faites, sur cette explication de la Saignée.* A Chambery, chez J. Gorin. 1707. in 12. pagg. 287. d'un caractére un peu plus gros, que celui de ces Nouvelles.

NOus avons donné ailleurs * le Titre de ce Livre & en avons dit quelque chose, sur ce qui nous en a été écrit de Paris, mais

* *Nouvelles d'Octobre*, 1707. *pag.* 460.

par une personne toute differente, de celle que l'Auteur de ce Livre soupçonne. On n'a eu aucun dessein de le chagriner; & il en jugera, sans doute, ainsi lui-même, quand il aura vû l'Extrait qu'on va faire de son Livre, après l'avoir lû avec toute l'attention, dont on est capable.

Ce petit Ouvrage contient trois Piéces différentes. La premiére est une Explication Physique & Méchanique des effets de la Saignée. C'est une Thése soutenuë dans les Ecoles de Médecine à Paris; qui fut bientôt suivie d'une autre Thése soutenue dans les mêmes Ecoles, sur la question, *si l'on doit defendre la Boisson aux Malades*. Mr. *Hecquet* l'Auteur de ces Théses, ayant apris, à ce qu'il nous dit, que plusieurs demandoient à en voir des Traductions Françoises, il les traduisit, & vouloit les publier toutes deux à la fois. Mais comme il crut bien, que Mess. les Journalistes de Paris en donneroient l'Extrait, il craignît, que celui qui seroit chargé de le faire, ne le fit d'une maniére peu satisfaisante pour l'Auteur; d'autant plus, à ce qu'il dit, qu'il savoit que ce Savant s'est déclaré contre l'usage de

la saignée, qu'on recommande fortement dans la premiére de ces Théses. Il voulut donc publier celle-là seule, pour se conserver l'occasion de répondre, en publiant la Thése sur la Boisson, qui étoit, dit-on, toute prête, quand celle de la Saignée parut. On a donc joint la Réponse au savant Journaliste, avec cette Thése de la Boisson. On fit demander la permission d'imprimer ces trois Théses; mais on nous aprend qu'elle fut refusée, parce qu'on disoit, que l'*Ouvrage* étoit *plein d'Invectives*.

Mr. *Hecquet* se plaint fort de celui qui lui a refusé cette permission, il dit qu'il est *de ces personnes, qui n'ont qu'une bénédiction à donner*, & que *sa faveur étant retenuë & engagée d'ailleurs, il ne lui restoit plus que des disgraces*; que *contraire à ce Prophete, qui bénissoit au lieu de maudire, séduit par son cœur, il étoit bien moins propre à accorder des graces, qu'à répondre des duretez*. C'est ce qui a obligé Mr. *Hecquet* à faire imprimer son Livre à Chambery, en Savoye, où il n'avoit pas besoin de la permission de celui qui la lui avoit refusée. Il paroit assez que le Livre

n'a pas été imprimé ſous les yeux de l'Auteur. Il n'y auroit pas laiſſé un ſi grand nombre de fautes d'impreſſion.

Tout le raiſonnement de l'Auteur dans ſa premiere Théſe roule ſur ce Principe, que la ſanté ne conſiſte, que dans un juſte raport des liquides avec les ſolides, dans la convenance réciproque des uns avec les autres, dans la liberté de leurs mouvemens, & dans les ſecours mutuels qu'ils ſe prêtent; que la ſanté elle-même n'eſt qu'une ſorte de proportion, de convenance & d'équilibre; en ſorte que tout le devoir de la Médecine eſt de démêler les cauſes de cèt équilibre, & ce qui les remet en régle & en rétablit l'uniformité. C'eſt à quoi, ajoute l'Auteur, ſe ſont attachez les grans Médecins de nos jours & de la fin du ſiécle paſſé. Ils ont aperçu dans les parties ſolides une puiſſance inconcevable. Chaque Fibre leur a paru une force mouvante, & chaque Muſcle une Puiſſance redoublée d'autant de force qu'il avoit de Fibres. Le Corps étant compoſé de tant de parties ſolides, il faut reconnoître une réſiſtance & une force ſurprenante

nante dans le Corps humain, & dans toutes les Parties qui le composent. Le cœur en particulier solide & composé de tant de Fibres artistement repliées est capable d'une force presque inconcevable. Que si on recherche ce qui doit résulter de ces deux forces immenses réciproquement opposées l'une à l'autre, tant de celle du Cœur si puissante, pour pousser & chasser au loin une liqueur, que de celle des autres Parties si capables de la repousser, on en doit conclurre que la liqueur poussée doit être dans un mouvement continuel, & *être continuellement battuë dans des allées & venuës souvent réitérées, dans de fréquens retours*; & qu'en un mot son mouvement n'est qu'une Circulation.

Pour une Circulation si souvent réitérée, il faut une liqueur bien souple, *aisée à rouler, capable de s'assujettir aux coups & aux impulsions redoublées de la part de tant de parties & de puissance.* Il faut donc que le sang, & les sucs qui en naissent, soient très-roulans, très-fluides, & faciles à s'échaper par tous les différens diamêtres des vaisseaux, qu'ils sont obligez de traverser. La

santé consiste donc, d'une part; dans la fluidité des liquides, dans leur facilité à se laisser pousser, & *dans leur soumission, pour ainsi dire, ou leur sujétion à la force des solides, qui les poussent, & de l'autre dans l'aisance & la souplesse des solides, pour les faire agir & aller.*

Ce qui confirme dans cette pensée, c'est la vertu de ressort de chaque Fibre, qui compose les solides & qui y entretient la force qu'ils ont de broyer & briser les liqueurs, qu'ils ont à transmettre. Tous les Vaisseaux sont donc comme autant de Cœurs subrogez, qui broyent par une systole ou par une contraction habituelle les liqueurs, à mesure qu'elles passent. Ainsi le broyement du sang & l'affinement des sucs sont le but de toutes les opérations, qui se font dans le Corps humain.

Sur ces principes, l'Auteur examine la doctrine des *Secrétions*, & surtout de l'insensible Transpiration, la plus ample de toutes, & qu'il croit la plus efficace, pour entretenir la santé ou causer des maladies; puis que, selon le calcul qui en a été fait, on ne perd pas plus dans l'espace de quinze jours par les selles,

lès, qu'on fait dans un seul par la Transpiration: d'où l'on peut conclurre que, si elle est empêchée, il n'en peut résulter qu'un très-grand désordre dans le corps & de fâcheuses maladies. Au lieu que ces matieres crasses, gluantes, & visqueuses, qui croupissent dans les premiéres voyes, qu'on regarde presque comme les seules causes des maladies, y contribuent très-peu. La pétite quantité de matiére, qui se vuide châque jour par les Intestins, & le peu de mal qui en revient quand cette évacuation s'arrête, marquent bien, que ce n'est pas là que l'on doit chercher la principale cause des maladies. On a vû des personnes qui, sans s'incommoder, pouvoient passer des quinze jours entiers sans aller à la selle.

On objecte, que les Purgations sont donc à peu près inutiles. L'Auteur nie cette conséquence, parce que ce qu'on doit attendre de ces remédes, ce n'est pas proprement une évacuation considérable; mais l'avantage, qu'on en tirera, sera, tantôt de corriger le sang, souvent de rectifier ses mouvemens, en les rapellant au naturel, quelquefois

de remettre en branle ce mouvement, lorsqu'il se ralentit, & presque toujours d'en rétablir l'ordre & l'uniformité. Or la plûpart de ces avantages dépendent moins des fluides, ou des liqueurs évacuées, que de l'impression que font les purgatifs sur les parties solides & nerveuses. L'évacuation, qui suit l'opération d'un remède qui picotte, ébranle, & irrite, fait moins le rétablissement de la santé, que la marque d'une santé rétablie.

Mais le remède le plus efficace, pour rétablir la santé du Corps, pour supléer à la transpiration empêchée, remède, qui convient également au bien des solides & à celui des fluides, c'est la saignée. On ne prend pas assez garde que la cause des maladies n'est pas seulement dans les fluides, mais aussi & principalement dans les solides, ou dans la substance des parties. Supposez d'un côté une force extraordinaire, telle que doit être celle des actions des Meninges & du Cœur, & qui semblable à celle d'un Piston des plus forts, aidé encore du mouvement des Artéres, chasse le sang jusqu'aux extrémitez du Corps & l'obli-

blige à circuler continuellement ; concevez de l'autre, que cette liqueur pouſſée eſt de nature à ſe laiſſer diviſer, qu'elle doit trouver autant de réſiſtances & de digues, que les Vaiſſeaux lui oppoſent de plis & de replis à ſurmonter ; il faudra neceſſairement, que cette liqueur ſe broye & ſe briſe à l'infini. Sans donc avoir recours aux levains, ni aux configurations différentes de parties & de pores, choſes que l'Auteur regarde comme des fictions, on comprendra, pour peu qu'on ſache les loix du mouvement & ce qui reſulte du choc des Corps, que le ſang ſera contraint de s'affiner & de ſe mouler, pour ainſi dire, ſur les différens Vaiſſeaux, qu'il aura à traverſer & de s'accommoder à leurs différens diamêtres. Il ſe filtrera donc dans toutes les différentes parties, & deviendra, enfin, la matiére de l'inſenſible Tranſpiration.

L'Auteur examine enſuite la ſtructure des Vaiſſeaux dans leſquels doit ſe préparer la matiére de la Tranſpiration. Il croit que tout cèt aſſemblage de Tuyaux, qui compoſent les Viſcéres & toutes les parties

du Corps, n'eſt aparemment qu'un ſeul canal, qui s'étend partout, gardant plus ou moins de largeur ſuivant le beſoin des parties qu'il compoſe, & qui, à travers un million de différens contours, conſerve plus ou moins de reſſort & de ce mouvement Syſtaltique ou d'ondulation, qu'il a reçu du Cerveau.

Suppoſant la néceſſité de la Trituration des liqueurs, qui circulent dans le Corps, l'Auteur fait ſentir les inconvéniens & les maux, qu'il y a à craindre, ſi cette Trituration ne ſe faiſoit pas comme il faut. Le ſang, dit-il, ſe trouveroit moins leger & mal pétri, & par conſéquent il oppoſeroit au Cœur & aux Artéres un obſtacle & une réſiſtance plus difficile à ſurmonter. Il ſeroit donc moins diviſé & fourniroit moins de matiére à la Tranſpiration. Suppoſons, par exemple, que le ſang moins diviſé fourniſſe dans chaque Syſtole un quart de grain moins qu'à l'ordinaire à l'inſenſible Tranſpiration, ce ſeront neuf onces de liqueur, qui ſeront retenuës par jour dans les Vaiſſeaux, & qui groſſiront d'autant la maſſe du ſang, tandis que la Tranſpiration diminuera de la même

quan-

quantité. Mais si la masse du sang s'augmentoit à proportion tous les jours, pendant des semaines ou des mois entiers, son volume croîtroit à l'excès, du moins parviendroit-il, enfin, à augmenter du double. Cependant la force des solides & du Cœur & des Artéres en particulier est bornée, & ne peut pousser que la valeur de vint livres. Il faudra donc, ou trouver le moyen de doubler aussi cette force, ou, si cela est impossible, il faudra diminuer la moitié du sang ; ce qui démontre la nécessité de la Saignée. Pour ce qu'on dit des Acides, qui épaississent le Sang, & qui par ce moyen, empêchent la Transpiration, l'Auteur le regarde comme une erreur très-grossiere. Il explique après cela comment la Saignée facilite la Transpiration ; & comment tous les autres moyens qu'on employera, pour produire le même effet, nuiront plûtôt que d'être utiles.

Il semble, par exemple, que les Sudorifiques pourroient être les substituts naturels de la Transpiration. Mais Mr. *Hecquet* soutient qu'il n'y a rien qui ressemble si peu à la Transpiration que la Sueur. Par la Transpi-

piration on entend l'évacuation, non d'une véritable humeur; mais la dissipation d'une vapeur ou d'une fumée; *c'est*, dit-il, *l'œuvre d'une Nature maîtresse & la marque d'un Chyle parfaitement broyé & qui a passé par toutes les coctions. Cette évacuation, enfin, n'est jamais si loüable que quand elle ne se fait ni voir, ni sentir. La Sueur, au contraire, fait souvent voir une Nature oppressée & languissante sous le poids des humeurs cruës & qui n'ont été qu'imparfaitement pétries & brisées; car ce qui sort par la süeur qu'un remêde acre & brûlant procure est moins un suc bien digeré, dont la Nature se décharge à propos, qu'une surabondance de sérositez indigestes & mal domptées, qu'on lui arrache ou qui s'échape malgré elle.*

Notre Auteur croit donc, que ce n'est pas un léger abus que celui de tant de *Guerisseurs*, qui font, des Sudorifiques, des remédes à tous maux, à tous âges, convenables en tout tems & à tout Pays. Il fait voir quels en sont les inconvéniens; & il parcourt de même la plupart des autres remêdes par lesquels on croit aider la Transpiration ou y supléer.

Il paſſe après cela aux objections qu'on a accoutumé de faire contre la Saignée; il ſoutient qu'elle n'ôte pas les forces comme on le prétend; & qu'en tout cas, n'y ayant rien qui *pullule* tant que le ſang, elles peuvent être bientôt réparées. Voici par où il conclut toute ſa Théſe. *Il eſt donc vrai de dire, que la Saignée eſt de tous les remêdes celui qui ſuplée le mieux au défaut de la Tranſpiration.*

La ſeconde Piéce de ce Volume contient l'Extrait de la Théſe dont nous venons de parler, tel que les ſavans Journaliſtes de Paris l'ont mis dans leur Journal, & la Réponſe de Mr. *Hecquet* à cet Extrait. Nous n'avons nul deſſein d'entrer dans cette querelle. Ceux qui voudront ſavoir ce dont Mr. *Hecquet* ſe plaint, & ce qu'il y répond pourront conſulter ſon Ouvrage même.

La troiſiême Piéce eſt une autre Théſe, qui paroit pour la premiére fois en François dans ce Volume. On y recherche, ſi l'on doit défendre la boiſſon aux malades. Le but qu'on s'y propoſe, ſelon ce que l'Auteur nous en dit dans ſon Avertiſſement, *c'eſt de montrer que les* De-

Delayants, *dont la boisson fait la meilleure partie, & tout ce qui va à donner du véhicule au sang & du jeu aux parties solides, sont des secours très-innocens pour le soulagement des maladies, & souvent des remèdes très-efficaces, quand ils sont bien entendus & heureusement placez.* La principale raison sur laquelle on s'apuye, c'est que la Santé, comme on l'a déja remarqué, n'est qu'une sorte d'équilibre, entretenu par les raports, la proportion, & les convenances, qui se trouvent entre les liqueurs & les parties, qui les contiennent: Cèt équilibre ne subsiste que par la facilité, que les liquides ont à couler, & par la souplesse, qui fait que les parties solides prêtent & cédent aux liquides, & par conséquent la boisson doit avoir beaucoup de part à la conservation ou au rétablissement de la Santé. Elle contribue tout à la fois à la fluidité du sang, dont elle devient le véhicule, & à la souplesse des parties, dont elle prévient le desséchement & dont elle modére le ressort.

L'Auteur tâche aussi de prouver, que la Nature ne paroit occupée dans nos corps, qu'à multiplier des

sucs

fucs doux, humectans, aqueux; & que le sang ne se laisse travailler dans tant de Viscéres, comme dans autant de différens Ouvroirs, que pour devenir une sorte d'eau ou de lymphe douce, insipide, qui arrose & remplit les Nerfs, dans lesquels elle prend le nom d'Esprit. On conclut de là, que les Boissons les plus simples doivent être les plus sûres; parce qu'étant plus homogénes & ayant moins de sels & de saveurs à surmonter, elles se laissent plus aisément domter à la Trituration, qui les travaille. Enfin, l'Auteur répond aux Objections, & aux Autoritez des savans Médecins, qu'on cite, pour refuser la Boisson aux Malades.

Mr. *Hecquet* assure que, comme le sang n'a par lui-même, aucun gout, aussi ne s'acommode-t-il pour sa conservation, que de tout ce qui tient du fade & de l'insipide. Il aura bien de la peine de persuader cette maxime à tant de gens, qui mangent, moins parce qu'il est necessaire de manger pour vivre, que parce qu'ils trouvent du plaisir à manger, par le gout agréable de ce qu'ils mangent. Il confirme pourtant son opi-

opinion par le sang des pauvres gens de la Campagne, qui est d'ordinaire si bien conditionné, quoi que *souvent ils ne se nourrissent que d'eau & de choses terrestres & grossiéres. Au contraire les gens de bonne chere, les voluptueux & les friands de profession, qui, à en juger par les qualitez acres, salines & spiritueuses des mets délicieux, dont ils usent journellement, devroient avoir un sang & des esprits vifs & vigoureux; on les voit ces gens gorgez de bons morceaux, & de liqueurs délicieuses, lâches & paresseux, qui ne peuvent se porter eux-mêmes.*

Mr. *Hecquet*, suivant ses principes, soutient que la Vieillesse vient moins du trop, que du défaut d'humidité: qu'elle ne consiste pas tant dans le relâchement des parties, que dans leur sécheresse: que la Vieillesse est une Phtisie naturelle, qui nous consume & nous desseiche. On se trompe donc bien grossiérement d'apeller le Vin *le Lait des Vieillards*; puis qu'il est pour eux, comme pour tout le Monde, *un Ami qui trahit, & un plaisir, qui trompe*. Par conséquent ni les Vieillards, ni les autres ne doivent se l'accorder qu'en petite quan-

quantité & fort trempé, *plutot pour adoucir les ennuis d'un âge pénible par lui-même, que pour prolonger la santé. Comme le vin allume dans les jeunes personnes une flamme trop souvent criminelle & rarement nécessaire, il entretient dans les personnes âgées un feu qui les use & qui les détruit. Quel avantage ne doit-on pas donc se promettre des remédes délayans & des Boissons simples & aqueuses, principalement dans le tems d'une grosse maladie, où le sang bouillant, la bile en fureur, & toutes les liqueurs mutinées portent partout le trouble, l'irritation, & le desseichement, d'autant plus que l'humidité douce & onctueuse, qui doit naturellement enduire les parties, se trouve alors aigrie ou dissipée.* Il n'y a pas jusques aux maladies séreuses & phlegmatiques ausquelles notre Auteur ne croye que la Boisson est salutaire, & il en explique les raisons. Voici les termes par où il finit cette seconde Thése. *Il ne faut donc pas défendre la Boisson aux Malades.*

AR-

ARTICLE II.

MEDITATIONES *in* PAULI *Apostoli* EPISTOLAM *ad* COLOSSENSES, *per quas* SEDUCTORES *contra quos Epistola directa detegere & Emphasim verborum ex scopo Apostoli breviter & clarè explicare conatus est* CLEMENS STRESO, *Ecclesiastes Amstelodamensis. Cum Indice rerum & locorum Sacræ Scripturæ.* C'est-à-dire, *Meditations sur l'Epître de S. Paul aux Colossiens, où l'on tâche d'expliquer clairement & briévement quels sont les Séducteurs contre lesquels est écrite cette Epître, & de faire sentir l'Emphase des mots par le but de l'Apôtre. Par Mr. Clement Streso, Pasteur à Amsterdam. Avec des Indices des Matiéres & des Passages de l'Ecriture.* A Amsterdam, 1708. chez Henri & la Veuve de Théodore Boom. in 8. pagg. 460. gros caractére.

MONSIEUR *Stresö* qui a exercé depuis trente ans avec beaucoup de succès la charge de Pasteur, premié-

miérement en Flamand & maintenant en Allemand à Amsterdam, nous donne ici quelques unes des principales réflexions qu'il a faites sur l'Epître aux Colossiens, dans les Sermons qu'il a donnez à son Troupeau sur toute cette Epître. Il ne s'attache point à copier ce que les autres ont dit. Mais il propose toujours avec beaucoup de modestie ce que son étude & sa propre méditation peuvent lui avoir fourni. Il paroit assez qu'il n'a pas cherché à faire un gros Livre, puis que non seulement il obmet tout ce qui a été dit, autant qu'il lui est possible; mais souvent même il dit les choses si succinctement, qu'il en seroit obscur à d'autres qu'aux Savans, pour qui il écrit principalement, puis qu'il écrit en Latin.

Le Titre marque les deux principales choses, qu'il s'est proposées dans cèt Ouvrage. La premiére est de tâcher de découvrir, quels sont ces Seducteurs ausquels S. *Paul* en veut dans cette Epître. Il ne croit pas que ce soit les Gnostiques, comme quelques uns ont pensé; parce qu'ils ne sont pas aussi Anciens que l'Epître de S. *Paul*, dont il s'agit. Ce sont plûtôt les Esséens parmi les

Juifs,

Juifs, * *qui vouloient combattre le Mystére de Dieu, & du Pére, & de Christ.* Il a trouvé que ce Mystére n'étoit pas inconnu aux Juifs, qu'ils commencérent pourtant de chanceler à l'égard de sa connoissance, & qu'avant les tems même des Apôtres, quelques uns s'adonnérent à l'étude de la Philosophie Grecque & sur tout de la Platonicienne. Il trouve beaucoup de raport entre quelques paroles de S. *Paul* dans le second Chapitre de cette Epître & les dogmes des Esséens. Il croit que l'Apôtre en veut aux Philosophes Juifs tant Cabalistes qu'Esséens; mais à des Philosophes, qui prenoient le nom de Chrétiens, & se vantoient de croire en *Jesus-Christ*. Il n'a pas puisé pour cela dans l'Histoire Ecclesiastique, mais dans l'Ecriture même, & dans les Ecrits de *Philon* & de *Joseph*. Ces Adversaires, que S. *Paul* combat, nioient la Divinité de *Jesus-Christ*, & le dessein que Dieu le Pére a eu de se réconcilier les Pécheurs par le sang de son Fils.

Le

* *Ce sont les Paroles de Mr.* Streso. Qui Mysterium Dei, & Patris, & Christi oppugnare voluerint.

Le ſecond but que Mr. *Streſo* s'eſt propoſé, c'eſt de faire voir partout l'emphaſe des termes, dont ſe ſert S. *Paul.* Il faloit être auſſi habile qu'il l'eſt dans les Langues ſavantes, pour ne pas s'y tromper. Quand nous n'entendons pas bien une Langue nous regardons ſouvent comme emphatiques des expreſſions fort communes, & il arrive auſſi ſouvent que nous ne trouvons point d'emphaſe dans des endroits, où il y en a effectivement. Il arrive même que, dans de certaines occaſions, une expreſſion eſt emphatique, qui ne l'eſt pas dans l'autre. Le mot de *Voici*, par exemple, eſt emphatique en pluſieurs endroits * de l'Ecriture, & dans d'autres il ne l'eſt pas †; ſelon la remarque de *Glaſſius* ‡. Cela dépend ſouvent de la ſituation des mots dans une période; car ſelon la place où ſe trouve le même mot, il eſt emphatique, ou il ne l'eſt pas. L'Emphaſe ſe connoit encore, par le ſujet même dont il s'agit & par le but que l'Ecrivain ſe propoſe.

Auſſi

* *Voyez Izaye. VII. 14. XIII. 9. XXXII. 1. &c.*

† *Exod. XXXI. 6. Matth. XXV. 25.*

‡ *Philol. Lib. I. Tract. III. Sect. 4.*

Aussi Mr. *Streso* nous aprend-il dans le tître de son Livre, que c'est par le but de St. *Paul*, qu'il a découvert l'Emphase de ses expressions *. L'Emphase dépend aussi quelquefois uniquement de la maniére de prononcer de celui qui se sert de certaines expressions, d'où vient qu'on a accoutumé de dire qu'un homme prononce avec Emphase, ou sans Emphase; témoin ces paroles de Mr. *de la Bruyére*. [*Quel suplice d'entendre, prononcer de médiocres vers avec toute l'Emphase d'un mauvais Poëte!* Je crois qu'un habile homme n'employeroit pas mal son tems, s'il s'attachoit à donner des régles sûres, pour distinguer les termes emphatiques de l'Ecriture de ceux qui ne le sont pas.

* Emphasim verborum ex scopo Apostoli. *Dans le Titre.*

A R-

ARTICLE III.

RELATION *abrégée de ce qui s'est passé dans* l'ASSEMBLE'E PUBLIQUE *de* l'ACADE'MIE DES SCIENCES *du* 28. *Avril* 1708. *communiquée l'Auteur de ces* Nouvelles.

LE Mercredi 18. d'Avril 1708. l'Académie des Sciences, suivant sa coutume, rendit publique sa premiére séance après Pâques. Le dessein de ces Assemblées publiques tend à donner des Echantillons choisis des découvertes de cette fameuse Compagnie. Voici ce qui s'y passa de plus remarquable.

Mr. de *Fontenelle* Secretaire de cette Societé fit l'Eloge funébre de Mr. *Dodart* ci-devant Docteur en Médecine, & Membre de l'Académie. Après avoir marqué sa Famille & sa Patrie, il lût des Extraits des Lettres de Mr. *Patin* Docteur en Médecine, qui parloit dès lors fort avantageusement de Mr. *Dodart*, lequel n'avoit pas encore 26. ans, & qui savoit par cœur *Hippocrate*, *Galien*, *Fernel*, &c. Il ajouta que

Mr. *Dodart* avoit fait ses études de bonne heure : qu'il sembloit que la Nature s'étoit déclarée en faveur de la Vertu dans sa personne. Que si on faisoit attention aux grandes qualitez de son esprit c'étoit un prodige; qu'il s'aquit l'estime des plus habiles de son téms. En 1673. il fut admis à l'Académie des Sciences par la sollicitation de Mess. *Perrault* de la même Compagnie. Ces Mess. ayant alors beaucoup de crédit sur l'esprit de Mr. *Colbert* Ministre d'Etat, ils employoient ce crédit *d'une maniére extraordinaire*, c'est à-dire, à procurer l'avancement de ceux qui les égaloient en grans talens. Mr. *Dodart* étoit dévot, mais d'une dévotion dont la sincérité paroissoit même dans ses maniéres. Ce fut ce qui lui fit mériter la confiance de plusieurs personnes de la premiére qualité, parce qu'on étoit persuadé qu'à la qualité de Médecin il joignoit celle d'honnête homme.

Mr. de *Fontenelle* insista fort sur une autre qualité qu'il avoit remarqué dans la personne de Mr. *Dodart*, & qui lui apartenoit d'une façon très-particuliere; c'est que quand on proposoit quelque chose dans l'Académie,

mie, Mr. *Dodart* étoit d'une si grande humilité, qu'il s'informoit de tout, jusques aux moindres circonstances, comme s'il n'avoit rien sû, persuadé que principalement dans ces occasions, il est beaucoup plus facile de recevoir, que de donner, & qu'il est beaucoup plus aisé de faire le personnage d'Ecolier, que celui de Maître. Il s'attacha pendant 33. ans à vérifier les Observations de *Sanctorius*, sur la prodigieuse quantité de matiére, qui exhale du Corps humain, par l'insensible Transpiration. Il n'y avoit presque que Mr. *Dodart*, qui fût capable de poursuivre une telle expérience pendant si long-tems. Mais il pouvoit le faire, parce qu'il menoit une vie extrémement réglée & toujours égale, pour le boire, le manger, la veille, le sommeil, &c. Il lui arriva même qu'ayant entrepris d'observer le Carême avec la même sévérité, qu'on le pratiquoit dans la primitive Eglise, jusqu'au XII. Siécle, c'est-à-dire, en ne faisant qu'un repas par jour vers les six heures du soir, il avoit observé qu'au commencement du Carême il pesoit 116. livres & une once, & qu'à la fin du Carê-

me il ne pesoit plus que 107. livres & 12 onces, ce jeûne lui ayant fait perdre huit livres & 5 onces de sa propre substance. Il observe encore, que s'étant remis à sa maniére ordinaire de vivre, dans 4. jours, il avoit aquis la pesanteur de 112. Livres; d'où il concluoit qu'on recouvroit en peu de tems, ce qu'on avoit perdu par l'austérité du jeûne. Mr. de *Fontenelle* ajouta, que ces Observations étoient utiles & pour l'Académie & pour le Ciel.

Cette Assemblée entreprit alors de faire l'Analyse Chymique des Plantes Médécinales usuelles. Mr. *Dodart* travailla à faire la description de ces Plantes analysées. Il avoit travaillé à une Histoire de la Médecine, mais il fut prévenu par Mr. * *Le Clerc*, qui en publia une en Hollande, où il s'étoit rencontré en plusieurs choses avec Mr. *Dodart*. Celui-ci avoit aussi eu dessein de travailler à une Histoire de la Philosophie ancienne & moderne; mais cèt Ouvrage n'a pas non plus paru. On ajouta que son stile étoit très-beau, & qu'il avoit puisé ce Talent à la

* *Médecin à Génève & Conseiller de la République.*

à la ſource même de la Politeſſe, étant continuellement avec des gens de la Cour.

Vers le commencement de Novembre 1707. ayant demeuré juſqu'à cinq heures du ſoir ſans manger, il fut ſaiſi d'une groſſe fiévre, accompagnée d'une fluxion ſur la poitrine, dont il mourut le cinquiême du même mois, dans la 72. année de ſon âge. Cette mort n'étant arrivée que ſept jours avant l'Aſſemblée publique, qui ſe tient après la S. *Martin*; Mr. de *Fontenelle* n'avoit pas eu le tems de compoſer cèt Eloge, pour le lire dans cette Aſſemblée. Mais Mr. l'Abbé *Bignon* Préſident de la Compagnie avoit dit publiquement ce que ſon cœur lui avoit ſuggeré à la loüange de cèt Illuſtre Académicien ; ce qu'il n'avoit point encore fait en faveur d'aucun de cette Compagnie. Mr de *Fontenelle* ajouta que la Princeſſe de *Conty* Doüairiére, dont Mr. *Dodart* étoit Médecin, n'avoit pû s'empêcher de le pleurer.

Après cèt Eloge, Mr. le Préſident dit, que Mr. *Vieuſſens* le Pére Médecin de Montpellier ayant été introduit dans l'Académie *par une main reſpectable* ; le Public feroit,

peut-être, bien-aise de juger par lui-même que ce n'étoit pas sans raison qu'on avoit depuis peu revêtu ce Savant du Titre glorieux d'Académicien.

Alors Mr. *Vieussens* commença à lire la Préface d'un Livre qu'il va faire imprimer sur les Tempéramens. Les personnes délicates ne le goûtérent pas à cause de sa Prononciation semblable à celle des François qui habitent au delà de la Loire, & ceux qui n'avoient pas l'ouïe fort bonne se plaignirent qu'il n'avoit pas parlé assez haut, & qu'ils n'avoient pû l'entendre. Il parla beaucoup de la quantité & de la qualité du sang, & de la Physionomie. Quelques personnes l'accusérent, peut-être injustement, de s'être beaucoup servi pour cela du Traité de *Jean Baptiste Porta* Néapolitain *de Physiognomia*. Mr. le Président s'apercevant que cette Lecture fatiguoit Mr. *Vieussens* le pria de l'interrompre. On dit que ce nouvel Ouvrage de ce Médecin doit s'imprimer en Hollande.

Le troisiéme qui parut sur les rangs fut Mr. *Lemery* le Fils, qui lut un Ecrit de Mr. *Homberg*. C'étoit quel-

quelques conjectures sur les Vens & sur les Eclairs. Le quatriême fut un Elêve nommé Mr. *Bomie*, qui lut un Ecrit contenant une Explication du mouvement des Astres dans des Ellipses. Après avoir posé quelques Demandes, Définitions, & Axiomes, il fit quelques Divisions & Multiplications Algebriques, d'où il prétendit tirer une espêce de Démonstration, à laquelle on fit peu d'attention, à cause que ces matiéres sont sêches d'elles-mêmes, abstraites, & nullement propres pour des Assemblées publiques. Quelques uns prétendent que cette Démonstration est entiérement conforme à une qui est dans le Livre d'Astronomie de Mr *Gregory* Anglois, que Mr. *Bomie* avoit alors emprunté de Mr. *Cassini*. Mais il y a grande aparence que l'on se trompe. Le moyen de s'imaginer qu'un Savant eut voulu se parer dans une Assemblée si éclairée d'une Démonstration, qui se trouveroit dans un Livre aussi connu, que l'est celui de Mr. *Gregory*?

Comme après cette lecture il ne restoit plus qu'un quart d'heure, pour achever le tems de deux heures

res destiné à ces Assemblées, Mr. le Président ne jugea pas à propos de faire entamer quelque nouvelle Matiére & congédia l'Assemblée.

ARTICLE IV.

La THEOLOGIE CHRETIENNE, *& la Science du Salut, ou l'Exposition des Véritez, que Dieu a révélées aux Hommes dans la sainte Ecriture. Avec la Réfutation des Erreurs contraires à ces Véritez, l'Histoire de la plûpart de ces Erreurs, les sentimens des Anciens Péres, & un Abrégé de tout ce qu'il y a de plus considérable dans l'Histoire Ecclésiastique. Par* BENEDICT PICTET *Pasteur & Professeur en Théologie dans l'Eglise & dans l'Académie de Genéve, Nouvelle Edition, corrigée & augmentée.* A Genéve, imprimée pour l'Auteur. 1708. in 4. Tom. I. pagg. 687. Tom. II. pagg. 775.

JE donnai fort au long l'Extrait de cette Théologie de Mr. *Pic-*

tet,

tet, dès qu'elle parut *. C'eſt ce qui me diſpenſera de m'y étendre beaucoup préſentement. Je me contenterai de dire les avantages, qu'a cette ſeconde Edition ſur la premiére. Si on compare le nombre des pages de l'une & de l'autre, on trouvera que celle-ci eſt augmentée de près de 500 pages.

1. Mr. *Pictet* y établit la vérité ſur divers nouveaux argumens, qu'il avoit obmis & répond à pluſieurs Objections des Adverſaires, qu'il avoit négligées.

2. Parce qu'en quelques endroits, pour avoir, peut-être, voulu épargner des paroles à ſon Lecteur, il paroiſſoit un peu obſcur aux moins éclairez, il a expliqué tous ces endroits.

3. Il a ajouté divers Paſſages tant des Anciens que des Modernes,

* *Voyez les Nouvell. de Nov.* 1701. *pag.* 483. *& ne manquez pas de remarquer, que les Libraires ont accoûtumé lors qu'un Livre paroit vers les trois derniers Mois de l'Année & même plutot, de le datter de l'année ſuivante. Ainſi on voit dans mes Nouvelles de* 1701. *l'Extrait d'un Livre, qui, ſi on en juge par la datte, n'a paru qu'en* 1702.

qui servent ou à illustrer ou à autoriser ce qu'il avance. Comme Mr. *Pictet* a beaucoup de lecture, il épargne par ce moyen la peine d'aller chercher ailleurs ce que d'autres ont pensé sur les mêmes matiéres. C'est presque un defaut également grand, surtout en matiere de Théologie & de Religion, de ne vouloir rien citer & de citer à tout propos. Quoi que les Réformez n'apuyent leurs opinions que sur l'Ecriture, ils ne méprisent pas pour cela l'autorité des Savans tant Anciens que Modernes.

4. Plusieurs personnes avoient souhaité que Mr. *Pictet* mit les noms de ceux contre qui il dispute, ou dont il cite les passages, & j'avoüe que j'ai été de ce nombre. Il l'a fait presque par tout. Il est vrai pourtant que les Imprimeurs en ont omis divers, qu'il avoit mis à la marge de son Manuscrit, & qui lui sont échapez, en voyant les épreuves.

5. Il a ajouté en divers endroits des Chapitres tout entiers. Dans le premier livre il nous donne un Indice des Péres & des principaux Docteurs de l'Eglise, durant les XVI.

pre-

premiers Siécles du Christianisme, pour aider ceux qui ne sont pas versez dans la lecture de ces Auteurs. Il les a rangez dans châque Siécle par ordre Alphabétique en marquant le tems dans lequel ils ont vécu.

Le dernier Chapitre de ce premier Livre est aussi tout nouveau. Il y examine, si la Religion ne consiste proprement que dans les préceptes, qu'elle nous donne & dans les promesses qu'elle nous fait, & s'il n'est pas nécessaire de croire aussi les véritez, qu'elle enseigne. Il traite dans ce même Chapitre des Articles fondamentaux, & fait plusieurs réflexions très-utiles sur cette importante matiére. Il remarque entr'autres choses, qu'il faut observer un juste milieu entre ceux qui reduisent les Articles fondamentaux presque à rien, & ceux qui pensent que tout est Fondamental. Il est impossible qu'on trouve dans la Religion, ni les motifs nécessaires à faire son devoir, ni de justes sujets de consolation, de joye, & d'espérance, à moins qu'on ne croye ces Véritez capitales, qu'elle nous enseigne,& qui paroissent visiblement avoir été révélées pour ce but.

On se tromperoit, selon Mr. *Pictet*, si on croyoit que tout ce qui est contenu dans le symbole des Apôtres fut fondamental, de même que si on croyoit, qu'il n'y a de fondamental que ce qui est contenu dans cèt Abrégé. Quand, dit notre Auteur, on ignoreroit le nom de *Pilate*, sous lequel *Jesus-Christ* a soufert, & qu'on n'entendroit pas l'article de la descente aux Enfers, on n'en seroit pas moins sauvé. D'ailleurs, il n'est point parlé dans le Symbole de la *parole* de Dieu, qui est la régle de la Foi, de notre *misére*, & de notre *péché*, des bonnes œuvres, &c.

Mr. *Pictet* raporte dans ce même Chapitre les raisons de l'Auteur du *Commentaire Philosophique*, pour excuser ceux qui errent de bonne foi, & les solides réponses, que feu Mr. * *Saurin* y a faites, en citant exactement l'un & l'autre, comme il fait partout ailleurs, quand il emprunte quelque chose d'ailleurs.

Dans le Livre second, on trouve un Chapitre tout nouveau, qui traite des fausses Divinitez, dont il est parlé dans l'Ecriture. Mr. *Pictet* cite

* *Pasteur à Utrecht.*

cite les endroits de l'Ecriture où il est parlé de ces Divinitez, & raporte les différentes opinions des Savans sur leur sujet.

Dans le Livre IX. on a ajouté deux Chapitres tout entiers. Le premier traite des Indulgences. Mr. *Pictet* fait voir quelle a été l'origine des Indulgences. Il soutient que dans l'ancienne Eglise, on appelloit de ce nom le relâchement de la sévérité de la Discipline, que l'Eglise accordoit à la demande des Martyrs, ou pour d'autres raisons: mais on n'appelloit jamais indulgence le relâchement de la peine dûe au jugement de Dieu. On explique après cela le fondement sur lequel l'Eglise Romaine établit sa Doctrine des Indulgences, & les différentes espêces, qu'elle en établit. On fait voir que cette Doctrine ne peut point se prouver par l'Ecriture, & que les fondemens sur lesquels on l'appuye ne sont pas solides. Enfin, on montre comment ce qu'on pratiquoit autrefois dans l'ancienne Eglise, & qu'on appelloit Indulgences, a dégénéré peu à peu, & est enfin venu à ces abus excessifs, qui ont été la premiére occa-

 sion

sion de la Réformation de l'Eglise.

Le second Chapitre ajouté dans le même Livre IX. concerne le Jubilé de l'Eglise Romaine. Mr. *Pictet* marque l'origine de ce Jubilé, les changemens que divers Papes y ont fait, & les raisons de ces changemens. Il explique après cela tout ce qui s'observe dans ces Fêtes solennelles. Enfin, il raporte les principaux fondemens sur lesquels on prétend, que toutes ces Cérémonies du Jubilé sont établies; mais qu'il ne refute point, parce que quelques unes se refutent d'elles-mêmes, & qu'il a refuté les autres dans divers endroits de son Ouvrage.

Il y a aussi quelques Chapitres nouveaux dans le Livre XIV. On y en trouve un qui contient des réflexions sur l'Infaillibilité du Pape. Il y en a un autre qui est un Indice des Conciles de chaque Siécle, & des principales choses, qui y ont été examinées. Il y en a un troisiême, qui est une Histoire abrégée de l'Eglise depuis le commencement du Monde, jusqu'à la premiére venuë de Christ. Un quatriême qui est un Abrégé de l'Histoire de l'Eglise Chrétienne, & où Mr. *Pictet* parcourt ce sur

quoi

quoi il n'a pas jugé à propos d'insister, dans les autres endroits de son Ouvrage, où il auroit pû en parler, mais moins commodément. Et enfin un cinquiême qui tend à prouver, que rien ne doit empêcher la réunion des Reformez avec les Protestans de la Confession d'Ausbourg. Mr. *Pictet*, qui a fort à cœur cette réunion si nécessaire & si facile, si on vouloit être raisonnable, a déja publié trois petits Ouvrages sur cette matiére. Mais comme plusieurs personnes ont pû ne les pas voir, il a jugé à propos de dire quelque chose sur cette matiére dans un Chapitre particulier de sa Théologie.

Mr. *Pictet* pose pour fondement, qu'il paroit par toutes les Confessions des deux Partis, qu'ils conviennent sur tous les points essentiels de la Religion, & que s'il y a quelque différence, c'est sur des choses, qui ne sont point fondamentales. C'est ce qu'il explique briévement dans la suite, & qu'il prouve par de bonnes autoritez.

A la fin du Livre VII. qui traite de la Providence, il y a un Chapitre, qui parle de l'abus que plusieurs personnes font de la Doctrine de la Providence & du

bon

bon usage qu'il en faut faire.

Le dernier Chapitre du Livre VIII. est encore un Chapitre tout nouveau. Il y est parlé de l'Election & de la Réprobation des Anges. Mr. *Pictet* avertit qu'il faut être extrémement sage & sobre sur cette matiére. Aussi n'allégue-t-il, que comme des choses vraisemblables ce qu'il ne peut apuyer par l'Ecriture.

6. Il y a encore diverses Additions, qu'il seroit trop long de remarquer; mais je ne dois pas oublier, qu'outre l'Indice des Chapitres, qui étoit aussi dans la premiére Edition, il y en a dans celle-ci deux nouveaux; le premier est des Textes de l'Ecriture ou citez, ou même expliquez; le second est un Indice des Matiéres. Au reste, Mr. *Pictet* ayant fait faire cette nouvelle Edition sous ses yeux, elle est beaucoup plus correcte, que la premiére, qui se fit en Hollande.

Je ne saurois finir sans ajouter, que cèt Ouvrage est extrémement utile non seulement aux Théologiens, qui trouveront ici bien des choses, qu'on ne rencontre point dans les lieux communs de Théologie;

logie; mais aussi à toutes les famil-les Protestantes, qui peuvent se ser-vir utilement de ce Livre dans leurs Lectures ordinaires, après avoir lû quelque Chapitre de l'Ecriture. On peut y aprendre & tout ce qui con-cerne la Religion, & ce qu'il est utile à tout Chrétien de savoir de l'Histoire Ecclesiastique. Nous re-commandons ce Livre surtout, par-ce que Mr. *Pictet* y suit partout la Doctrine générale des Réformez, sans s'égarer dans des voyes écartées, qui souvent ne servent qu'à nous jet-ter dans des précipices.

ARTICLE V.

DISSERTATIO JURIDICA *de* JURE PATRIO. *Auctore* ABRAHAMO A KERKRAAD, *ICto.* C'est à-dire, *Dissertation de Droit, sur le Droit Paternel. Par Mr. de Kerkraad, Docteur en Droit.* A Utrecht, chez Guillaume Broedelet. 1708. in 12. pagg. 172. d'un Caractére plus gros que celui de ces Nouvelles.

MR. *de Kerkraad* nous donne dans cette Dissertation dans un or-

ordre Méthodique, tout ce qui apartient au Droit Paternel. Il enrichit ce qu'il dit de divers passages des Auteurs profanes, qui égayent en même tems le sujet, & en rendent la lecture plus agréable, que ne le sont ordinairement les Traitez d'une séche Jurisprudence, chargez d'un grand nombre de renvois au Corps de Droit & aux Ecrits des Jurisconsultes. Il fait aussi de tems en tems des digressions, soit pour expliquer l'Etymologie des noms des choses, dont il parle, soit pour resoudre quelque Question, ou pour illustrer quelque matiére importante, qui se rencontre en chemin.

L'Auteur commence par ce principe, que tous les Hommes naissent naturellement libres, indépendans, & n'ayant que Dieu seul au dessus d'eux. Mais il n'étend ce Privilége qu'aux hommes à l'exclusion des femmes; dont le naturel est trop foible, pour jouïr de ce bénéfice, & pour naître dans l'indépendance. Il condamne donc ceux qui ont voulu établir l'égalité des deux sexes, si ce n'est qu'ils l'entendent d'une égalité d'honneur & non d'une égalité de commandement & d'autorité.

Il prouve le privilége de l'Homme ſur la Femme par la Nature & par la volonté de Dieu. *Moyſe* dit, que la Femme a été créée pour être la compagne de l'Homme dans ſes travaux & pour lui aider. Il ne parle nulle part de ce droit d'autorité, que quelques uns lui attribuent. Du reſte, diverſes Nations ont tellement étendu cèt Empire des Hommes ſur les Femmes, que quelques unes ont accordé le Droit de vie & de mort aux Maris ſur leurs Epouſes, * ce qui étoit d'autant plus facile, que c'étoit les Hommes qui faiſoient ces Loix.

Mr. *de Kerkraad* conclut de ces principes, que les Péres ont le même droit ſur leurs Enfans que ſur leurs Epouſes, puis que l'acceſſoire ſuit toujours la nature du principal. Les Enfans ne peuvent pas être de meilleure condition que leurs Méres. *Hobbés*, qui a cru que la nature étoit un état de guerre de tous contre tous, a nié cette vérité, & a dit que l'Enfant apartenoit naturellement à ſa Mére, à moins que la Mére elle-même ne fut captive: mais on refute ici ſon opinion, en dé-

* *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

détruisant le fondement sur lequel elle est apuyée.

Après ces principes posez, l'Auteur explique ce que c'est que le Droit Paternel. Il fait voir par diverses autoritez, que les Romains ayant en vuë de multiplier le nombre des Enfans, pour peupler la République, donnérent de grans droits aux Péres, sur leurs Enfans, pour les porter à en élever un grand nombre. Ce droit duroit autant que la Vie des Enfans, quand même ils auroient été élevez aux plus grandes dignitez, & il n'avoit presque point de bornes ; puis qu'un Pére avoit droit de vie & de mort sur ses Enfans.

On passe ensuite aux trois moyens différens par lesquels cette autorité s'aquiert selon le Droit civil. Le premier est le Mariage, sur lequel l'Auteur examine diverses questions importantes ou curieuses. Il soutient que la Polygamie simultanée n'a jamais été permise dans le *For* intérieur ou de la Conscience ; & que Dieu même l'a défenduë dans l'Institution du Mariage. Il croit que si Dieu a toléré la Polygamie dans les Anciens Patriar-

ches,

ches, ce n'a été que pour accomplir les promeſſes, qu'il leur avoit faites, de faire naître une nombreuſe Poſtérité d'un petit nombre.

La Polygamie étoit permiſe chez les Athéniens. *Socrate* lui-même, tout ſage qu'il étoit, avoit deux Femmes. *Jules Céſar* pour augmenter le nombre des Citoyens Romains la permit auſſi ; mais cela fut changé dans la ſuite. Les Empereurs *Diocletien* & *Maximien* défendirent à tous ceux qui habitoient dans l'Empire Romain d'avoir plus d'une femme. L'Empereur *Charles V.* condamna à la mort les Polygames. A l'égard du Divorce, il ne s'en fit point à Rome avant l'année DXXII. de la fondation de cette Ville. *Spurius Cervilius* fut le premier, qui renvoya ſa femme, parce qu'elle étoit ſtérile. Cela arriva CXXI. ans après que les Loix des XII. Tables furent établies ; leſquelles permettoient pourtant le Divorce. * On remarque quelque choſe de ſemblable dans la République des Juifs. Quoi que la Loi de *Moyſe* leur permit le divorce, il ne paroit pas par l'Hiſtoire de l'An-

cien

* *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

cien Teſtament, qu'ils ayent profité de cette permiſſion. Peut-être que la conſéquence tirée de ce que l'Hiſtoire ne parle d'aucun Divorce, pour en conclurre, qu'il ne s'en eſt point fait ſoit dans la République Romaine, ſoit dans celle des Juifs, n'eſt pas bien ſûre. Il ſemble que tout ce qu'on peut conclurre de ce ſilence, c'eſt qu'alors les Divorces étoient fort rares. Il ſeroit ſurprenant, que ceux qui dreſſérent les Loix des XII. Tables, euſſent fait une Loi expreſſe, pour le Divorce, s'il n'eut point été en uſage auparavant.

Dans la ſuite le Divorce fut ſi commun à Rome, que *Sénéque* ſe plaint, qu'il y avoit des femmes, qui comptoient le nombre de leurs années, non pas par les Conſuls, mais par les Maris qu'elles avoient eus. *Juvenal* parle d'une Femme, qui dans cinq ans, avoit changé huit fois de Mari.

Souvent les cauſes qui produiſoient le Divorce étoient très-legéres. Un certain *Sulpicius* répudia ſa femme, parce qu'il la ſurprit hors de la maiſon la tête nuë. *Q. Antiſtius*, parce que ſa femme avoit par-

parlé avec une Afranchie ; & *Sempronius Sophus*, parce que la sienne avoit assisté aux Jeux publics à son insçû. Notre Auteur allégue les différentes formalitez qu'on observoit, quand on répudioit sa Femme. Il parle aussi des Concubines, & de leurs différentes espêces ; & il fait voir en quoi elles différoient des femmes légitimes. Il prouve que les Concubines furent permises à Rome aux personnes qui n'étoient pas mariées, pour éviter un plus grand mal.

Il explique après cela les maniéres différentes, dont se contractoient les mariages. Le premier étoit par l'usage ; quand une fille avoit été avec un homme pendant une année entiére ; le second par la *Confarréation*, dont l'Auteur explique la Cérémonie ; le troisiéme par une espêce d'achat simulé. Il passe après cela aux conditions nécessaires afin qu'un mariage fût valable. *Platon* ne vouloit pas que les Hommes se mariassent avant l'âge de trente ans, & les Filles avant celui de vint. Chez les anciens Germains ou Allemands il étoit honteux à un homme de se marier avant l'âge de vint ans.

ans. On ſait que *Leon* dans la Novelle 74. ne permet pas aux hommes de ſe marier avant l'âge de 14. ans accomplis, ni aux filles avant celui de 12. accomplis. La Loi *Papia* ne permettoit pas à un homme de ſe marier après 60. ans, ni à une femme après 50. ſuppoſant que le Mariage n'ayant pour but que la procréation des Enfans, on ne devoit pas ſe marier, quand on étoit hors d'âge d'en avoir.

On ſait que le conſentement eſt néceſſaire pour le mariage. D'où il ſuit que ſi *Jacob* eut voulu répudier *Lea* il l'eut pû, parce qu'il avoit été trompé, qu'il n'avoit jamais penſé à épouſer cette Fille, & qu'il s'étoit actuellement marié avec *Rachel* ſa ſœur.

Perſonne ne doute que le conſentement du Pére ne ſoit néceſſaire pour le mariage des Enfans, qui ne ſont pas émancipez. On demande ſi celui de la Mére étoit auſſi néceſſaire. L'Auteur dit que les Anciens Romains crurent qu'il étoit injuſte de leur refuſer ce droit. Il ne croit point que les Maris, qui avoient de la tendreſſe & de la déférence pour leurs Femmes, ayent

marié leurs Enfans, sans demander leur consentement. Notre Auteur explique après cela les effets & les suites du Mariage. Il demande entr'autres choses, si une femme est obligée de suivre un Mari errant & vagabond. Il répond qu'elle doit le suivre, s'il a mené une telle vie avant que de l'épouser & qu'elle l'ait sû. Mais elle n'y est point obligée, si elle l'a ignoré, ou qu'il entreprenne de mener cette vie après l'avoir épousée. Il faut aussi distinguer à l'égard de l'exil. Si un Mari est exilé par la violence & par la Tyrannie du Souverain, sa femme doit le suivre. Si c'est par sa propre faute, elle n'y est point obligée.

Après cela Mr. de *Kerkraad* parle de la Légitimation, il explique les diverses manieres ausquelles elle se faisoit, & toutes les Questions les plus importantes, qu'on peut faire sur ce sujet. On demande, par exemple, si le mariage d'un ayeul peut procurer la Légitimation du Petit-fils, quand le Pére est mort avant ce mariage. Les Jurisconsultes sont partagez sur cette Question. L'Auteur penche pour l'affirmative, parce que le mariage doit abolir toutes les tâ-

ches précédentes. Il parle aussi de la Légitimation faite par l'autorité du Souverain, qu'il soutient être valable. Il fait voir aussi la difference qu'il y a entre les Bâtards & les Enfans naturels, & montre les priviléges de ces derniers par dessus les premiers.

La matiére de l'Adoption suit celle de la Légitimation. L'Auteur, suivant toujours sa méthode, explique ce que c'est que l'Adoption, en marque les differentes espêces & les cérémonies, & resout les principales Questions, qu'on peut faire sur ce sujet. Il montre qu'on ne peut pas adopter une personne plus âgée que soi; parce que l'Adoption suit la Nature, & que ce seroit un Monstre qu'un Pére plus jeune que son Fils. Il faut donc que celui qui adopte aît 18. ans plus que celui qui est adopté. Naturellement les Femmes n'ont pas droit d'Adoption, parce que l'autorité paternelle n'est pas entre leurs mains. Cependant l'Empereur *Leon* accorda le droit de pouvoir adopter non seulement aux femmes, mais même aux Filles; & je ne vois pas pourquoi elles n'auroient pas ce droit, quand elles sont maitresses d'elles-mêmes,

pro-

proprii juris, comme parlent les Jurisconsultes.

Après le Chapitre de l'Adoption, vient celui de l'*Arrogation*, qui est lors qu'un homme, qui est Maître de lui-même, devient par l'autorité du Souverain fils d'un autre. *Cùm homo sui juris auctoritate Principis in filium adsciscitur.* L'Auteur explique les différences qu'il y a entre l'*Arrogation* & l'*Adoption*.

Il passe ensuite aux effets du Droit Paternel, qui sont & en grand nombre, & très-considérables. Le premier est le droit de vie & de mort sur les Enfans, dont nous avons déja parlé. Ce droit subsista long-tems parmi les Romains. Les Péres en jouïssoient encore du tems de *Ciceron*, d'*Auguste*, & de *Claude*. Quelques uns veulent, que *Diocletien* l'abolit; mais cela n'est pas certain. Peut-être s'abolit-il peu-à-peu, parce que les Péres ne s'en servirent plus. Ce qu'il y a de sûr, c'est que *Constantin* l'abolit entiérement. Au reste les Péres avoient ce droit non seulement sur leurs Fils naturels; mais même sur les Adoptifs. Mais il ne faut pas croire, que quand les Péres avoient ce droit, ils pussent

 l'exer-

l'exercer & tuer leurs Enfans, sans en avoir de légitimes raisons. Il faloit qu'ils eussent commis des crimes dignes de mort. Les Péres étoient des Juges Domestiques, qui ne pouvoient condamner leurs Enfans que pour des causes légitimes.

On verra dans notre Auteur le suplice dont on punissoit les Parricides, & comment ce suplice a varié en différens tems.

Un autre droit des Péres c'étoit qu'ils pouvoient vendre leurs Enfans. Les Empereurs diminuérent peu à peu ce droit. *Diocletien* & *Maximien* l'abolirent tout-à-fait ; mais *Constantin* y apòrta une exception, savoir lors qu'un Pére ne pouvoit trouver d'autre moyen pour s'empêcher de mourir de faim. Aujourd'hui il n'y a peut-être que les Moscovites & les Islandois, qui croyent avoir le droit de vendre trois fois leurs Enfans.

Le troisiéme droit des Péres étoit de pouvoir exposer ceux à qui ils avoient donné la naissance. Cette coutume est fort ancienne. Quelques uns en établissent l'antiquité sur ce que le Pére & la Mére de

Moyse

Moyse l'exposérent sur le Nil; mais l'Auteur a raison de ne pas aprouver cèt exemple; puisque que cette *exposition* fut forcée & non pas volontaire. Les Romains exposoient les Enfans monstrueux, ou qui avoient quelque défaut considérable dans le Corps. On verra dans notre Auteur les diverses coûtumes, qu'on observoit, quand on exposoit un Enfant. Dans la suite les Loix Romaines défendirent d'exposer les Enfans, sous peine de mort; à moins qu'on ne les exposât dans un lieu public & par où il passoit beaucoup de Monde; car alors la peine étoit arbitraire.

Un autre droit des Péres, c'étoit celui de deshériter leurs Enfans. L'Auteur explique ce que c'est que l'Exhérédation & diverses choses, qui concernent cette matiére. Il parle aussi de la néceffité du consentement Paternel pour le mariage des Enfans qui ne sont pas émancipez, ou qui n'ont pas déja été mariez une premiére fois. Anciennement les Romains étoient les Maitres de tous les biens que leurs Enfans aqueroient, de quelque maniére qu'ils fussent aquis; dans la suite on excep-

ta les biens qu'on nommoit *Castrensia aut quasi Castrensia*, c'est-à-dire, les biens que les Enfans avoient aquis à la Guerre ou par leur propre industrie. Nous ne nous arrêterons point sur tout cela, parce que ce sont des choses assez connues, par ceux-là même, qui ne sont pas Jurisconsultes.

Après avoir parlé de l'Autorité Paternelle, notre Auteur explique comment cette autorité s'abolit. Les Jurisconsultes enseignent que cela arrive en trois maniéres. 1. Par la Mort, tant civile que naturelle, 2. par la Dignité, 3. par l'Emancipation. Le Lecteur trouvera ici toutes ces maniéres expliquées en détail & avec beaucoup de netteté. Par la *Dignité* on entend la *Dignité* de *Patritien* à laquelle les Empereurs élevoient des particuliers, qui, par là-même, étoient hors de la Puissance Paternelle. Nous nous arrêterons ici, aimant mieux renvoyer le Lecteur au Livre même que d'affoiblir ce que l'Auteur dit, en voulant l'abréger.

ARTICLE VI.

GERARDI SICHTERMAN *J. U. D.* *de* POENIS MILITARIBUS ROMANORUM DISSERTATIO *Philologico-Juridica.* C'eſt-à-dire, *Diſſertation Philologique ſur les Peines que les Romains infligeoient aux Soldats. Par Mr. Sichterman Docteur en Droit.* A Amſterdam, chez François Halma. 1708. in 12. pagg. 122. d'un Caractére un peu plus gros que celui de ces Nouvelles.

PLUSIEURS Savans ont écrit ſur les Peines Militaires infligées par les Romains aux Soldats coupables. *Juſte Lipſe* eſt un de ceux qui ont traité cette matiére plus exactement. Cependant il a négligé ou omis pluſieurs choſes importantes, & il s'eſt trompé en quelques unes. Mr. *Sichterman* a donc cru pouvoir remanier ce ſujet, & il aprend au Public par cèt échantillon, ce qu'on doit déſormais attendre de lui, ſi Dieu lui conſerve la Vie, & s'il veut rendre publics les fruits

de ses études & de ses veilles. Il explique ici en quinze Chapitres tout ce que l'Antiquité nous a laissé de plus important sur les Peines infligées aux Soldats par les Romains.

1. Le premier Chapitre parle en général de la Discipline Militaire. On fait voir que les Romains l'ont conservée parmi eux par la récompense & par la peine. On donne l'Etymologie & la définition des mots *Miles* & *Pœna*, & on divise la punition en ses espêces. On fait voir que le premier de ces mots ne se donnoit quelquefois qu'à l'Infanterie, à l'exclusion de la Cavalerie. On peut voir sur cela le Chap. XLI. du livre II. de la *Guerre Civile* par *Jules César*. Les peines étoient ou Capitales, qui ôtoient la Vie, soit naturelle, soit civile; ou non Capitales. Mr. *Sichterman* commence par les peines Capitales.

2. La premiére & la principale étoit celle qu'on apelloit *Verberatio*, qui étoit de deux sortes, l'une apellée *Fustigation*, qu'il faut distinguer de ce qu'on apelloit *Admonitio fustium*, & l'autre avoit le nom de *Châtiment*. L'Auteur explique tout cela

cela dans son second Chapitre. Il montre comment se faisoit la Fustigation, il dit qu'on employoit quelquefois le Glaive ou les Pierres dans cette sorte de peine, & qu'on employoit rarement les Bourreaux publics pour punir les Soldats. On se servoit pour les punir de Bâtons, & jamais de Verges ou de Foüets, qui étoient réservez pour les Esclaves. Lors qu'il faloit punir un Soldat le * Tribun le touchoit le premier avec un bâton, ensuite tous les Soldats se jettoient sur lui & le frapoient jusques à ce qu'ils l'eussent assommé. *Lipse* apelle ce suplice cruel, parce que les Soldats étoient obligez de tuer leurs Camarades. Mais notre Auteur remarque, qu'aujourdhui les Soldats croyent mourir honorablement s'ils sont arquebusez par leurs meilleurs Amis.

Nous avons dit qu'on se servoit quelquefois d'épées au lieu de bâtons. On en trouve la preuve dans *Tacite*. † Voici ses paroles de la Traduction d'*Ablancourt*. *Ils courent, tout changez, se saisir des seditieux & les traînent*

* *C'est-à-dire, le Colonel ou le Mestre de Camp.*

† *Annal. Liv. I. Ch.* 44.

au ſuplice. Cetronius *Chef de la premiére Légion en fit la juſtice en cette ſorte. Les Soldats l'environnoient en armes, châcun l'épée nuë à la main, tandis que les Tribuns faiſoient monter les coupables ſur le Tribunal. S'ils étoient proclamez tels d'une commune voix, on les jettoit en bas, où ils étoient mis en pieces.* Il y a apparence que la Fuſtigation eſt un ſuplice fort ancien, inventé même avant que l'on connut l'uſage du fer, dans les endroits où cèt uſage étoit inconnu; car tous les Peuples n'ont pas ſû mettre ce metal en œuvre en même tems. On continua à s'en ſervir, après qu'on eut mis le fer en œuvre; mais en ſorte que la coutume changea ou s'âbolit même peu-à-peu. *Polybe* dit qu'on accabloit quelquefois le Coupable de pierres.

3. 4. On nous aprend dans le troiſiéme & dans le quatriéme Chapitre, quels étoient les crimes, qu'on puniſſoit par la Fuſtigation. *Polybe* les diviſe en deux eſpêces, les uns qu'il appelle *ἀδικήματα*, qui étoient de certains crimes généraux, que pouvoient commettre d'autres perſonnes de même que des Soldats; les

les autres qu'il nomme ἐγκλήματα, qui comprenoient les fautes que les Soldats commettoient contre les Loix de la guerre & en qualité de Soldats. Le même Historien trouve cinq espêces des premiers crimes, qu'on punissoit par la *Fustigation*, & notre Auteur les parcourt toutes & les explique assez au long. Et parce qu'un de ces crimes étoit un crime abominable, qu'on ne nomme point; l'Auteur se sert de cette occasion pour examiner la question; s'il étoit permis à ceux qui alloient à la guerre de mener des Femmes avec eux, & si on les soufroit dans le Camp. Il soutient que jusqu'au tems de l'Empereur Sévére il n'étoit pas permis aux Soldats actuellement servant de se marier. Mais il faut entendre cela de ceux qui n'étoient pas mariez avant que de s'enroller; & même des simples Soldats, & non des Généraux & des autres Officiers, que cette défense ne regardoit point.

Mr. *Sichterman*, au reste, ne croit point, qu'on puisse citer de Loi expresse, qui défendit aux Femmes d'entrer dans le Camp. Mais il est vrai que d'ordinaire les Maris

ne menoient pas leurs Femmes dans le Camp de peur qu'elles ne fussent exposées aux fatigues & aux dangers de la guerre. Il refute donc ceux qui croyent que cette défense a eu lieu & a même duré jusques aux Empereurs. Il cite des autoritez & des exemples contraires, & répond à toutes les Objections, qu'on peut faire contre son sentiment. Il croit pourtant que dans les premiers tems la sévére Discipline des Romains empêcha que les Femmes ne suivissent les Armées ; mais il croit que souvent les Généraux ou par négligence ou par d'autres motifs n'étoient pas fort exacts observateurs de cette coutume. *Tite-Live* & *Florus* nous aprennent que *Scipion* étant près de Numance chassa de l'Armée deux mille femmes de débauche. Il est vrai que quelques uns expliquent autrement le mot de *Scortum*, dont ces Auteurs se servent ; mais il me semble que Mr. *Sichterman* les refute avec beaucoup de solidité.

Entre les fautes de la seconde espêce, qu'on punissoit de la Fustigation, il y en avoit une remarquable ; c'est lors qu'un soldat raportoit.

toit faussement quelque action de courage, qu'il disoit avoir faite, pour en recevoir la récompense. Il étoit juste qu'y ayant une infinité de prix promis à la vertu, il n'y eut que ceux qui les avoient justement méritez, qui en fussent honorez.

Ceux qui avoient abandonné leur poste étoient aussi punis du même suplice.. *Polybe* le restraint à ceux qui l'avoient abandonné par crainte. Mais notre Auteur en croit plutot *Suidas*, qui dit qu'on punissoit tous ceux, qui abandonnoient leur poste, pour quelque cause que ce fût. Ceux qui avoient jetté leurs Armes étoient sujets à la même peine. Il y avoit encore plusieurs autres fautes, qu'on punissoit par la Fustigation.

5. La peine de la Décimation fait le sujet du Chapitre V. L'Auteur explique comment elle se faisoit & en quelles occasions. Il fait voir, que quelquefois on ne punissoit que le vintième ou le centième. Il montre la raison & l'origine de ce suplice; & il n'oublie pas de remarquer, qu'afin, que ceux sur lesquels le sort n'étoit pas tombé, ne restassent pas

tout-à-fait impunis, on ne leur donnoit que de l'orge au lieu de froment pour leur nourriture. La cause de ce suplice étoit le nombre des Criminels. De peur de faire mourir trop de gens, on n'en punissoit que la dixième partie tirée au sort, ce qui épouvantoit suffisamment les autres.

6. L'Auteur nous parle dans le Chapitre VI. de la Peine de la Hache & du Glaive. On employoit la Hache pour couper la tête aux Coupables dans le tems de la République; & on se servit du Glaive ou de l'Epée sous les Empereurs. La raison de cette différence, c'est que dans ces premiers tems, on n'avoit point encore l'art de trancher la tête d'un seul coup. C'est ce que dit positivement *Lucain* *, qui parlant de *Septimius*, qui coupa la tête à *Pompée*, s'exprime en ces termes.

> *Tunc nervos venásque secat, nodosáque frangit*
> *Ossa diu: nondum artis erat caput ense rotare.*

Mr.

* *Pharsal. Liv. VIII. vers.* 672.

Mr. *de Brebeuf* a oublié d'exprimer cette derniére particularité dans sa Traduction, ou, peut-être, ne l'à-t-il pas bien comprise. Voici comment il traduit ces deux vers.

Enfin, d'un fer timide & d'un effort tremblant
Ayant tranché la tête à ce corps tout sanglant.

Mr. *Sichterman* refute *Lipse* & *Casaubon*, qui ont cru qu'il étoit plus honorable de mourir avec l'épée qu'avec la hache.

7. Il traite dans le Chapitre VII. de la coutume de précipiter les Coupables du haut d'un rocher; qui étoit en usage chez les Anciens Romains; d'où vient qu'il n'y a personne qui n'aît ouï parler de la Roche Tarpeïenne d'où l'on précipitoit les Criminels. On punissoit de ce suplice les Transfuges, les Otages qui s'enfuyoient, les sentinelles négligentes &c. Dans la suite cette espéce de peine ne fut plus en usage. Mais elle n'étoit pas particuliére aux Soldats; puis que quelquefois on punissoit de cette maniére les Esclaves.

8. On

8. On fait voir dans le Chapitre VIII. qu'on regardoit les Transfuges comme Ennemis, & que, par conséquent, quand ils étoient pris, on les punissoit comme des Esclaves. Il est parlé dans ce même Chapitre du suplice de la Croix, parce que c'étoit un de ceux qu'on faisoit soufrir aux Transfuges. Ils étoient aussi quelquefois exposez aux Bêtes, non pour combattre contr'elles comme les Gladiateurs, mais pour en être déchirez; car on les exposoit tout liez. On en venoit même quelquefois jusques à la sévérité de les brûler tout vifs.

9. Dans le Chapitre IX. il est parlé de l'Esclavage, qui étoit la peine dont on punissoit aussi les Afranchis ingrats envers leurs Patrons, de même que les Soldats dans diverses occasions & pour diverses fautes. *Lampridius*, par exemple, raporte, qu'un Soldat ayant maltraité une Vieille femme, *Alexandre Sévére* le cassa & le donna à cette même femme, pour être son Esclave.

10. L'Exil fait le sujet du Chapitre X. Il y avoit un Exil volontaire & un nécessaire. Ce dernier

eſt ſubdiviſé en trois eſpêces. On puniſſoit ſouvent par l'exil les Soldats de Terre & ceux de Mer.

11. Il eſt parlé de la fraction des Jambes & de quelques autres peines dans le Chapitre XI. C'étoit principalement aux Eſclaves coupables à qui on rompoit les jambes. A l'égard des Soldats on leur coupoit ſouvent les membres qui leur avoient ſervi à commettre les crimes, pour leſquels ils étoient punis. Ainſi on coupoit les mains aux Larrons, & les piés aux Déſerteurs; parce que les uns s'étoient ſervis des mains pour voler, & les autres des piés, pour s'enfuir.

On lit dans *Frontin* & dans *Aulu-Gelle*, qu'on tiroit quelquefois du ſang aux Soldats, pour les punir. Cette eſpêce de peine a fort embarraſſé les Savans. Mr. *Sichterman* raporte leurs opinions, & ſe détermine pour celle de *Lipſe*, qui a cru, qu'on tiroit du ſang aux Soldats Criminels, pour leur faire connoitre qu'ils avoient mérité la mort; mais qu'on leur faiſoit grace.

12. Dans le Chapitre XII. l'Au-

teur

teur parle de la peine qu'il apelle *Fustium admonitio*, & qu'on peut nommer des *coups de bâton*. Car il faut remarquer qu'on se servoit autrefois très-rarement de Verges pour châtier les Soldats. On employoit des bâtons, *Fustes*. * Aujourdhui encore on fait passer les Soldats par les Baguettes; mais on ne leur donne jamais le foüet, que je sache. Pour moins d'infamie on châtioit quelquefois les Soldats Romains avec de la Vigne, s'ils étoient Citoyens; au lieu que les Etrangers étoient punis à coups de bâton †.

13. Dans le Chapitre XIII. il est parlé du congé qu'on donnoit aux Soldats, dont il y en avoit un qu'on nommoit *Exauctoratio* qui portoit une Note d'infamie. C'est ce que nous appellons *casser un Soldat*; quoi que *casser des Troupes* signifie souvent simplement les congédier, parce qu'on n'en a plus besoin.

14. Le Chapitre XIV. comprend diverses choses différentes. L'Auteur y fait voir entr'autres, que quel-

* *Addition de l'Aut. de ces Nouvell.*

† *Tit. Live. Livre 57.*

quelquefois, pour punir les Soldats de quelques fautes legéres; on les obligeoit de changer de place dans le Camp; & même d'aller camper dehors de son enceinte sans avoir de Tente. Souvent aussi on les obligeoit de marcher parmi le bagage, comme s'ils eussent été indignes d'avoir quelque rang parmi les Troupes. Quelquefois aussi on mettoit un Cavalier à pié & on le faisoit servir parmi l'Infanterie.

15. Tout le Monde sait, qu'au commencement de la République les Citoyens étoient obligez d'aller à la guerre à leurs propres dépens. On voit dans le dernier Chapitre, que ce ne fut que dans la Guerre de Veïes, que l'on commença de donner une paye aux Soldats. On les privoit quelquefois de cette paye pour les punir. On leur donnoit aussi du froment pour leur nourriture: mais quand ils avoient commis quelque faute, on ne leur donnoit plus que de l'orge. Enfin, ils étoient quelquefois condamnez à l'amende, & même à la confiscation de tous leurs biens.

ARTICLE VII.

TRAITE' *de* l'ORIGINE *de la* RE'GALE, *& des causes de son Etablissement. Par Mr.* GASPARD AUDOUL, *Avocat au Parlement & aux Conseils du Roi, & de Monseigneur le Duc d'Orleans.* A Paris, chez Jaques Colombat. 1708. in 4. pagg. 428. gros caractére. Et se trouve à Amsterdam chez Henri & la Veuve de Theodore Boom.

IL est rare de voir aujourdhui un Livre aussi bien imprimé, que l'est celui-ci. Tout en est beau, la forme, la marge, le caractére, les vignettes, les Lettres Capitales qui commencent les Livres, &c. Tout cela invite à lire l'Ouvrage à ceux-là même, qui ne s'interessent pas beaucoup dans la matiére, dont il traite. Je ne dirai rien de l'Epitre Dédicatoire adressée au Roi de France, qui est fort longue, &, si j'ose le dire, assez mal tournée.

I. L'Ouvrage même est divisé en huit

huit Livres, & le premier eſt ſubdiviſé en trois Parties. 1. Dans la premiére, qui ſert de Préface, Mr. *Audoul* explique le ſujet de ſon Livre. Il nous aprend l'occaſion, qui lui a donné lieu d'écrire de l'origine de la Régale, & il fait voir *l'excellence de la Couronne de France.* Perſonne n'ignore les grandes Diſputes qu'il y eut ſur la *Régale* ſous le Pontificat d'*Innocent XI.* entre ce Pape & *Loüis XIV.* On fit alors & on a fait depuis divers Traitez ſur ce ſujet, en ſorte qu'il ſemble que cette matiére dût être épuiſée. Cependant Mr. *Audoul* croit que perſonne n'a bien expliqué l'origine de ce droit qu'on nomme *Régale*, & c'eſt la principale raiſon, qui l'a obligé à remanier ce ſujet. Quand un Evêque prête ſerment de fidélité au Roi, dans cèt Acte ſolennel, le Roi en faiſant ceſſer en ſa perſonne la jouïſſance, qui lui apartient pendant la Vacance du Siége, des fruits & revenus de l'Evêché & la diſpoſition de plein droit de Bénéfices non-Cures, en met en poſſeſſion l'Evêque, qui vient d'en être inveſti ; & ce ſerment prêté par le Prélat au Roi, & cette Inveſtiture donnée par le Roi

Roi au Prélat, pour jouïr des droits, fruits, & revenus de ſon Egliſe, induiſent un retour mutuel & un circuit perpétuel de ces jouïſſances, qui ont paſſé la premiére fois, de la main du Roi en celle du Prélat; qui reviennent enſuite au Roi, lors que ce Prélat céde ou décéde. C'eſt là, ſelon notre Auteur, ce qu'on apelle *Régale*.

Tous ceux qui en ont écrit, ajoute Mr. *Audoul*, nous aprennent que c'eſt un droit de la Couronne auſſi ancien, ou preſque auſſi ancien que la Couronne même. Il y a des Auteurs, qui veulent que ce droit ſoit une ſuite des anciennes Inveſtitures & un droit de Patronat, qu'il ait été aquis par la Preſcription, par les Déclarations des Rois de France, & par les Arrêts du Parlement; mais aucun de ces Ecrivains n'a établi ſon avis ni par tîtres, ni par raiſons. Il y en a qui ont aſſuré, qu'il n'y avoit rien de ſi certain que l'incertitude de l'origine de ce Droit. On verra dans l'Auteur un grand nombre d'opinions, qu'il n'aprouve point, parce qu'il n'y en a aucune, qui ait découvert la vérité. On n'a pas moins varié ſur la que-

question, si la Régale est un droit légitime ou illégitime. C'est une contestation, qui dure depuis plus de mille ans, ce droit étant attaqué d'un côté par les Papes, & défendu de l'autre par les Rois de France. Il ne faut pas s'en étonner, puis que l'Auteur soutient, que le Droit de Régale est le plus beau fleuron de la Couronne.

Selon lui ce droit est fondé sur le Canon VII. du premier Concile d'Orleans, sur le Canon 22. du même Concile dist. 63. & sur le Capitule 12. au tître des Elections dans le Sexte des Décretales. Ce sont les trois principaux Titres, qui servent de fondement à l'établissement de la Régale, & qui en font connoitre l'origine & l'aprobation. Par le texte du Canon VII. du Concile d'Orleans, & de l'Epître Synodale des Evêques, qui y assistérent, on prétend qu'il paroit qu'il y eut une Convention ou Compact entre *Clovis* premier Roi de France Chrétien & le Clergé du Royaume, par lequel on arrêta, que les Evêques n'auroient que l'usufruit de tous les biens & domaines donnez aux Eglises pour fondation & dotation.

Par

Par le texte du Paragraphe 3. du Canon 22. il paroit que le domaine direct des biens & Domaines donnez aux Eglises, est demeuré en la main des Rois de France, pour en investir les Archevêques & Evêques, après leur élection & consécration. Enfin par le texte de la derniére partie du Canon 12. tiré du Concile Oecuménique de Lyon, il paroit que ce Domaine direct étant réservé aux Rois de France, l'usufruit abandonné aux Evêques se consolide & réunit, lors de leur mort, au Domaine direct, en vertu du droit d'Investiture des Rois sur les Archevêchez & Evêchez du Royaume.

2. La seconde Partie de ce premier Livre fait l'Histoire de la Conversion de *Clovis* & de son Peuple à la Religion Chrétienne, & des libéralitez de ce Roi envers les Eglises de France. Pour fixer une Epoque certaine à la Regale, l'Auteur distingue trois états différens, où on a vû l'Eglise Chrétienne en France. Dans son commencement, elle y a été persécutée. Dans la suite elle y a été tolerée; & enfin elle y a été exaltée. Dans le premier

mier état, on ne doit pas s'attendre à des libéralitez de la part des Rois, qui étoient Payens, & qui persécutoient les Chrétiens. On doit dire la même chose du second état. Loin que les Rois, qui étoient Payens, donnassent des biens aux Eglises; ou permissent à leurs Sujets de leur en donner; on levoit des tributs sur les Ecclesiastiques, leurs personnes & leurs biens étoient surchargez d'impositions & de corvées, & l'on étoit obligé de distraire une bonne partie des oblations des Fidelles destinées pour l'entretien de l'Eglise & de ses Ministres & pour le soulagement des pauvres, & d'en faire l'aplication à la libération des Charges ausquelles les Ecclésiastiques étoient assujettis. Alors les Eglises étoient pauvres; elles ne possedoient aucun fonds de terre, ni autres biens immeubles. *Constantin le Grand* fut le premier qui permit aux Eglises d'accepter les legs & donations, des possessions & domaines & autres immeubles dans toute l'étenduë de son Empire, dont elles avoient été déclarées incapables par les Empereurs *Dioclétien* & *Maximien*.

Clovis lui-même avoit été cruel envers les Ecclesiastiques, pendant qu'il étoit encore Payen. La Régale n'étoit point donc encore établie alors, parce que son établissement procéde des libéralitez de ce Roi, & de la reconnoissance, que les Evêques furent obligez d'en donner à *Clovis* & aux Rois ses Successeurs. Ce Prince honora sa Conversion par diverses œuvres de Pieté, que notre Auteur a soin d'étaler. S. *Remy* declare expressément que *Clovis*, non seulement rendit ce qu'il avoit pris aux Eglises; mais qu'il en enrichit un grand nombre d'autres. *Je n'ai point cessé*, ajoute cèt Evêque, *de me servir de la permission qu'il m'a donnée d'interceder auprès de lui, jusques à ce que je lui aye fait accomplir la même chose en faveur de toutes les Eglises de son Royaume.*

3. Dans la troisiéme Partie du Livre l'on parle de la tenuë du premier Concile d'Orleans. On donne le Titre constitutif de la Régale, & on fait l'Analyse de ce Concile. Ce fut par l'ordre de *Clovis*, que ce Concile fut convoqué. On soutient qu'il n'y a aucun Canon de ce Concile,

cile, qui ne contienne quelque marque particuliére de la Souveraineté des Rois de France sur le Clergé, & quelque reconnoissance donnée par ce même Clergé, de sa sujettion à la puissance souveraine de ces Princes, tant comme de Sujets à leur Prince, que comme de Clients à leurs Patrons & Bienfaicteurs; & comme d'Ecclesiastiques à leur Fondateur, Dotateur, & Protecteur.

Personne, selon l'Auteur, n'a jamais pris garde à une chose, qui est très-certaine, c'est que ce Concile d'Orleans est un Compact ou Concordat, fait entre *Clovis* & le Clergé de son Royaume. C'est ce qu'on prouve ici assez au long. On conclut, que, suivant le propre terme du Canon VII. de ce Concile, les Evêques n'ont droit simplement que de jouïr du Domaine utile des biens, qui leur ont été donnez, & que le Domaine direct & foncier, & la propriété Seigneuriale est demeurée en la main du Roi, afin que toutes les fois que cèt usufruit finit en la personne de l'Evêque mourant, la consolidation s'en fasse de plein droit à la proprieté directe en

la personne du Roi, pour investir le futur Evêque de ces mêmes biens, à l'effet de jouir de ce même usufruit.

On demande là-dessus, si le Roi *Clovis*, en donnant des Domaines à l'Eglise, s'y est réservé la proprieté directe, à l'effet que l'usufruit lui en dût revenir, & à ses Successeurs Rois, lors que les Evêques viendroient à déceder. L'Auteur, pour répondre à cette difficulté, explique les différentes maniéres de jouir d'un Domaine &c. Après quoi il soutient que *Clovis* ayant donné des Terres & Domaines aux Eglises de France, ne leur a accordé qu'un simple usufruit, ce qu'il prouve par diverses raisons, dont voici quelques unes. 1. Les Evêques de France n'acceptent pour l'Eglise qu'un simple usufruit; donc ce n'est que cela qui leur a été donné. 2. L'Eglise n'a besoin des biens temporels que pour les réparations des Eglises, l'entretien des Evêques, le soulagement des pauvres, la rédemtion des Captifs. Toutes ces dépenses se doivent prendre sur le simple usufruit; donc la proprieté directe lui est absolument inutile, & lui auroit été inu-

inutilement donnée. 3. Il n'y a jamais eu d'ûsufruit à perpétuité. 4. L'Investiture seroit inutile, si par le décez des Evêques l'usufruit ne se consolidoit pas à la proprieté, & si le Roi n'en étoit saisi de plein droit: car de quoi le Roi investiroit-il le nouvel Evêque, & comment le mettroit-il en possession de cèt usufruit, si effectivement la proprieté directe ne résidoit en la personne du Prince?

On tire une preuve du Concile de Lyon tenu en 1274. pour confirmer cette vérité. En voici les paroles. *Ceux qui par la fondation des Eglises, ou à cause d'une ancienne coutume s'arrogent les Régales, & le droit de garde des Eglises, qu'ils fassent contenir leurs Officiers de telle sorte, qu'ils ne prennent aucune chose de tout ce qui ne consiste point en fruits ou revenus provenus du tems de la vacance des Eglises, & qu'ils conservent les fonds & biens immeubles des mêmes Eglises, &c.*

Les paroles du Concile d'Orleans, où il est parlé d'Usufruit ont incommodé *Baronius.* Il les a habilement falsifiées, & au lieu de lire, *ut quidquid in fructibus Deus dare*

 dig-

dignatus fuerit , *tout ce que Dieu donnera en fruits & revenus*; il a mis, *ut quidquid in faventibus Deus dare dignatus fuerit. Tout ce que Dieu donnera dans les favorisans.* *Baronius* étoit trop habile homme, pour espérer que le Public aprouveroit son mot, qui ne signifie rien en cèt endroit; mais il s'est persuadé qu'en réïmprimant ses Ouvrages on ôteroit ces termes *in faventibus*, comme paroles superflues, & qu'on banniroit enfin de ce Canon VII. du Concile d'Orleans cèt autre terme *in fructibus*; pour dire simplement, *tout ce que Dieu donnera*, sans parler des fruits, parce que toute l'administration & dispensation des Evêques est réduite aux seuls fruits du Patrimoine des Eglises. Cé dessein qu'on attribuë à *Baronius* me paroit bien subtil.

II. DANS le Livre Second, l'Auteur entreprend de faire voir la perpétuité du Serment de fidélité des Evêques, & des Investitures à eux données par le Roi de France. Il y refute aussi diverses opinions touchant l'origine de la Régale. Il prouve la perpétuité de ce Serment par trois raisons, la premiére de *Pres-*

crip-

scription, la ſeconde de *Diſcuſſion*, & la troiſiême de *Conviction*. Il dit ſur la premiére, qu'il n'y a point de Prélat en France, qui n'ait prêté un ſemblable ſerment, & qui ne ſache que ſon Prédéceſſeur en a fait de même. Si on examine les Regîtres de la Chambre des Comptes, on y trouvera les ſermens regîtrez de tous ceux qui ont été pourvûs d'Evêchez depuis pluſieurs ſiécles. Il prouve, qu'il y a plus de 1000. années de Preſcription, pour ce ſerment de fidélité.

Sur la ſeconde, on convient que dans le commencement les Evêques, ni même les Eccléſiaſtiques du ſecond ordre n'étoient point ſujets à prêter ſerment à qui que ce ſoit pour des affaires temporelles, & que l'intégrité de leur vie & la dignité de leur caractére leur donnoit une ſi grande diſtinction, que leur ſimple parole prévaloit au ſerment des Laïques. Mais cependant tous demeurent d'accord que les Evêques promettoient leur fidélité à leurs Princes, & ſi on ne pouvoit les convaincre de parjure, on pouvoit pourtant ſe plaindre d'eux, d'avoir manqué à leur parole. Ainſi il y a de

l'équivoque dans ce qu'on a avancé que les Evêques ne faisoient aucun serment, mais qu'ils donnoient seulement leur simple parole; car il faut distinguer deux sortes d'occasions. Lors qu'il s'agissoit d'une affaire, qui les regardoit personnellement, ou lors qu'il s'agissoit d'une affaire étrangére. Dans le premier cas, comme lors qu'il s'agissoit de promettre fidélité à leurs Princes Souverains, jamais aucun Evêque n'a été dispensé de faire un serment solennel de fidélité: mais au second cas, lorsque, par exemple, il a été question d'amener un Evêque en témoignage d'une chose contentieuse, dont la vérité dépendoit de la Déclaration de ce Prélat, alors l'Evêque n'étoit tenu à aucun Serment en justice, ni de comparoître même devant un Juge séculier. Le Juge envoyoit un de ses Officiers chez le Prélat, afin que sur les Saints Evangiles, ainsi qu'on a accoutumé d'en user envers les Ecclésiastiques, ils dissent les choses, dont ils avoient connoissance, sans que néanmoins, ils fissent aucun serment.

Sur la troisiéme preuve, on dit qu'on a l'aveu des Ennemis de

la Régale, puis qu'ils avoüent que le serment de fidélité que les Evêques doivent au Roi, ne se prêtoit autrefois que verbalement, sans le mettre par écrit ni l'enregîtrer. Dès que l'on convient de cette vérité, il semble, qu'il soit très-indifferent, que ce soit par écrit, ou sans écrit. Cependant l'Auteur examine pourquoi on n'a pas écrit dans un tems, & pourquoi on a écrit dans un autre ce serment de fidélité, parce qu'il trouve dans cèt examen des éclaircissemens, qui font à son sujet.

Après cela il refute l'opinion de ceux qui assignent à la Régale d'autres causes que celles qu'il a raportées.

III. Dans le troisiême Livre Mr. *Audoul* divise la Régale, explique son ancien nom, fait voir que ce droit a été aprouvé par un Concile Universel & par un jugement solennel du Pape *Clement V*. Enfin il prouve que le Canon VII. du premier Concile d'Orleans est une véritable Infeodation.

Il considére la Régale sous trois idées différentes. La premiére est une idée générale; la seconde est

la Régale ſpirituelle, & la troiſiéme par raport à ſon étendue dans les Provinces où elle a été nouvellement rétablie, ſuivant l'Edit du mois de Février 1673.

Ce qu'on apelle aujourdhui *Régale* n'a pas toujours été apellé de ce nom. Ceux qui ont combattu ce droit n'ont trouvé ce nom que depuis 600. ans; de là ils ont conclu que la choſe n'étoit pas plus ancienne, que le nom même, & perſonne d'eux n'a penſé à remonter juſqu'au régne de *Clovis*, qui régnoit il y a douze cens ans. Mais la conſéquence eſt nulle. Les choſes ſont avant les noms, qu'on leur impoſe. Avant qu'on apellât le droit dont il s'agit *Régale*, on le deſignoit par une eſpêce de deſcription. Sur cela l'Auteur examine deux Queſtions. La premiére ſi le droit de Régale exiſtoit actuellement, avant le tems auquel on trouve le nom de Régale, c'eſt-à-dire, avant le Concile Oecuménique de Latran de 1122. & la ſeconde, quel nom avoit pour lors ce droit de Régale.

Mr. *Audoul* dit que la lecture des deux derniers Canons du Concile de Latran décide ces deux queſtions. On

On y voit qu'avant ce Concile les Investitures des Evêques étoient faites par les Empereurs & par les Souverains, avec une céremonie en laquelle l'Evêque élu recevoit de la main du Souverain le bâton & l'anneau Pastoral, en signe de l'Investiture de son Evêché, & entroit en possession de tous les biens temporels dudit Evêché: mais après ce Concile les Evêques ont été investis par le sceptre, à la charge de faire envers leur Souverain ce qu'ils sont tenus de faire de droit. La Régale étoit donc avant ce Concile, puisque que l'Investiture existoit de la maniére qu'on l'a expliqué. On apella ensuite ce droit *Régale*, à cause que le seul objet des Investitures données par les Rois n'a été que des *Régales*, c'est-à-dire, des biens, domaines, droits, & honneurs, dont les Princes ont fait don aux Eglises. Avant ce tems-là on apelloit ce droit *Investiture des Evêques.*

Comme l'Empereur, qui a le droit d'Investiture par le Sceptre, n'a aucun droit de joüir des fruits temporels & spirituels de la Régale, l'Auteur tâche de prouver, que ce même droit d'Investiture exercé en

France donne la faculté aux Rois de France de jouïr des revenus des Evêchez vacans, droit, qu'on prétend être singulier à la France, & dont aucune autre Puissance temporelle, ni au dedans, ni au déhors du Royaume, n'a jamais dû jouïr. Il soutient que la Régale a été aprouvée par le Pape *Clement V.* en faveur du Roi de France & de sa Couronne. La Bulle est de l'année 1311. Elle a aussi été approuvée par le quinziême Concile dit Oecuménique, qui est celui de Vienne de l'an 1312. à la tête duquel étoit le même Pape.

IV. On donne dans le Livre IV. l'Analyse du Concile Universel de Lyon, qui aprouva la Régale; & on entreprend de faire voir, que les Rois de France sont dans une possession immémoriale d'en jouïr, & de faire les Réglemens, qui la concernent. Nous ne saurions nous arrêter sur tout cela.

V. Dans le cinquiême livre, il est parlé de la Régale spirituelle, par raport à la Collation des Bénefices simples. On y fait aussi voir, que les coutumes particuliéres des Eglises doivent être conservées.

On

On apelle *Régale ſpirituelle* le droit qu'a le Roi de France de conférer de plein droit les Dignitez, Canonicats, Prébendes, Prieurez, Chapelles, & autres ſemblables Bénéfices non-Cures, dépendans de la Collation de l'Evêque, qui viennent à vacquer, pendant la vacance du ſiége Epiſcopal. A l'égard de la Régale temporelle, ſi le Roi a donné des biens à un Evêché ſeulement en uſufruit, il ſemble qu'il aît pu ſe reſerver ce même uſufruit, le ſiége vacant; mais le Roi n'ayant donné, ni pû donner rien de ſpirituel aux Egliſes, ne ſemble-t-il pas qu'il n'a pû non plus ſe réſerver rien de ſpirituel, pour en jouïr, lors qu'il rentre dans la jouïſſance des fruits des Domaines, qu'il avoit délaiſſez aux Egliſes, ſuivant le Canon VII. du Concile premier d'Orleans, qui porte ſimplement que la reconnoiſſance des Evêques eſt reſtrainte aux Domaines que le Roi leur a donnez, avec une immunité perſonnelle & réelle de toutes ſortes de charges, ſubſides, & impoſitions?

On répond entr'autres choſes, que les Rois de France ont tous exercé

continuellement ce droit de Régale, en la partie qui concerne la collation des Bénéfices, sans que les Papes, ni les Evêques du Royaume s'en soient jamais plaints. Les autres raisonnemens de l'Auteur pour prouver la même vérité que la Régale spirituelle apartient aux Rois de France sont trop longs, pour être raportez ici. Nous ajouterons seulement, que l'Auteur dit qu'on ne doit point trouver étrange, qu'une personne Laïque s'ingére de pourvoir de plein droit à un Bénefice Ecclésiastique, puis que deux choses sont nécessaires, pour en jouïr actuellement; premiérement l'Ordre & le caractére requis pour le titre du Bénéfice; secondement les revenus assignez sur un fonds certain pour soutenir les charges de ce même Bénéfice. L'Evêque peut seul véritablement conférer l'Ordre & le caractére, ou de Cléricature, de Diaconat, ou de Prêtrise; mais aussi le Roi seul a pû conférer les biens sur lesquels se prend le revenu de ce Bénéfice, & il a fallu que l'Evêque & le Roi ayent mutuellement concouru pour une telle opé-

ration, & s'étant *grevez* * *respectuessement, ils se dégrévent & s'indemnisent de même.* L'Evêque est dégrevé & indemnisé, parce que le Roi aprouve la distraction qu'a fait l'Evêque des revenus de son Evêché, par l'aplication, qu'il en fait en créant un Bénéfice; & l'Evêque, pour dégrever le Roi, qui ne trouvera plus parmi les revenus de l'Evêché vacant les fruits, qu'on vient d'attribuer à ce Bénéfice, aprouve que sa Majesté ait joui & jouïsse à l'avenir du fruit de la Collation, pendant la vacance de l'Evêché.

Ce qu'on dit des Bénéfices établis par l'Evêque sur les fonds & Domaines de sa Mense Episcopale, a aussi lieu à l'égard des Bénéfices établis sur les biens donnez & aumônez par les simples particuliers. Car l'Auteur a fait voir que tout ce qui étoit donné aux Eglises en terres, prez, vignes, & autres immeubles, étoit à la disposition de l'Evêque, & que nul fonds attaché à un Bénéfice ne pouvoit être possedé par les Ecclésiastiques, qu'en vertu des Lettres

* *Je crois que l'Auteur a voulu dire* respectivement.

tres d'Amortissement du Roi, & que par ce moyen le Roi étoit censé donner lui-même aux Eglises, ce qu'il permettoit que ses Sujets lui donnassent, & qu'il vouloit bien amortir & afranchir.

On ne doit pas non plus trouver étrange qu'un Roi, qui est personne Laïque, confére de plein droit un Bénéfice Ecclésiastique; puis que, suivant les Régles Canoniques, les Laïques peuvent jouïr de ce Droit par la permission de la Puissance Ecclésiastique, & que même les Femmes en sont capables.

Il y a un autre doute sur cette matiére, qui est résolu par notre Auteur. On demande si le Roi a droit de percevoir à son profit les Dîmes, parmi les fruits d'un Evêché, pendant la vacance du Siége Episcopal. La raison, qui forme le doute, est tirée de ce que l'on tient communément que les Dîmes sont spirituelles. Pour répondre, on remarque que les Dîmes peuvent apartenir à trois sortes de personnes Ecclésiastiques, en premier lieu à un Curé; en second lieu à un Chapitre, à un Abbé, Prieur, ou autres, qui se disent Curez-primitifs,

&

& qui ont des Vicaires, qui font pour eux les fonctions Curiales; en troisiéme lieu les Dîmes peuvent apartenir aux Archevêques & Evêques. Lors que les Dîmes apartiennent aux Curez ou Vicaires perpétuels, le Roi ne peut les prétendre, parce que la Régale n'a aucun droit ni de Collation des Cures, ni de jouïr par conséquent des Dîmes, qui apartiennent aux Cures. Il en est de même des Chapitres, Abbayes, Prieurez & autres Bénéfices, qui sont au dessous de l'Episcopat. Toute la difficulté ne regarde donc que les Dîmes, qui font partie des revenus des Menses Episcopales.

Cette Discussion paroit assez inutile à Mr. *Audoul*, puisque, selon la Déclaration de 1641. les Rois de France veulent bien réserver au futur Evêque les fruits & revenus de l'Evêché échus pendant la vacance du Siége Episcopal. Il importe donc fort peu que ce qu'on réserve soit spirituel ou temporel. On remarque de plus que les Dîmes ne sont pas purement spirituelles, mais annexées à des choses spirituelles, & qu'elles peuvent apartenir à des

Laï-

Laïques, par les moyens, que l'Auteur a expliquez. Les Dîmes sont destinées pour l'entretien des Prêtres. S'il en reste dû quelque chose, le Curé étant mort, ces arrérages apartiennent sans aucune difficulté aux héritiers, quoi que Laïques, du Curé décedé. Les Dîmes sujettes à la Régale ne peuvent jamais servir à la nourriture & entretien de l'Evêque, parce que la Régale n'a lieu qu'après la mort des Evêques, & les morts n'ont besoin de rien *, & par conséquent elles ne sont plus privilégiées, & peuvent légitimement apartenir au Roi, comme faisant partie des biens tombez en Régale, que le Roi veut bien néanmoins réserver au futur Evêque, ou les apliquer à des œuvres de pieté.

L'Auteur passe ensuite à l'Universalité de la Régale. Le Roi de France a jugé que la Régale est un droit temporel de sa Couronne, qu'il est inaliénable, imprescriptible &

* *Il semble que cela n'est vrai, que dans le sentiment des Réformez, qui nient le Purgatoire. Les Dîmes pourroient servir pour faire dire des Messes pour l'Evêque Défunt.*

& univerſel dans toute l'étenduë de ſes Etats. On s'occupe ici à faire voir la juſtice de cette Déclaration. On examine de plus ſi la Régale eſt un droit perſonnel ou un droit réel; ſi elle eſt attachée à la perſonne des Rois de France & à leur Royauté, ou ſeulement aux Terres de leur Domination, qu'ils poſſédoient lors de l'établiſſement de la Régale. L'Auteur ſoutient que la Régale eſt perſonnelle, & que, par conſéquent toutes les Terres ou Seigneuries que poſſéde, ou que peut poſſeder le Roi de France ſont à jamais ſujettes au droit de Régale. Il ſuffira de dire qu'un tel Evêché eſt dans les Terres ſujettes à ſa Domination, pour conclurre qu'il eſt ſujet à ce droit. On dit cependant, que cette diſcuſſion n'eſt pas fort néceſſaire; puiſque *Clovis* étant le Maître de toutes les Provinces, qui compoſent aujourd'hui la France, lors du Concile premier d'Orleans, toutes ces Provinces ſont ſujettes à la Régale, ſi un de ſes Succeſſeurs les poſſéde.

Voici cependant deux des raiſons, que l'Auteur allégue, pour prouver que ce droit eſt perſonnel. 1. Le Pape

pe *Adrien I.* en a jugé ainsi, lors qu'il a déclaré, qu'il apartenoit au Roi dans toutes ses Conquêtes.
2. *Philippe de Valois*, par sa fameuse Déclaration apellée *Philippine* donnée en 1334. déclare que la Collation des Prébendes en Régale lui apartient, à cause de la Noblesse de la Couronne de France; que, si cela est, ce Droit doit apartenir à tous les Rois de France à cause de leur Couronne, il doit leur apartenir sur toutes les Provinces & Régions, qui accroissent cette Couronne.

Mr. *Audoul* s'objecte après cela, pourquoi donc les Rois de France n'ont pas joui de ce droit, sur les Provinces de Languedoc, Guienne, Provence, & Dauphiné pendant plusieurs siécles. L'Auteur répond que lors que ces Provinces ont cessé d'être sous la Domination des Rois de France, elles ont cessé d'être sujettes au droit de Régale. Que lorsque ces Provinces sont revenuës à la France, les Rois ont traité favorablement les Habitans, en leur accordant la liberté de vivre, comme avant leur réunion, & les Ecclesiastiques se sont servis de ces conjonctures,

taires, pour se maintenir dans la liberté, dont ils jouïssoient, pendant la précédente Domination. L'Auteur ajoute qu'il y a trois choses dans les Investitures données aux Evêques; 1. la libéralité faite & la protection promise par le Seigneur à l'Evêque, & la Fidélité jurée par l'Evêque au Roi son Seigneur. 2. La bonne amitié, & la correspondance de bienveillance entre le Seigneur & le Vassal, entre le Roi & les Evêques. 3. Les droits Feodaux, prestations & redevances utiles, comme sont les Lots & Ventes, Quints, &c. La premiére de ces trois choses est substantielle ou essentielle. La seconde est ordinaire & naturelle, & la troisiéme accidentelle. Les Eglises des quatre Provinces dont il s'agit n'ont jamais joui de l'exemtion entiére de la Régale, mais seulement des parties de la Régale, qui ne sont pas essentielles. Car en tout tems & sous toute sorte de Domination les Evêques ont prêté le serment de fidélité. Ils ont pu véritablement joüir de l'exemtion de la Régale en ce qui est des droits accidentels, parce qu'il a dépendu des Rois, qui vivoient en certain tems,
dans

dans de certaines conjonctures, & pour des considérations particuliéres, de relâcher quelque chose de la plénitude de leurs droits, en laissant les fruits des Evêchez vacans aux Eglises ; mais ces ménagemens particuliers n'ont pas pû faire perdre ce droit à leur Couronne, à l'Etat, ni à leurs Successeurs ; qui ont été perpétuellement en droit d'y rentrer, quand bon leur a semblé.

VI. VII. Mr. *Audoul* refute dans ses Livres VI. & VII. les entreprises de *Baronius*, qui a voulu faire passer pour faux le Canon *Adrianus*, & il nous donne l'Analyse de ce Canon. Il porte que le Pape *Adrien* déclara définitivement, *que les Archevêques & Evêques dans chacune des Provinces de la Domination du Roi devoient prendre l'Investiture de* Charlemagne *Roi de France*, *faute de quoi ils ne devoient point être consacrez &c.* *Baronius* traite ce Canon de faux & de supposé, & assûre que l'Histoire qu'il contient est une pure Fable.

Mr. *Audoul* commence par prévenir son Lecteur contre *Baronius*, en l'accusant non seulement de peu

d'e-

d'exactitude, mais même de peu de bonne foi. Il fait ensuite une fort longue Analyse du Canon *Adrianus*. Il soutient contre le Cardinal Annaliste, que *Charlemagne* fit deux voyages de Paris à Rome, & qu'on tint un Synode dans cette derniére Ville, dans lequel on accorda à ce Prince ce que nous avons raporté du Canon *Adrianus*.

Une des plus fortes raisons du Cardinal *Baronius* contre ce Synode, c'est qu'il a été impossible, que dans le peu de tems, que *Charlemagne* séjourna à Rome, le Pape *Adrien* I. ait pu convoquer un Concile Universel, attendre & assembler de toutes parts un si grand nombre d'Evêques. Mais ce Cardinal suppose deux choses fausses, la premiére que c'étoit un Concile Universel; la seconde qu'il fut célébré par 153. Evêques, qu'il falut faire venir de toutes parts. Le Canon *Adrianus* ne parle simplement que d'un Synode, & quoi que ce mot soit un terme générique, cependant il se prend aussi pour l'assemblée, que fait tous les ans un Evêque des Prêtres de son Diocèse; & cette Assemblée n'est

n'eſt jamais apellée un Concile. Celle donc qui fut convoquée à Rome, & que *Baronius* a métamorphoſée en un Concile Univerſel, ne fut qu'un ſimple Synode, comme cela paroît par les perſonnes, qui y furent convoquées, & par les choſes, qui y furent décidées. Il y eut à la vérité 153. perſonnes, qui aſſiſtérent à ce Synode, mais tous n'étoient pas Evêques. Il y avoit des *Religieux*, c'eſt-à-dire, non des Moines, mais des gens de pieté & craignans Dieu, & des Abbez. Comme lors du voyage de *Charlemagne* à Rome, les Evêques de France, les Ducs & Comtes ou Grands de l'Etat, les Juges & autres perſonnes de conſidération étoient à ſa ſuite, & qu'il les mena à Rome en l'an 774. & que, d'un autre côté, le Pape *Adrien* I. avoit avec lui les Grands de Rome, tant du Clergé, que du Peuple, il ne faut pas s'étonner, ſi dans cette Aſſemblée, il ſe trouva 153. Evêques, Abbez, & Perſonnes de pieté.

Il ne s'agit pas, non plus, dans cette Aſſemblée de rien décider ſur aucun Article de Foi, comme cela ar-

arrive dans les Conciles. On y parla & on y délibéra principalement de deux choses, l'une regardoit le bien & l'avantage du Siége de Rome, telle est l'affaire de la fameuse donation faite par *Charlemagne* au Pape; l'autre regardoit ce qui fut accordé à ce Prince par le Pape, comme le droit de l'élection du Pape, & la dignité de Patrice des Romains.

Après avoir refuté *Baronius*, l'Auteur refute Mr. de *Marca*, qui a aussi soutenu la fausseté du Canon *Adrianus*. Il soutient que *Charlemagne* n'a jamais accepté la faculté, qui lui fut accordée en 774. d'élire le Pape, & que même il renonça au droit, qu'il avoit, comme héritier de *Pepin* son Pére, de nommer aux Evêchez de France. Il ordonna, que les élections des Evêques se feroient par le Clergé & par le Peuple. Il ne faut pas donc s'étonner, si *Florus Magister* cité par Mr. de *Marca*, qui vivoit environ cent ans après *Charlemagne*, n'a jamais ouï parler du droit d'élire le Pape accordé à ce Prince, ni de celui de nommer aux Evêchez.

VIII. Le Livre VIII. qui est le

 der-

dernier, contient une refutation directe, du Livre célébre de feu Mr. l'Evêque de Pamiés contre la Régale, & du Bref du Pape *Innocent XI.* Il finit par un Eloge *de l'excellence de la Couronne* de France. Mr. de *Pamiés* & *Innocent XI.* ont soutenu principalement cinq choses. 1. Que l'extension de la Régale étoit injurieuse aux libertez des Eglises. 2. qu'elle étoit éloignée de l'exemple & de la pratique constante & perpétuelle des anciens Rois de France. 3. Qu'elle étoit contraire à tout droit divin & humain. 4. à l'opinion de presque tous les Auteurs François. 5. & aux propres Regîtres de la Chambre des Comptes de Paris. Mr. *Audoul* entreprend de refuter toutes ces raisons.

La Régale ne peut être injurieuse à la liberté des Eglises, parce qu'elle soumet les Evêques à leur legitime Souverain. Qui peut douter que les Evêques ne soient les Sujets du Roi? Il n'est pas vrai que la Régale soit contraire à tout droit divin & humain; puisque c'est une convention faite entre *Clovis* & les Evêques de son Royaume, & que Rome a aprouvé les Investitures en faveur

veur des Rois de France, des Archevêchez & Evêchez du Royaume. Il n'est pas vrai que ce droit soit éloigné de la pratique constante des Rois Prédécesseurs de *Louis XIV*. puis que les plus anciens Rois de France en ont joui, comme *Philippe Auguste*, *S. Louis*, & les autres Rois leurs Successeurs. Ce droit n'a pas été inconnu à la plûpart des Auteurs François, comme on l'a dit. Il est vrai qu'aucun d'eux n'en a découvert la véritable cause & la vraye origine; mais il n'y a pas un de ces Auteurs, qui n'ait été d'avis, que la Régale est un droit légitime, inséparable de la Couronne, & aussi ancien, ou presque aussi ancien que la Couronne.

A l'égard des Provinces, qu'on prétend n'avoir pas été sujettes à la Régale, on remarque que *Clovis* & *Charlemagne* possedoient ces Provinces, & qu'ils y avoient par conséquent le droit d'Investiture. Il est vrai que ces mêmes Provinces ayant été démembrées dans la suite, & étant tombées entre les mains de certains Princes, qui n'avoient pas le même droit, la Régale ne fut pas exercée par la jouïssance des fruits

des Evêchez vacans, comme étant un droit singulier & personnel aux Rois de France. Cette non-jouïssance ayant duré dans ces Provinces jusques au tems que ces mêmes Provinces ont été réunies à la Couronne de France; lors de la réunion de ces Provinces, les Rois, qui régnoient en ces tems-là, ont été en droit de rentrer dans cette jouïssance des fruits revenus des Evêchez vacans: mais pour certaines considérations tirées de la conjoncture des tems, des lieux, & des personnes, ils ont voulu permettre cette liberté aux Eglises de ces Provinces, & cette tolérance n'a fait aucun tort à la Couronne, le Souverain ayant été en état de rentrer à toute heure, dans cette jouïssance.

Pendant cèt intervale de la non-jouïssance, la Chambre des Comptes de Paris, qui reçoit les Comptes des Oeconomes établis aux Evêchez vacans, n'ayant trouvé aucune recepte des fruits & revenus de ces Evêchez, a observé la cause pour laquelle ces droits n'étoient pas levez ni employez en recepte dans aucun Compte, & sur cela cette Cour a fait son Mémorial, que le Roi n'a-

n'avoit aucun droit de cette qualité dans les Diocéses d'Auch, d'Arles, &c. c'est-à-dire, qu'il n'y léve aucuns fruits, dont on ait accoutumé de compter; car on ne compte que des fruits, & on ne compte pas des prestations de serment de fidélité, ni de la reception des Investitures. La Déclaration de la Chambre des Comptes n'est donc que pour le fait, & non pas pour le droit. Car le droit de Régale est uniquement de la jurisdiction & de la connoissance du Parlement de Paris, privativement à toutes les autres Cours du Royaume.

Nous ne nous arrêterons point aux éloges outrez que fait Mr. *Audoul* des Rois de France, le Lecteur en jugera par les seules paroles suivantes, par lesquelles il paroit, que, si notre Auteur en étoit crû, on adoreroit ces Princes. *Les Grands Prêtres*, dit-il, *& tout l'Ordre Lévitique, aussi bien que tout le reste du Peuple dans l'Ancien Testament, ont révéré le Roi* David *d'une maniére si extraordinaire, qu'en adorant Dieu, ils ont aussi subordinément adoré le Roi: le Pape* Adrien I. *a déclaré par son Epître à l'Empereur*

Constantin, *& à l'Impératrice* Iréne *sa Mére, que les Pontifes honoroient les Princes Chrétiens jusqu'à l'adoration.* Tout ce qui suit sent un peu le Blasphême, & l'homme qui veut faire sa cour, à quelque prix que ce soit. Son encens est de beaucoup trop fort, il est dangereux qu'il n'entête. A l'égard du Public, il en faut dire un peu moins, quand on a envie d'être cru.

Les réflexions par où il finit sont plus édifiantes. *Si l'exercice de la Régale*, dit-il, *est une marque certaine de la sujettion des Evêques à la Puissance Royale, l'exactitude avec laquelle on fait conserver les biens des Eglises vacantes aporte à nos Rois un soin continuel, depuis le jour qu'un Evêché vaque, jusqu'au jour qu'il est rempli ; sans que sa Majesté en reçoive d'autre utilité, que celle de sa propre satisfaction de voir que les Eglises sont protégées, & que les Evêques, ont le plaisir de recevoir en entier la gratification que le Roi leur fait des fruits & revenus, qu'ils n'ont mérité, que par l'honneur, que sa Majesté leur a fait de les faire Evêques. Rome reçoit*

une

une satisfaction bien différente de celle du Roi; car ces fruits ainsi réservez servent ordinairement, pour payer au Pape le droit qu'on apelle Annate & à faire les autres frais des Bulles. On trouve sur la fin de ce Volume les Titres principaux dont l'Auteur s'est servi dans son Ouvrage, & un Indice assez ample des matiéres.

ARTICLE VIII.

HISTOIRE UNIVERSELLE *traduite du Latin du P.* TURSELLIN *Jésuite; avec des Notes sur l'Histoire, la Fable, & la Géographie. Seconde Edition revuë & corrigée.* A Amsterdam, chez Pierre Humbert. 1708. in 12. Tom. I. pagg. 421. Tom. II. pagg. 364. Tom. III. 320. sans les Tables.

L'HISTOIRE *Universelle* de *Tursellin* est très-connuë, & elle l'est, peut-être, plus aujourdhui qu'elle ne l'a jamais été; puisque c'est le Livre que le célébre Mr. * *Perizonius* explique dans ses Leçons Historiques, qui sont fréquentées par un si

* *Dans l'Université qui est à Leide.*

si grand nombre d'Ecoliers de ces Provinces, de la Grand' Brétagne, d'Allemagne, & d'ailleurs. Cette Histoire a, sans doute, des défauts & même assez grands, que le savant Professeur, dont je viens de parler, ne manque pas de faire remarquer à ses Auditeurs. Outre quelques fautes, qu'il a commises par inadvertence, ou par ignorance, il paroit fort partial en divers endroits. Mais où est l'Historien, qui n'ait pas ses défauts? A tout prendre, on peut dire que cette Histoire est un bon Livre.

Elle a été imprimée un très-grand nombre de fois. On l'a aussi traduite en plusieurs Langues. Nous avons une Traduction Françoise, qui a été imprimée deux fois, * plutot à cause du mérite de l'original, que de celui du Traducteur, qui par un attachement scrupuleux & servile aux termes de son Auteur, & par une phrase plus barbare que Françoise a défiguré son Original d'une maniére à ne pas le reconnoitre.

Le nouveau Traducteur nous assure

* *Ce sont les termes du Traducteur Moderne.*

fure qu'il s'est efforcé de suivre cette élégante simplicité, & cette maniére aisée & naïve de raconter, dont il trouve l'exemple dans le P. *Tursellin.* Ses Notes sont en très-grand nombre, d'ordinaire assez longues, en sorte qu'elles me paroissent contenir beaucoup plus de matiére que le Texte qu'elles commentent. Il dit qu'il a apporté toute l'exactitude, dont il a été capable à les bien choisir, & qu'il n'a rien avancé, que sur l'autorité des Historiens les plus fidelles; quoi qu'il ne cite pas ses Auteurs, pour ne pas faire un vain étalage d'érudition, & pour ne point trop embarrasser les marges d'un Livre, qu'il a cru remplir plus utilement en y mettant les années, qui répondent aux principaux événemens. Il dit qu'*Usserius*, *Petau*, & feu Mr. l'Evêque de *Meaux*, ont été ses principaux Guides dans les routes obscures de la Chronologie. A l'égard de la Géographie, il dit qu'il a tiré de grans secours des Cartes & autres Ouvrages de Mess. *Samson*, du Dictionnaire Géographique de Mr. l'Abbé *Baudrand*, & en particulier de Mr. de *l'Isle* le Pére, homme exact & laborieux.

Il a inséré plusieurs choses dans le Texte, pour donner plus d'étenduë ou plus de clarté à certains endroits de son Auteur; mais il a pris soin de renfermer ces additions entre deux crochets.

Les Notes du Traducteur paroissent de bon gout & bien choisies. On voit qu'il a lu les bons Auteurs anciens & modernes, & qu'il a sû en profiter. Par exemple sur les Oracles des Payens; il ne paroit point épouvanté de la refutation odieuse, qu'un Savant a faite de l'Histoire des Oracles de Mr. *de Fontenelle*. Il se déclare nettement pour l'opinion de ce dernier, quoi qu'il ne le nomme pas. Voici sa Note toute entiére. *Les Oracles ou Réponses des Dieux, ou plutôt de leurs Prêtres & Prêtresses, se rendoient ou sur des billets cachetez, ou par les songes, ou par les sorts. Ces réponses se faisoient ou en prose, ou en vers. Elles étoient toujours ambigues, & c'étoit à la faveur de ces ambiguitez, que se cachoient mieux les fourberies de ces Oracles. Au reste, il paroit, qu'il n'y avoit rien de surnaturel. Les artifices & les ruses des Prêtres, l'horreur &* *l'ob-*

l'obscurité affreuse des lieux, où étoient ordinairement situez les Oracles, l'enthousiasme étudié des Prêtresses, qui savoient si bien l'art de faire les démoniaques, & plusieurs autres mystéres cachez & inconnus au Vulgaire, attiroient tout le respect & la vénération, qu'on rendoit à ces décisions sacrées, & à ces prétendus Arrêts de la Divinité.

Notre Traducteur reprend assez rarement *Tursellin*; & quand il le fait, c'est toujours avec beaucoup de modestie & de retenuë, bien persuadé qu'une erreur, surtout en matiére d'Histoire, ou de Chronologie, n'est pas un crime. Il parle assez durement des Réformateurs, & surtout de *Luther* qu'il dit avoir été adonné à la débauche & à l'incontinence. Il y a pourtant quelques Réformez, à qui il rend une partie de la justice, qu'ils méritent. Voici, par exemple, ce qu'il dit de l'Amiral de *Châtillon*. *Il étoit*, dit-il, *homme d'ordre, d'esprit, & de cœur, adroit, vigilant, hardi, & entreprenant, bon soldat, & grand Capitaine. En un mot l'un des plus honnêtes hommes de France, s'il n'eut pas été le flambeau fatal, qui mit le*

feu dans toute la France par trois guerres Civiles, dont il fut l'Auteur, plus par le faux zele, qu'il avoit pour le Calvinisme, que par son ambition & l'envie de gouverner. Quand on est dans un Pays d'Inquisition, on est contraint, comme malgré soi, de dire du mal des prétendus Hérétiques, de peur de se rendre suspect. On pardonnera facilement au Traducteur ces traits de Politique ou de Prudence, en faveur du service qu'il a rendu au Public par l'utilité de ses Notes, & de sa Traduction.

ARTICLE IX.

LA CONDUITE *du Comte de* PETERBOROW *en Espagne, surtout depuis la levée du Siége de Barcelone en* 1706. *Avec la Campagne de Valence, traduit de l'Anglois.* A Londres, chez Guillaume Redmayne. 1708. in 8. pagg. 205. gros caractére; & se trouve à Amsterdam chez Louis Renard.

CE Livre est composé de diverses Piéces accompagnées des Réflexions.

xions de l'Auteur, qui tendent, non seulement à justifier le Comte *de Peterborow*, mais aussi à faire voir, que c'est lui qui a été la principale cause de tous les heureux Succès, que les Armes des Alliez ont eus en Espagne. Que si elles y ont dans la suite reçu quelque échec, non seulement ce Comte n'en a pas été la cause; mais qu'aussi ce malheur est arrivé, parce qu'on n'a pas voulu suivre ses Conseils. On y trouve les Instructions, que ce Comte avoit reçuës de la Cour d'Angleterre, les Conseils de Guerre tenus en diverses occasions, des Lettres du Roi d'Espagne & de quelques autres au Comte.. Toutes ces Piéces tendent à faire voir, que le Comte n'a rien fait, que sur de bons avis, que quelquefois même, pour plairre au Roi, il a hazardé & heureusement hazardé contre l'avis des Officiers. Ce fut ce Seigneur, qui contribua le plus à la prise de Barcelonne avec une Armée qui n'étoit presque pas plus forte, que celle qui étoit employée à la défense de la Place. Dans le tems qu'elle fut assiégée par les François, qui s'étoient déja emparez du Montjoüi, ce fut lui, qui

vint du Royaume de Valence, au ſecours de cette Place, & qui fit heureuſement lever le ſiége, ſeconde de la Flote alliée.

On nous dit, qu'après cèt heureux ſuccès, le Comte conſeilla au Roi de ſe rendre à Madrid par le plus court chemin, & que ſi ſa Majeſté n'eût été conſeillée par d'autres de prendre une autre route, ce Prince ſe feroit heureuſement rendu dans ſa Capitale, & le Duc *d'Anjou*, qui s'étoit retiré du côté des frontiéres de France, n'auroit jamais remis le pié en Eſpagne. Quand les affaires de ce Duc commencérent à ſe rétablir, le Comte de *Peterborow* ſauva la Ville de Valence & tout ce Royaume avec une poignée de Monde, étant obligé de joindre perpétuellement l'artifice à ſon peu de forces, pour tromper les Ennemis, ce qui lui réuſſit toujours heureuſement.

Le Roi d'Eſpagne étant dans une extrême diſette d'argent, le Comte fut envoyé à Génes pour en négocier. Il en trouva, mais on ſe plaignit qu'il l'avoit pris à trop gros intérêt. On fait voir par les remercimens qu'on lui fit, qu'on

fut

fut alors très-content de sa négociation. On remarque en plusieurs endroits, qu'on grossissoit toujours beaucoup les Troupes du Comte, en même tems qu'on travailloit à diminuer le mérite de ses actions. Les Nouvelles publiques lui donnoient vint-cinq mille hommes, dans le tems, qu'il n'en avoit que cinq mille. En grossissant ainsi ses Troupes, il faloit aussi grossir l'argent qu'il avoit pour les payer. L'Auteur nous dit, qu'on fit courir le bruit que le Comte avoit reçu cent trois mille Livres Sterling pour le service du Roi, & qu'il n'avoit point voulu donner de paye aux Troupes de ce Prince, qui étoient dans le Royaume de Valence. On ajouta que le Roi lui ayant demandé de l'argent pour son Voyage de Madrid, le Comte avoit refusé de lui en envoyer, ce qui avoit déterminé sa Majesté à passer par l'Arragon, dans l'espérance, que ce Royaume, qui n'avoit point été foulé par la guerre, s'étant depuis peu déclaré pour lui, feroit éclater son zéle, en fournissant avec plaisir tout ce qui lui étoit nécessaire.

Le

Le Comte étant informé de ces bruits, mena devant le Roi Mr. *Mead* Payeur de la Reine d'Angleterre qui témoigna à sa Majesté que toutes ses Troupes avoient été payées dix jours d'avance, & il en produisit les Reçus. Qu'il n'avoit rien touché des cent trois mille livres sterlings, mais que par les pressantes sollicitations du Comte on en avoit avancé pour son service quarante mille, quoi qu'il y eut déja des ordres donnez, pour les employer d'une autre maniére.

On dit que le Comte croyoit qu'il faloit se tenir sur la défensive en Espagne durant la Campagne de 1707. qu'il fit voir les conséquences d'une bataille perduë dans ce Pays-là, & que la suite n'a que trop justifié la solidité de son raisonnement.

Au reste, il est bon d'avertir que c'est Mr. *Friend*, qui a été témoin de ce qu'il raporte, & à qui le Comte a communiqué une partie de ses papiers, qui est Auteur de cèt Ouvrage. On l'a recherché en Angleterre avec tant d'empressement, qu'en moins de six semaines il s'en

est

est fait trois Editions, dont la premiére fut enlevée en trois ou quatre jours. Un de mes Amis l'a traduit en François & l'a fait imprimer à Londres. On en a fait une autre traduction en ce Pays, qui est imprimée à Amsterdam chez Louïs Renard.

ARTICLE X.

Extrait de diverses Lettres.

DE *France.* On fait une nouvelle Edition de la Traduction des Satyres & des Odes d'*Horace* par le P. *Tarteron* Jésuite. Quoi que ce Savant eut employé trois ans entiers à la Traduction des Odes, il s'est pourtant aperçu depuis, que ce n'étoit pas assez. Il l'a retouchée en plus de cent endroits, de même que celle des Satyres. Il a tâché de dédommager le Public de ce qu'il suprimoit de trop libre & de trop dissolu dans ce Poëte, par la vivacité, l'élégance, & les plus naturelles façons de parler de la Langue Françoise. Le même fait aussi réimprimer sa Traduction de *Juvenal.* Il y a

y a peu de personnes capables d'atteindre la beauté des Traductions de ce savant Jésuite.

On travaille ici (Paris) à la Vie du Chancelier *du Bosc*, qui vivoit sous *Charles VI.* L'Auteur qui la compose est connu par de bons Ouvrages.

Il y a déja quelque tems que Madame de *Moüy* de la famille de *Villemur* présenta un Placet en vers de sa composition à Mr. le Marquis *de Chamillard*, pour faire avoir à son Mari Capitaine de Houssars au service du Roi un emploi de Mestre de Camp. Elle fait un détail fort ingenieux de ses services, & surtout elle appuye fort, sur la blessure qu'il reçut à Steinkerque, & sur celle qu'il eut à la main au bombardement de Bruxelles, blessure, dit-elle, qui eut ruiné un Ecrivain.

D'Angleterre. Il y a déja quelque tems, que le premier Tome de la Bible des LXX. de Mr. *Grabe* paroit. Il comprend les cinq Livres de *Moyse*, & ceux de *Josué*, des *Juges*, & de *Ruth*. Il y en a deux Editions l'une *in folio*, & l'autre *in* 8. Mr. *Wubby* travaille à une Critique du N. Testament du Docteur *Mill.* Il prétend faire

faire voir que ce Savant s'eſt trompé en un très-grand nombre d'endroits, & qu'un grand nombre de ſes diverſes Leçons ne ſont que des fautes très-viſibles des Copiſtes.

Le Docteur *Atterbury* Doyen de Carliſle, a fait imprimer un Volume de ſes Sermons, qui avoient déja été imprimez châcun ſéparement. Il a mis à la tête de ce Volume une Réponſe à la Critique que l'on fit il y a deux ans de l'un de ces Sermons, & l'Auteur a repliqué. Ce Docteur écrit bien ſa Langue, & il eſt regardé avec raiſon, comme un des Ecrivains Anglois les plus polis.

Mr. le Chevalier Baronet *Daws*, préſentement Evêque de Cheſter, a auſſi publié un Volume de ſes Sermons. On fait une nouvelle Edition de l'Hiſtoire de Mylord *Clarendon* en 3. Volumes, *in folio*.

Mr. *Bragge* Vicaire de Hitchin & Prébendaire de Lincoln, a fait imprimer un *Traité Pratique pour régler ſes Paſſions, ſavoir l'Amour, la Haine, la Colére, l'Eſpérance, la Crainte, la Joye, le Chagrin.*

Mr. *Hole*, Vicaire de Stokegurſy dans le Comté de Sommerſet, nous a donné des Diſcours contenant

nant une *Exposition pratique du Catéchisme de l'Eglise Anglicane.*

Le Sr. *Tonson* a imprimé un Poëme Anglois sur le *Cidre*, en vers non-rimez à la maniére de *Milton*. Le sujet n'est pas fort riche; aussi l'Auteur a-t-il tâché de l'embellir, par l'Eloge qu'il fait de plusieurs personnes de considération, & de mérite.

On publie depuis quelques mois une espéce de Journal sous le Titre de *Censura Temporum.* C'est une Critique en forme de Dialogue des Livres Nouveaux. L'Auteur en dit du bien & du mal conformément à son gout. Il y a bien des gens, qui n'estiment guéres cet Ouvrage.

La Traduction Angloise des *Pensées diverses* de Mr. *Bayle*, commence à paroitre, en deux Volumes *in* 8. Le Traducteur a mis un petit Avertissement à la tête, où il dit, que, s'il n'a pas égalé la pureté & l'élégance du Stile de Mr. *Bayle*, il est sûr, du moins, d'avoir bien pris sa pensée, & d'en avoir conservé toute la force & toute la délicatesse. Ce n'est pas là avoir mauvaise opinion de son Travail. Il avertit aussi qu'au lieu de l'*Addition aux Pensées diverses*, qui ne regarde qu'une Dispu-

te

te personnelle, on a mis à la fin de l'Ouvrage la Vie de Mr. *Bayle* écrite par un de ses Amis de delà la Mer, à un Pair de la Grand' Bretagne. Cette Vie n'est pas telle, que je me l'étois représentée. Elle fait plus de la moitié du Second Volume. Elle a 224. pagg. *in* 8. gros caractéres. On y trouve un Discours fort exact & fort circonstantié de la Vie & des Disputes de Mr. *Bayle*. On a mis un Avis au revers du Titre, où l'on repéte ce que je viens de raporter de l'Avertissement, & où l'Editeur ajoute, qu'il tient cèt Ouvrage d'une personne, qui a trouvé moyen d'en tirer une copie, & qu'il y a aparence que, si l'Auteur l'avoit écrit dans la vuë de le rendre public, il en auroit pû retrancher ou adoucir certains endroits. Du reste, on ne dit rien de la Traduction qu'on en a faite; car il ne faut entendre que médiocrement le génie de la Langue Angloise, pour sentir que ceci n'est qu'une Version, & même une Version assez plate. Qui sait même si on ne l'a pas pas interpollée? Ce qui le pourroit faire croire, c'est qu'on ne trouve pas une seule Citation aux marges, quoi qu'il y ait bien

bien des passages citez dans le Texte; & que dans la liste des Livres de Mr. *Bayle*, qui est à la fin, on lui donne plusieurs Ouvrages, dont cette Vie ne parle point. Quoi qu'il en soit, cette Piéce ne laisse pas d'être très-curieuse, par raport à ceux qui ont lû les Ouvrages de ce Philosophe. Mais on ne sauroit que blâmer la maniére dont on y maltraite un des plus grans Adversaires de Mr. *Bayle*. On s'est servi, en parlant de lui, de termes, qu'on auroit dû éviter; mais qui, peut être, aussi doivent être mis sur le compte du Traducteur. Les autres Adversaires de ce Savant y sont assez mênagez.

Le Dr. *Guillaume Beveridge* Evêque de S. *Asaph* mourut le 5. du mois de Mars passé dans la 71. année de son âge. Il avoit enrichi le Public de plusieurs bons Ouvrages, dont les principaux sont une Introduction à la Chronologie, *in* 4. très-estimée, & qui est présentement fort rare. Une nouvelle Edition du Recueil, que Mr. *Justel* avoit publié en France des Canons, Anciens Synodes, &c. avec des Additions considérables, & en particulier quelques unes en Arabe avec une Traduc-

duction de sa façon & des Notes, en 2. Volum. *in fol.* & la Défense des Canons Apostoliques contre Mess. *Daillé* & *Larraque.* Il paroit par ce dernier Ouvrage, qu'il étoit ardent Zélateur de l'Eglise Anglicane.

De Hollande. Le Sr. *Pierre Humbert* Libraire à Amsterdam, imprime un Livre sur la Copie de Paris, dont voici le Titre. *Mital ou Avantures incroyables, & toutefois, &c. Ces Avantures contiennent quinze Rélations d'un Voyage rempli d'un très-grand nombre de differentes sortes de Prodiges, de Merveilles, d'Usages, de Coutumes, d'Opinions, & de Divertissemens.* Le même Libraire imprime *Francisci Vavassoris Opera omnia antea edita, ad quæ accessit Commentarius in Oseam nondum editus.* in fol.

Le Sr. l'*Honoré* Libraire de la même Ville vient d'imprimer sur la Copie de Paris, *Gasconiana ou Recueil des bons Mots, des Pensées les plus plaisantes, & des rencontres les plus vives des Gascons.* Il y a dans l'Edition de Paris *Vasconiana*, le Libraire a mieux aimé *Gasconiana* en faveur des Lecteurs *Palatins*, qui feront le plus grand nombre

TABLE

Des Matiéres Principales.

Mai 1708.

FIN.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Par JAQUES BERNARD.

Mois de Juin 1708.



A AMSTERDAM,
Chez PIERRE MORTIER,
Sur le Vygendam.

M. DCCVIII.

Avec Privilége des Etats de Holl. & Westf.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juin 1708.

ARTICLE I.

GEOGRAPHIA SACRA, *sive Notitia Antiqua Diœceseon omnium, Patriarchatuum, Metropoliticarum, & Episcopalium Veteris Ecclesiæ, ex SS. Conciliis, & Patribus, Historia Ecclesiastica & Geographis Antiquis collecta, Auctore Reverendissimo* CAROLO à S. PAULO *Abbate primùm Fuliensi, & Congregationis Fuliensium Superiore generali, deinde Episcopo Abrincensi. Accesserunt in hac Editione Notæ & Animadversiones* LUCÆ HOLSTENII. *Et Parergon Notitias aliquot Ecclesiasticas & Civiles, di-*

versis temporibus editas, complectens, ex MSS. Codicibus Græcè & Latinè, cum X. Tabulis Geographicis, accuratissimè Æri incisis. C'est-à-dire, *Geographie Sacrée, ou Notice ancienne de tous les Diocéses Patriarchats, Metropoles, & Episcopaux de l'Ancienne Eglise, recueillie des SS. Conciles, des Peres, de l'Histoire Ecclesiastique, & des Anciens Geographes, par Charles de S. Paul, Abbé premiérement des Feuillans, & Supérieur Général de la Congrégation des Feuillans, & ensuite Evêque d'Avranches. On a ajouté dans cette Edition les Notes & les Corrections de Luc de Holstein, & un Recueil de quelques Notices Ecclesiastiques & Civiles faites en divers tems & tirées d'anciens Manuscrits, en Grec & en Latin, & dix Cartes de Geographie gravées avec beaucoup de soin.* A Amsterdam chez François Halma 1703. *in folio*, pagg. 385. sans les Tables. gros caractére.

JE m'arrêterai peu sur cèt Ouvrage, moins parce que ce n'est pas un Livre nouveau, que parce qu'il a

été

été déja parlé de cette nouvelle Edition dans quelques Journaux. J'ai crû pourtant en devoir dire quelque chose, parce que s'il y a des personnes curieuses, qui lisent généralement tous les Journaux, il y en a beaucoup d'autres, qui n'en lisent qu'un ou deux : & comme je suis sûr qu'il y en a beaucoup, qui négligeant ces *Nouvelles*, s'attachent à tant d'autres Journaux, qui paroissent, il peut bien se faire qu'il y en ait quelques-uns, qui lisent celui-ci, sans rechercher les autres, & qui seront bien aises de savoir que cette Géographie sacrée de *Charles de S. Paul* a été reimprimée en ce Pays, & que cette derniére Edition a de si grands avantages sur la précédente, qu'elle doit être préférée par toutes les personnes de bon goût.

La premiére fut faite à Paris *in folio* en 1641. mais elle n'est pas comparable à celle-ci à l'égard de la beauté du caractére & du papier, & elle est beaucoup plus fautive. Cèt Ouvrage de *Charles de S. Paul* fut fort estimé de tous les Savans, dès qu'il parut. Il étoit devenu assez rare, sur tout hors de France, où l'on ne le trouvoit presque plus que dans

les Bibliothéques, & même assez rarement. Ceux qui s'attachent à l'étude de l'Histoire Ecclésiastique ne peuvent presque pas se passer de ce Livre, qui contient une description exacte presque de tous les Evêchez anciens, qu'il y a eu dans le Monde.

Quelque habile & exact que fut l'Auteur, il ne savoit pas tout & s'étoit quelquefois trompé. Le savant *Luc de Holstein* estima assez cèt Ouvrage, pour prendre la peine d'y faire des Notes, dans lesquelles il confirme, augmente, ou corrige souvent ce que dit *Charles de S. Paul.* Ces Notes furent imprimées à Rome en 1666. après la mort de l'Auteur par les soins du Cardinal *François Barberin*, qu'il avoit fait heritier de ses papiers. Il y a dans ce même Volume de l'Edition de Rome des Remarques sur l'Ancienne Italie de *Cluvier*, & sur le Trésor Géographique d'*Ortelius*. On y a encore mis deux Dissertations du même Auteur sur le Sacrement de Confirmation. On a tiré de cèt Ouvrage de *Luc de Holstein* les Notes qui concernent la Geographie de *Charles de S. Paul*, & on a eu soin de

de les insérer au bas de chaque page dans cette nouvelle Edition. Les Livres qui contiennent de semblables Remarques sur d'autres Livres sont d'ordinaire assez inutiles, pour bien des gens, qui ne veulent pas se donner la peine de les aller consulter, lors qu'ils lisent les Ouvrages pour lesquels elles sont faites. C'est donc rendre service à ces sortes de Lecteurs, que d'imprimer dans le même Volume les Notes avec le Texte, comme on a fait dans cette occasion.

Au reste, quelque habile que fut *Luc de Holstein*, il n'étoit pas infaillible, non plus que *Charles de S. Paul*, qu'il reléve assez souvent. Aussi le célébre Cardinal de *Noris* a-t-il fait voir que l'un & l'autre s'étoient trompez en quelques occasions, dans deux Lettres que cette Eminence a écrites à feu Mr. (a) *Magliabechi*, & qui ont été insérées dans l'*Apendix Augustiniana*, imprimée à la fin des Oeuvres de *S. Augustin* de l'Edition de (b) Hollande. Mais le Cardinal *de Noris*

 fait

a *Ce Savant est mort depuis peu.*

b *On la nomme ains, parce que c'est, en effet, en Hollande qu'elle a été faite.*

fait voir dans ces deux Lettres, que le P. *Garnier* savant Jesuite, s'est trompé bien plus grossiérement & en plus d'endroits, pour avoir voulu marquer les noms des Siéges des Evêques, qui souscrivirent dans les deux Lettres synodales, qui sont parmi celles de S. *Augustin*. Ce qui montre, qu'il est absolument necessaire à tous ceux qui veulent se mêler d'écrire sur l'Histoire Ecclesiastique, de consulter des Ouvrages semblables à celui de *Charles de S. Paul.*

Nous dirons en peu de mots ce que contient cette Geographie. Il y a d'abord une Préface, où l'Auteur parle des divers Ordres des Evêques, dont les Siéges sont marquez dans cette Notice. Il parle aussi du but & de la méthode de tout son Ouvrage: &, comme il n'en veut pas être crû sur sa parole, il cite toujours exactement à la marge ses Auteurs. Quand ils sont Grecs, il raporte leurs propres paroles, dont il donne une fidelle Traduction dans son Texte. Il reléve beaucoup dès l'entrée de sa Préface la gloire de l'Eglise de Rome, & de son Evêque, & il n'oublie pas les titres avantageux & de superiorité, que les Conciles

ou

où les anciens Auteurs Ecclesiastiques lui ont donnez. Il avoüe pourtant, que les Evêques de Rome ont obtenu quelques priviléges, parceque cette Ville étoit la Capitale de l'Empire ; mais ce ne sont que des priviléges ajoutez à l'autorité souveraine Ecclesiastique, qu'on prétend, que l'Evêque de Rome a toujours possedée. Il fait voir après cela, qu'il y a eu au commencement trois Patriarchats & ensuite cinq. Il explique quelle étoit leur autorité. Après quoi il parle des Exarques ou Primats & de leurs Droits, des Metropolitains, des Evêques, de la maniére dont on les élisoit, de leur examen, de la profession de foi, qu'ils devoient faire, de leur ordination, & de leurs droits. Il tire la plupart de ce qu'il dit sur les Evêques du quatriéme Concile de Carthage, dont il cite les propres paroles. Il ne faut pas oublier de remarquer que, dans tout son Ouvrage, il se renferme dans ce qui s'est passé jusques à la fin du sixiéme siécle & à la mort du Pape *Gregoire le Grand*; parce qu'après ce tems la face de l'Eglise fut beaucoup chan-

gée par les Empereurs à l'égard des Diocéses.

Tout l'Ouvrage est divisé en douze Livres. 1. Le premier traite du Patriarchat Romain. Il commence par faire l'éloge de ce Patriarchat, dont le Chef, qui est le Pape, étoit, si l'Auteur & ceux qu'il cite en sont crûs, le Juge de tous les autres & ne pouvoit être jugé de personne. Il prétend que le Patriarche de Constantinople étoit sujet à celui de Rome, de même que celui d'Alexandrie, celui d'Antioche, & celui de Jérusalem. Il prouve que non seulement l'Italie, mais l'Espagne même, & la Grand' Bretagne dépendoient du Patriarchat Romain, L'Afrique, l'Illyrie, la Thrace, la Dace & la Macedoine dépendoient aussi de ce Patriarchat.

2. Le Livre second traite de l'Italie. L'Auteur nous donne la description de cette Partie de l'Europe. Il raporte les dix-sept Provinces auxquelles elle étoit divisée, comme on le voit dans *la Notice de l'Empire*. Il y ajoute la description, que *Paul Diacre* nous a donnée de ces Provinces. Il nous aprend combien il y a eû de Provinces Ecclesiastiques

dans

dans toute l'Italie, dans les six premiers siécles, & il parcourt ces Provinces en particulier.

3. L'Illyrie Occidentale fait le sujet du troisiéme Livre. On y voit, comme à l'égard des autres Provinces, ses Divisions, ses Metropoles Ecclesiastiques, & tous ses Evêchez.

4. Il est parlé de l'Afrique dans le quatriéme. Mais l'Auteur n'entend par ce mot d'*Afrique* en cèt endroit, que celle que *Ptolemée* a divisée en Afrique propre, en Mauritanie Tingitane, & en Mauritanie Césaréenne, & que *Constance* partagea depuis en Mauritanie, Numidie, & Afrique. Dans la suite elle fut divisée en sept Provinces. Mais cette division ne regardoit que le temporel. Au commencement, il n'y avoit dans toute l'Afrique, qu'une seule Province Ecclesiastique. Dans la suite elle fut divisée en plusieurs, dont l'Evêque de Carthage étoit le Metropolitain. L'Auteur explique quelle étoit l'autorité de ce Prelat. Il fait voir en quoi les Métropolitains d'Afrique ressembloient & en quoi ils differoient des Métropolitains des autres Pays. Il montre que la principale différence consistoit en ce qu'excepté

le Métropolitain de Carthage, qui se faisoit par l'élection, les autres se faisoient par l'antiquité de l'ordination. Il répond aux objections de ceux qui ne sont pas de son sentiment. Il donne après cela les bornes des Provinces Ecclesiastiques de l'Afrique, & finit ce Livre comme tous les autres, par l'ancienne Notice des Evêchez d'Afrique. Les Notes de *Luc de Holstein* sur ce Livre sont assez nombreuses.

5. Le cinquiéme traite de la Gaule, & comme l'Auteur suit la même méthode, que dans les précédens, nous ne nous y arrêterons pas, non plus qu'aux suivans. Mais nous ne devons pas oublier de remarquer, qu'il cite un grand nombre d'autoritez pour faire voir l'ancienne dignité de l'Eglise Gallicane, & la haute estime, qu'on a faite de ses Prélats.

6. Le sixiéme Livre parle de la Grand' Bretagne, & de l'Irlande. L'Auteur s'est servi principalement de l'autorité de *Béde* dans tout ce qu'il nous dit des Métropoles de ce Pays. *Usserius* & *Stillingfleet* ont traité cette matiére beaucoup plus amplement & plus exactement, que

notre

notre Auteur. *Luc de Holstein* a fait très-peu de Notes sur ce Livre, qui est aussi un des plus courts de tout le Volume.

7. L'Espagne fait le sujet du septiéme Livre. L'Auteur recherche quels ont été les premiers Apôtres de l'Espagne. *Simeon Metaphraste* Ecrivain très-apocryphe, dit que S. *Pierre* alla dans ce Pays. Mais les Espagnols attribuent presque tous leur conversion à l'Apôtre S. *Jaques*, fils de *Zebedée* & Frere de *Jean*. L'Auteur est assez de cette opinion; mais il fait remarquer qu'il n'est pas moins probable que S. *Paul* a prêché l'Evangile aux Espagnols; puis qu'il parle dans son Epître aux Romains de la résolution qu'il avoit prise d'aller en Espagne. Aussi y a-t-il beaucoup d'Ecrivains anciens Grecs & Latins, qui assurent que cèt Apôtre fit ce Voyage. Après les Apôtres, il n'y a personne, que les Espagnols vénérent plus, que S. *Eugéne* Evêque de Tolede. On dispute sur le tems auquel il vint en Espagne. L'Auteur dit, qu'il sait bien quel est le sentiment le plus probable; mais qu'il s'en tait parce que toutes les véritez ne sont pas bonnes à dire.

8. Il est parlé de l'Illyrie Orientale dans le Livre VIII. 9. Le neuviême traite du Patriarchat de Constantinople. 10. Le dixiéme du Patriarchat d'Alexandrie. *Luc de Holstein* reléve ici une erreur considérable de notre Auteur, qui confond l'Ethiopie, qui est apellée quelquefois l'Inde, avec l'Inde Asiatique, qui est près du Gange. Car il entreprend de prouver, que cette Inde Asiatique étoit sujette au Patriarche d'Alexandrie; parce que *S. Athanase* envoya *Frumentius* pour prêcher dans les Indes. Or les Indes où *Frumentius* fut envoyé ne sont autre chose, que l'Ethiopie. Il est bien vrai que *Charles de S. Paul* a vû la difficulté, mais il tâche d'y répondre. *Luc de Holstein* refute ses raisons dans ses Notes.

11. Le Livre onziéme parle du Patriarchat d'Antioche. 12. Et le douziéme du Patriarchat de Jerusalem.

Après ces douze Livres, on voit une Table Alphabetique de divers Evêchez, dont la situation n'est pas connuë, & de quelques autres qui avoient été omis. Les Notes de *Luc de Holstein* font voir le véritable lieu

de

de quelques-uns de ces Siéges Episcopaux, & marquent que l'Auteur n'a ignoré la situation de quelques autres, que parce que le nom en étoit corrompu. On trouve ensuite trois Indices Alphabetiques, le premier est des Provinces assignées à chaque Patriarchat dans cèt Ouvrage. Le second est des villes Episcopales. Et le troisiéme, des principales matiéres.

Dans l'Appendice il y a cinq piéces principales. La premiére est une Description des bornes de châque Patriarchat & une énumeration des Siéges Apostoliques. La seconde est une Notice du Patriarchat de Constantinople. La troisiéme est une autre Notice Ecclésiastique tirée de la Bibliothéque du Roi de France. Ces trois Piéces sont en Grec & en Latin. La quatriéme est une Notice des cinq Patriarchats tirée de la même Bibliothéque, seulement en Latin. Enfin la cinquiéme est une autre Notice Latine tirée d'un ancien Manuscrit de la Bibliothéque de Mr. *de Thou.*

ARTICLE II.

I. GEOGRAPHIA SACRA *ex Veteri & Novo Testamento desumta, & in Tabulas quatuor concinnata, quarum I. Totius Orbis, in Bibliis Sacris cogniti, partes continet: II. Terram Promissam, sive Judæam in suas Tribus divisam: III. & IV. Jesu Christi & Apostolorum Petri & Pauli Patriam, Mansiones, & Itinera, & Pauli Navigationem Jerosolymis Romam usque. Additæ sunt Descriptio Terræ Chanaan, sive Terræ Promissæ, Jesu Christi, & Apostolorum Petri & Pauli Vitæ. Tum & in omnes eas Tabulas, & Descriptiones, Animadversiones & Index Geographicus. Auctore* NIC. SANSON, *Abbavillæo & Christianiss. Galliarum Regis Geographo, Accesserunt in Indicem Geographicum Notæ* JOANNIS CLERICI, *cujus etiam præfixa est Præfatio.* C'est-à-dire, *Géographie Sacrée tirée du Vieil & du Nouveau Testament, & disposée en quatre Cartes, la premiére de tout le Monde tel qu'il*

qu'il est connu dans la Bible. La seconde de la Terre promise ou de la Judée divisée en ses Tribus. La troisiéme & la quatriéme contiennent la Patrie, les Lieux de séjour, & les Voyages de Jesus-Christ, *de S.* Pierre *& de S.* Paul; *& la Navigation de S.* Paul *depuis Jérusalem jusqu'à Rome. Avec la Description de la Terre de Canaan, & les Vies de* Jesus-Christ, *de S.* Pierre *& de S.* Paul; *& des Remarques avec un Indice Géographique sur toutes ces Cartes & ces Descriptions. Par Mr.* Nic. Sanson *d'Abbeville, Géographe du Roi de France. On a joint une Préface & des Notes sur l'Indice Géographique par Mr.* Le Clerc. A Amsterdam, chez François Halma. 1704. in fol. pagg. 188. gros caractére, avec quatre Cartes Géographiques.

QUOI que Mr. *Sanson* n'ait pas pû donner à son Ouvrage toute la perfection, qu'on pourroit souhaiter, parce qu'il n'entendoit pas assez le Grec & l'Hébreu, pour consulter les originaux, & pour profiter du travail du savant *Bochart*;

ce-

cependant son Ouvrage a été fort estimé, & on doit savoir gré au Libraire, qui en a fait une nouvelle Edition, avec ces soins & cette exactitude qu'on remarque dans tous les Ouvrages, qui sortent de sa presse; surtout puis qu'on y a fait des additions considérables, qui rendent ce Livre beaucoup plus utile.

On trouve d'abord ici une Préface de Mr. *Le Clerc*, où après avoir porté son jugement sur *Sanson* & sur son Ouvrage, il donne un Catalogue de ceux qui ont fait des Descriptions de la Terre Sainte, depuis *Aristée* qui a décrit en peu de mots Jérusalem & la Judée, dans son Histoire des Septante, jusqu'à feu Mr. (a) *Spanheim*, qui dans la premiére Partie de sa Géographie Sacrée a donné une courte mais très-claire description de la Judée. Ce Catalogue est accompagné d'ordinaire d'une espéce de Critique des Auteurs alléguez, où Mr. *Le Clerc* marque ce qu'ils ont de bon & de défectueux, & l'usage qu'on peut faire de leur travail.

Il

(a) *Professeur en Theologie & en Histoire Sacrée à Leide.*

Il y a apparence que la premiére Carte de Géographie, qui ait été faite, est celle dont il est parlé dans le XVIII. Chapitre de *Josué*, où il est dit que ce Conducteur du peuple d'Israël, envoya trois personnes de châque Tribu, pour faire une Description du Pays, que devoient posséder sept Tribus, ausquelles on n'avoit point encore distribué la portion qui leur apartenoit. On demande si ces Commissaires se contentérent de dresser une liste des Villes & des Terres, qu'ils parcoururent, ou s'ils en dressérent une Carte Géographique à peu près semblable à celles que nous avons aujourd'hui. Mr. *Le Clerc* ne doute point que ce ne fut une Carte; parce qu'il ne suffisoit pas de savoir le nombre des Villes, pouvant y en avoir un plus grand nombre dans un plus petit espace; mais qu'il faloit de plus connoître l'étenduë du Pays, pour faire un partage exact. Il ne faut pas douter que les Israëlites ne sussent l'art de mesurer les Champs, puis qu'ils avoient fait un long séjour en Egypte, où l'on croit que la Géométrie a été inventée, à cause des inondations du Nil, qui confondent tous les Héritages.

A l'égard de l'Ouvrage de *Sanson*, il commence par une courte Préface. Il dit qu'après avoir examiné tous ceux qui ont écrit sur la Géographie Sacrée, il n'en a point trouvé de meilleur & de plus exact qu'*Adrichomius*, qui publia en 1589. un Ouvrage sous ce Titre : *Theatrum Terræ sanctæ*, & *Biblicarum Historiarum*, *cum Tabulis Geographicis*, *ære expressis*. Quelque excellent que soit cèt Ouvrage, il n'est pas sans défaut. *Sanson* reléve quelques unes de ses fautes. Mr. *Le Clerc*, dit qu'il eut mieux réussi, s'il eut sû la Langue Hébraïque, & s'il eut été plus versé dans la connoissance de l'Ecriture Sainte. Comme il est obligé de s'en fier souvent à des gens, qui n'étoient pas plus savans que lui, il a commis diverses fautes surtout dans l'Orthographe des noms des lieux dont il parle. Il a aussi souvent mêlé les noms anciens avec les modernes, ce qui est un grand défaut, dans des Cartes, qui ne doivent être faites que pour entendre l'Ecriture. Cependant *Sanson* rend ce témoignage à *Adrichomius*, qu'il avoit consulté tous ceux qui avoient écrit avant lui sur la même

matiére, & qu'il en avoit profité. Cèt Ouvrage fut si bien reçu que *Sanson* assure que tous ceux qui ont suivi *Adrichomius*, ont profité de son travail, & le P. *Briet* entr'autres; qu'ils ont copié mot pour mot la Carte de cèt Auteur, & qu'ils ont composé leurs Descriptions de la sienne.

Après cette courte Préface, on trouve les deux Cartes Géographiques de *Sanson* tirées du Vieil & du Nouveau Testament. La premiére est une Carte générale de tout le Monde, conformément à ce que nous en aprend l'Ecriture Sainte. La seconde est une Carte de la Judée divisée selon ses Tribus.

On voit après cela des Remarques de l'Auteur sur sa seconde Carte, avec le nombre des Villes de châque Tribu, la situation de ces Villes & leur distance.

Ces Remarques sont suivies de l'Indice Géographique, par ordre d'Alphabet, & l'Explication des Pays & de tous les lieux décrits dans ces deux Cartes, & des choses les plus remarquables, qui y sont arrivées, tant sous l'Ancien que sous le Nouveau Testament. L'Auteur

a mis vis-à-vis des lieux dont il eſt parlé leur longitude & leur latitude. C'eſt la partie la plus conſidérable & la plus utile de cèt Ouvrage.

Il eſt ſuivi d'une Carte, qui comprend les voyages de *Jeſus-Chriſt* dans la Judée, dans la Samarie, & dans la Galilée. L'Auteur a joint à cette Carte la Vie même de *Jeſus-Chriſt* en abrégé; mais ſurtout par raport à ſa Carte Géographique: c'eſt-à-dire, qu'il explique particuliérement ce qui concerne ſa Patrie, les lieux où il a ſéjourné, & ſes Voyages. Il ſe ſert des propres termes de l'Ecriture; mais, peut-être, qu'il n'a pas partout ſuivi exactement l'ordre des tems, pour ne s'être pas ſervi d'une aſſez bonne Concordance des Evangiles.

Il eſt peu parlé des Voyages de S. *Pierre*, dans l'Ecriture. L'Auteur n'a pas laiſſé de deſtiner une Carte à marquer les lieux où cèt Apôtre & S. *Paul* ont été. Il y a ajouté la vie de l'un & de l'autre, dans la même méthode que celle de *Jeſus-Chriſt*. Seulement à l'égard de S. *Pierre*, il a falu que l'Auteur ait puiſé ailleurs, que dans le Nouveau Teſta-

Testament son Voyage & son Crucifiement à Rome.

A l'égard des Notes de Mr. *Le Clerc* sur l'Indice Géographique de *Sanson*, elles comprennent seize pages en plus petit caractére. Elles tendent à expliquer, à confirmer, ou à corriger ce que l'Auteur a avancé. Voici un exemple d'une des fautes de *Sanson*, qui procéde de ce qu'il n'a pas pû ou qu'il n'a pas voulu consulter les Originaux. Ce savant Géographe parle d'un lieu qu'il apelle *Acanthonaulona*, qu'il dit être éloigné d'environ 30. stades de Jérusalem. Il cite là-dessus pour tout témoin *Joseph au Livre V. de la Guerre des Juifs, Chapitre VI. Sanson* s'est trompé pour n'avoir consulté que la Version Latine de *Joseph*, pag. 907. de l'Edition de Genéve, où on lit ces paroles. *Castra ponit in loco quem Judæi sermone patrio* Acanthonaulona *vocitant. Il campa dans un lieu, que les Juifs nomment en leur Langue* Acanthonaula. S'il eut consulté le Grec, il y eut lû ces paroles στρατοπεδεύεται κατὰ τὸν ὑπὸ Ἰουδαίων πατρίως ἀκανθῶν αὐλῶνα καλούμενον, *il campe dans une Valée que les Juifs apellent dans leur Langue*

que la Valée des Epines. (*a*) Ce n'est pas le seul *Sanson*, qui a commis cette faute. Voici comment le célébre Mr. *Arnauld d'Andilly* traduit cèt endroit. *Il (Tite) en partit le lendemain de grand matin, & s'alla camper à Acanthonaulona, près le vilage nommé* Gaba de Saül, *c'est-à-dire* la Colonie de Saül *distant de trente stades de Jérusalem.* Il ne faut pas dire que ces deux Auteurs ont voulu garder le mot de l'Original: Ce seroit une pauvre défaite. Car puis qu'*Aulona* est à l'accusatif, s'ils eussent voulu exprimer le Grec, ils eussent dû dire que ce Païs s'apelloit *Acanthon Aulon*, c'est-à-dire, *la Valée des épines*.

Voici un autre endroit, qui fait voir que quelque habile que soit *Sanson*, il ne le faut pas toujours suivre aveuglément. Voici ses propres termes sur le mot *Alexandria*, *à Bochardo nulla est in toto Veteri Testamento; ubi pro Alexandria legit Thebas Aegyptias sive Diospolem &c.* La moindre faute de *Sanson* c'est d'avoir mis *Bochardus* pour *Bochartus*. S'il eut lû le titre du livre de *Bochart*

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouvell.*

il eut pû voir son véritable nom. Mais qui lira ces seules paroles de *Sanson* pourra-t-il comprendre que le savant *Bochart* n'a dit autre chose dans l'endroit cité, si ce n'est, qu'il ne faloit pas traduire le mot Hébreu *No-Amon*, par *Alexandrie*, dans les passages de *Jeremie*, d'*Ezechiel*, & de *Nahum*, où il se trouve, parce qu'Alexandrie n'étoit pas encore bâtie du tems de ces Prophétes ; & qu'il montre que par *No-Amon*, il faut entendre la Ville de Thébes en Egypte. Ces fautes n'empêchent pas que l'Ouvrage de *Sanson*, ne soit très-utile. Mr. *Le Clerc* en convient, & confirme souvent, comme je l'ai remarqué, ce que ce Géographe a avancé.

La plus longue remarque de Mr. *Le Clerc* est sur le mot *Troas*. Personne n'ignore que la *Troade* étoit un Pays voisin de la célébre Ville de Troye. Mais ce Savant soutient que dans les Actes des Apôtres il n'est point parlé de ce Pays, mais d'une Ville qu'on apelloit *Alexandrie Troas*, pour la distinguer des autres *Alexandries*, & quelquefois simplement *Troas*. Il est étonnant que *Sanson* & le P. *Lubin*, qui sont fort

attachez à la Vulgate ; se soient trompez dans cèt endroit, car il paroit que l'Auteur de cette Version, a conçu qu'il étoit parlé d'une Ville dans le livre des Actes. (a) Les Traducteurs de Genéve ne s'y sont pas trompez non plus. Je dis la même chose des Traducteurs Anglois & Flamands, qui ont tous pris *Troas* pour une Ville. Mr. *Le Clerc* fait deux choses sur ce mot, il prouve premiérement que *Troas* étoit une Ville, en suite il raporte les paroles de quelques Anciens & de quelques Modernes, qui se sont trompez sur ce sujet, afin que désormais on évite la même faute.

II. ONOMASTICON URBIUM & LOCORUM SACRÆ SCRIPTURÆ, *seu Liber de Locis Hebraïcis Græcè primùm ab* EUSEBIO *Cæsariensi, deinde Latinè scriptus ab* HIERONYMO, *in commodiorem verò ordinem redactus, variis additamentis auctus, notisque & Tabulâ Geographicâ Judææ illustratus, operâ* JACOBI BONFRERII *S. J. Recensuit & Animadver-*

a Addit. de l'Aut. de ces Nouvell.

adversionibus suis auxit JOANNES CLERICUS. *Accessit huic Editioni* BROCARDI *Monachi ex ordine Prædicatorum Descriptio Terræ Sanctæ*. C'est-à-dire, *Dictionaire des Villes & des Lieux de l'Ecriture Sainte, ou Livre des Lieux Hebraïques, composé premiérement en Grec par* Eusébe *de Césarée, écrit ensuite en Latin par S.* Jerôme. *Reduit en un ordre plus commode, augmenté de plusieurs Additions & éclairci par des Notes & par une Carte Géographique, par* Jaques Bonfrerius *Jésuite. Publié présentement par Mr.* Le Clerc, *qui y a aussi joint ses Remarques. On a encore ajouté dans cette nouvelle Edition la Description de la Terre Sainte par le Moine* Brocardus *de l'Ordre des Dominicains.* A Amsterdam, chez François Halma. 1707. in fol. pagg. 192. gros caractére.

LORS qu'on étoit sur le point de finir l'Edition de l'Ouvrage de *Sanson* dont nous venons de parler, on conseilla au Sieur *Halma* Libraire d'y joindre le Livre de S. *Jerôme des Lieux Hebraïques*, tant à

cause de la conformité de la matiére, que parce que le Livre de *Samson* étoit trop petit; pour composer un juste volume *in folio.* Il consulta Mr. *Le Clerc*, qui lui conseilla d'imprimer le Grec d'*Eusébe*, la Version Latine, & l'Ouvrage de S. *Jerôme* en trois Colomnes, en y ajoutant les Notes de *Jaques Bonfrerius* Jesuite. Il lui promit en même tems ses soins autant que ses autres occupations le lui pourroient permettre.

Mr. *Le Clerc* qui, pour son usage, avoit souvent comparé l'Edition de *Bonfrerius* avec celle des Oeuvres de S. *Jerôme* commencée à Paris en 1690. par les soins de Dom *Martianay* Benedictin, y avoit trouvé plusieurs fautes d'impression, & d'autres, qui doivent être imputées ou à *Bonfrerius* lui-même, ou à celui qui a eu soin de l'impression de son Ouvrage. Il jugea donc à propos de comparer ces Editions, afin de corriger l'une par l'autre. C'est ce qu'il a fait avec soin, & il a découvert que dans l'Edition de *Bonfrerius* il y avoit quelquefois des lignes entiéres d'omises. C'est ce qu'on peut voir aux mots *Galgala*,

Jericho, *Magdolus*, *Petra*, *Rama*, *Sualim*, &c. Mr. *Le Clerc* a corrigé tous ces défauts. Il y a ajouté diverses Notes, qui concernent principalement le Texte Grec d'*Eusébe*. Il marque les changemens, qui ont été faits dans cette nouvelle Edition, & donne diverses remarques curieuses sur l'Ouvrage d'*Eusébe* & même sur celui de S. *Jerôme*. Mais, comme il n'aime pas les repetitions, il renvoye souvent à ce qu'il a dit dans ses *Quæstiones Hieronymianæ*. Il reléve quelquefois les fautes non seulement de *Bonfrerius* & de Dom *Martianay*; mais aussi celles d'*Eusébe* & de S. *Jerôme*. Il a aussi changé quelque chose dans l'ordre de l'Edition de *Bonfrerius*. Il a laissé les seules additions de ce Jesuite, entremêlées dans le texte d'*Eusébe* & de S. *Jerôme*, mais imprimées & dans de plus longues lignes, afin qu'on les put distinguer, & il a mis les Notes au bas des pages vis-à-vis des endroits ausquels elles se raportent.

¶ On a joint à la fin la Description de la Terre Sainte par le Moine *Brocardus* Dominicain. Elle est tirée du *Novus Orbis* de *Simon Grynæus*,

 im-

imprimé à Bâle en 1555. C'est Mr. *Van Leuwen* très-célébre Professeur en Theologie dans l'Ecole Illustre & Pasteur de l'Eglise Flamande d'Amsterdam, & qui a une ample Bibliotheque qui a fourni cèt Exemplaire, & a conseillé cette Addition. * *Bonaventure Brocardus*, étoit de Strasbourg. Il florissoit en 1283. Son Ouvrage fut imprimé à Paris en 1544. Mr. *Le Clerc* avertit de ne pas confondre cèt Auteur avec *Burchardus* Auteur plus ancien, que plusieurs ont accoutumé d'apeller *Brocardus*.

ARTICLE III.

EXAMEN THEOLOGIÆ NOVÆ, *& maximè Celeberrimi Domini* POIRETI, *ejusque Magistræ Mad.* DE BOURIGNON, *per præcipuos Fidei Christianæ Articulos, à* JO. WOLFGANGO JAGERO, *Cancellario Tubingensi & Præposito Eccles. in Collegio Privato Institu-*

* *Addition de l'Aut. de ces Nouv. Elle est tirée de la* Bibliotheca Vetus & Nova *de* George Matthias König.

fitutum, adjecta est Epistola ad Dn. POIRETUM *responsoria, & Judicium de Refutatione Johan. Lockii, quam idem Dn.* POIRET *meditatus est.* C'est-à-dire, *Examen d'une nouvelle Théologie & surtout de celle du Célébre Mr.* Poiret, *& de sa* (a) *Maîtresse Mad.* de Bourignon, *dans les principaux Articles de la Religion Chrétienne; fait dans des Colléges particuliers par Mr.* Jager *Chancelier de Tubingue, &c. On y a joint une Lettre servant de Réponse à Mr.* Poiret, *& un jugement sur la Réfutation que Mr.* Poiret *a faite des principes de Mr.* Locke. A Francfort & à Leipsic; 1708. in 8. pagg. 506. d'un caractére un peu plus gros que celui de ces Nouvelles. Et se trouve à Amsterdam, chez François Vander Plaats.

LA Doctrine de Mr. *Poiret* a fait des progrès en Allemagne. Les Protestans, tant ceux qu'on apelle *Luthériens*, que ceux qu'on nomme *Cal-*

a *C'est-à-dire celle de laquelle il fait gloire d'avoir apris une bonne partie de ce qu'il sait.*

Calvinistes, ont cru devoir s'y oppo-ser. C'est ce qui a produit plusieurs Livres. En voici un, où l'on exami-ne presque toute la Doctrine de Mr. *Poiret*, telle qu'elle est contenuë dans ses Ouvrages, & surtout dans son *Oeconomie Divine*, qui renferme presque tout son Systême. Nous ne raporterons pas ici en détail tous les Articles, que Mr. *Jager* examine. Cela nous meneroit trop loin; nous nous contenterons d'indiquer quel-ques-uns des principaux.

Il comprend Mr. *Poiret*, ses Sec-tateurs, & plusieurs autres, sous le nom général de *Piétistes*: mais il les subdivise en plusieurs Classes. La premiére est de ceux, qui, voyant avec douleur les mœurs corrompues des Chrétiens de ce Siécle, tâchent de faire refleurir la piété, qui paroit entiérement éteinte. L'Auteur regar-de feu Mr. *Spener* comme le Chef de cette Secte. Il loüe son zéle; & il lui pardonne l'opinion qu'il a eüe, qu'il arriveroit sur la fin du Monde des tems plus heureux, quoi qu'il eut souhaité que Mr. *Spener* gardant cette pensée pour lui-même, se fut abstenu de la publier.

La seconde Classe est de ceux, qui pa-

paroissent témoigner beaucoup d'amour & d'attachement pour la pieté, & qui enseignent en même tems diverses erreurs dangéreuses. L'Auteur croit qu'on doit les tolérer, tant qu'eux-mêmes n'exciteront point de troubles. On ne peut dire qui est le Chef de cette Secte. Ce sont des gens qui aiment à se cacher. L'Auteur croit que le nombre en est fort grand &, peut-être, plus grand qu'on ne pense.

La troisiéme Classe est de ceux, qui, sous prétexte d'une grande pieté, excitent des troubles dans l'Eglise, enseignent de nouvelles Doctrines, qui ruinent les fondemens du Christianisme, & s'éforcent de renverser les usages établis par les Apôtres & constamment observez depuis dans l'Eglise Chrétienne. Le Chef de cette Secte en Allemagne est, selon Mr. *Jager*, *Godefroy Arnold*, & en Hollande Mr. *Poiret*, à qui l'Auteur donne l'épithéte de très-savant, mais qu'il dit être trop attaché aux opinions de Madem. *Bourignon*, & trop abonder dans son sens. Dans son *Oeconomie Divine*, c'est toûjours Mr. *Jager* qui parle, on voit un mélange surprenant. On y lit de très-

bonnes choses & de très-méchantes; Quelquefois dans la Morale on ne peut rien dire de mieux, & quelquefois dans les dogmes rien de plus monstrueux & de plus mauvais. Cependant ce bien & ce mal sont liés avec tant d'éloquence & tant d'art, qu'il est souvent bien difficile de les distinguer. Notre Auteur accuse Mr. *Poiret* de soutenir qu'on peut se sauver dans toutes les Religions, & d'assurer qu'il y a des Illuminez, des Saints, & des (a) *Adeptes*, chez les Turcs, les Juifs, & les Payens, de même que chez les Chrétiens. On met dans la même Classe de Mr. *Poiret*, *Weigelius*, *Schwenckfeld*, *Matthieu Veter*, & leurs Sectateurs, & tous les Trembleurs d'Angleterre avec *Rob. Barclai* leur principal Docteur. L'accusation la plus grave ou, du moins, la plus dangereuse, c'est que ceux contre qui dispute l'Auteur publient des dogmes très-contraires aux intérêts du Magistrat Civil. Ils enseignent avec les Millenaires, que quand *Jesus-Christ* viendra pour régner sur la Terre, toute l'autorité humaine sera détruite avec les Impies.

a *C'est-à-dire, des Parfaits.*

pies. Si ces Millenaires étoient les Maîtres, ils travailleroient aparemment à abolir toute l'autorité des hommes, pour avancer le Régne de *Christ*. On rend pourtant cette justice à Mr. *Poiret*, de croire qu'il est parfaitement éloigné de tout esprit de cruauté, de sédition, & de trouble. Mais on croit que sa Doctrine y tend naturellement.

Après avoir ainsi expliqué en général quels sont les Adversaires, que l'Auteur se propose de combattre, il nous dit que son dessein est de montrer qu'ils blessent tous les principaux Articles de la Religion Chrétienne; que toutes ces prétenduës Inspirations immédiates, ne sont que des illusions, d'où, dit-il, il paroîtra ce qu'on doit penser de leur Christianisme & de leur pieté.

Un des premiers dogmes de Mr. *Poiret* qui choquent nôtre Auteur, est la maniére, dont il tâche d'expliquer le Mystére inexplicable de la très-sainte Trinité. Le Pére, selon ce Savant, n'a par lui-même ni lumiére, ni félicité, parce que c'est une faculté vuide; en sorte que pour trouver de la lumiére & de la félicité, il a été obligé de produire en

soi-même un Fils, afin que la lumiére naisse dans sa faculté intellective. C'est ce que dit S. *Jean*, que *la Lumiére luit dans les ténébres.* La Lumiére, c'est-à-dire, le Fils luit dans les ténébres de la faculté contemplative du Pére. Voici les propres paroles de Mr. *Poiret*. Je suis sûr que le Lecteur me saura gré, de les avoir transcrites, quoi qu'un peu longues. Personne ne peut mieux expliquer son opinion que lui-même. (*a*) „Ainsi „ donc, revenant à Dieu, son di„ vin désir aspire infiniment après „ une connoissance & une lumiére „ infinie : & ce désir infini réveille „ ou excite dans lui les mouvemens „ divins de la faculté agissante, qui „ lui causent des recherches em„ pressées & sans repos après la lu„ miére, & des étreintes vives & „ sensibles, avec un effort universel & „ extrême dans toutes ses facultez, „ pour obtenir ce qu'elles désirent si „ instamment, si vivement & avec „ tant d'ardeur, & elles l'obtien„ nent, en effet, par la Toute„ puissance & la Liberté infinie.

„ Alors

a *Oeconomie Divine. Liv. I. Chap. XV. Pag. 419.*

„ Alors nait la LUMIERE dans la
„ Faculté intelligente du Pere Tout-
„ puissant ; qui forme ainsi sa belle
„ & lumineuse représentation ; alors
„ *luit la lumiére dans les ténébres*,
„ (dans les facultez ou les princi-
„ pes agissans, qui étoient antérieu-
„ rement & formellement obscurs)
„ & *les ténébres ne la comprennent*
„ *point*, ne l'absorbent & ne l'obs-
„ curcissent pas, comme dit S. *Jean*.
„ Alors toutes les Facultez du Pere,
„ & tout ce qu'il y a d'actif dans lui,
„ accourent à la lumiére comme à
„ foule, pour s'abymer dans cette
„ glorieuse clarté de la Divinité, s'y
„ plonger, s'y rassasier, s'en inves-
„ tir & s'y revétir de sa brillante li-
„ vrée. Alors nait l'AMOUR : &
„ la simplicité Divine réunissant tout
„ cela, sa liberté en dispose en une
„ infinité de maniéres, qui font les
„ jeux de la Divinité, &c.

Mr. *Jager* refute tous ces senti-
mens de Mr. *Poiret*, & entreprend
sur tout de faire voir, que l'idée que
ce Savant s'est formée de la premiére
Personne de la très-sainte Trinité lui
est très-injurieuse. On peut assez
s'imaginer les raisons qu'il allégue
contre cette maniere d'expliquer la

Trinité, sans qu'il soit nécessaire que je m'y arrête.

Nôtre Auteur refute aussi les principes d'un Livre dont voici le Titre tel qu'il le donne, *Theologiæ puræ & pacificæ solida fundamenta, sive Theologia comparativa.* C'est-à-dire, *Les solides fondemens de la Théologie pure & pacifique, ou la Théologie comparative.* Ce qui scandalise surtout Mr. *Jager* dans ce Livre, c'est ce qu'on y dit qu'à cause des irrégénérez, Dieu a introduit la maniére crasse & corporelle d'instruire par les Ecrits des Prophétes & des Apôtres & même par la vie de *Jésus-Christ*. Il ne peut soufrir qu'on parle ainsi de l'Ecriture Sainte, qui est esprit & vie, & que Dieu nous a donné pour être la semence de nôtre Régénération. Il dit que bien loin que cette Doctrine soit propre à établir la paix parmi les Chrétiens, elle déclare la guerre au S. Esprit, & que c'est comme si on vouloit guérir la fiévre par la peste.

Mr. *Jager* fait aussi voir, que si, méprisant l'Ecriture Sainte, on a recours aux Inspirations immédiates, chacun vantera ses Inspirations particuliéres, & l'on n'aura plus de

prin-

principe commun pour juger de la Vérité & pour la distinguer de l'Erreur. Il cite là-dessus ce que raporte *Barclai*, & qui est assez singulier. En Angleterre, parmi les Fanatiques, un Pere & ses deux Fils avoient fait une Secte particuliére, & toute leur Eglise étoit réunie en ces trois personnes. Mais il s'éleva des Disputes entr'eux sur la Religion; l'un ne voulut point ceder à l'autre: Après bien des contestations, les deux fils excommuniérent leur Pere & le séparérent de leur corps. Les deux Fréres ne demeurérent pas long-tems unis. Ils commencérent aussi à disputer, l'un excommunia l'autre; ainsi d'une seule Eglise, qui n'étoit composée que de trois personnes, il s'en forma trois, dans chacune desquelles il n'y avoit qu'un seul Membre. Mr. *Jager*, dit qu'il arrive aujourd'hui de semblables choses en Allemagne, (*a*) L'esprit de l'homme est trop fertile en imaginations extravagantes pour pouvoir conserver l'union, si l'on n'a point de régle commune par laquelle on puisse juger de la Vérité ou de la Faus-

a. *Addit. de l'Aut. de ces Nouvell.*

Fausseté. L'Eglise Romaine établit pour juge des Controverses le Pape; qui étant un simple homme est sujet à l'erreur, & qui après sa mort peut avoir des Successeurs, qui n'auront pas les mêmes vuës que lui. L'Ecriture, au contraire, est une régle infaillible, immortelle, toujours la même. *A la Loi & au témoignage:* C'est là la voye Royale, la seule qui ne trompe & qui n'égare personne.

Mr. *Poiret* est accusé par notre Auteur de renverser le moien ordinaire de conversion, que Dieu nous a donné, qui est sa Parole; parce qu'il dit que l'Homme doit consulter la Vérité qui luit dans le Centre de son Ame, & qu'il sera un vrai Chrétien, quoi qu'il ignore la Lettre de l'Evangile. Mr. *Jager* demande, pourquoi *Jesus-Christ* n'a point donné de tel précepte à ses Apôtres. On aura beau consulter la Vérité qui luit dans le Centre de l'Ame, on n'y aprendra jamais les principaux dogmes de la Religion Chrétienne, qui sont des faits, sans le secours de la Révélation; tels sont la mort de *Jesus-Christ*, sa Resurrection, la Doctrine de la Résurrection des corps, &c.

Mr.

Mr. *Jager* se plaint aussi de l'obscurité du langage des Mystiques, qu'il dit être plus ténébreux, que les nombres Platoniciens, & il croit qu'on peut dire véritablement de ce langage ce que disent faussement les Mystiques de la parole externe de l'Ecriture Sainte que c'est *une parole noire, des caractéres d'encre, un étui vuide de sens, enflé de la pompe de phrases vaines, comme un outre, où il n'y a que du vent.*

On accuse encore Mr. *Poiret* de croire que toutes choses ne sont pas l'objet de la Science & de la Providence de Dieu. Ce n'est pas, comme l'ont crû quelques Hérétiques, que Dieu ne puisse savoir toutes choses, s'il vouloit; mais s'il ne veut pas, il ne les saura pas, parceque Dieu est par soi-même indifférent, & qu'il n'est point obligé de penser à d'autres choses qu'à lui-même. Il n'y a rien, dit Mr. *Poiret*, ni en Dieu, ni hors de Dieu, qui le contraigne d'avoir, dans sa conception, & dans son entendement, tant de particularitez, & même tant de sottises, & d'obliquitez étrangéres. Mr. *Jager* refute cette opinion en faisant voir qu'elle est contraire & à l'Ecri-

ture,

ture, & au sentiment de tous les Théologiens, tant Catholiques que Protestans, & même à l'opinion des Philosophes du Paganisme.

Une autre opinion de Mr. *Poiret* qu'on trouvera refutée dans notre Auteur, c'est que le Fils de Dieu se soit incarné dès le commencement du Monde. Il est bien vrai que presque tous les Théologiens Orthodoxes ont enseigné que c'étoit le Fils de Dieu, qui aparoissoit aux Patriarches sous la forme humaine, donnant déja dès lors des préludes de son Incarnation. Mais ils ont tous enseigné en même tems, qu'il ne prenoit ce corps humain que pour un tems, & que ce corps étoit tout différent de celui qu'il a reçu de la S. Vierge. Mais ce n'est pas là l'opinion de Mr. *Poiret*, comme cela paroît par ces paroles du *Livre IV. Chap.* 2. de l'*Oeconomie Divine*, citées par notre Auteur. (a) Pour „ effectuer cela, dit-il, sa Majesté „ Divine voulut couvrir son corps „ glorieux de notre chair mortelle, „ qu'il voulut prendre dans le sein „ d'une Vierge. La Raison se trou-„ vera

a *Pag.* 35. *du Tom. V. de l'Oeconomie.*

„ vera courte ici, & ne manquera
„ pas de susciter des difficultez,
„ premiérement sur ce que, selon
„ notre sentiment, *Jesus-Christ*
„ ayant eu un corps glorieux qu'il
„ avoit tiré d'*Adam*, & qui étoit cru
„ à la Stature d'un homme parfait,
„ il étoit impossible qu'il se bornât
„ dans le sein d'une Vierge, sinon
„ qu'il se détruisît & s'anéantît. Se-
„ condement que, puis qu'il devoit
„ tirer un corps de la substance de
„ la S. Vierge, il étoit impossible
„ que son corps glorieux s'y pût
„ trouver, parce qu'étant un corps
„ il ne peut être en un même lieu,
„ avec une autre matiére, puis qu'il
„ n'y a point de pénétration de corps.
„ . . . . . Il suffira, pour répondre
„ aux difficultez de la Raison, de lui
„ dire, qu'il étoit très-facile à Dieu
„ de reduire son corps lors qu'il lui
„ plairoit, au même volume & à
„ la même petitesse de Stature, qu'il
„ avoit à sa naissance d'*Adam*, sans
„ que pour cela le corps fût détruit,
„ ou l'union de l'ame dissoute; puis
„ qu'il est constant que l'un & l'au-
„ tre subsistent dans la forme d'un
„ foetus assez petit pour être borné
„ par le sein d'une femme. Il est

„ re-

„ remarquable, que l'Ecriture par-
„ lant de l'Incarnation de *Jesus-*
„ *Christ* en ce Monde, dit qu'il s'est
„ *évacué*, vuidé, (ἐκένωσε) rendu
„ mince & petit pour cet effet-là, ou
„ pour prendre la forme d'un Ser-
„ viteur, au lieu qu'il étoit aupara-
„ vant dans une forme Divine. Dans
„ cèt état-là, pour repondre à la
„ seconde difficulté alleguée, il étoit
„ très-facile à Dieu de transporter
„ son corps du Ciel en Terre dans
„ le sein de la Vierge, & dans la
„ portion de la substance de laquel-
„ le il devoit se revêtir, pour ne
„ composer avec elle qu'un seul
„ corps.

Mr. *Jager* remarque que cette opinion, quant à sa seconde Partie, n'est pas fort différente de celle de quelques Anabaptistes, qui ont enseigné, que *Jesus-Christ* n'avoit pas reçu son corps de *Marie*, mais qu'il étoit descendu du Ciel & avoit passé par le corps de *Marie*, comme par un canal. Il demande à Mr. *Poiret*, où il a apris que *Jesus-Christ* étoit déja incarné dans le Paradis terrestre? Si c'est de Dieu même dans cèt intellect purement passif, dans cèt état de *quiétude*, qu'il vante tant? Si

c'est

c'eſt par une révélation immédiate, par la direction de Mad. de *Bourignon* qui lui a indiqué cette vérité? Si cela eſt, ajoute-t-il, Mr. *Poiret* a, du moins, eu un Intellect actif, quand il a regardé & ſuivi ce flambeau que lui a allumé cette ſavante Fille. Il répond enſuite aux argumens que ſon Adverſaire a apportez, pour apuyer ſon opinion, & il n'a pas de peine à faire voir que, ſelon l'Ecriture, le Fils de Dieu ne s'eſt incarné proprement qu'une ſeule fois, lors qu'il a pris notre nature dans le ſein de la Vierge. Il avoüe que c'eſt le Fils de Dieu, qui a paru ſous une forme humaine, dans l'Ancien Teſtament; mais il ſoutient que c'eſt tout autre choſe de prendre un corps pour un tems, ou de s'unir perſonnellement la Nature humaine. Dans le premier cas, ce n'étoit qu'un corps qui avoit quelque eſpéce d'union pour peu de tems à la Perſonne éternelle du Fils; au ſecond cas, c'eſt un corps & une ame humaine, qui ſont tellement unis à la perſonne Divine, qu'ils ne compoſent enſemble qu'une ſeule & même perſonne.

Mr. *Jager* prouve auſſi contre les Myſti-

Mystiques & contre tous ceux, qui ne veulent pas admettre le mot de *Personne*, que le S. Esprit est une véritable Personne Divine; & qu'on fait bien de se servir de ce mot de *Personne* pour expliquer sa pensée, & pour découvrir les erreurs des Hérétiques. On conviendra facilement avec Mr. *Juger*, que l'article de la Sainte Trinité est un Article essentiel à la Religion, sans lequel tout l'édifice de notre salut croule entiérement: mais peut-être que des Philosophes chagrins ne conviendront pas de la solidité de ce qu'il ajoute. *Notre Cœur a trois Angles, dont la seule Trinité peut le remplir. Tres habet Angulos cor nostrum, sola ergo Trinitas illud implere potest.* Nôtre Siécle est trop éclairé pour se payer de semblables raisons. Aussi doit-on croire que l'Auteur n'a pas voulu que l'on comptât beaucoup là-dessus.

Il n'oublie pas d'exercer sa Critique contre l'idée du premier Homme, que nous a donnée Mr. *Poiret*, après Madem. de *Bourignon*. Il nous le représente comme plus incorruptible, que le Diamant, plus fort & plus agile que le feu; plus lumineux

que

que le Soleil. Tout cela entendu sans hyperbole, sans figure. Il n'y avoit dans ce corps (a) *nulle corruption, nulles vilenies, point d'ordures d'excrémens; comme on sait que seront les corps glorifiez. Ce qui se pouvoit trouver dans les entrailles ou dans les vaisseaux de cet admirable Corps n'étoit que pureté & qu'agrément. Dans la Nature même toute corrompuë qu'elle est, il y a des Animaux, dont les Excrémens sont les délices du goût & de l'odorat des Hommes.* Le Chef-d'œuvre des mains de Dieu ne devoit pas être en cela inférieur à la Bête. *Il étoit beau, lumineux, pellucide au delà de tout ce qui se peut penser. Il avoit dans soi le principe inépuisable d'une fécondité toute pure & par soi seul.* Madem. *Bourignon* explique plus particuliérement la maniére dont cette fécondité eut été mise en œuvre; & pour écarter de l'homme dans son premier état tout ce qu'il y a de mal-honnête, elle croit que le premier homme avoit un nez en l'en-

a *Oeconom. Divine. Liv. I. Ch. 22. Voyez aussi la vie d'*Antoinette de Bourignon.

l'endroit, où sont les parties qui servent à la propagation, & que c'eut été par une espéce de flair, qui n'avoit rien de grossier ni de sensuel, qu'il eut conçu son semblable. Elle disoit qu'elle avoit vû dans le Corps transparent d'*Adam* deux Vaisseaux, l'un rempli d'œufs, & l'autre d'une liqueur capable de les rendre féconds. En sorte que toutes les fois que l'Homme se seroit échaufé de l'Amour de Dieu, dans le dessein de produire d'autres Créatures pour l'aider à aimer, loüer, & adorer sa Majesté, cette liqueur sublimée par les feux de l'Amour Divin, se seroit répanduë sur un ou plusieurs de ces œufs, avec un sentiment de plaisir inexprimable. De ces œufs ainsi échaufez, & sortans par cette espéce de nez, qui répandoit des odeurs très-agréables, il seroit éclos en peu de tems un homme tout entier. Notre Auteur employe plusieurs raisons pour refuter cette idée du premier homme. Une des plus fortes c'est qu'elle ne s'accorde point avec ce que *Moyse* nous en dit, qu'*Adam* avoit été mis dans le Jardin d'Heden, non seulement pour le cultiver, mais aussi pour en manger des fruits.

fruits. Ces fruits, dit-il, qui devoient servir de nourriture à *Adam* n'avoient point de proportion avec ce prétendu corps du premier homme, puis qu'ils n'étoient ni lumineux, ni transparens, ni de la nature du feu.

Mr. *Jager* refute ensuite l'idée que Mr. *Poiret* nous donne de l'Ame, qui selon ce Savant, du moins comme le raporte nôtre Auteur, est une portion de la Nature & de l'Essence divine, produite de Dieu, non afin qu'elle fasse quelque chose en elle-même par sa raison & par son activité, ou afin qu'elle forme en elle-même une lumiére propre, une image propre, une connoissance subsistante en soi, par soi, & à cause de soi, ou un attachement de tranquillité & d'amour propre dans la contemplation de soi-même; mais afin qu'elle soit un Vaisseau de grace, un Vaisseau de lumiére & d'amour, qui viennent de Dieu, qui sont Dieu même, qui retournent à Dieu, & se terminent à lui; en un mot, afin qu'elle soit un Domicile vivant de la très-sainte Trinité. Notre Auteur explique plus au long les pensées de son Adversaire sur l'Ame, & les refute distinctement l'une après l'autre.

Il ne peut souffrir surtout, que Mr. *Poiret* ose avancer sans aucune preuve tirée de l'Ecriture, qu'*Adam* avoit souvent péché avant que Dieu lui donnât une femme, & que Dieu ne lui en donna une que comme un remêde & un secours contre une plus lourde chute. Il est aussi surpris que son Adversaire ait osé avancer que l'Ecriture disoit que Dieu avoit formé *Eve* d'une côte d'*Adam* seulement pour exprimer d'une maniére honnête, que Dieu avoit tiré d'Adam qui au commencement avoit les deux sexes, ce qui constituë le sexe de la femme. Ce sont là, dit Mr. *Jager*, de beaux songes, qui ne viennent pas d'une Inspiration céleste, mais qui ont été forgez dans une Imagination irrégénérée.

Mr. *Poiret* nie l'Imputation du premier péché; & M. *Jager* la défend de toutes ses forces. Il aprouve fort la raison alleguée par *Petrus Musæus*, pour faire voir que ce premier péché a pû être imputé; c'est que Dieu a prévu de toute éternité, que si tous les hommes eussent été placez dans le Paradis, comme nos premiers Parens, & s'ils eussent été exposez à la même tentation, ils eussent tous man-

gé

gé du fruit de l'Arbre défendu, comme fit *Adam*. Cependant l'Auteur allégue des fondemens plus solides tirez de l'Ecriture pour apuyer l'Imputation du premier Péché.

Il établit après cela l'éternité des peines contre son Adversaire, qui a prétendu que c'étoit un dogme inventé par les Scholastiques ; & la vérité des soufrances de *Jesus-Christ* endurées en la place des pécheurs, pour lesquels il a véritablement & réellement satisfait à la Justice divine. Il allegue divers passages des Péres, qui ont établi la vérité de la Satisfaction, & enseigne que *Jesus-Christ* avoit réellement porté la peine duë au péché.

Dans la Controverse XXXI Mr. *Jager* examine, s'il y a une purification de l'Ame après la mort. A la vérité Mr. *Poiret* n'établit pas un Purgatoire tout-à-fait semblable à celui des Catholiques R. parce qu'ils disent plusieurs choses, sur le lieu de ce Purgatoire, sur le feu matériel, qui y brûle perpétuellement, & sur les remedes contre ce feu, qui lui paroissent ou ridicules, ou incertaines ; puis qu'il n'y a que ceux qui sont actuellement dans ce Purgatoire, qui puissent savoir ce qui en est. Mais

il croit avec Sainte *Thérese*, *Tauler*, & Madem. *Bourignon*; que les Ames qui n'ont pas atteint une parfaite sainteté pendant la Vie, doivent être purifiées après la mort. Ce qui a confirmé Mr. *Poiret* dans cette opinion, c'est que Madem. *Bourignon* a confessé, que Dieu l'avoit assurée dans un entretien, qu'elle avoit eu avec lui, qu'il y avoit un tel Purgatoire. Cependant comme ce Savant a bien cru que tout le Monde ne recevroit pas ce témoignage, il a allegué diverses raisons de son opinion, que Mr. *Jager* ne manque pas de refuter.

II. Après toutes ces disputes, on trouve une Lettre de Mr. *Jager* à Mr. *Poiret*, qui sert de réponse à ce que ce dernier a mis dans la Préface de la Nouvelle Edition de son Traité de *Eruditione Solida*, & où il défend en même tems *Arndius* & *Luc Osiander*. Mr. *Jager* dit à Mr. *Poiret* dans cette Lettre, que s'il a attaqué son *Oeconomie Divine*, ç'a été parce que Mr. *Poiret* s'est donné la même liberté contre *Descartes*, le P. *Malebranche*, les Réformez, les Luthériens, & divers autres. D'ailleurs il a été souvent interrogé sur ce qu'il

qu'il pensoit des dogmes de Mr. *Poiret*, qu'il a cru devoir être obligé de répondre ; d'autant plus que sa Charge l'engage particuliérement à défendre la Vérité & à combattre l'Erreur.

Mr. *Jager* remarque dans cette Lettre, qu'on ne peut admettre le Principe sur lequel bâtit Mr. *Poiret*, qui sont des Inspirations immédiates de l'Esprit de Dieu ; puis que des personnes que ce Savant croit avoir été inspirées de cette maniére, par exemple *Jaques Bohmius*, *Weyerus*, *Antoinette Bourignon*, & une autre Fille nommée *Leadea*, puis, dis-je, que ces personnes ont avancé des choses si différentes, qu'on peut dire qu'il y a autant de Religions, qu'il y a de personnes, qui se sont vantées de ces Inspirations immédiates.

III. Enfin on trouve dans ce Volume le *Jugement desinteressé* * de Mr. *Jager* sur la dispute entre Mr. *Locke* & Mr. *Poiret* sur la Raison & sur la Foi. Nous avons parlé de cette dispute dans nos Nouvelles d'Avril †, ausquelles nous renvoyons le Lecteur,

* *C'est ainsi qu'il le nomme* Judicium sine affectu.

† 1708. pag. 416.

teur, pour éviter les repetitions: Mr. *Jager* dit librement ce qu'il trouve à condamner dans Mr. *Locke*, ou plutôt dans l'Ecrit de l'un de ses disciples; & dans son Adversaire: mais il est bien plus souvent d'accord avec le premier qu'avec le second. Il raporte d'abord en Latin les Théses qui sont le sujet de la dispute, & qui ont premiérement été imprimées en Anglois. Il met en second lieu en abrégé la Critique que Mr. *Poiret* ou celui qui est dans ses Principes en a faite, & il porte son jugement sur les Théses & sur la Réfutation, qui en a été faite.

Mr. *Jager* accuse Mr. *Poiret* de se déclarer l'ennemi de la Raison, & de ne refuter pourtant Mr. *Locke* que par des raisons puisées non dans l'Ecriture sainte, mais dans le sein même de cette Raison corrompue, qu'on tâche si fort de décrier. Il demande, où Mr. *Poiret* a puisé plus de trois cens Opinions particuliéres, qu'il a répanduës dans son Oeconomie divine. Il les a, dit-il, tirées ou d'une Révélation immédiate, ou de l'Ecriture Sainte, ou de la Raison. Il ne peut se vanter du premier, sans tomber dans le Fanatisme. Il ne peut

dire le second, parce qu'on ne trouve pas une seule trace de ces opinions particuliéres dans l'Ecriture. Il reste donc le troisiéme, qui jette Mr. *Poiret* dans une évidente contradiction. Mr. *Jager* fait aussi voir que très-souvent l'Adversaire de Mr. *Locke* n'a pas bien pris sa pensée, & le chicane sans l'entendre. Il montre que la définition de la Foi, en prenant ce mot dans un sens général, que la définition, dis-je, de la Foi alleguée par Mr. *Locke* est la même dans le fonds, que celle qu'en donnent tous les Protestans. Il prétend, au contraire, que la définition de la Foi alleguée par Mr. *Poiret* est vaine, quoi que tirée du stile pompeux des Mystiques. Il blame le Disciple de Mr. *Locke* d'avoir voulu élever la Raison audessus de la Foi; au lieu que dans l'état de corruption dans lequel se trouve l'homme, la Raison est ennemie de la Foi.

ARTICLE IV.

FRIDERICI HOFMANNI *Consiliarii & Archiatri Regii Medicinæ & Philosophiæ Experimentalis P. P. O. in Academiæ Fridericiana h. t. Pro-Rectoris*, DISSERTATIONUM PHY-

PHYSICO-MEDICARUM CURIOSARUM SELECTIORUM, *ad sanitatem tuendam maximè pertinentium*, PARS ALTERA. *Lugduni Batavorum apud Theodorum Haak.* 1708. *in* 8. C'est-à-dire, *Seconde Partie des Dissertations Choisies & curieuses sur la Medecine & sur la Physique, qui concernent sur tout la conservation de la Santé. Par Frederic Hofman, Professeur en Medecine & en Philosophie Experimentale*, &c. A Leide, chez Theodore Haak. 1708. in 8. pagg. 312. gros caractére.

NOus parlâmes du premier Volume des Dissertations de Mr. *Hofman* dans nos Nouvelles de Fevrier dernier pag. 156. Nous allons donner présentement l'Extrait du second Volume, qui vient de paroître, & qui est composé de six Dissertations, de même que le premier.

I. LA premiére traite des Voyages, qu'il est néceſſaire d'entreprendre pour rétablir ou pour conserver sa santé. Mr. *Hofman* se plaint de ce qu'on va chercher tous les remedes dont on a besoin dans les Boutiques des Apoticaires, au lieu de voya-

voyager & de changer d'air, comme les Anciens le conseilloient & le pratiquoient ; & c'est en effet un des remédes les plus salutaires. Le grand *Hipocrate* le conseille expressément, & Mr. *Hofman* fait voir, que plusieurs Anciens l'ont heureusement pratiqué. Quand on ne tireroit d'autre utilité des Voyages que celle d'être distrait des soins domestiques & de ses occupations ordinaires, elle seule devroit suffire pour nous porter à en entreprendre. On peut d'ailleurs aller dans des endroits où l'on respire un air plus sain, que celui où l'on habite d'ordinaire, & où l'on boit de meilleures eaux, ce qui contribue plus qu'on ne peut croire à la santé. Les meilleures eaux sont celles qui sont les plus subtiles, les plus legéres, & qui ont le moins de gout. Nôtre Auteur donne de grandes loüanges à celles du Nil.

Les Voyages sont encore néceſſaires, parce qu'on met par là le corps en mouvement. Le sang en devient plus subtil, & plus propre à circuler. Mais il n'est pas indifferent en quelque endroit du Monde que l'on voyage. Si on ne change d'air, que pour en respirer un plus mal sain,

on empire son mal au lieu de le guérir. On verra dans cette Dissertation, quels sont les lieux les plus sains, & que l'on doit préférer aux autres, quand on voyage pour sa santé. Il est vrai qu'il y en a de si éloignez, qu'un François, un Allemand, ou un Hollandois infirme pourroient bien mourir, avant que d'y arriver. En général les lieux élevez, pourvû qu'ils ne soient pas trop froids, doivent être préférez aux lieux bas; & la campagne aux villes.

Mr. *Hofman* parle ensuite des principales maladies ausquelles le changement d'air peut être salutaire. Il y a des playes, qui ne peuvent pas se guérir dans de certains lieux, qui se guérissent facilement dans d'autres. Celles de la Tête, par exemple, sont plus dangereuses à Paris & à Florence, qu'à Avignon. En général toutes les maladies Chroniques, longues, & habituelles, peuvent se guérir par le changement d'air, pourvû que les viscéres ne soient pas entiérement gâtez; & que les forces ne soient pas entiérement éteintes. On trouvera dans cette Dissertation les précautions qu'on doit prendre afin que les Voya-

ges

ges qu'on entreprend ayent le ſuccès, qu'on en attend.

II. La ſeconde Diſſertation traite de la Diéte, que Mr. *Hofman* regarde avec raiſon, comme un des plus ſalutaires remêdes contre les maladies. Les anciens Médecins l'ordonnoient fréquemment à leurs malades: mais aujourdhui, dit Mr. *Hofman*, le trop de complaiſance qu'on a pour eux, fait qu'on charge les malades de remêdes, & on néglige entiérement la Diéte qui eſt plus ſimple & qui n'attireroit pas tant de réputation ni tant d'argent aux Medecins. Nos Ancêtres jouïſſoient d'une ſanté plus parfaite & vivoient plus long tems que nous, parce qu'ils étoient plus ſobres, & qu'ils ſe nourriſſoient d'alimens plus ſimples. *Louïs Cornaro*, qui dès ſon enfance avoit été valétudinaire, & avoit employé en vain tous les remêdes de la Médecine, ſe fortifia tellement par un bon régime, qu'il vécut juſqu'à l'âge de quatre vints quinze ans. Mr. *Hofman* crie fort contre les excès auſquels on s'abandonne aujourd'hui & en fait voir les mauvaiſes ſuites; mais il eſt fort aparent que peu de gens en profiteront. Il montre en quelles ma-

maladies la Diéte est nécessaire, & la maniére dont il la faut observer. » Il soutient contre certains Medecins, que le sang & les sérositez peuvent pécher par excès dans le corps, & qu'il est nécessaire alors d'en diminuer la quantité. On peut le faire en deux maniéres, ou en tirant du sang, ce qui est necessaire, quand le mal presse, ou en observant une exacte diéte. Ce dernier moyen coupe le mal à sa racine. La source étant bouchée, il faut nécessairement que les ruisseaux tarissent. L'abstinence est aussi le plus souverain remède contre les maux d'estomac, de quelque nature qu'ils soient. Il y a un grand nombre d'autres maladies, qui se guérissent par le même remède, comme l'enseigne notre Auteur. Toutes celles, par exemple, qui naissent par le défaut de transpiration se guérissent par l'abstinence, & il est si aisé d'en voir la raison, qu'il n'est pas nécessaire de l'expliquer. La fiévre, qui est par elle-même une maladie, & qui accompagne presque toutes les autres, est d'ordinaire l'effet d'une transpiration empêchée.

Mr. *Hofman* raporte l'exemple

d'un certain Allemand, qui étoit fort riche & qui se traitoit le mieux qu'il pouvoit, s'abandonnant à l'oisiveté, au luxe, & à la débauche. Ces excès lui attirérent la goute aux mains & aux piés, en sorte qu'il ne pouvoit marcher que par le secours de deux valets qui le soutenoient. Par bonheur pour lui, il devint pauvre, & fut obligé de vivre dans la frugalité. Cette diéte forcée chassa la goute, & s'il n'eut plus le moyen d'entretenir des domestiques, aussi n'en eut-il plus besoin pour l'aider à marcher. Il recouvra ses forces & marcha seul, comme avant que d'avoir été attaqué par la goute.

Il y a des gens qui par des empressemens mal-entendus, sollicitent, pressent & tourmentent même, pour faire manger des personnes qui n'ont point de faim. Notre Auteur condamne cette pratique, & ne veut point qu'on donne des alimens à un estomac, qui les refuse. Il prescrit après cela les regles qu'il faut observer pour guérir les maladies par l'abstinence.

III. La troisiéme Dissertation est destinée à faire voir la bonté du Vin du Rhin. L'Auteur commence par

condamner cette prodigieuse quantité de remédes différens, qui remplissent les Boutiques des Apoticaires. Il croit que les remédes les plus utiles sont ceux qui sont entre les mains de tout le Monde, & qu'il reduit à ces six principaux. L'Air, l'Eau, le Mouvement, le Sommeil, les Alimens, & l'Art de savoir moderer ses passions. Il soutient que le Vin, pourvû qu'on en fasse un bon usage, est le reméde universel le plus salutaire, surtout pour conserver la santé.

Après cette espéce de Préface l'Auteur entre en matiere & commence par une liste des meilleurs Vins de l'Europe, dont il explique la nature & les proprietez. Il fait ensuite l'Histoire des Vins d'Allemagne & principalement des Vins du Rhin & de Hongrie. Il remarque qu'en général tous les Pays d'Allemagne, qui sont au delà du 51. degré de latitude septentrionale en tirant vers le Nord, ne sont pas propres à produire du vin. Que tous ceux, au contraire, qui sont en deçà, en produisent, en sorte que plus les Pays sont Méridionaux & meilleurs sont les Vins. Nous ne parlons ici que de l'Allemagne. Les Vins de Hon-

Hongrie ont ceci de particulier, qu'ils ne peuvent être mêlez avec d'autres Vins, sans se gâter entiérement. On n'ose pas même mêler le vin vieux avec le nouveau, quoi qu'il soit du même terroir. De là vient que les Hongrois, pour tenir toûjours leurs Tonneaux pleins, au lieu d'y mettre du Vin, y jettent des cailloux bien lavez auparavant.

Notre Auteur croit, que de tous les Vins, il n'y en a point de plus excellens, que les Vins du Rhin, & entre ceux-ci le Vin de Hocheim est le meilleur de tous.

Après avoir parlé des diverses sortes de Vin, il en explique les principes. Il croit qu'ils sont tous composez des cinq Elémens des Chymistes, & que la nature, la proportion, & le mélange de ces principes font la difference qui se rencontre entre les Vins. Il aprend la maniere de les conserver, & explique les différentes causes, qui les corrompent. L'Air est un des plus puissans principes de corruption, en sorte que le meilleur moyen de conserver le Vin, est de lui ôter toute sorte de communication avec l'Air.

On sait que les Vins nouveaux & les

les Vins doux bouillent dans les Tonneaux, quand les Vignes sont en fleur. On cherche sur cela de la sympathie entre les Vins & la fleur de la Vigne ; mais notre Auteur croit que c'est la chaleur de l'Air, qui est cause de cette fermentation, chaleur qui est d'ordinaire la plus grande de toute l'année, lors que les Vignes fleurissent, c'est-à-dire environ dans le tems de la Canicule. (a) Ce qui se doit entendre de l'Allemagne, car dans les Pays chauds les Vignes fleurissent beaucoup plutot. En Languedoc, par exemple, on a des raisins mûrs avant que les Jours Caniculaires commencent. On sait qu'il n'y a pas de vin, qui se conserve plus long-tems, que celui du Rhin. On peut le garder plus de cent ans. Il ne se gâte pas même en le mêlant avec d'autre vin, pourvû qu'il ne soit pas doux.

Après ces remarques Mr. *Hofman* fait voir, qu'il n'y a pas de vin plus salutaire que le Vin du Rhin. Les Ignorans le condamnent à cause de sa verdeur & de son acidité. Mais cet acide n'est pas nuisible, parce qu'il

(a) *Addit. de l'Aut. des N.*

qu'il est mêlé avec un soufre spiritueux très-subtil. Cet Acide, loin d'être nuisible, tempére la chaleur du soufre, & empêche que le Vin ne donne à la tête, & ne cause une trop grande fermentation au sang. Pour mieux faire comprendre la bonté du Vin du Rhin, l'Auteur aporte sept marques différentes d'un bon Vin, & il les trouve toutes sept dans celui-là.

Il tâche ensuite de faire voir que le Vin est le plus salutaire de tous les remédes, tant pour conserver la santé, que pour la rétablir. C'est, selon lui, le Vin qui donne l'esprit & la sagesse. De là vient que les Italiens, les François, & les Allemands, dans le Pays desquels il croit de bon Vin, ont plus d'esprit, que les peuples Septentrionaux, qui ne boivent que de la Biére. (*a*) Il est pourtant vrai, que les Pays, où croit le meilleur vin, sont d'ordinaire ceux où on en boit le moins. Les Espagnols n'en boivent presque point; & cependant ils ont toujours passé pour avoir beaucoup d'esprit. En sorte qu'on pourroit aussi natu-

tel-

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

rellement attribuer le plus ou le moins d'esprit des peuples à la différence du Climat & de l'Education, qu'à ce qu'en quelques endroits il croît du Vin & en d'autres il n'en croît point. Si les Grecs, qui étoient autrefois si spirituels, le sont si peu aujourd'hui, c'est peut-être, plutot parce qu'autrefois ils étoient libres & qu'aujourd'hui ils sont comme dans l'esclavage; que parce qu'ils buvoient du Vin autrefois, & qu'aujourd'hui la Loi de *Mahomet* le leur défend, qui est la raison alleguée par l'Auteur.

Peut-être lui accordera-t-on plus facilement que le Vin fait les Poëtes; & qu'il bannit la crainte de l'esprit: mais aussi ne produit-il d'ordinaire ce dernier effet, que parce qu'il bannit la Raison. Le Vin prévient les maladies, selon Mr. *Hofman*, parce qu'il facilite la Circulation du sang, & que tout ce qui la facilite conserve la santé. (*a*) Cependant comme la Circulation peut aussi se faire quelquefois trop promtement; & qu'il y a bien des gens qui péchent de ce côté-là, il est beaucoup plus sûr

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

fûr pour ces sortes de personnes de boire de l'eau que du vin.

Les Anciens ont été si persuadez des bons effets du Vin, qu'ils ont conseillé de s'enyvrer quelquefois pour conserver sa santé. Mr. *Hofman* croit qu'il faut entendre cela avec quelque modification. Il avoüe que l'yverße nuit à la santé, il croit pourtant qu'il est bon quelquefois de boire un peu plus, qu'on ne fait d'ordinaire ; & que le Vin est plus utile pour la santé, que toutes les Eaux minérales & tous les Bains chauds de la Terre. Cependant il faut observer huit régles dans l'usage du Vin. On les trouvera dans cette Dissertation.

L'Auteur soutient qu'on doit employer le vin dans toutes sortes de Fiévres. Car la Fiévre n'est autre chose qu'un trop grand mouvement du sang, excité pour chasser dehors quelque matiére capable de causer la mort. Il ést vrai que si ce mouvement est trop violent, il faut être plus précautionné à donner du vin. Mais si ce mouvement est si foible, qu'il paroisse que la Nature succombe, il faut lui donner du vin pour la fortifier. Notre Auteur parcourt

la

la plupart des maladies, & fait voir que le vin est un très-bon remède pour les guérir. Il n'en excepte pas même la Goute, quoi que d'ordinaire elle vienne des excès que l'on a faits.

Cependant Mr. *Hofman* avoüe qu'il y a quelques Maladies, dans lesquelles l'usage du Vin est nuisible. Telles sont les inflammations, & la plupart des Maladies, qui ont leur Siége dans la Tête; la Toux & la Phthisie.

IV. La Méthode d'examiner la bonté des Eaux fait le sujet de la quatriéme Dissertation. Notre Auteur dit ici de l'Eau ce qu'il a dit du Vin, que c'est un Remede universel, qui a plus de vertu que tous ces remédes que l'on compose avec tant d'apareil. Elle échaufe, elle desséche, elle rafraichit, elle humecte, elle facilite toutes les Excrétions, qui se font dans le Corps; & arrête celles qui sont trop fortes. Elle est aperitive, & exécute en un mot, tout ce qu'on peut attendre de cette Medécine universelle, que quelques uns cherchent avec tant de peine dans des choses très-cachées.

Après que Mr. *Hofman* a expliqué

pliqué ce qu'il entend par une chose saine ou salutaire ; il examine si l'Eau est un Corps homogéne ou hétérogéne ; & il conclut qu'il n'y a point d'eau, qui ne soit un composé de parties de différente nature; ce qui se prouve de ce que les eaux différent en gout, en poids, & en vertu. Toute Eau est composée de cèt Element très-fluide, que l'Auteur apelle l'Esprit Aërien, de ce Corps humide à qui on donne plus particuliérement le nom d'Eau, & d'un principe terrestre & salin. L'Esprit est la cause de ce mouvement interne des parties de l'Eau, qui fait sa fluidité ; & de toutes les forces actives qui s'y rencontrent. L'humide qui est le véhicule de cèt Esprit, est composé de parties flexibles, qui glissent facilement, par le moyen desquelles il pénétre les pores des corps, absorbe les parties de terre & de sel, & les retient fortement. Il n'y a point d'Eau, qui ne contienne quelque portion de matiére séche & solide. Qu'on la distille cent fois de suite, il restera toujours au fond du Vaisseau quelque petite portion de terre.

Pour bien connoître la nature des

Eaux,

Eaux, leurs proprietez, à quoi elles sont utiles & leur différence, il faut connoître la nature des Elémens, qui les composent, leur mélange & leur proportion. Comme l'Eau sort de la Terre, où elle a rencontré diverses sortes de sels, de Mineraux, de Terre, & de Métaux, elle ne peut qu'elle ne dissolve & n'entraîne avec elle en passant plusieurs parties de tous ces corps différens. C'est donc le devoir d'un bon Médecin de savoir distinguer toutes ces choses. (*a*) Les Eaux les plus spiritueuses & les plus légéres sont les plus salutaires de toutes. On verra dans notre Auteur à quelles marques on peut les reconnoître. C'est l'Esprit qui se trouve dans ces Eaux, qui est la cause de tous les effets qu'elles produisent, sur quoi on verra diverses remarques dans cette Dissertation, qu'il nous est impossible de raporter ici. Cèt Esprit dont nous venons de parler, est un Esprit minéral, une substance très-subtile, fluide, qui a une grande vertu Elastique & Volatile, combinée avec ce Soufre universel-

a *L'Auteur a déja dit quelque chose de semblable ci-dessus.*

verſel des Mineraux, & qui pénétre toute la Terre. Cèt Eſprit eſt comme l'Ame des Mineraux, la ſource & la cauſe de tous les changemens, & de tous les effets, qui ſe produiſent dans le ſein de la Terre. Il eſt très-difficile de ſéparer cèt Eſprit des Eaux Minérales; mais cela n'eſt pas tout-à-fait impoſſible.

Mr. *Hofman* croit que les Eaux de pluye ſont les plus ſalutaires de toutes, parce que ce ſont comme des Eaux diſtilées, qui doivent être très-legéres & très-ſubtiles, avec leſquelles le Soleil qui les a élevées a mêlé ce Sel univerſel, ſulfureux & aërien, en ſorte que cette Eau peut facilement paſſer par les Hypocondres & en être bientôt ſéparée. Entre les Eaux de pluye les plus ſalutaires ſont celles qui tombent vers l'Equinoxe du Printems & au mois de Mai, pendant que régnent les Vents d'Orient ou du Midi.

A l'égard des parties ſolides ou terreſtres, qui ſe trouvent dans toutes les Eaux, Mr. *Hofman* nie qu'il y ait des Eaux Minérales, qui contiennent de l'or, de l'argent, du plomb, de l'étaim, de l'antimoine, &c. Ces Métaux, à moins que d'être diſſous

&

& chargez en sel, ne peuvent pas se mêler avec l'Eau. Or on ne trouve point dans la Terre de Vitriol de ces Métaux, d'où il suit qu'on ne peut trouver ces Métaux dans aucune Eau. Il n'est pas vrai non plus, quoi que quelques Chymistes l'ayent avancé, qu'il y ait des Eaux, dans lesquelles on trouve du vrai Nitre inflammable. Le Nitre n'est point un Sel fossile, qu'on tire de la Terre, mais un Sel Aërien, qui se forme sur la Terre, d'une Terre alkaline, grasse, & de l'Air. C'est encore une erreur de croire qu'il y ait des Eaux chargées de sel Armoniac; puis que chacun sait que ce Sel est un Corps artificiel, composé de Sel Volatil d'urine, de suye, & d'acide de sel commun. C'est une erreur toute opposée de croire qu'il n'y ait point de Sel Alkali fossile. L'Auteur a tiré de l'Alkali très-pur en très-grande quantité des Eaux chaudes d'Allemagne, qu'il nomme *Thermæ Embsenses Carolinæ*. Cèt Alkali est tout semblable, quant aux effets, au Sel de Tartre.

Si les Eaux Minérales ne sont point imprégnées des particules des Métaux, dont nous avons parlé; elles le sont, au contraire, des particu-

cules de *Mars*, ou de *Fer*; car il n'y a point de Metal, qui soit plutot dissout par toute sorte d'Acide. Il y a aussi des Eaux renduës, s'il faut ainsi dire, Vitrioliques, par la dissolution du Cuivre. Il y en a plusieurs de cette nature en Hongrie. Si on y jette du fer, il se précipite du Cuivre très-pur. Mais ces Eaux ne sont de nul usage, pour prendre intérieurement, à cause de la vertu Vomitive, que le Cuivre ne dépouille jamais; mais Mr. *Hofman* croit qu'on peut s'en servir extérieurement.

Quant aux Sels, il y a des Eaux chargées de Vitriol; ce qu'on connoit facilement en y jettant de la poudre de Noix de Gale; car elle devient rouge, si le Vitriol y est en petite quantité, & noire s'il y est en abondance. Les fontaines salutaires ont aussi très-souvent du Sel commun. Il y en a quelques unes où l'on trouve du Sel Alkali fixe, principalement dans les Eaux chaudes. D'autres ont un certain Sel particulier inconnu, qui n'a point de nom, & dont l'Auteur nous donne la Description. Il y a quelques fontaines chargées d'Alun, mais on ne s'en sert point in-

intérieurement. Il y en a très-peu, qui ayent du Soufre. On les connoit, à ce que leurs Eaux obscurcissent ou noircissent l'Argent. Dans l'évaporation, elles laissent un certain corps inflammable, qui mêlé avec le Sel de Tartre forme le Foye de Soufre. On a déja dit qu'il n'y a point d'Eau dans laquelle il ne se trouve de la Terre.

V. La cinquiéme Dissertation traite de la cause de la Chaleur, de la Vertu & des Usages des Eaux chaudes, qui sont en Allemagne, & que l'Auteur apelle *Thermæ Carolinæ.* Il croit que jusques ici personne n'a découvert la véritable cause de la chaleur de ces Eaux. Les Anciens ont parlé d'un certain feu central, qui se répandoit par les fentes de la Terre; mais ce n'étoit là qu'un pur jeu de leur imagination, qui n'avoit aucun fondement. On ne doit pas plus écouter ceux qui attribuent cette chaleur au Soleil, puis que les Rayons de cet Astre ne pénétrent pas jusques à la source de ces Eaux. Les Chymistes ont recours au mélange de l'Acide avec l'Alkali, ou de l'Eau avec la Chaux vive. Mais si cette chaleur naissoit du premier de ces mélan-

langes, on trouveroit dans les Bains chauds du *Sel Neutre*, qui nait toujours du mélange de l'Acide avec l'Alkali, ce qui n'arrive pourtant jamais. Il est vrai qu'il y a des Mines de chaux dans la Terre; mais elle ne fermente avec l'Eau, qu'après avoir été cuite auparavant dans le feu; & il arrive très-rarement, qu'on trouve dans la Terre de la Chaux vive.

Il faut donc recourir selon l'Auteur non à un feu central, mais à des feux souterrains, qui échaufent l'Eau des fontaines voisines. Les Montagnes, qui vomissent du feu, les tremblemens de Terre, les Tonnerres souterrains & divers autres Phénoménes ne nous permettent pas de douter, qu'il n'y ait dans la Terre de pareils feux. Mais on peut encore demander, quelle est la cause de ces feux. Des Corps gras & sulfurez étant extrémement agitez peuvent facilement s'enflammer; puis qu'on sait que le feu n'est qu'un mouvement très-rapide des parties, qui le composent. Ces feux doivent principalement s'allumer dans les Mines de Soufre ou de Fer; car de tous les Métaux le Fer est celui

qui contient une plus grande quantité de Soufre. En Italie & en Sicile, où il y a beaucoup de Soufre, il y a des Montagnes qui jettent du feu, & on y trouve aussi des Eaux chaudes. A Bade & à Aix la Chapelle, où il y a des Bains chauds, il y a aussi quantité de Soufre. Si ce Mineral se mêle dans le sein de la Terre avec du Bitume fossile, & avec des parties de Fer, & que tout cela se ramasse en gros monceaux, & qu'il s'y mêle de l'eau; l'acide de Vitriol qui est dans le soufre se dissout, & agissant sur la Terre Bitumineuse & sur les parties de soufre & de fer, non seulement il en nait une très-grande chaleur, mais si la Terre est poreuse, & qu'il y ait une quantité suffisante d'air, il en sort une flamme très-claire. Voici une expérience de Chymie, qui sert à éclaircir & à prouver cette Explication.

On prend une livre de Soufre vif pulverisé & une égale quantité de limaille de fer. On les mêle exactement, & on les met dans un Vase de Verre. On y jette autant d'eau qu'il est nécessaire pour faire une espéce de bouillie. Après douze heures de tems, cette Pâte s'éléve en écu-

écume, il se fait au dedans du Vase une ébullition très-chaude; le Verre se casse par la chaleur. Cette matiére, de jaune qu'elle étoit devient noire, & cette Pâte devient compacte. L'ayant tirée du Verre on la brise en petits morceaux, qu'on ramasse ensemble. On l'expose à un air libre, où dans peu de tems, non seulement elle s'échaufe plus qu'auparavant, mais elle produit une flamme très-visible avec une fumée de soufre. Cette expérience explique très-bien comment se produisent les feux souterrains. Cependant l'Auteur en allégue plusieurs autres pour confirmer sa pensée. On verra aussi les raisons qu'il donne de la durée de ces feux.

Il parle ensuite de l'origine des fontaines, à l'occasion de celle dont il a dessein d'expliquer la nature & les effets. Il croit qu'il y a dans le sein de la Terre des Eaux, qui augmentées par celles des pluyes fournissent la matiére des fontaines.

Celle dont parle principalement Mr. *Hofman* & qu'on apelle *Thermæ Carolinæ* est située dans le Territoire d'Elbogen, sur les frontiéres de Bohême. On l'apelle la *Fontaine*

Caroline ou de *Charles*, parce que ce fut l'Empereur *Charles IV.* qui la découvrit & qui la rendit célébre en 1370. On en trouvera une description exacte dans notre Auteur. Par les expériences, qu'il a faites, il paroit qu'il y a dans les Eaux de cette Fontaine du Sel Alkali, une terre de Chaux, ou du Tuf, & plusieurs autres sortes de Terre, dont il se forme des Pierres de différente nature. Mais on ne trouve dans ces Eaux aucunes parties Minérales ou Métalliques. Notre Auteur explique comment le Sel Alkali fixe peut se produire dans la Terre. Pour n'entrer ici dans aucun détail, nous dirons, qu'il croit qu'il arrive précisément dans la Terre ce qui arrive dans les Laboratoires des Chymistes, quand ils font leur Sel Alkali fixe. Il remarque que partout où il y a des Eaux chaudes imprégnées de Sel Alkali, il y a aussi des Eaux Minérales. Proche des *Bains Carolins*, dans l'étenduë de cinq lieües, on trouve plus de trois cens Fontaines d'Eaux Minérales. La plus célébre est celle d'Egra, que ceux du Pays apellent *Puch Säuerling*. De cette remarque & de diverses autres expérien-

riences, l'Auteur conclut que les Eaux chaudes dans leur premiére origine sont des Eaux Minérales imprégnées de Sel Acide, de Soufre, & de Vitriol, qui passant près des lieux souterrains, où il y a du feu & des pierres calcinées, s'échaufent & contractent la nature d'Alkali.

On trouvera ici les bonnes & les mauvaises qualitez des *Eaux Carolines*, l'usage qu'on en peut faire, & les précautions qu'on doit observer. Il est impossible de raporter tout cela.

VI. La sixiéme & derniére Dissertation de ce Volume tend à prouver, qu'il faut chercher dans le Tempérament ou dans la Circulation du sang & des humeurs la premiére Origine des différentes Mœurs des Peuples & de leurs Maladies. Il est certain que le Corps agit beaucoup sur l'Esprit. *Hippocrate* a reconnu que les inclinations de l'Ame changeoient en même tems que le mouvement du Sang & des Humeurs. On sait qu'une fiévre ou une trop grande abondance de vin trouble la Raison, & fait éclipser pour quelque tems la prudence. Les vices dépendent aussi beaucoup du Tempérament,

ment, de là vient qu'ils changent avec l'âge, & que d'ordinaire les inclinations vicieuses d'un Vieillard sont toutes différentes de celles d'un jeune homme. Mr. *Hofman* fait voir de même, que l'Esprit, le Jugement, la Mémoire, la Prudence, &c. dépendent beaucoup du Tempérament. Il montre quels sont les Tempéramens particuliers, qui causent certains défauts ou certaines vertus; qui sont propres à telles ou telles occupations. Mais comme tout cela est assez connu, nous ne nous y arrêterons point.

Il en est de même de ce qu'il dit des différens effets, que l'Air, que l'on respire, & les Alimens dont on se nourrit produisent sur les inclinations des hommes. Nous remarquerons seulement, que, selon lui, les Peuples du Septentrion sont de très-bons Soldats, parce qu'ils sont endurcis par le froid & accoutumez à la fatigue. Il raporte à ce sujet la remarque de *Bodin*, que les Empires se sont toujours étendus du Nord au Sud, & rarement du Sud au Nord. Les Assyriens ont subjugué les Chaldéens, les Médes les Assyriens; les Grecs les Perses; les Parthes

thés les Grecs; les Romains les Carthaginois; les Goths les Romains; les Turcs les Arabes; & les Tartares les Turcs. (a) Il y auroit bien des Reflexions à faire sur cette remarque de *Bodin*. Je n'en raporterai que deux. En premier lieu elle ne sert de rien pour prouver que les peuples du Septentrion sont meilleurs soldats que ceux du Midi. Car parmi ces Peuples, dont *Bodin* parle, & qui en ont conquis d'autres, il y en a qui ne peuvent pas passer pour des peuples du Septentrion, comme, par exemple, les Grecs & les Romains. Il faut donc nécessairement chercher d'autres causes des Victoires que les Grecs ont remportées sur les Perses, & les Romains sur les Carthanois. En général, quand la trop grande prospérité des Etats a jetté le peuple dans le luxe & dans la molesse, il a toujours été vaincu par des voisins qui ont eu moins d'occasion de se corrompre. La seconde réflexion que je dois faire, c'est que si les peuples du Nord ont souvent subjugué ceux du Midi, il y en a eu deux raisons principales. La pre-

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouvell.*

miére que les Peuples du Septentrion multipliant beaucoup plus que ceux du Midi, ils ont été souvent obligez d'aller chercher une Patrie ailleurs. La seconde c'est que les Pays du Midi étant tout autrement bons que les Pays du Nord, l'envie de s'établir dans un Pays infiniment meilleur que le leur a porté les peuples du Septentrion à faire tous leurs efforts pour réussir. Je ne veux pas cependant nier que la nature du climat ne contribuë à donner du courage.

Pour revenir à notre Auteur, il trouve aussi de la différence dans le naturel des peuples selon qu'ils habitent à l'Orient ou à l'Occident. Mais, sans doute, que Mr. *Hofman* ne tire pas uniquement cette différence de la situation plus ou moins Orientale ou Occidentale; car pourvû qu'on soit sous le même degré de latitude, la situation à l'Orient ou à l'Occident n'est plus qu'une dénomination extérieure, ce qui est Orient à l'égard des uns étant Occident à l'égard des autres. Il vaudroit mieux donc distinguer les Peuples selon qu'ils habitent ou près ou loin de la Mer, ou sur les Montagnes ou dans

sur Plaine, ou dans des lieux Marécageux, ou dans des lieux secs. L'Auteur croit que les Peuples de Suéde; de Norwegue, d'Ecosse, d'Angleterre, de Portugal & de France, & surtout les Hollandois sont fort propres pour la Navigation, & pour les guerres qui se font sur Mer, parce que le Climat humide qu'ils habitent leur fait naître de l'inclination pour la Mer & pour les Eaux. Mais il me semble qu'il vaudroit mieux attribuer cette inclination à la commodité qu'ont tous les peuples qui habitent près de la Mer de s'adonner à la Navigation. Il seroit fort étonnant qu'au milieu ou de la Perse ou de la grande Tartarie, par exemple, on trouvât de bons hommes de Mer, puis que tous les Peuples qui habitent dans ce Pays-là n'ont jamais vû de Vaisseau, & ne savent ce que c'est. Si des Peuples dans une même situation à l'égard de la Mer, les uns ont le pié plus marin que les autres, cela ne procéde que de la nécessité ou de la coutume. En un mot la seule situation à l'Orient ou à l'Occident ne fait du tout rien à cela.

Mr. *Hofman* dit que les Corps des

Animaux font plus grans & plus robustes à l'Occident qu'à l'Orient, que les Vaches y produisent plus de lait. L'Espagne est beaucoup plus Occidentale que la Hollande ; cependant on a plus de lait dans la petite Province de Hollande, que dans tous les grands Royaumes de l'Espagne. L'Occident ou l'Orient ne font donc rien à cela ; & il faut chercher ailleurs les causes de ces différences. Ce que l'Auteur dit des effets que produit la différence des Alimens paroit beaucoup plus solide, pourvû qu'on remarque qu'il faut faire attention en même tems à plusieurs causes, qui concourent à produire tels ou tels tempéramens, & telles ou telles inclinations. Les Espagnols, par exemple, & les François se nourrissent à peu près des mêmes alimens, ils différent pourtant beaucoup en tempérament & en inclinations.

L'Auteur remarque que les Ecossois & les Anglois sont fort différens des autres Peuples du Septentrion, parce qu'ils mangent souvent de la Viande, & qu'ils boivent du bon vin. Mais si on en excepte les personnes riches, les Anglois & moins en-

encore les Ecossois savent bien peu ce que c'est que du vin, & ils en boivent si rarement, qu'il ne peut pas produire de grans effets sur leur tempérament & sur leurs inclinations. Il paroit par là que ce n'est pas le seul usage du (a) vin, qui donne de l'esprit. Il n'y a peut-être pas de Nation qui puisse se vanter d'avoir plus d'esprit que les Anglois; cependant l'usage du vin n'est pas commun parmi eux. Un Pays, où l'on jouit d'une pleine liberté, comme en Angleterre & en Hollande, où ce n'est pas un crime d'avoir de l'esprit; & où l'on ne punit pas ceux qui pensent & parlent autrement que les autres, où, de plus, on peut espérer de s'avancer en cultivant son Esprit & sa Raison; Un tel Pays, dis-je, produit toujours des gens d'esprit, quels que soient d'ailleurs les alimens dont ils se nourrissent.

Notre Auteur finit en examinant les maladies ausquelles sont sujets les Tempéramens différens, & en aver-

a *On fait cette remarque parce que Mr.* Hofman *dit que ceux qui boivent du vin ont plus d'esprit, que ceux qui n'en boivent point.*

avertissant qu'il faut donner des remêdes différens selon la différence des Tempéramens que l'on traite, & des Pays, où l'on se trouve. Au reste, on ne croit pas que Mr. *Hofman* trouve mauvais, qu'on n'ait pas été en tout de son opinion. Cela n'empêche pas qu'on n'estime son Ouvrage, & qu'on ne lui rende toute la justice qu'il mérite.

ARTICLE V.

EDMUNDI DICKINSON *Philos.* & *Med. Reg.* de CHRYSOPOEIA *sive de* QUINTESSENTIA PHILOSOPHORUM. *Oxoniæ. E Theatro Sheldoniano.* 1705. C'est-à-dire, *de l'Art de faire l'Or ou de la Quintessence des Philosophes. Par Mr. Dickinson &c.* A Oxford. 1705. in 8. pagg. 224. gros caractére.

CEt Ouvrage est composé de deux Parties : d'une Lettre de Mr. *Dickinson* sur la Pierre Philosophale ou la Quintessence des Philosophes, & de la Réponse d'un de ses Amis, qui se donne le nom de *Théodore*

dore Mundanus. La Lettre eſt dattée du dernier de Juillet 1683. La Réponſe eſt ſans datte. Mais la permiſſion d'imprimer eſt du 21. Avril 1705. ce qui me fait croire, que c'eſt ici la premiére Edition de cèt Ouvrage.

I. La Lettre peut-être diviſée en trois parties principales. 1. Dans la premiére Mr. *Dickinſon* fait quelques Remarques générales ſur l'Alchymie. Il témoigne l'eſtime qu'il a toujours fait de cèt Art. Il dit que ſon Ami lui a ôté le doute qu'il avoit ſur la poſſibilité de la Tranſmutation des Métaux, par l'expérience qu'il en a faite devant lui. Il lui explique les raiſons, pourquoi il n'a pas encore mis la main à l'œuvre, pour travailler à un Ouvrage ſi important. Il demande à ſon Ami quelques éclairciſſemens ſur ce ſujet, & ſe plaint de ce que ceux qui ont ce grand ſecret ſe font tant de peine de le communiquer. Il eſt vrai qu'il répond en même tems pour eux, & il les excuſe ſur ce que dès que quelcun eſt ſoupçonné d'avoir trouvé la Pierre Philoſophale, il eſt exposé à mille dangers de la part des Envieux, des Médiſans, & des Voleurs.

Il leur permet donc de cacher leur Science ; mais il ne peut soufrir ceux d'entr'eux, qui cherchent à tromper même des personnes qui se feroient honneur d'être de leurs disciples; qui pour cèt effet remplissent leurs Ecrits d'équivoques, & de métaphores difficiles à comprendre, & les envelopent d'une obscurité impénétrable, dans le dessein, non seulement de cacher leur secret ; mais même de faire prendre le change à ceux qui voudroient le découvrir.

Cependant l'Auteur croit, que quand ceux qui ont trouvé ce grand secret, entreprendroient de l'expliquer clairement, la Providence Divine ne veut pas qu'il soit facile de réüssir dans cette recherche. Il faut pour cela un homme attentif, pénétrant, d'un esprit subtil ; qui soit riche, pour fournir à la dépense, qui ait une santé robuste, qui soit laborieux, qui puisse suporter de fréquentes veilles ; qui ne soit point distrait ni par d'autres affaires, ni par des plaisirs ; qui ne soit point dégouté par divers accidens qui peuvent survenir dans le travail, ni par les mauvaises odeurs, ni par les ordures qu'il doit manier. Il faut aussi qu'il soit habile

bile & adroit, pour ne pas rompre les Verres, dont il doit se servir. On voit par là combien peut rencontrer d'obstacles dans son chemin celui qui s'occupe à faire la Quintessence des Philosophes. Mais il y a quelque chose de plus fâcheux ; souvent les exhalaisons qui s'élévent des matiéres sur lesquelles on travaille tuent l'Opérateur, & son Ouvrage périt avec lui. Les Alchymistes ne doivent pas donc tant faire de Mystére de leur sécret, puis que, quand ils expliqueroient clairement la maniére dont il faut opérer pour parvenir à la fin qu'ils se proposent, il y auroit pourtant encore très-peu de personnes qui pussent profiter de leurs lumiéres.

Les Egyptiens, dit Mr. *Dickinson*, qui avoient cèt Art de faire de l'Or, & qui s'en servoient pour entretenir leurs familles, n'en faisoient pas beaucoup de Mystére. C'étoit un héritage qu'ils laissoient à l'Aîné de la Famille, quand c'étoit un homme prudent & sage. Les Politiques avoient aussi recours à cèt Art, comme à un Thrésor public & inépuisable, quand il faloit défendre la Patrie contre l'Ennemi. D'autres Peu-

ples

ples en ont usé de la même maniére. On ne sauroit donc trop cacher cèt Art, ou le décrire d'une maniére frauduleuse, sans pécher contre Dieu, qui a fait ce présent aux hommes ; sans faire tort & à l'Alchymie elle-même & à ceux qui aiment cèt Art.

Mr. *Dickinson* parle ensuite des Livres de Chymie ; il en marque les défauts, il conseille d'en acheter peu, & de les lire avec précaution. Il explique après cela les raisons, qui font que l'Alchymie est si décriée aujourd'hui. La trop grande crédulité des uns, l'incrédulité des autres, les promesses magnifiques & trompeuses de quelques Alchymistes de bas alloi ; & surtout les défauts de ceux qui ont écrit sur cette matiére sont cause du décri dans lequel cèt Art est aujourd'hui. L'Auteur croit qu'il vaudroit mieux n'avoir rien écrit sur ce sujet, & que ceux qui ont trouvé ce bel Art se fussent contentez d'en instruire certaines personnes choisies, & qu'on l'eut fait ainsi passer de main en main jusques à la plus reculée postérité. Et parce qu'il est persuadé que, quelque habileté qu'on aît, on ne peut réussir

réussir dans la recherche de la Quintessence des Philosophes, si l'on n'est aidé par un habile Maître, il prie son Ami de lui prêter son secours dans cette occasion.

2. La seconde Partie de cette Lettre contient une espêce de court Systême d'Alchymie, que Mr. *Dickinson* propose à son Ami pour en avoir son sentiment. Je ne m'embarrasserai point dans ce Labyrinthe de peur de ne pouvoir point en sortir. Cette Doctrine est trop sublime pour moi. J'avoüe qu'il s'en faut beaucoup que je ne la comprenne bien. Je craindrois de profaner ce bel Art, si je me mêlois d'en parler. Mr. *Dickinson* qui reproche leur obscurité à ses Confréres les Alchymistes, n'a pas voulu mettre dans la derniére évidence ce qu'il a jugé à propos de communiquer au Public sur ce sujet. On peut bien croire que l'Abrégé que j'en ferois seroit encore moins clair que le Systême.

3. La troisiéme Partie contient diverses Questions que Mr. *Dickinson* fait à son Ami; mais en sorte qu'il ne laisse pas d'ordinaire de dire ce qu'il pense sur ces Questions. 1. Il demande en premier lieu ce que c'est

que le *Mercure des Philosophes*. Il est d'autant plus nécessaire de savoir ce que l'on entend par ce mot, qu'il est fort équivoque dans les Ecrits des Alchymistes. Il se prend tantôt pour l'Huile, tantôt pour l'Eau, souvent pour l'Air, quelquefois pour le Sel & la Terre, plus rarement pour le Vif argent commun. Il ne faut pas être surpris après cela, que tant de gens perdent inutilement leur peine à chercher ce Mercure, puisqu'ils n'en ont point d'idée bien claire, & que les Alchymistes en disent mille choses, qui paroissent contradictoires, comme on pourra le lire dans notre Auteur. Selon lui le *Mercure* est une certaine humidité aqueuse & onctueuse; un Esprit ignée qui contient en soi une teinture blanche & rouge, & qui coule de la Montagne des Alchymistes, comme l'Huile, qu'on apelle *Petrole*, sort des fentes des rochers.

L'Auteur demande en second lieu à son Ami ce que c'est que la Matiére de la *Pierre Physique*. Il entend par là la matiére que les Alchymistes choisissent pour faire leur Pierre Philosophale. Il se plaint de ce que

ces Philosophes disent si peu de chose de cette Matiére.

Il demande en troisiéme lieu ce que c'est que le *Feu secret* des Philosophes; car quoi qu'ils l'apellent souvent un *Bain Marie*, un *Feu de Lampe*, du *Fumier de Cheval*, & de la *Chaux Vive*, cependant il est sûr qu'ils ont entendu par ce Feu une certaine Eau ignée que quelques-uns apellent *Feu-Eau*, qui jette des rayons & des ruisseaux, des rayons pour brûler & calciner; des ruisseaux pour arroser & dissoudre; par cette liqueur les Alchymistes changent leur Terre en Chaux blanche, comme de la neige; & dissolvent entiérement tous leurs Métaux. Comme ce Feu est d'une grande efficace, ces Philosophes ont pris grand soin de le tenir caché.

On demande en quatriéme lieu ce que c'est que l'Or des Philosophes. Car ils n'entendent pas d'ordinaire par ce mot l'Or qui est dans l'usage commun, à moins qu'il n'ait été auparavant préparé avec beaucoup d'artifice, ce qu'ils apellent un *Or animé*; mais ils entendent un *Or factice*, auquel ils attribuent de grandes vertus; car il faut remarquer que les

les Métaux de ces Philosophes sont tout différens des Métaux communs.

Mr. *Dickinson* demande en cinquiéme lieu ce que c'est que les Montagnes des Philosophes d'où ils tirent leurs Métaux. Il croit qu'ils n'entendent par là que la Matiére de laquelle ils tirent leurs deux espêces de soufre, le blanc, & le rouge, qui sont comme la Mine de leurs Métaux, ou tout ce qui contient en soi-même la Matiére dont on fait la Pierre Philosophale. Il demande en sixiéme lieu ce que c'est que la *Mer des Philosophes*. Il croit que ce nom ne signifie autre chose qu'une humidité radicale, qui est intrinséque au Sel ou à la Terre des Chymistes, & qui en occupe comme le centre.

Il demande en septiéme lieu ce qu'il faut entendre par l'*Eau de Vie des Philosophes*, qui dissout parfaitement l'Or & le reduit à ses premiers Principes. Ils lui donnent différens noms, puis qu'ils l'apellent l'*Eau de Mercure*, l'*Eau de Vitriol*, l'*Eau de Saturne*, un *Menstrue Végétable*, un *Vinaigre très-aigre*, *Vin*, & *Esprit de Vin*. On croit que ce fut dans cette Eau Philosophique, que *Cléo-*

patre

patre fit dissoudre les Perles qu'elle avala en présence d'*Antoine*. Cèt Esprit de Vin est d'une nature ignée & similaire, ne contenant aucune partie de Phlegme, & ne laissant quoi que ce soit au fond du Vase, où on le distille. (*a*) Mais toutes ces belles matiéres des Alchymistes dont ils nous disent, tant de choses admirables, & qui paroissent même quelquefois contradictoires, ne seront-ce point des Chiméres, que jamais personne n'a vuës?

Ils nous parlent aussi de leur *Diane*, qui est plus grande que celle des Ephésiens. Notre Auteur demande en huitiéme lieu à son Ami, qu'il lui fasse connoître cette grande Déesse, afin qu'il lui rende ses hommages. Quant à lui, il croit que cette *Diane* n'est autre chose, que le *soufre blanc* ou la *Terre foliée*, que les (*b*) Philosophes apellent la *Lune Chymique*.

On demande en neuviéme lieu si les hommes par leur diligence & par leurs

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouvell.*

b *Par les Philosophes il faut toujours entendre dans cèt Extrait ceux qui travaillent au Grand Oeuvre.*

leurs recherches, peuvent parvenir à la préparation de la Pierre ou de la Quintessence des Philosophes. Notre Auteur explique dans cette Question, la maniére dont les Anciens ont philosophé sur ce sujet, & par quels moyens ils parvinrent enfin, à trouver une Matiére plus précieuse que l'Or, qui non seulement changeoit le Mercure, & les autres Métaux plus communs en Or; mais qui produisoit plusieurs autres effets beaucoup plus merveilleux. Il fait voir comment il croit qu'on peut avoir un succès aussi heureux que les Anciens.

La dixiéme Question est une des plus intéressantes. Il s'agit de savoir si la Chymie peut fournir un Reméde universel. Quant à notre Auteur il ne doute point que les Anciens n'ayent eu un semblable remêde, & qu'on ne le puisse avoir encore aujourd'hui. Il en donne quelque idée, & il remarque que tous les remêdes que nous prenons ne peuvent pas produire de grans effets, parce qu'ils ne peuvent résister à la Concoction, qui se fait dans l'Estomac & dans les Intestins. Au lieu que ce remêde universel à cause de son Soufre & de

son

son Mercure purs, qui ont un très-grand raport à notre chaleur naturelle, passe à travers de toutes les Digestions sans soufrir le moindre changement ; & aide, rétablit, & fortifie l'Estomac & les autres parties du Corps.

Mais parce qu'il est difficile de comprendre qu'un même Remède puisse également guérir des maladies tout-à-fait opposées, & soufler, s'il faut ainsi dire, en même tems le froid & le chaud ; notre Auteur s'étonne qu'aucun Philosophe n'ait entrepris d'expliquer jusqu'ici comment cela se fait ; & cela lui paroit d'autant plus surprenant, qu'il croit que la chose n'est pas difficile. Le Lecteur curieux peut voir l'explication de l'Auteur dans le Livre même. Il croit, au reste, que ce Remède peut non seulement guérir toutes les maladies, mais rendre même leur premiére jeunesse aux personnes avancées en âge.

C'est ce qui l'oblige à demander enfin, si les Patriarches, qui ont vécu si long-tems, avoient ce merveilleux secret. Quant à lui il ne le croit pas. Il avoüe que la

 (a) Chy-

(*a*) Chymie est fort ancienne ; & il ne doute point que les Patriarches ne l'ayent connuë & cultivée. Mais il ne croit pas qu'ils s'en soient servis pour prolonger leur vie. C'étoit un Privilége de tous les hommes qui ont vécu avant le Déluge de vivre fort long-tems, & il n'y a nulle aparence, qu'ils ayent tous connu ce Remêde universel. On a vû ci-dessus que les Egyptiens ont été d'habiles Alchymistes ; on ne voit pas pourtant qu'aucun d'eux ait vécu autant que les Patriarches, ou qu'il se soit servi de la Quintessence Philosophique, pour avoir encore des Enfans à l'âge de sept cens ans & au delà.

II. On nous dit que la Réponse à la Lettre de Mr. *Dickinson* a été écrite en François, & on nous la donne ici traduite en Latin par les soins d'une personne qu'on désigne par ces Lettres H. B. Cette Réponse aprouve presque toujours les pensées de l'Auteur de la premiére Lettre, ce qui fait que nous nous y arrêterons très-peu. Celui qui en est l'Au-

(a) *On peut consulter ce que M.* Le Clerc *en a dit dans son* Histoire de la Médecine.

l'Auteur attribue son silence & sa retraite aux malheurs, que se sont attirez la plupart des Alchymistes, qui ont voulu produire au grand jour quelques épreuves de leur Art. Il soutient que plusieurs ont eu actuellement l'art de la transmutation des métaux. Il est certain, dit-il, que *Ripleus* Anglois envoya successivement pendant plusieurs années cent mille Livres par an aux Chevaliers de Rhodes, pour se défendre contre les Turcs; & *Raymond Lulle* fournit à Edoüard I. Roi d'Angleterre (a) soixante mille Livres d'Or, pour les employer à la guerre dans la Terre-Sainte. Il les avoit faites dans l'Eglise de S. *Catherine* près de la Tour de Londres. Mais, ajoute l'Auteur, les véritables Adeptes sont des hommes desintéressez, qui estiment moins leur Art, pour les profits immenses, qui en peuvent revenir; que parce que par leur Elixir on peut conserver la santé & la vigueur du corps, d'où naissent la tranquilité & les idées claires & nettes de l'Ame. Cependant dans les endroits où les Adeptes peuvent avoir du bien en

a. *Sex Myriadas aureas.*

ſureté, ils ne négligent pas d'en aquerir par le moyen de leur Art, pour paſſer leur vie dans l'abondance, pour aquérir d'amples poſſeſſions, & pour exercer leur charité. L'Auteur connoit de telles perſonnes en divers Pays. Cette Pierre Philoſophale produit des effets ſi merveilleux, qu'elle ſurpaſſe toute croyance. Ceux qui l'ont trouvée ne ſauroient ſe laſſer d'admirer & de loüer la bonté de Dieu d'avoir enſeigné aux hommes un ſecret ſi précieux. Il ne faut pas donc s'étonner ſi les Philoſophes l'ont caché avec tant de ſoin, puis qu'il pourroit cauſer de grans maux, de même que de grans biens, s'il tomboit entre les mains des Profanes. L'Ami de Mr. *Dickinſon* tâche de lever enſuite les Contradictions aparentes, qui ſe rencontrent dans les Ouvrages des Alchymiſtes, & après quelques autres remarques, il répond directement aux queſtions qui lui ont été propoſées par ſon Ami. Mais nous paſſons tout cela, pour nous arrêter un moment ſur la réponſe à la derniére Queſtion, qui comprend des choſes curieuſes, & qui ſont à la portée de tout le Monde. Notre Au-

Auteur ne doute point qu'il n'y ait un Remêde universel, tel que nous l'avons décrit, puis que les Adeptes le savent par expérience. Que si on demande pourquoi ces Anciens Adeptes, qui avoient ce Remêde universel, ne sont pas encore aujourd'hui en vie dans une verte jeunesse, jouïssant d'une parfaite santé; & pourquoi tous les Adeptes, qui sont venus après eux, ont été malades & sont morts, & même quelquefois d'une mort prématurée, de même que le reste des hommes; voici les réponses de l'Auteur. 1. Dieu a fixé à chaque homme de certaines bornes, au delà desquelles il ne peut passer. En sorte que quoi que ce merveilleux Elixir ait la vertu de conserver la santé & même la Jeunesse, il ne peut pas empêcher de mourir dans le moment, que Dieu a déterminé pour la mort de châque homme. 2. La maladie & la mort des Adeptes ne doivent point faire douter de l'excellence de cèt Elixir; car il y en a eu plusieurs, qui ont eu le secret pour l'Elixir qui transforme les Métaux, qui ne l'ont pas eu pour le Remêde universel; car ces deux sortes d'Elixirs ne sont pas toujours la

la même chose. 3. Plusieurs qui ont eu ce double Elixir n'ont pas voulu s'en servir pour prolonger une vie, qui les eut empêché de jouïr de celle qui est destinée aux gens de bien après la mort. (*a*) Tant il est vrai que cèt Art merveilleux est propre à inspirer la pieté & à fortifier la Foi. 4. Il y a eu bien des Adeptes, qu'on a compté pour morts, qui n'ont fait que changer de Pays & passer d'un lieu à un autre sous des noms inconnus, pour éviter tous les chagrins & tous les dangers ausquels l'envie & la malignité exposent cés Favoris de la Divinité. *Raymond Lulle* étant dans un âge décrepit recouvra & sa santé & sa jeunesse par l'usage de ce merveilleux Elixir, & *Artephius* vecut près de mille ans par son moyen.

Enfin, l'Auteur ne doute point, quoi qu'en dise Mr. *Dickinson*, que ce ne soit par le moyen de cèt excellent Remêde, que les Patriarches ont véçu si long-tems. On se trompe donc, quand on croit que la longue Vie n'a pas été un privilége, qui leur fût particulier; ou qu'elle leur

a. *Addit. de l'Aut. de ces Nouvell.*

leur a été accordée pour avoir le tems de mettre au monde une nombreuse Postérité. Si cela étoit, ils n'eussent pas tant attendu de se donner des Descendans. *Adam* n'en eut point avant l'âge de cent ans, ni quelques uns de ses Enfans avant celui de cent quatre vints. Si Dieu leur permit de trouver l'Art de prolonger leur vie ce fut donc pour d'autres raisons ; savoir 1. pour perfectionner les Arts & les Sciences, dont quelques-unes, comme l'Astronomie, ne peuvent l'être qu'après les Observations de quelques Siécles. 2. Pour conserver l'Histoire de la Création, de la Chute de l'Homme, & de ses suites, & de la Promesse du Libérateur. Il n'étoit pas nécessaire pour parvenir à ces fins que tous les hommes vécussent autant qu'ont fait quelques Patriarches. Il n'est nullement probable que ces saints hommes & *Adam* surtout ayent ignoré les merveilles de la Nature, & principalement l'Art de faire le remède universel. Il est vrai que tous les premiers hommes, qui le surent, n'en firent pas le même usage. 1. *Enoch* s'en servit, non pour faire de l'or ; mais pour éclairer son

esprit & le rendre plus capable des choses Surnaturelles & Divines ; & pour élever ses pensées & les désirs au-dessus de la jouïssance des choses de ce Monde. *Cham*, au contraire, s'en servit principalement pour faire de l'Or, & c'est de lui que les Egyptiens, les Arabes & les Peuples de la Libye l'ont apris par tradition. On croit même que le nom de *Chymie* est tiré de celui de *Cham*.

AVIS.

La Table générale des six premiers mois de cette année nous ôte la place necessaire pour l'Extrait des Lettres. Nous reparerons ce défaut le mois prochain.

Fautes à corriger dans les six premiers Mois de 1708.

Pag. 34. lig. 5. *divisée*, lis. *divisé*. pag. 80. lig. 3. *marquée*, lis. *manquée*. pag. 112. lig. pénult, *ramasser les parties*, lis. *ramasser que les parties*. pag. 163. lig. 17. *passions*, lis. *personnes*. pag. 184. lig. 2. *promettoit*, lis. *permettoit*. pag. 211. lig. 1. *la Misericorde de Dieu à la Societé & à la Justice de Dieu*, lis. *la Miséricorde, à la Sainteté & à la Justice de Dieu*. ibid. lig. 5. *n'aura*, lis. *n'exerce*. pag. 247. lig. 18.

éloi-

éloignez, lis. *proches*. pag. 272. lig. 17. *subtiles*, lis. *subtils*. pag. 398. lig. 13. *Faustes*, lis. *Fastes*. & de même pag. 399. lig. 9. pag. 476. lig. 21. *en forme*, lig. *conforme*. pag. 505. lig. 5. 28. lis. 18.

TABLE

Des Matiéres principales.

Juin 1708.

TABLE
ALPHABETIQUE
Pour les Nouvelles des six premiers Mois de 1708.

Ani-

les

Ri-

Fin de la Table Alphabétique.

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juillet 1708.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez PIERRE MORTIER,
Sur le Vygendam.

M. DCCVIII.

Avec Privilége des Etats de Holl. & Westf.

AVIS DE L'AUTEUR.

LE *Sieur* Henri Desbordes, *qui a imprimé jusques ici les* Nouvelles de la République des Lettres, *ayant résolu de vendre son fonds, cela a retardé la publication de cêt Ouvrage, qui avoit été peu interrompuë jusques à présent, malgré toutes les autres Occupations de l'Auteur. Aujourd'hui le fonds de ces* Nouvelles *& le droit de les imprimer est entre les mains du Sieur* Pierre Mortier, *qui vend tous les mois précédens ou complets ou séparez, pour accommoder les Curieux. On tâchera de réparer au plutot le tems perdu, & on espére pouvoir le faire avant le mois de Janvier prochain. La Guerre ayant beaucoup interrompu le Négoce, on n'a pas toujours pû avoir les Livres étrangers, comme on auroit voulu. C'est ce qui fait qu'on est souvent obligé de ne suivre pas un ordre fort naturel dans les Extraits, qu'on donne de divers Livres. Mais, comme le négoce du Sr.* Pierre Mortier

est fort étendu, qu'il a de bonnes correspondances, & qu'il se fait un honneur de faire valoir cèt Ouvrage, on peut promettre au Public, qu'on trouvera désormais dans ces Nouvelles *plus de Livres & meilleurs, que par le passé. On prie ceux qui auront à donner des Avis, ou à adresser des Mémoires à l'Auteur, de les envoyer à Amsterdam au Sr.* Mortier, *ou en droiture à Leide, où l'Auteur demeure, & de faire ensorte, autant qu'il sera possible, d'afranchir les Paquets. C'est très-peu de chose pour ceux qui n'ont à écrire qu'une ou deux fois en leur vie; & c'est beaucoup pour l'Auteur ou pour le Libraire, qui peuvent recevoir un grand nombre d'Avis tous les Mois. Les Nouvelles de Juillet seront bientot suivies de celles d'Août, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'on ait regagné le commencement du mois. On trouvera chez le Sieur* Mortier *les Livres dont il sera parlé dans ces Nouvelles.*

NOU-

NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois de Juillet 1708.

ARTICLE I.

LIBRORUM *de* RE DIPLOMATICA SUPPLEMENTUM, *in quo Archetypa in his Libris pro Regulis proposita, ipsæque Regulæ denuò confirmantur, novisque Speciminibus & Argumentis asseruntur & illustrantur. Opera & Studio Domni* JOANNIS MABILLON *Presbyteri & Monachi Ordinis Sancti Benedicti è Congregatione S. Mauri. Lutetiæ Parisiorum.* C'est-à-dire, *Supplément au Livre de la Diplomatique, où on donne de nouvelles preuves de la vérité des Titres Originaux, qui*

ont été raportez pour servir de Régles ; & où on apuye ces Régles sur de nouveaux Titres & sur de nouvelles raisons. Par Dom Jean Mabillon *Prêtre Bénédictin de la Congrégation de S.* Maur. A Paris, chez Charles Robustel. 1704. in fol. pagg. 116. gros caractére.

IL y a plus d'un an *, que nous donnâmes un long Extrait de la Réponse du P. *Germon* Jésuite, à l'Ouvrage du P. Dom *Mabillon*, dont on vient de lire le Titre. Il est impossible qu'en faisant l'Extrait de la Réponse on n'ait indiqué les Raisons de l'Auteur à qui on répondoit ; ensorte que ce seroit aimer les repetitions que de s'attacher à donner ici un long Extrait de l'Ouvrage de cèt Auteur. Il est vrai que l'ordre naturel voudroit, qu'on eut parlé du Suplément même du P. *Mabillon* avant que de parler de la Réponse, que le P. *Germon* y a faite ; mais on a déja dit dans l'Avertissement que la Guerre empêche, qu'on ne puisse avoir les Livres dans le tems qu'on souhaiteroit

* *Voyez les Nouv. d'Avril* 1707. *pag.* 364. & *de Mai* 1707. *pag.* 498.

roit, & nous ſerions fort heureux ſi elle n'étoit cauſe que de ce petit déſordre. Nous nous contenterons de donner une idée courte de l'Ouvrage du P. *Mabillon* & de nous attacher enſuite à des remarques particuliéres, différentes de celles qui ont été indiquées dans l'Extrait du P. *Germon*.

Quoi que ce ſoit ici proprement une Réponſe au premier Livre que ce Pére a publié contre la *Diplomatique*, cependant le P. *Dom Mabillon* ne parle point directement de ce Livre, ni de ſon Auteur, & nous croyons qu'il a eu de bonnes raiſons d'en uſer ainſi.

Ce Supplément eſt diviſé en treize Chapitres. L'Auteur y fait voir l'utilité des Anciens Diplomes & autres Actes; la néceſſité qu'il y a d'établir des régles pour diſtinguer les vrais des ſuppoſez. Il ne faut point pour cela regarder quelques caractéres ou quelques marques en particulier; mais il les faut toutes examiner tout d'une vuë, & tirer de cet examen univerſel des conſéquences, qu'on ne ſauroit tirer de chaque caractére en particulier, ſans courir riſque de ſe tromper. L'expérien-

ce ſurtout eſt d'un grand uſage dans cette matiére. On aquiert par là un certain gout à la faveur duquel, on peut facilement reconnoître ſi une piece eſt fauſſe ou véritable; ce qu'on ne ſauroit faire par la ſimple Théorie, quelque tems qu'on eut employé à cette étude.

Le P. *Mabillon* fait voir après cela le grand ſoin qu'on a eu anciennement des Archives. Il avoue pourtant qu'il y en a peu qui n'ayent ſouffert quelque perte. Mais il n'y en a point qui ayent été conſervées plus entiéres, que celles du Monaſtére de S. *Denys*. Il répond aux difficultez, qu'on a propoſées contre les Diplomes de ce Monaſtére; & ſurtout à ce que le P. *Germon* a remarqué de la différence des Recueils des Tîtres donnez par l'Anonyme, par *Doublet*, & par le P. *Mabillon*.

Ce dernier fait voir après cela, que quelque facile à ſe corrompre, que fût la matiére ſur laquelle les anciens Diplomes ont été écrits, il ne laiſſe pas de s'en être conſervé pluſieurs, de même que divers anciens Manuſcrits écrits ſur cette même matiére, les uns entiers & les autres imparfaits. Si ces Manuſcrits

de

de Livres Anciens, qu'on manie plus souvent, & qu'on ne conserve pas avec tant de soin, sont pourtant parve* nus jusques à nous; pourquoi douterions-nous que ces Diplomes dont il est question ayent pû se conserver ?

Le P. *Mabillon* en répondant toujours, quoi qu'indirectement au P. *Germon*, fait des remarques curieuses sur l'Ecriture qui étoit en usage sous la premiére Race des Rois de France, sur l'Orthographe de ce tems-là, qui étoit fort chancelante; & sur le Style. Il remarque que l'Orthographe avoit été si corrompuë sous les Mérovingiens, que *Charlemagne* fut obligé de charger *Alcuin* du soin de la corriger, ce que fit *Alcuin*, avertissant de plus ses Disciples, de distinguer leurs mots par des points & par des virgules, au lieu qu'auparavant on écrivoit tout de suite & sans aucune distinction.

* *Per cola distinguant proprios & commata versus,*
Et punctos ponant ordine quosque suo.

* *V. Alcuin Ep. XV.*

A l'égard du Stile, on prouve par divers exemples incontestables, que le Stile de ces Siécles Barbares, se ressentoit entierement de cette Barbarie.

Après cela le P. *Mabillon* parle des diverses sortes d'Actes corrompus ; quoi qu'il eut déja traité cette matiére dans son premier Ouvrage. Il dit qu'il y a des Actes tout-à-fait faux ou supposez, & qu'il y en a d'interpollez. Les faux sont de trois espêces. Il y en a de refaits, qui ont été mis à la place de ceux qui ont été perdus ; il y en a de corrompus, ausquels quelque Imposteur a inséré ou ajouté quelque chose, & il y en a de tout-à-fait faux, qui n'ont nul fondement sur des Actes véritables. Tous ceux qui falsifient les Actes méritent punition ; mais ceux qui en forgent de tout-à-fait faux sont les plus punissables de tous. C'est le devoir d'un habile Antiquaire de distinguer toutes ces sortes d'Actes. Notre Auteur croit que cela n'est pas impossible ; & il en cite des exemples remarquables.

Après ces Réponses générales, il descend dans le particulier, & défend les Diplomes qu'il a alleguez com-

comme véritables dans son premier Ouvrage. Nous n'entrerons point dans ce détail pour les raisons alleguées dès le commencement de cèt Article.

On voit ensuite des remarques curieuses sur la Chronologie & la Généalogie des Rois Mérovingiens, sur la naissance de *Charlemagne*, & sur sa dignité de Patrice ; sur la mort de *Pepin* & sur le partage de son Royaume à ses Enfans, sur les Epoques des Régnes de *Louïs le Débonnaire*, de *Louis le Germanique*, du Régne de *Hugues Capet*, de sa Généalogie, & plusieurs autres points concernant l'Histoire de France. L'Auteur fait voir, par exemple, que *Dagobert* a régné six ans avec son Pére, & n'en a régné que dix tout seul, au lieu qu'il y a des Auteurs, qui joignent ces six premieres années avec les dix derniéres, & qui lui donnant seize années de Régne après la mort de son Pere, le font mourir lui-même six ans plus tard, qu'il n'est mort. Il répond aux difficultez qu'on propose contre ce sentiment. Il rejette la prétenduë démence, qu'on attribuë à *Clovis II.* pour avoir, dit-on, dérobé

le bras de Saint *Denys*, & il fait diverses autres Remarques, qui font voir combien la connoissance des anciens Diplomes, sert à éclaircir la Généalogie des *Mérovingiens*.

Il passe ensuite à *Charlemagne*. On est fort incertain du lieu & de l'année de la naissance de ce Prince. Notre Auteur croit qu'il nâquit à Aix-la-Chapelle le 2. d'Avril de l'année DCCXLII. L'an DCCLIV. le Pape *Etienne II.* couronna pour la seconde fois *Pepin* & ses deux Fils *Charles* & *Carloman*, & leur donna le tître de *Patrice*. Cependant ils ne prirent point ce tître du vivant de leur Pere, & *Charles* même ne le prit qu'après être devenu Roi des Lombards, ce qui arriva au milieu du Mois de Mai de l'an DCCLXXIV. dès lors il se nomma Roi des François & des Lombards & Patrice de Rome. Mais il quitta ce dernier tître l'année DCCC. après avoir été couronné Empereur par le Pape *Leon III.* Le P. *Dom Mabillon*, croit que *Charles* ne voulut prendre le Tître de Patrice qu'après être Roi des Lombards, parce qu'auparavant ce n'étoit qu'un Tître honoraire sans autorité ; mais alors il étoit actuellement

lement Préfet de la Ville & des Pays Voisins. Et *Charles* estima tant cette dignité, qu'il en demanda la confirmation à *Leon III.* par l'Abbé *Angilbert*, & lui promit réciproquement sa protection, & de lui obéir comme à son Pére.

Notre Auteur fait encore diverses remarques curieuses sur *Hugues Capet*, & sur son origine, & repéte en abrégé diverses choses, qu'il a déja avancées dans ses autres Ouvrages. Il en retracte aussi ou corrige quelques unes, sur les Bulles des Papes, sur les Diplomes & les Seaux des Rois de France, &c. Il remarque, par exemple, que *Leon IX.* paroit être le premier des Papes, qui aît eu un *Archichancelier.* Que dans quelques Bulles l'année commence au premier de Janvier, & dans quelques autres au vint-cinquiéme de Mars. Cette différente maniére de compter a duré jusqu'à présent. Le P. *Papebroch* a remarqué que cela étoit vrai à l'égard des Bulles; mais que dans les Brefs des Papes on fait commencer l'année au mois de Janvier. C'est depuis le Pontificat *d'Alexandre VI.* qu'on a commencé de les seeller de l'Anneau du Pêcheur. On nous don-

ne ici le Seau du Pape *Paul I.* où l'on voit d'un côté une Croix avec les Images des Apôtres *Pierre & Paul* & de l'autre côté le nom de ce Pape en Grec de cétte maniére ΠΑΥΛΟΥ. C'étoit la coûtume des Savans de ce tems-là d'écrire leur nom en Grec; à quoi on peut ajouter que ce Pape avoit beaucoup d'inclination pour les Grecs, dont il introduisit les Moines dans le Couvent de *S. André.*

Après diverses remarques sur les Seaux des Rois de France le P. *Mabillon* nous aprend que chez les Anglois, ou l'on n'avoit point de Seaux, ou ils étoient fort rares avant le tems de *Guillaume le Conquérant*, qui en introduisit l'usage.

Il examine sur la fin du Chapitre onziéme de quel Instrument se servoient les Notaires pour écrire leurs Actes. Lors qu'ils ne les écrivoient qu'en abrégé sur des Tablettes, ils se servoient de Stiles. Mais on doute si ceux qui écrivoient dans des Livres où ils redigeoient par écrit des Diplomes ou des Chartes, se servoient de Plumes d'Oiseaux, ou de Roseaux. Notre Auteur croit qu'on se servoit de Plumes d'Oiseaux, même

me pour écrire les plus beaux Livres. On voit dans un Couvent du Diocése de Reims, un ancien Exemplaire des Evangiles, que l'Abbé *Pierre* fit écrire par le Moine *Placide* en belles Lettres d'or, il y a près de neuf cens ans. On voit dans ce Manuscrit les quatre Evangelistes peints écrivans ayant une plume à la main, qui en quelques uns est si bien représentée, qu'on ne peut douter, qu'on ne se servît de plumes en ce tems-là. L'Auteur a vu un autre Manuscrit de la Vie de S. *Amand*, qui a environ sept cens ans d'antiquité, dans lequel on voit le Moine *Baudemond*, qui a écrit cette vie il y a mille ans, & qui est peint ayant une plume à la main.

Le P. *Dom Mabillon* nous aprend après cela quelles sont les sources où il a puisé les nouveaux Diplomes, qu'il nous donne à la fin de ce Supplément; afin que ceux qui lui ont objecté que ni l'*Anonyme*, ni *Doublet* n'avoient point vû plusieurs de ceux qu'il raporte dans sa Diplomatique, & dans ses Annales, ne lui fassent pas de nouvelles Objections sur ces nouveaux exemples. Il dit qu'ayant examiné de nouveau les Di-

Diplomes de l'Abbaye de S. *Denys*, qui sont écrits sur du papier d'Egypte, il a trouvé qu'on les avoit enveloppez d'autres Diplomes, qu'on jugeoit inutiles, afin de conserver les premiers. Notre Auteur ayant séparé ces espéces d'enveloppes, a trouvé que c'étoit des Piéces importantes, mais mutilées ou déchirées pour en couvrir d'autres beaucoup moins considérables. Il fait diverses remarques sur ces Piéces. Il observe que la différence d'Orthographe, surtout dans les noms propres, ne doit pas les rendre suspectes; puisqu'on voit souvent dans un même Diplome, qu'on ne peut accuser de fausseté, puis qu'il ne paroit y avoir eu aucun intérêt de le forger, on voit, dis-je, souvent dans un même Diplome le même nom propre écrit de diverses maniéres. (*a*) L'Orthographe n'est pas une chose si fixe & si déterminée, que des Notaires, qui souvent n'étoient pas des gens fort habiles, ayent sû comment tous les noms devoient s'écrire; & quand on écrit un mot comme en tâtonnant, il est difficile qu'on se souvienne toujours

a. *Addit. de l'Aut. de ces Nouvell.*

jours de la maniére, dont on l'a écrit. On n'a qu'à prier une personne, qui ne sait pas bien notre Orthographe Françoise, d'écrire une seule page où les mêmes mots se trouveront souvent repetez, & je doute qu'on y trouve de l'uniformité dans l'Orthographe de ces mots. On pourroit citer mille exemples de cette vérité dans les Livres imprimez. Un Lecteur attentif les remarquera facilement dans le premier Livre, qui lui tombera sous la main. Je dis plus, j'ai connu des personnes habiles, qui soutenoient qu'à l'égard de ces mots, dont l'Orthographe est assez indéterminée, il faloit les écrire tantot d'une maniére & tantot d'une autre, pour marquer qu'il étoit indifférent de quelque maniére qu'on les écrivit.

Pour revenir au Pere *Dom Mabillon*, il avertit que, ni dans sa Diplomatique, ni dans son Suplément, il n'a eu nul dessein de raporter tous les Diplomes, qui se rencontrent dans l'Abaye de S.t *Denys*, & il croit cèt Avertissement nécessaire, parce qu'un savant Homme, qui a écrit l'Histoire de Paris, a regardé comme supposé un certain Acte, parce qu'il n'avoit pas été raporté

dans

dans la Diplomatique. Il reléve une erreur de ce Savant, qui fait voir qu'on doit pardonner aux Ecrivains les fautes, qui leur échapent par précipitation & sans malice, parce que les plus habiles sont sujets à de pareilles fautes.

Le P. *Dom Mabillon* finit par des Remarques utiles sur les Anciens Manuscrits, & répond en même tems à quelques objections du P. *Germon*, mais toujours sans le nommer. Il prétend que, si on rejette l'autorité des Anciens Diplomes, celle des Anciens Manuscrits périt en même tems. C'est en vain que tant de Savans se donnent la peine de confronter les Ouvrages Imprimez des Péres & des autres Auteurs Anciens avec les Anciens Manuscrits. C'est en vain que les Moines ont pris tant de peine de transcrire les Ouvrages des Anciens, si on ne doit faire aucun cas de tout leur travail. Il refute de toute sa force cette espêce de Paradoxe, que je crois être du P. *Germon*. *Les anciens Exemplaires ayant été écrits d'ordinaire par des Ignorans, & plusieurs ayant été copiez sur un seul, ils servent de fort peu pour entendre l'Ouvrage d'un Au-*

Auteur, ou pour le corriger. Manuscripti Codices, ut plerumque ab Imperitis, atque ex uno plures descripti, in Auctore dignoscendo parum admodum juvant.

Le P. *Mabillon* soutient, que, si ce Paradoxe a lieu, c'en est fait non seulement de l'autorité des anciens Manuscrits, mais aussi de celle des Livres publiez, des anciens Conciles & des Péres, & même de l'Ecriture Sainte; puis qu'enfin tous ces Livres, tant saints, que profanes, n'ont été publiez que sur la foi des anciens Manuscrits. C'est en vain que S. *Augustin*, S. *Jerôme*, & les autres anciens Péres ont consulté les anciens Exemplaires pour corriger quelques fautes, qui s'étoient glissées dans le Texte Sacré. En vain les Conciles ont eu recours aux mêmes sources, pour terminer les Controverses. En vain tant de Princes ont ramassé avec tant de soin & à si grans frais un si prodigieux nombre d'anciens Manuscrits. Enfin, ce Paradoxe est contraire à l'opinion de tous les Savans, qui croyent qu'on peut faire des Editions plus exactes des Ouvrages des Anciens, en consultant les Manuscrits, & qui pensent

sent que les Belles Lettres peuvent en être beaucoup enrichies.

Mais, dit-on, ces Exemplaires ont été écrits la plupart du tems par des Ignorans. Cela n'est pas toujours vrai. S. *Pamphile* Martyr, qui transcrivit une bonne partie des Livres d'*Origéne*, ne peut pas passer pour ignorant. Il en est de même de S. *Jerôme*, de S. *Hilaire*, & de plusieurs autres Anciens, qui n'ont pas dédaigné le métier de Copistes. D'ailleurs, il ne faut pas être fort savant pour faire ce métier. Il faut savoir lire & écrire, & copier exactement ce que l'on lit. On sait, par expérience, qu'aujourd'hui les Imprimeurs qui entendent le Latin, ne sont pas ceux qui impriment le plus correctement en cette Langue. Au contraire leur science les rendant fort hardis, ils corrigent souvent ce qu'ils n'entendent point, & commettent des fautes grossieres. On pourroit en citer divers exemples. D'ailleurs l'ignorance de ces Copistes ne rend pas pourtant leur travail inutile; parce qu'on se sert de plusieurs Manuscrits différens pour établir ses corrections. Dans le fonds il n'y a point de Manuscrit, quelque

que ignorante que soit la main, qui nous l'a procuré, dont un habile homme ne puisse tirer du profit. C'est ce qu'assure *Muret* dans ses *Variæ Lectiones. Lib. I. C.* 16. & dont il avoit fait l'expérience.

Il faut d'ailleurs remarquer que dans les Eglises & dans les Monastéres bien réglez, il y avoit non seulement d'habiles Antiquaires employez à corriger les Ouvrages des Anciens; mais aussi des Correcteurs exacts, qui confrontoient les Copies avec l'Original, & qui corrigeoient les fautes, qu'on pouvoit y avoir commises. Le P. *Dom Mabillon* en cite quelques exemples. (*a*) Cette Remarque est importante, pour distinguer les changemens, qui se trouvent dans les Manuscrits, & qui viennent, pour ainsi dire, de la premiére main; d'avec les Interpolations ou les changemens, qui y ont été introduits par des Faussaires. Du reste, si à cause de ces changemens & des Interpolations faites de mauvaise foi, il faloit rejetter l'autorité des Manuscrits, on pourroit avec beaucoup plus de justice rejetter

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

ter celle de tous les Livres imprimez. La raison en est que les corruptions faites dans ceux-ci ne paroissent point, au lieu qu'il est difficile d'en faire dans les Manuscrits, sans qu'on s'en aperçoive.

Au reste, les Anciens employoient diverses marques, qu'ils mettoient à la marge des Livres, pour indiquer les endroits, qu'il faloit ou remarquer, ou lire avec précaution, ou qui étoient dignes de censure, ou qui étoient fautifs. On peut voir la figure de ces Signes & leur explication sur la fin du Glossaire Grec de *du Cange*. Il les a tirez d'*Isidore*. Les plus communes étoient l'*Asterisque*, l'*Obele* ou petite Broche, & le *Chrisimon*. L'*Astérique*, qui étoit comme une petite étoile, étoit une marque qu'il manquoit quelque chose dans l'endroit, où on la mettoit. L'*Obéle*, qui étoit une petite broche, ou une ligne couchée, signifioit que l'endroit étoit faux ou superflu, & qu'il faloit le retrancher. Le *Chrisimon*, qui étoit le Monogramme de *Christ*, désignoit ce qu'on devroit aprouver ou retenir. Quand on joignoit l'*Astérique* à l'*Obéle*, on vou-

vouloit signifier, que la chose n'étoit pas à sa place.

Du reste, l'Auteur ne comprend pas la pensée de ceux qui soutiennent, que les Anciens Manuscrits sont d'un petit secours, pour entendre un Auteur ou pour le corriger; parce que plusieurs de ces Manuscrits ont été copiez sur le même Original. Car, dit-il, où l'on veut parler du premier exemplaire, sur lequel les autres ont été copiez, ou d'un second Exemplaire, & qui est postérieur. Si du premier; qui doute que tous les autres n'ayent été copiez sur celui-là; & que, d'ailleurs toutes choses étant égales, ils sont & plus estimables & d'une plus grande autorité à mesure qu'ils aprochent de plus près de l'Original. Mais si on veut parler du second, comme d'un seul & même Exemplaire sur lequel plusieurs autres ont été copiez; il est vrai qu'il peut se faire que tous les Exemplaires qui se trouvent dans une même Province, des Ouvrages de quelque Auteur célébre, comme de S. *Augustin*, de S. *Ambroise*, de S. *Jerôme*, ayent été copiez sur le même: mais que veut-on conclurre de là? Est-ce qu'un

seul de ces Exemplaires suffit, pour corriger cèt Auteur, sans qu'il soit néceſſaire d'en ramaſſer un plus grand nombre? Cela a quelque apparence de raiſon, mais n'a aucune ſolidité; car quoi que tous ces Exemplaires ayent été copiez ſur un ſeul, ils n'ont pas tous été copiez par la même main. Un Copiſte peut avoir été plus exact que l'autre, rien n'empêche que les fautes de l'un ne ſe corrigent par l'autre, & que de la comparaiſon de tous ces Manuſcrits, quoi que fait ſur un même Original, on n'en puiſſe former une Edition plus parfaite, qu'aucun de ces Manuſcrits. Il n'en eſt pas de même des Livres imprimez, preſque toujours toutes les fautes qui ſe trouvent dans un Exemplaire ſe trouvent dans tous les autres de la même Edition. (*a*) Je dis, *preſque toujours*, parce qu'il eſt bon d'avertir ici, que ſouvent les Imprimeurs, pour ne perdre pas leur tems, tirent des Exemplaires, avant que d'avoir la derniére Epreuve, que, ſi lors qu'ils l'ont reçuë, ils y voyent quelque faute conſidérable, ils la cor-

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

corrigent avant que de continuer à tirer. Par exemple, dans l'*Errata* du Sémeſtre précédent de ces *Nouvelles*, j'ai averti qu'on avoit mis deux fois *Fauſtes* pour *Faſtes*; mais il eſt certain, que cette faute ne ſe trouve pas dans tous les Exemplaires, par la raiſon que je viens de marquer. Ceux qui ne ſavent pas cela en voyant ces différences pourroient croire, qu'il s'eſt fait deux Editions de ce même Livre, ou ne ſauroient ſe tirer de cèt embarras.

Mais, pour revenir au P. *Dom Mabillon*, ſi les Copies d'un même Livre, qui ſe ſont faites dans la même Province ſur le même Original, ſont auſſi utiles, que je viens de le dire; combien plus ne le ſont pas les Copies qui ſe ſont faites dans diverſes Provinces & ſur divers Originaux?

Que ſi on demande à notre Auteur s'il ne croit pas donc, qu'il y aît pluſieurs Exemplaires ou fautifs ou falſifiez, & ſi cela eſt, quelle peut être l'utilité de la Confrontation, ou comment on pourra les diſtinguer; il avoüe qu'il y en a pluſieurs de tels, mais que le nombre des falſifiez n'eſt pas auſſi grand que

l'on penſe. Car tout le Monde voit qu'il faut bien diſtinguer entre un Exemplaire fautif, & un Exemplaire falſifié ; le premier eſt l'effet de l'ignorance ou de l'inadvertance, le ſecond eſt l'effet de la malice. Il y en a pluſieurs, qui paroiſſent falſifiez, qui ne le ſont pas. Lors que les Copiſtes tranſcrivoient de gros Volumes, il ne pouvoit ſe faire que quelquefois ils ne fuſſent arrêtez par quelques endroits, qu'ils ne ſavoient pas lire, & qu'ils ont mal lû & mal copié. Quand on avoit fait cette faute, & qu'on s'en apercevoit, l'on effaçoit le mot qui avoit été mis mal-à-propos, & on ſubſtituoit le véritable ; ou on mettoit des points au deſſous de chaque Lettre du mot ſuppoſé, & l'on écrivoit au deſſous le mot véritable.

Quelques-uns ne faiſant pas attention à tout cela, ou le prenant en mauvaiſe part, ont donné aux premiers le nom de *Radiateurs*, & ne comprenant pas l'intention des derniers, ils ont introduit les deux leçons dans le Texte de l'Auteur ; quoi qu'ils duſſent laiſſer le mot marqué de points, & ne retenir que l'autre. Ajoutez à cela que de Savans

vans Hommes confrontant ſouvent des Manuſcrits, corrigeoient les uns par les autres; d'où il étoit néceſſaire qu'on changeât quelques mots dans la Copie. Enfin, par la longueur du tems, des caractéres qui avoient d'abord été écrits avec du Cinnabre, s'étant preſque effacez, ils ont été renouvellez, par ceux qui ſe ſont ſervis de ces Manuſcrits ſans avoir nul deſſein d'en impoſer à perſonne. Il ne faut pas donc crier à la falſification, dès qu'on remarque quelques uns de ces changemens dans des Manuſcrits.

A l'égard des Régles qu'il faut obſerver, pour diſtinguer les Manuſcrits véritables de ceux qui ſont falſifiez, on peut les reduire toutes à une ſeule. Il faut confronter ces Manuſcrits avec d'autres qui ſoient & en plus grand nombre & plus Anciens, & ramaſſez, s'il ſe peut, de divers Pays. Et il eſt très-facile de connoitre, quels ſont les plus Anciens. C'eſt la Régle que ſuivit autrefois S. *Auguſtin* dans ſes Diſputes contre les Manichéens, qui diſoient que les endroits de l'Écriture, dont on ſe ſervoit pour les refuter, avoient été corrompus. Ce

qui suit dans notre Auteur concerne ses Disputes particuliéres avec le P. *Germon* sur certains faits, qui n'intéressent pas tant le Public, & dans lesquels nous n'entrerons point.

A la suite de ces Remarques du P. *Mabillon* & de la Réponse à son Adversaire, on voit un Recueil de plusieurs Tîtres & autres Piéces, qu'on peut diviser en quatre Parties. La premiére contient diverses Planches gravées, qui représentent les Caractéres dont on se servoit anciennement dans le tems que les Piéces qu'on produit ont été écrites. Il y a deux Diplomes écrits dans ces Caractéres, l'un de *Clotaire II.* & l'autre de *Dagobert I.* son Fils. On les a tirez de deux Originaux presque entiers des Archives de S. *Denys* écrits sur de l'écorce. On voit après cela une Lettre Grecque en caractéres de ces tems-là tirée de ces mêmes Archives, & qui a été écrite par quelque Empereur Grec à quelque Roi de la Race *Carlovingienne*. Cette Lettre est suivie d'un très-ancien Instrument de l'Eglise de Ravenne fait sous l'Empire de *Justinien*, & que *Brissonius* a publié sous le Tître de *Charta Plenariæ securi-*

tatis.

tatis. L'Original, qui eſt dans la Bibliothéque du Roi de France, eſt écrit ſur de l'Ecorce.

La ſeconde Partie comprend les anciennes *Formules d'Anjou* tirées d'un ancien Manuſcrit du Monaſtére de Weingart en Suaube. L'Auteur les avoit déja publiées dans le Tome IV. de ſes *Analectes* ou *Collections*; mais il a cru devoir les repeter ici, parce qu'elles ſervent beaucoup à expliquer la doctrine des Diplomes. Ces Formules ſont au nombre de LIX.

La troiſiéme contient quelques anciens Diplomes & Inſtrumens, que l'Auteur a citez dans ſon Suplément, & qui ſont utiles ou néceſſaires pour prouver ce qu'il a avancé.

La quatriéme comprend des Chartes authentiques, qui prouvent la véritable origine de la Famille des *Stuarts*, contre ce que *Hector Boëce*, *Buchanan*, & quelques autres ont fauſſement avancé au préjudice de cette illuſtre Famille. Ces Actes avoient déja été imprimez à Paris par les ſoins de *Louïs Inneſſe*, Principal du Colége des Ecoſſois, qui eſt à Paris & Aumonier de la Veuve de *Jaques II.* ci-devant Roi d'Angleterre.

ARTICLE II.

FLAGELLUM DÆMONUM, *Exorcismos terribiles, potentissimos, & efficaces, Remediaque probatissima ac Doctrinam singularem in malignos Spiritus expellendos, facturasque & maleficia fuganda de obsessis Corporibus complectens, cum suis benedictionibus & omnibus requisitis ad eorum expulsionem. Accessit postremò Pars secunda, quæ* FUSTIS DÆMONUM *inscribitur. Quibus novi Exorcismi & alia nonnulla, quæ priùs desiderabantur superaddita fuerunt. Auctore R. P. F.* HIERONYMO MENGO *Vitellaniensi, Ord. Min. Reg. Observantiæ. Nunc autem juxta Exemplar Bononiense Francofurti impressum. Anno* 1708. C'est-à-dire, *Le Foüet des Démons contenant des Exorcismes terribles, puissans, & efficaces, des Remêdes très-éprouvez, & une Doctrine excellente pour chasser les Esprits malins, & pour éloigner des Corps des Obsedez leurs Opérations & leurs malefices, avec les Bé-*

Bénédictions & toutes les choses nécessaires pour les chasser. On y a joint une seconde Partie, qui a pour tître le Bâton des Démons, *auquel on a ajouté de nouveaux Exorcismes & d'autres choses, qui manquoient auparavant. Par le P. Jerôme Mengho de Viadana sur le Pô, de l'Ordre de S. François de l'étroite Observance. Imprimé sur l'Exemplaire de Bologne.* A Francfort 1708. chez Jean Adolphe, in 8. pagg. 578. d'un caractére un peu plus gros que celui de ces Nouvelles, & se trouve à Amsterdam, chez François Vander Plaats.

ON ne marque point de quelle année est l'Edition de Bologne sur laquelle on a fait celle du Livre, dont on vient de donner le tître. L'aprobation qui est au devant de l'Ouvrage est dattée de Bologne le 14. Janvier 1583. mais je trouve dans la Bibliothéque de *Konig* & dans *Moreri*, que cèt Ouvrage fut imprimé à Venise en 1587. Il y a beaucoup d'aparence que c'est la curiosité plutot que l'usage & la nécessité, qui nous en ont procuré une nouvelle Edition.

Luther, *Calvin*, & les autres premiers Réformateurs, & enſuite *Deſcartes* au milieu du Siécle paſſé ont été de ſi puiſſans Exorciſtes, & ont ſi bien relegué le Diable dans l'Enfer, qu'il eſt rare qu'il tourmente aujourd'hui les hommes, & qu'on ait beſoin d'Exorciſmes & d'Exorciſtes pour le chaſſer. Mais ſi ce Livre eſt aſſez inutile pour la pratique; il y aura bien des curieux qui voudront le voir pour ſa ſingularité. On y verra en général que, du moins dans le Siécle que vivoit l'Auteur, il ne faloit pas ſe piquer de parler bon Latin, pour chaſſer le Démon, car ce Livre n'eſt rien moins qu'écrit en Stile Cicéronien. C'eſt du vrai Latin de Cuiſine, peut-être parce que les Cuiſines où l'on fait toujours bon feu ſont une image de l'Enfer, où les Exorciſtes ſe vantent de releguer le Démon.

Il paroit par le tître que l'Ouvrage eſt diviſé en deux Parties, dont l'une s'apelle *Flagellum* & l'autre *Fuſtis Dæmonum*, *le Foüet*, & *le Bâton des Démons*. Je ne vois d'autre raiſon de ce double nom, que, peut-être, parce que quand on n'a pas pû chaſſer le Démon avec le

Foüet,

Foüet, on le prend sur un ton un peu plus haut, & on se saisit du Bâton.

I. Dans la premiére Partie, on trouve d'abord dix-huit Chapitres assez courts, ausquels l'Auteur donne le Tître général de *Doctrine très-belle contre les Esprits Malins.* Voici quelques uns des points de cette Doctrine. Il faut que l'Exorciste aît la Foi, & une conscience nette avec une sincere repentance de ses péchez, & qu'il s'en soit confessé & en aît obtenu l'Absolution. Car, quoi qu'un Prêtre, à cause de sa Charge, soit revêtu de l'Autorité de l'Eglise & prie en son nom, cependant, quand il est d'ailleurs bien disposé, ses priéres sont plus efficaces. Outre que le Démon n'ayant aucune connoissance des péchez dont on a obtenu l'absolution, il ne peut pas les reprocher à l'Exorciste. Quelque curieux pourroit demander, si le Démon savoit les péchez de l'Exorciste avant l'absolution, & s'il les savoit, comment il les a pû oublier? Mais il y a de certaines Sciences, qu'il ne faut pas trop aprofondir, & où les curieux sont les gens du Monde les plus importuns.

Il y a diverſes marques auſquelles on peut connoître ſi une perſonne eſt poſſedée ou obſedée. Il y en a de certaines, comme quand l'Obſedé dit ou ſait des choſes, qu'il ne ſauroit pas autrement, par exemple des choſes éloignées ou cachées. Il en a qui ne ſont que probables, comme lors qu'il tremble, qu'il s'agite, qu'il fait des contorſions, qu'il ſe tourmente, ſous la main de l'Exorciſte quand il prononce des paroles ſaintes: Lors qu'il abhorre les Sacremens, ſurtout celui de la Confeſſion, & celui de l'Euchariſtie. Mais il faut obſerver, contre ceux qui ſe moquent de ce bel Art d'exorciſer, que les Démons parlent rarement Latin; de peur qu'on ne ſoupçonne le lieu où ils ſont. Ainſi, il arrive rarement qu'un Ignorant poſſedé parle Latin, ou qu'un Italien dans le même état parle François. (*a*) Cela s'apelle prévenir ſagement les Objections, & avoir réponſe à tout.

On demande ſi les choſes corporelles peuvent agir ſur les Eſprits, ſi, par exemple, l'Eau benite, les parfums, le Soufre, la Ruë, les Medecines

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouvell.*

cines & autres potions, peuvent avoir quelque effet sur eux. L'Auteur répond sagement que tout cela peut avoir ses usages. Si le possedé est fort tourmenté, ces remédes peuvent le soulager, & s'il l'est peu, ils peuvent le guérir entiérement. La raison en est évidente. Les puissances finies peuvent agir plus efficacément sur une matiére bien disposée, que sur une autre qui ne l'est pas. Un Energumêne préparé par ces remédes est moins en état d'être le joüet du Démon, que si on ne les avoit pas employez. (*a*) Autre source féconde pour répondre aux Objections. Il est constant, selon notre Auteur, que l'Herbe, que nous apellons * *Mille-pertuis* & la Ruë sont si efficaces contre les Démons, qu'étant apliquées sur les Energuménes, les Esprits immondes, ne les peuvent soufrir, comme on l'expérimente tous les jours. Aparemment qu'il y a quelque sympathie entre les Démons & la maladie que les Médecins apellent *Passion hysterique*, l'un & l'autre se chassent par de mauvaises odeurs. Les Démons ne

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouvell.*
* *Hypericon.*

peuvent pas auſſi ſoufrir les plaiſirs, la joye, les divertiſſemens, mais ils ſe plaiſent aux Tempéramens mélancholiques. (*a*) Troiſiême ſource pour réſoudre les objections. Notre Auteur recommande auſſi à l'Exorciſte de dire au Démon le plus d'injures, qu'il pourra, parce que cela l'aflige, & l'oblige à décamper; & il ne faut pas s'en abſtenir ſous prétexte que la Religion ne nous permet pas d'injurier ou de maudire aucune Créature; car l'Exorciſte ne maudit pas le Diable entant que Créature de Dieu & par un principe de haine; mais par amour pour Dieu, contre qui le Diable s'eſt rebellé, & par un principe de charité pour le prochain.

L'Exorciſte peut auſſi interroger le Démon, à l'exemple de Jeſus-Chriſt, qui lui demanda comment il s'apelloit. Mais il ne faut pas être trop curieux, & on ne peut l'interroger, que ſur les choſes qui ſont neceſſaires pour l'exorciſer efficacément. Par exemple, il peut lui demander, s'il eſt ſeul, où s'il y en a pluſieurs, quel eſt ſon nom & celui de ſes Compa-

a Addit. de l'Aut. de ces Nouvell.

gnons ; pour quelle cause ils sont entrez dans le corps de l'Energuméne & à quelle heure ; quels Ennemis ils ont au Ciel & aux Enfers, quelles sont les paroles, qui les tourmentent le plus, au nom de quelle personne ils peuvent être chassez & par l'intercession de quel Saint ; s'ils sont liez dans le lieu où ils sont par quelque Pacte, ou par quelque maléfice. (*a*) Notre Auteur ne nous dit point si le Diable en doit être cru sur sa parole. Aparemment que la vertu de l'Exorcisme le métamorphose entiérement, & qu'au lieu de Pére de mensonge, il devient alors témoin de la Vérité.

Il faut encore que l'Exorciste prenne garde qu'en apliquant sur l'Energuméne des choses sensibles, telles que sont les Reliques des Saints, le bois de la Croix, & semblables, il ne se fie à ces choses, qu'autant qu'il est convenable, tant à cause de lui-même, qu'à cause des Assistans. Car les Démons, qui sont très-rusez, feignent quelquefois de craindre certaines choses, qui ne sont pas de vrayes Reliques, afin de diminuer la

 Foi

a Addit. de l'Aut. de ces Nouvell.

Foi qu'on doit avoir pour les Sacremens de l'Église ; & le P. *Mengbo* en doit être cru ; car il dit qu'il a vû des choſes admirables ſur ce ſujet.

On demande ſi on doit donner l'Euchariſtie aux Energuménes, & les ſentimens des Docteurs ſe trouvent partagez là-deſſus. Notre Franciſcain croit, qu'il ne faut point faire difficulté de la leur adminiſtrer, & il s'apuye de l'autorité de *Caſſien*. S. *Thomas* eſt auſſi de cette opinion. Il y a pourtant une exception à faire, c'eſt lors qu'on ſait que le Poſſedé eſt tourmenté du Diable, pour quelque crime qu'il a commis.

Parce que dans les Exorciſmes de notre Auteur, il employe divers noms de Dieu, dont tous les Exorciſtes peuvent ne pas ſavoir la ſignification, notre Auteur employe deux Chapitres à l'explication de ces noms; parce qu'un Exorciſte ne doit pas faire uſage de noms, qui lui ſoient inconnus. Il y en a un autre employé à l'explication des noms de la S. Vierge ; car l'invocation de cette Sainte eſt d'une grande efficace dans les Exorciſmes.

L'Auteur demande enſuite ſi on peut ſe ſervir de certains billets, ſur leſ-

lesquels on écrive certains noms & quelques paroles saintes, & les mettre ensuite sur les Possedez, pour les soulager. Il ne doute point que cela ne se puisse, & il donne les régles, qu'on doit observer, pour pouvoir le faire utilement.

Le Démon est extrémement fin, il seroit difficile d'expliquer toutes ses finesses; notre bon Pére se contente seulement de quelques unes. Par exemple, quand l'Exorciste touche le visage d'une femme possedée, le Démon fait semblant de le trouver mauvais; afin que l'Exorciste pour le contredire, insiste & le touche encore davantage, ce qui seroit capable de faire naître à la Possedée des pensées peu chastes. De même si l'Exorciste s'aproche trop près de la bouche de la malade, le Démon témoigne le desaprouver, afin que l'Exorciste, pour le contredire, s'en aproche encore de plus près. Il doit donc être prudent, de peur de donner dans les piéges de l'Adversaire.

Comme il est nécessaire qu'un Exorciste sache le nom des Démons, qui possédent un malheureux, & que souvent ils le cachent, notre Auteur nous aprend les moyens de le leur extor-

torquer. Quelquefois on les oblige à dire leurs véritables noms en leur en imposant soi-même de ridicules, en disant que l'un s'apelle *Faquin*, l'autre *Boulanger*, le troisiême *Cuisinier de l'Acheron*, &c. (*a*) Aparemment que les Démons se sentant deshonorez par ces sobriquets aimeront mieux déclarer leur véritable nom, que d'être exposez plus longtems à la raillerie ; car le Diable est aussi glorieux que menteur. Que si on demande pourquoi il est nécessaire de savoir les noms des Diables, qu'on veut chasser des corps des Possedez, on répond, que l'Exorciste écrit ces noms sur un papier, & jette ce papier dans un feu benit auparavant ; ce qui fait du dépit au Diable, & lui rapelle en mémoire le feu de l'Enfer, dans lequel il est obligé de brûler.

Un des maux les plus surportables, que le Démon fait à un Possedé, c'est de le porter au sommeil, afin qu'on ne croye pas qu'il est dans le Corps de celui qui dort, & qu'on n'ait pas le tems de l'exorciser. Mais un sage Exorciste évitera soigneuse-

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouvell.*

ſement ces piéges, en tenant le Malade éveillé dans l'occaſion, quelque envie qu'il eut de dormir.

Après ce Traité, l'Auteur nous donne divers Exorciſmes, & pluſieurs Remêdes, qu'il aſſure être très-efficaces contre le Démon. Tout cela n'eſt pas matiére à Extrait. Nous nous contenterons de quelques Remarques détachées.

Nous avons dit que notre Franciſcain employoit pluſieurs noms de Dieu dans les Exorciſmes. Il n'y a rien de ſi ſurprenant que ce Chaos, & peu s'en faut que je ne croye qu'il eſt capable de faire fuir tous les Démons de l'Enfer. Les voici tels qu'on les trouve tout en un tas dans le premier Exorciſme. On doit remarquer qu'à la prononciation de châcun de ces mots l'Exorciſte doit faire le ſigne de la Croix. (*a*) *Hel*, *Heloïm*, *Heloa*, *Eheye*, (*b*) *Tetragram-*

a *On ſuit l'Orthographe & les fautes de l'Auteur. Autant de virgules qu'on trouvera ici ſont autant de ſignes de Croix, marquez dans le Livre, après châque mot, de cette maniére.* † b *Remarquez l'ignorance de l'Auteur de prendre le mot même de* Tetragrammaton *pour un nom de Dieu.*

grammaton, Adonay, Saday, Sabaoth, Soter, Emanuel, Alpha, & Omega, primus, & Novissimus, Principium & Finis, Hagios, Ischyros, o Theos, Athanatos, Agla, Jehova, Homoousion, Ya, Messias, Eserebeye, Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat. Increatus Pater, Increatus Filius, Increatus Spiritus Sanctus. Per Signum Crucis de Inimicis nostris libera nos Deus noster.

Dans le troisiéme Exorcisme, l'Auteur recommande, que si le Démon ne veut pas écouter, ni obéïr, on prenne du feu, on y jette du souffre, & qu'on en parfume de la bonne maniére & fort longtems le Démoniaque, bongré, malgré qu'il en aït, & même jusqu'à ce que le Démon ait dit la vérité sur tout ce sur quoi on voudra l'interroger. Quelque profane qui verroit faire de semblables choses à un Exorciste, pourroit bien le prendre lui-même pour le Démon, qui obsséderoit & tourmenteroit son Patient.

Nous avons remarqué ci-dessus que c'étoit le devoir d'un bon Exorciste, de dire au Démon le plus d'injures qu'il pouvoit; voici le Formulaire, que l'Auteur en donne dans le

le quatriéme Exorcisme. Je prie très-humblement le Lecteur de n'en pas rire, pour l'honneur de notre Franciscain. *Je t'adjure par le Dieu d'A-braham, d'Isaac, & de* Jacob, *par la * Croix de notre Seigneur, par le Pére, par le Fils, & par le S. Esprit; Esprit impur, très-misérable tentateur, trompeur, Pére de mensonge, hérétique, fat, bête, furieux, ennemi de ton Créateur, Voluptueux, fou, cruel, injuste, pirate, bête, serpent, & truye maigre, affamée, & très-sale, bête rogneuse, bête galeuse, bête très-cruelle, bête très-bête, de toutes les bêtes la plus bête; chassé du Paradis, privé de la grace de Dieu, d'un lieu ineffable, de la compagnie & de la société des Anges; Créature damnée, reprouvée, & maudite de Dieu, pour l'éternité, à cause de ta fierté, & de ta mechanceté, scélérat, détestable, maudit & excommunié, Blasphemateur, Damné & Damnable, je t'adjure, dis-je, de ne plus habiter dans cette Créature de Dieu. Amen.* Un homme d'esprit ne feroit que se moquer de toutes ces in-

* *Remarquez que presque à tous ces mots il faut faire un signe de Croix.*

injures ; mais aparemment que le Démon n'entend pas raillerie.

Dans l'Exorcisme cinquiéme, notre Auteur ordonne à l'Exorciste de faire une énumération exacte de toutes les parties du Corps, d'où il ordonne au Démon de se retirer. Cette énumération est curieuse ; mais elle est trop longue, pour la raporter ici.

Dans le sixiéme Exorcisme notre Franciscain veut que l'Exorciste prenne du Soufre, du Galbanum, de l'Assa-Fœtida, du Mille-pertuis & de la Ruë. Qu'après avoir benit toutes ces choses d'une bénédiction particuliére, il les jette dans le feu, & que tenant l'image peinte du Démon avec son nom, sur le feu, il lise une Conjuration, dont il donne le Formulaire, & qui ne contient pas des injures moins singuliéres, que celles du Formulaire, que je viens de raporter. Dans une autre conjuration, il apelle le Démon un *yvrogne*, un *sac-à-vin*. Il y a des recettes bien curieuses dans les remédes corporels que propose l'Auteur pour chasser le Démon, mais on ne peut pas tout raporter.

II. La seconde Partie de ce Volume

lume est assez semblable à la premiére. On y trouve aussi dix-huit Chapitres, qui contiennent diverses Doctrines sur les Démons, & quelques avis nécessaires pour les Exorcistes. L'Auteur prouve d'abord, qu'il faut bien distinguer entre les Démons & les Ames des Damnez, & avertit que quoi que souvent dans les Possessions, les premiers prennent le nom des derniers, il ne faut pourtant pas les en croire sur leur parole. Il demande, si quand on ne peut pas guérir un homme à qui un Sorcier a fait du mal, il est permis de recourir au Sorcier, afin qu'il le guérisse. Il répond qu'on peut les obliger à rompre le Pacte qu'ils ont fait, pourvû que, pour le rompre, ils n'en fassent pas un nouveau; & c'est l'opinion de *Scot*. Il croit même que c'est-là une œuvre méritoire; parce qu'en détruisant de cette maniére ce que le Démon a fait, on n'aquiesce pas à ses mauvaises actions. On croit seulement qu'il peut défaire ce qu'il a fait. Il prétend aussi qu'il est permis à un Exorciste dans de certains cas d'établir un Démon sur les autres, afin qu'il les harcéle & qu'il les tourmente, & il trouve fort mauvais,

qu'il

qu'il y ait des personnes, qui se-moquent de cette pratique des Exorcistes. Il croit que les Démons, de même que les bons Anges, avoient reçu de Dieu dans leur Création de très-belles connoissances. Les premiers ne l'ont pas perduë par leur chute; mais ils en ont perdu l'usage; en sorte qu'ils ne peuvent s'en servir, que quand Dieu le leur permet. C'est ainsi, qu'on répond à l'objection, pourquoi les Démons, qui sont dans les corps des possedez, ne parlent pas toutes sortes de Langues. Ils les savent bien; mais Dieu ne leur permet pas d'en faire usage. Quelquefois même ils ne s'en servent point, quoi que Dieu le leur permette; parce qu'ayant dessein de procurer la Damnation de ceux dans les corps desquels ils entrent, ils ne disent pas tout ce qu'ils savent, de peur qu'on ne les découvre, & qu'on ne les oblige d'en sortir par l'efficace des Exorcismes.

Au reste, il y a plus de femmes que d'hommes possedées du Demon, (*a*) tant il est vrai qu'il y a un grand raport entre cèt Esprit malin

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouvell.*

lin & les Paſſions Hyſtériques. La raiſon qu'en allégue l'Auteur, c'eſt que les Demons cherchent à ſe cacher ſous ces aparences de Vapeurs auſquelles les femmes ſont plus ſujettes que les hommes. (*a*) C'eſt ainſi que l'Eſprit humain eſt habile à faire ſervir les mêmes expériences à établir des hypothéſes toutes contraires, ſelon que ces hypothéſes lui plaiſent ou lui déplaiſent. Un homme qui croiroit que les Poſſeſſions ſont fort rares, diroit qu'on prend pour poſſedées du Démon des perſonnes malades de Vapeurs, puis que ce ſont d'ordinaire ces ſortes de perſonnes, qu'on accuſe d'être poſſedées. Un autre tournant la choſe tout autrement dira que le Démon attaque plutot les perſonnes ſujettes aux Vapeurs, afin qu'on attribuë à cette maladie ce qui eſt l'effet d'une véritable poſſeſſion.

On ſait que le Démon ſe transforme quelquefois en Ange de lumiére. Il eſt donc néceſſaire d'avoir des caractéres par leſquels on connoiſſe, ſi c'eſt un Ange ou un Démon, qui ſe manifeſte dans de certaines aparitions. Notre Auteur en allégue quatre

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

tre, qu'il nous donne pour très-efficaces. Le premier est que, quoi le Démon paroisse quelquefois sous la forme d'un Crucifix, ou de la Sainte Vierge, ou de quelqu'autre Saint, il a pourtant toujours avec lui quelque diformité remarquable, par exemple, une Queüe, des Cornes, ou quelque chose de semblable. En second lieu, les apparitions des Démons, ressemblent d'ordinaire à une Tragedie, dont le commencement ne promet rien que d'agréable, & le fin est tonjours triste, Un possedé du Démon est d'ordinaire gai au commencement, & morne & mélancolique sur la fin. Il en est précisément tout au contraire des bons Anges. Ils causent quelque trouble au commencement & laissent sur la fin les hommes pleins de joye; comme cela parut en *Daniel* & dans la S. Vierge, lorsque l'Ange *Gabriel* leur aparut. Le troisiéme signe est que le Démon détourne du bien & porte au mal, & un bon Ange fait tout le contraire. Enfin le quatriéme signe, est que si celui à qui le Démon apparoit lui répond par quelque mot sale pour se moquer de lui, il disparoit aussitôt. Ainsi nous aprenons que S. *Fran*

François voulant délivrer le bon Frére *Ruffin* de la tentation du Diable à laquelle il étoit exposé ; lui donna ce précepte. „ Afin que vous „ sachiez, lui dit-il, que celui qui „ vous aparoit sous la forme d'un „ Crucifix, n'est pas *Jesus-Christ*, „ mais le Diable ; quand il vous apa- „ roîtra de nouveau, & qu'il vous „ dira, *je suis Jesus-Christ* ; répon- „ dez-lui, *ouvrez votre bouche*, *&* „ *je la remplirai de* m*...* *Ruffin* ayant suivi ce Conseil, le Diable tout fâché se retira en faisant grand bruit, rompant les pierres & les rochers d'une montagne, où l'on voit encore aujourd'hui tout le fracas, que le Démon y a fait.

Si on examine les Signes corporels ausquels notre Franciscain veut qu'on reconnoisse, qu'un homme est possedé, on verra facilement, qu'il prenoit pour des gens possedez par le Démon, des personnes véritablement affligées de maladies corporelles & principalement de vapeurs. On peut lire sur ce sujet les Chapitres XI, XII. & XIII. de sa *Fustis Dæmonum*.

* *Stercore.*

Il avertit dans le XV. que souvent le Démon étant contraint par la vertu des Exorcismes de sortir des Possedez, se cache dans leurs cheveux, où il est difficile de le découvrir. Il nous aprend ce qui lui arriva une fois sur ce sujet. Ayant été apellé près d'une Fille, qu'on avoit exorcisée dans les formes, & de laquelle l'Exorciste étoit comme persuadé que le Démon étoit sorti; soupçonnant cependant quelque chose, il prit les cheveux de la Fille & les tint dans ses mains sacrées. Après quoi ayant regardé le visage de la Possedée, le Démon detourna d'une maniére imperceptible le visage de la Fille de la vuë de notre Francifcain, le tournant d'un autre côté; mais notre Exorciste contraignant le Démon, en lui disant de très-dures paroles, enfin le Démon s'écria, *Vedi che Diavolo e questo. Io me stava nascosto ne i capelli di questa puttana, e tù sei stato tanto tristo, que con la tua astutia mi hai fatto scoprire*; c'est-à-dire, *Voi quel Diable est celui-ci; je me tenois caché dans les Cheveux de cette Fille débauchée, & tu as été si malheureux, qu'avec ta finesse, tu m'as fait découvrir.* Tout le monde

de s'écria & se mit à rire à ces paroles.

Ce que dit notre Auteur au Chap. XVII. des Démons Incubes & Succubes est tout-à-fait surprenant & mériteroit bien d'être apuyé de bonnes preuves. Il prétend que les Démons ont commerce avec les femmes, quelquefois de leur consentement, quelquefois malgré qu'elles en ayent. Mais il ne nous dit point, s'il y a des Démons femelles, qui puissent aussi avoir commerce avec les hommes.

Après cette (a) *belle Doctrine* viennent huit nouveaux Exorcismes, sur lesquels je n'ai autre chose à dire, si ce n'est qu'ils me paroissent si longs, qu'il faudroit que le Démon fût bien patient, pour ne pas quitter la partie par l'ennui d'être si longtems sermoné.

a *On se souviendra que c'est l'Epithète que lui donne l'Auteur.*

ARTICLE III.

1. NOVUM *Domini Nostri* JESU CHRISTI TESTAMENTUM SYRIACUM, *cum Versione Latinâ, curâ & studio* JOANNIS LEUSDEN & CAROLI SCHAAF *editum. Ad omnes Editiones diligenter recensitum; & Variis Lectionibus, magno labore collectis, adornatum. Lugduni Batavorum, apud Jordanum Luchtmans & Joh. Mullerum, Joh. Fil.* C'est-à-dire, *Nouveau Testament Syriaque, avec la Version Latine, publié par les soins de feu Mr. Leusden & de Mr. Schaaf. Revû avec soin sur toutes les Editions, & enrichi de diverses Leçons recueillies avec beaucoup de peine.* A Leide, chez Jordan Luchtmans & Jean Mullerus. 1708. in 4. pagg. 749.

LA Version Syriaque de l'Ancien Testament est fort ancienne. Il y a des Auteurs, qui la font remonter jusques aux Apôtres; mais d'autres croyent qu'ils n'en allèguent aucune

cette raison solide. Ils soutiennent que, quoi que la Langue que les Apôtres parloient fut apellée Syriaque, on ne doit pourtant pas la confondre avec le Syriaque du N. Testament, puis que quoi qu'il y ait peu de différence, ceux qui savent les deux Langues s'en aperçoivent facilement. Mr. *Simon* soutient, que, quoi que cette Version soit très-ancienne, l'on ne peut prouver par aucune raison solide, qu'elle ait été faite avant l'Italique des Latins.

Quoi qu'il en soit, puis que presque tous les Savans conviennent, que c'est une des plus anciennes Versions du N. Testament que nous ayons, son Antiquité la rend très-recommandable & elle peut être très-utile. Le moindre usage, qu'on en peut tirer, c'est qu'on peut la lire, pour aprendre l'ancienne Langue Syriaque. Elle a d'autres utilitez beaucoup plus importantes. On peut la regarder comme un bon exemplaire ancien du N. Testament, par lequel on peut quelquefois reconnoitre quelle est la meilleure maniére de lire certains passages. Mais il faut prendre ici deux précautions; la premiére est qu'on n'en peut faire cèt usa-

ge, ſans entendre plus que médiocrement le Syriaque & le Grec, afin de pouvoir juger dans toutes les occaſions, par le mot Syriaque, dont on connoîtra parfaitement la ſignification, quel eſt le mot Grec, que l'Interprête Syriaque a lû dans ſon Exemplaire, & qu'il a rendu par le mot Syriaque, dont il s'eſt ſervi. La ſeconde précaution qu'on doit prendre, eſt de ſe ſouvenir, que ſouvent cèt Interprête, pour ſe rendre plus intelligible, a plutot paraphraſé, que traduit mot-à-mot. C'eſt ce qui lui eſt ſurtout arrivé dans les Epîtres de S. *Paul*, qui ſeroient inintelligibles en pluſieurs endroits, dans quelque Langue qu'on les traduiſit, ſi on vouloit les traduire trop à la lettre.

Une autre utilité, qu'on peut tirer de cette Verſion, c'eſt que ſouvent elle peut fournir l'intelligence de certains paſſages obſcurs & qu'elle a rendus heureuſement. Je n'en raporterai pour exemple, que le ſeul mot ἐπιούσιος, qui ſe trouve dans l'oraiſon Dominicale, que pluſieurs Verſions ont traduit par celui de *quotidien*, & qui fait tant de peine aux Interprêtes. Peut-être ne peut-on trouver

ver de signification plus commode à ce mot, que celle de l'Interprête Syriaque, qui l'a traduit par un mot, qui signifie ce dont nous avons besoin, *donne-nous aujourd'hui le pain dont nous avons besoin*, ou, *qui nous est nécessaire*. Il n'y a rien de plus naturel.

La Version Syriaque étant donc si utile, on ne peut qu'avoir de l'obligation à Mess. *Leusden* & *Schaaf*, & surtout au dernier, de nous en avoir procuré une nouvelle Edition, qui, partant de bonne main & paroissant la derniére, doit naturellement être la plus exacte.

Mr. *Schaaf* a mis au devant une Préface, dans laquelle il parle de toutes les Editions de cette Version, qui ont été faites, après quoi il rend raison de la sienne.

La premiére Edition qu'on en ait vûë en Europe fut faite à Vienne en 1562. par les soins de *Widmanstadius* & d'un Prêtre de Merdin nommé *Moyse*, qu'*Ignace* Patriarche de la Secte des Jacobites avoit envoyé en Europe, pour faire imprimer ce N. Testament Syriaque, afin qu'il fut plus commun dans ces Pays-là. L'Empereur *Ferdinand* fournit libé-

ralement tout ce qui étoit nécessaire pour cet Ouvrage. Il est imprimé avec des points, mais non pas tous. Ce qu'il y a de remarquable c'est qu'on ne trouve point dans cette Edition l'Histoire de la Femme Adultére, qui est dans le 8. de S. *Jean*, la seconde Epitre de S. *Pierre*, la seconde, & la troisiéme de *S. Jean*, ni l'Apocalypse. Mr. *Schaaf* remarque dans les diverses Leçons, qu'il a mises à la fin, que le célébre passage du V. de la 1. de S. *Jean*, vers. 7. où il est parlé des trois Témoins du Ciel, ne se trouve pas dans cette même Edition. (*a*) Ce qui ne prouve pas, que ce passage ne soit point légitime; mais qui prouveroit plutôt, ou que la Version Syriaque n'est pas aussi ancienne qu'on la croit, & qu'elle n'a été faite, qu'après que les Exemplaires fautifs où ce passage manque ont été multipliez; ou que ce passage a été omis par quelque Copiste par mégarde assez tôt, & même longtems avant que les Disputes Arriennes eussent eu naissance.

Tremellius, qui publia à Heidelberg

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

berg une nouvelle Edition de la Version Syriaque en Lettres Chaldaïques en 1568. traduisit en Syriaque le passage de S. *Jean* & le mit à la marge. *Gutbirius*, qui donna une nouvelle Edition du N. Testament Syriaque en très-beaux caractéres en 1664. insera le passage dans le Texte. Mr. *Schaaf* en a fait de même; mais il prend soin d'en avertir dans ses differentes leçons.

Mr. *Pocock* fût le premier qui publia en Syriaque, la II. Epitre de S. *Pierre*, la II. & la III. de S. *Jean*, & l'Epitre de S. *Jude*, sur un Manuscrit de la Bibliothéque *Bodleienne*. Ce Savant avoüe qu'il ne sait ni quand, ni par qui ces quatre Epîtres ont été traduites en Syriaque. *Louïs de Dieu* avoit déja publié l'Apocalypse sur un Manuscrit de la Bibliothéque de Leide, qui avoit été à *Scaliger*. Mr. *Simon* soupçonne que cette Version est d'un Européen; quoi que *Louïs de Dieu* prétende avoir connu par l'écriture la main d'un Syrien & même d'un Maronite.

Michel le Jay fit imprimer cette Version complétte dans sa Polyglotte en 1645. Il y fit mettre aussi toutes les voyelles de chaque syllabe,

ſelon le genie de la Langue Chaldaïque, au lieu qu'il y en avoit peu dans les Editions précédentes, & qu'elles n'étoient pas même quelquefois jointes aux Lettres auſquelles elles apartenoient. (*a*) Comme, ſelon la remarque de M. *Simon*, les Syriens n'ont pas eu, comme les Juifs, des Maſſorétes, qui ayent fixé les points de leurs Exemplaires, il n'eſt pas ſurprenant de voir tant de varietez là-deſſus. C'eſt ce qui fait, qu'on ne trouve dans leurs Manuſcrits qu'une partie de ces points, ſavoir les principaux; & encore cela ne ſe rencontre-t-il que dans peu d'exemplaires. Les meilleurs & les plus Anciens n'en ont point.

Nous ne parlerons pas de toutes les autres Editions, qui ont été faites du N. Teſtament Syriaque, pour venir à celle de Mr. (*b*) *Schaaf*. Son deſſein a été d'en donner une moins chére que pluſieurs des précédentes, & qui pût ſervir aux Etudians, qui veulent aprendre la Langue Syriaque. Mr. *Leuſden* Profeſſeur en Langue

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

b *Docteur en Langues Orientales dans l'Univerſité à Leide.*

gue Hébraïque & en Philologie Sacrée à Utrecht & Mr. *Schaaf* avoient résolu de travailler de concert; quoi qu'ils eussent des idées un peu différentes sur la maniére de la ponctuation. Le premier vouloit suivre la méthode Hébraïque & Chaldaïque, & le second vouloit s'atacher à celle des Syriens. Cependant Mr. *Schaaf*, comme plus jeune ceda à Mr. *Leusden*, & l'on commença l'Edition selon les vuës de ce dernier. Mais on n'étoit encore parvenu qu'au verset 20. du Chapitre XV. de l'Evangile selon S. *Luc*, lors que Mr. *Leusden* mourut. Alors Mr. *Schaaf* ne fit plus continuer qu'une feuille sur les idées de Mr. *Leusden*, & fit continuer tout le reste sur ses idées. On tirera cèt usage de cette petite varieté, qu'on pourra voir dans cette seule Edition ces deux différentes maniéres de ponctuer, la premiére qui imite les Hébreux & les Chaldéens, & la seconde qui s'atache plus scrupuleusement aux Syriens.

Afin que cette Edition fut plus parfaite, notre Editeur a confronté toutes les Editions précédentes; mais celles de Vienne, de Paris, & d'Angleterre, sont celles qui lui ont été

les plus utiles. Et parce que celle de Vienne est la plus ancienne, elle a servi comme de base & d'original. Il a ajouté une Version Latine, composée de toutes les précédentes, & principalement de celle de *Tremellius*, qu'il a pourtant changée, quand il l'a jugé à propos. Enfin, il a ajouté toutes les diverses leçons tirées des Editions précédentes, qui ont été faites sur d'Anciens Manuscrits. Par ce moyen, en ayant cette Edition, qui est la treiziéme, c'est à peu près la même chose, que si on avoit toutes les autres.

2. LEXICON SYRIACUM CONCORDANTIALE, *omnes Novi Testamenti Syriaci Voces, & ad harum illustrationem multas alias Syriacas & Linguarum affinium Dictiones complectens, cum necessariis Indicibus Syriaco & Latino; ut & Catalogo Nominum Propriorum ac Gentilium N. T. Syr. indefesso labore elaboratum à* CAROLO SCHAAF, *Lugduni Batavorum, apud Jordanum Luchtmans, & Joh. Mullerum, Joh. Fil.* C'est-à-dire, *Dictionaire Syriaque en forme de Concordances, comprenant*

tous

tous les mots du N. Teſtament Syriaque, avec pluſieurs autres mots Syriaques & des autres Langues qui en aprochent, pour l'explication de celles du N. Teſtament. On y a joint deux Indices néceſſaires, l'un Syriaque & l'autre Latin; & un Catalogue des noms Propres & de Nation du N. Teſtament Syriaque, par les ſoins de Mr. Schaaf. A Leide, chez Jordan Luchtmans & Jean Mullerus. 1708. in 4. pagg. 644. ſans les Indices, très-beau caractére.

CEux qui ſavent la peine que donne un Ouvrage pareil à celui-ci, en quelque Langue qu'il ſoit composé, & encore plus dans une Langue auſſi peu connuë que la Syriaque, ſentiront combien ils ſont obligez à Mr. *Schaaf*, qui a voulu ſe charger d'un travail ſi pénible. Il eſt vrai, que nous avions déja divers Dictionaires Syriaques, & quelques uns même par raport au N. Teſtament. Ils ont été d'un grand ſecours à Mr. *Schaaf*, il eſt certain: mais cela n'empêche pas qu'il n'ait été obligé de ſe donner encore bien de la peine. Comme on voit dans le tî-

tre une partie de ce qu'il a fait, nous ne le repeterons pas, nous contentant d'indiquer ce qui n'y eſt pas exprimé.

Mr. *Schaaf* obſerve par tout exactement l'ordre de la Grammaire. A l'égard des Verbes, par exemple, il commence d'abord par ce que les Grammairiens apellent la racine. Il parcourt enſuite toutes les perſonnes maſculines, & féminines, tant du ſingulier, que du pluriel, il ſuit tous les tems de chaque Conjugaiſon, & paſſe par ordre d'une Conjugaiſon à l'autre, citant partout exactement les endroits des Livres ſacrez où ces mots ſe trouvent dans toutes ces variations. Parce qu'il y a divers mots, qui ont des ſignifications différentes, l'Auteur ne manque pas de les marquer & de citer les endroits où ces mots ſe prennent dans ces différentes ſignifications.

A l'égard des noms, Mr. *Schaaf* en marque toujours ſoigneuſement le genre, & les raporte avec toutes les variations dont ils ſont ſuſceptibles, & qu'il n'eſt pas néceſſaire d'expliquer plus au long; parce que ceux qui entendent les Langues Orientales ſavent bien ce que je veux dire,

re, & que ceux qui ne les entendent pas n'y comprendroient rien, quand je m'expliquerois davantage.

Mr. *Schaaf* n'a pas oublié les Particules, tant séparées que conjointes, & leurs différentes significations. Il n'a pas trouvé à propos de citer toujours les endroits du N. Testament où elles se trouvent; mais il en a cité un assez grand nombre.

On trouve à la fin deux Indices; le premier est des mots Syriaques du N. Testament, qui souffrent quelque Anomalie dans quelques unes de leurs Lettres radicales. Le second est un Indice Latin, qui comprend non seulement la signification de tous les mots Syriaques qui se trouvent dans la Version du N. Testament en cette Langue, mais aussi plusieurs de la Version de l'Ancien Testament & des autres Livres Syriaques, que l'Auteur a employez pour expliquer ceux du N. Testament.

Il ne reste plus, pour achever tout ce qui est nécessaire pour l'intelligence de la Langue Syriaque, que de nous donner une bonne Grammaire. C'est aussi ce que Mr. *Schaaf* nous promet au plutot.

Au reste, on m'a assuré que Mr. *Mol-*

Mollerus, qui a imprimé les deux Ouvrages dont nous venons de parler, a trouvé l'art de conserver les caractéres dont il s'est servi dans un tel ordre, qu'il peut, sans beaucoup de peine, en tirer, toutes les fois qu'il veut, de nouveaux Exemplaires.

ARTICLE IV.

VINDICIÆ VETERUM SCRIPTORUM, *contra* J. HARDUINUM *S. J. P.* *Additæ sunt Viri Eruditi* OBSERVATIONES *in* PROLUSIONEM & HISTORIAM VETERIS TESTAMENTI: C'est-à-dire, *Défense des Anciens Ecrivains, contre le Pére Hardoüin Jésuite. Avec les Remarques d'un Savant sur l'Essai & l'Histoire de l'Ancien Testament par le même Pére.* A Rotterdam, chez Reinier Leers. 1708. in 12. pagg. 302. d'un caractére un peu plus gros que celui de ces Nouvelles.

IL y a plus d'un an, qu'il parut des *Dissertations Historiques sur divers Sujets*, imprimées à Rotterdam, chez *Reinier Leers*, sans nom d'Auteur. On

On ſavoit pourtant bien que c'étoit Mr. *de la Croze* que nous pouvons nommer préſentement, tant parce qu'il n'a jamais nié d'en être l'Auteur, que parce qu'il les a aſſez reconnuës pour ſiennes & dans la *Bibliothéque Choiſie* de Mr. *Le Clerc*, & dans le Livre qui fait le ſujet de cèt Article, où il ſe nomme, & dans ſon Epître Dédicatoire, & dans une Lettre, qui eſt à la fin de l'Ouvrage.

Le premier contenoit trois Diſſertations, dont la ſeconde étoit contre le célébre P. *Hardoüin* Jéſuite. Il l'accuſe dans cette Diſſertation d'avoir deſſein de renverſer l'autorité de preſque tous les anciens Ecrivains tant Eccléſiaſtiques que Profanes. Un Docteur de Sorbonne, ou ſoi-diſant tel, publia ſes ſentimens ſur ces Diſſertations de Mr. *de la Croze* dans un Ecrit que Mr. *Le Clerc* inſéra dans le Tome XIV. * de ſa *Bibliothéque Choiſie*, & Mr. *de la Croze* y répondit par un Ecrit publié dans le Tome XV. † de cette même *Bibliothéque*. Il promet dans cèt Ecrit, un autre Ouvrage, où on verra ſes rai-

* pag. 332. † pag. 166.

raisons déduites plus au long & établies sur de nouvelles preuves. C'est celui, qu'il nous donne présentement en Latin, & dont on vient de lire le Titre. Il y soutient ce qu'il avoit avancé dans sa Dissertation, que le P. *Hardoüin* n'a écrit que de l'aveu ou même par ordre de sa Societé; que le but qu'il se propose par l'étrange Paradoxe, qu'il a avancé dans son Livre *de Nummis Herodiadum*, est de renverser l'autorité de presque tous les Anciens Ecrivains, pour ne retenir que la Vulgate de la Bible, les Décretales, les faux Ouvrages de *Denys* l'Aréopagite, & quelques Ouvrages de cette sorte, qui tendent à établir l'Autorité du Pape & les superstitions de l'Eglise Romaine. Il répond à ce que le Docteur de Sorbonne & Mr. *Le Clerc* lui-même * lui ont objecté contre le dessein qu'il attribuë & au P. *Hardoüin* & à toute sa Societé. Comme les principales choses qui sont contenuës dans ce Livre avoient déja paru dans la Dissertation Françoise, & qu'il y a peu de gens qui ne l'ayent luë, ou qui ne

* *Dans sa Bibliothéque Choisie. Tom. XV. pag.* 164.

ne ſachent ce qu'elle contient par la Réponſe du Docteur de Sorbonne, & par la replique de Mr. *de la Croze*, je ne m'y arrêterai pas longtems.

Il ſeroit inutile de raporter ici le Paradoxe du P. *Hardoüin*. Il y a peu de gens de Lettres qui l'ignorent, depuis qu'il a paru dans ſon Livre *de Nummis Herodiadum*. Car quoi qu'il le propoſe ſous un autre nom, perſonne ne doute & n'a jamais douté, que cèt autre & le P. *Hardoüin* ne ſoient la même perſonne ; d'autant plus qu'on a vû que ce ſavant Jéſuite a avancé diverſes choſes, qui ſuppoſoient ou qui tendoient à établir ſon Paradoxe. Mr. *de la Croze*, qui a un véritable amour pour la Religion, en a paru allarmé, par les funeſtes conſéquences qu'il a vû qu'on en pouvoit tirer, & contre les Ouvrages des Péres de l'Egliſe, & même contre les Livres Sacrez. J'ai connu d'autres Savans, qui, quoi qu'ils ayent de la Religion, n'ont fait que rire des prétentions du Pére *Hardoüin*, croyant avoir des Démonſtrations directement contraires à ſon Paradoxe,& fortément convaincus, qu'il ne perſuaderoit jamais perſonne. Qui pourra, en effet, ſe mettre dans l'eſ-

prit,

prit, que tout ce nombre prodigieux d'Auteurs anciens que nous avons, tant Grecs que Latins, si on en excepte *Herodote*, *Pline*, quelques Ouvrages de *Ciceron*, les Georgiques de *Virgile*, & un petit nombre d'autres, sont des Ouvrages forgez au treiziéme Siécle par une certaine Societé de faussaires, qui avoient de très-mauvaises intentions contre la Religion Chrétienne ? Il faudroit bien aimer les sentimens nouveaux & bizarres pour donner dans une pareille opinion. D'autant plus que jusques ici le P. *Hardoüin* n'a ni expliqué nettement son Systême & sa pensée, ni allegué aucune raison de son sentiment. Cependant, si quelcun avoit du penchant pour une si bizarre opinion, l'Ouvrage de Mr. *de la Croze* & celui de son Ami, dont nous dirons un mot dans la suite pourroient servir à le desabuser.

Il nous dit dans sa Préface, qu'il a apris que les Supérieurs du P. *Hardoüin* l'ont obligé de reconnoître pour légitimes les Ecrits des Péres de l'Eglise, tous les Ecrits des Auteurs profanes, qui sont citez par les Auteurs Ecclésiastiques, & même *Flave Joséphe*, mais il ne croit pas

que

que cèt aveu forcé ſoit capable de faire oublier & à la Societé, & au P. *Hardoüin* une erreur qui leur plaît, & qui va directement à leur but. Il avoüe que tous les Jéſuites n'entrent pas dans les vuës de ce Pére ; mais il ne doute point que ceux qui gouvernent parmi eux n'y ayent part ; & le Livre du P. *Germon* contre la *Diplomatique* de Dom *Mabillon*, Livre qui tend au même but, achéve de le confirmer dans ſa penſée.

Il accuſe encore les Jéſuites de vouloir rétablir la Barbarie, pour régner facilement à la faveur des ténébres, qu'ils auront répanduës partout. Il le prouve, par l'exemple de l'Eſpagne, du Portugal, de l'Italie, de la Bohême, & de la Pologne, où il aſſure, que les belles Lettres floriſſoient, avant que les Jéſuites y fuſſent reçus ; au lieu qu'à préſent ces Pays ſont retombez dans la Barbarie, ſans avoir aucune connoiſſance ſi ce n'eſt de la Theologie Scholaſtique, & dela Doctrine des Cas de Conſcience. *Gillot* a déja accuſé la Societé de la même choſe, dans ſes Epîtres Françoiſes à *Joſeph Scaliger*, comme le remarque notre Auteur.

Il ſoutient enſuite que la Societé en-

entreprend de défendre les plus grandes absurditez, lors qu'elles tendent à apuyer la superstition. *Gretzer*, quoi que très-savant, a soutenu la vérité de certaines images miraculeuses. *Melchior Inchoffer* a défendu la vérité de l'Epître de la S. Vierge à ceux de Messine, & *Tursellin* le transport de la Maison de *Lorette*. Le P. *Ferrand* en est venu jusques-là, pour défendre les mêmes Reliques, qu'on montre souvent en plusieurs endroits, que d'oser avancer, qu'elles avoient été miraculeusement multipliées.

Il passe après cela au P. *Hardoüin*, il raporte son Paradoxe, tel qu'on le trouve dans sa *Prolusio de Nummis Herodiadum*, & le refute pié à pié. Il fait voir que la pensée de forger tous ces différens Livres, que son Adversaire croit supposez, ne peut jamais être monté dans l'esprit de personne; & qu'au lieu d'un ou de deux Siécles, plusieurs même n'auroient pas suffi pour exécuter un tel dessein.

Mr. *de la Croze* dit beaucoup de bien de la Chronologie du P. *Hardoüin*, mais il méprise souverainement toutes les Etymologies que ce savant Jésuite a données des noms

qui

se trouvent dans les Dynasties des Egyptiens ; & il en allégue quelques exemples, qui paroissent bien singuliers. Il l'accuse de témérité, d'avoir osé soupçonner que la Langue des Coptes étoit une Langue inventée à plaisir, puis qu'il y en a tant de monumens anciens dans les Bibliothéques, & qu'aujourd'hui encore les Coptes d'Egypte font le service dans cette même Langue. On fait voir qu'il s'est aussi grossiérement trompé sur l'origine de l'ancien Saxon. On défend *Eusébe* contre les soupçons que le P. *Hardoüin* a voulu faire naître sur son Histoire Ecclésiastique. On accuse ce Jesuite de ne citer jamais de passage des Péres ou des Anciens Ecrivains, sans y ajouter quelque chose de peu honorable pour eux. Mais on s'étend beaucoup plus sur l'accusation de larcin litteraire, dont on allégue divers exemples. Mr. *de la Croze* n'est pas le premier qui ait accusé ce savant Jésuite d'être Plagiaire ; Mr. *Le Clerc* lui intenta autrefois un semblable procès dans le cinquiéme Tome de sa *Bibliothéque Universelle* *, & le P. *Har-*

doüin

* *Pag.* 4. *&* *suiv.*

deüin ayant voulu répondre, Mr. *Le Clerc* soutint ce qu'il avoit avancé, dans le Tome XV. * du même Ouvrage. Mr. *de la Croze*, qui a beaucoup de lecture, ne se sera pas souvenu de cela, ou n'aura pas jugé à propos de le raporter.

Quoi qu'il en soit, il soutient toujours, que le dessein des Jésuites est de nous enlever les véritables Ouvrages de l'Antiquité que nous avons, & de nous faire recevoir à leur place les Décretales, les Ouvrages du Faux *Denys*, & peut-être quelques nouvelles Piéces, qui valent encore moins que celles-là, qu'ils peuvent avoir déja forgées, & qu'ils cachent dans quelque coin, jusqu'à ce que la fumée & la pourriture deviennent des marques de leur Antiquité. Et pour rendre cette conjecture plus plausible, il nous donne l'Histoire des fausses Piéces que *Jerôme Romain de la Higuera* Jésuite n'eut pas de honte de publier autrefois en Espagne, sans que plusieurs de ceux qui étoient persuadez de leur fausseté osassent le dire, de peur de s'exposer aux rigueurs de l'Inquisition.

Après

* *pag. 246. & suiv.*

Après cette Dissertation de Mr. *de la Croze*, on voit diverses Additions considérables, où il confirme ou éclaircit ce qu'il a dit dans sa Dissertation. On lui avoit objecté, qu'il n'y avoit nulle aparence que le P. *Hardoüin* voulut nous donner les *Decrétales* comme une bonne piéce, puis que dans le premier Tome des Conciles qu'il prépare, & dont il y en a déja sept d'imprimez, il rejette ces Décretales comme un Livre supposé. Mr. *de la Croze* répond, que ceux qui lui font cette objection, ne connoissent pas tous les artifices de la Societé. Qu'il n'a point douté que le P. *Hardoüin* ne fit ce qu'on dit qu'il a fait. Que la machine n'est pas encore prête à joüer, qu'il sufit à ce Jésuite d'avoir jetté des fondemens, sur lesquels lui ou d'autres de la même Societé bâtiront dans la suite, & lors qu'ils trouveront l'occasion favorable, l'édifice dont ils ont le plan tout formé dans leur tête. Une preuve de cela, c'est qu'on prétend avoir prouvé qu'il suit des principes posez par le P. *Hardouin*, que c'est sans raison qu'on met les Epîtres Décrétales au nombre des Piéces supposées.

La seconde Piéce de ce Volume est une Lettre Chronologique contre le Pére *Hardoüin* composée par Mr. *Des-Vignoles*, qui à beaucoup d'autres belles connoissances, joint celle d'être très-versé dans tout ce qui regarde la Chronologie. Sachant que Mr. *de la Croze* préparoit un Ouvrage contre le P. *Hardoüin*, Mr. *Des-Vignoles* lui dit, qu'il croyoit qu'on pouvoit prouver démonstrativement la fausseté du Systême de ce Pére par des raisons de Chronologie. Mr. *de la Croze* le pria de mettre ses pensées par écrit, & c'est ce qui a produit la Lettre dont je parle. Mr. *Des-Vignoles* oppose au Systême du P. *Hardoüin* des Eclipses de Soleil & de Lune, les Fastes Consulaires, les Archontes d'Athénes, les Mois Attiques, & les Olympiades.

Selon le P. *Hardouin* l'Histoire de *Thucydide* est un Ouvrage supposé, plein de Gallicismes, & forgé en France dans le XIII. Siécle. Cependant dans cette Histoire, il est parlé de certaines Eclipses, dont le tems est très-bien marqué, de même que leur grandeur, & leur durée. Or on demande comment les Faussaires du treiziéme Siécle, qui ont forgé cette Histoi-

re,

re, ont pû deviner si juste, dans un tems où l'on n'avoit point de Tables Astronomiques pour calculer les Eclipses.

Les Fastes Consulaires fournissent un pareil Argument, les Consuls & les autres Magistrats dont parlent *Tite-Live*, *Denys* d'Halicarnasse, & *Diodore*, qui, selon le P. *Hardouin*, sont des Auteurs supposez, sont les mêmes que ceux des Fastes qu'on a trouvé gravez sur le Marbre, enterrez pendant plusieurs Siécles, jusques à l'an 1546. qu'ils ont été découverts. Ce *Severus Archontius*, que le P. *Hardouin* croit avoir été le Chef de ces Faussaires, doit avoir été un peu Sorcier, pour s'accorder si bien avec des Marbres, qui n'ont été déterrez que deux cens ans après sa mort. Il en est de même des Archontes d'Athénes, dont quelques uns sont nommez dans les Marbres d'Oxford avec le caractére de leur tems, & de l'ordre des mois Attiques, qu'on ne connoissoit pas encore bien dans le XV. Siécle, & dont on trouve tant de Monumens dans les Ecrits que le P. *Hardouin* croit avoir été forgez dans le XIII. Siécle.

A l'égard des Olympiades ce Pére veut qu'elles ayent commencé douze ans plutot, qu'on ne les fait com-

mencer ordinairement, & il apuye son opinion sur l'Autorité de *Pline*. Mr. *Des-Vignoles* fait voir que *Pline* même a suivi l'opinion commune, & répond à tous les passages de cèt Auteur alleguez par le P. *Hardouin*. Tout cela est rempli de recherches curieuses, & il y a des passages corrompus heureusement rétablis; mais il est impossible de raporter tout cela, parce qu'il faudroit trop de paroles pour se rendre intelligible. Ce petit Ouvrage doit faire souhaiter à toutes les personnes de bon gout, que Mr. *Des-Vignoles* veuille bien se donner la peine de faire part au public de ses belles connoissances.

ARTICLE V.

ANTIQUITATES SACRÆ VETERUM HEBRÆORUM *breviter delineatæ ab* HADRIANO RELANDO. *Trajecti Batavorum. Ex Officinâ* Guilielmi Broedelet. C'est-à-dire, *Antiquitez Sacrées des Anciens Hébreux, expliquées briévement par Mr. Réland.* A Utrecht, chez Guillaume Broedelet. 1708. grand in 12. pagg. 261. d'un caractére

un

un peu plus gros que celui de ces Nouvelles.

IL eſt impoſſible de bien entendre ni l'Ancien, ni le Nouveau Teſtament ſans être inſtruit des Antiquitez Judaïques. L'Ancien Teſtament les raporte en pluſieurs endroits, & les ſuppoſe ou y fait alluſion en pluſieurs autres. A l'égard du N. Teſtament, quoi qu'il ne nous ſoit pas donné pour nous aprendre les Cérémonies des Juifs, mais pour nous inſtruire de la Religion de *Jeſus-Chriſt*, cependant il y a un grand nombre de paſſages dans les Evangiles, dans les Actes, & ſurtout dans les Epîtres, principalement dans l'Epître aux Hébreux, qu'il eſt abſolument impoſſible d'entendre, à moins qu'on ne ſache les Coutumes des Juifs. On n'a pour s'aſſurer de cette vérité, qu'à comparer le premier Commentaire qui tombera ſous les mains ou des Péres de l'Egliſe, ou des Théologiens, qui ont voulu expliquer l'Ecriture par de ſimples idées Syſtématiques de Theologie ou de Morale, avec le Commentaire de ceux, qui, dans les occaſions néceſſaires, ont eu recours aux Antiqui-

tez Judaïques, & l'on verra que les premiers ne font que des Enfans en comparaison des derniers: que les premiers font dire aux Ecrivains sacrez ce qu'ils ont cru qu'ils devoient dire, ou qu'ils ont jugé conforme à l'Analogie de la Foi; au lieu que les derniers ont d'ordinaire rencontré très-juste & expliqué la véritable pensée de l'Auteur qu'ils ont commenté.

Il est vrai que, comme on abuse de tout, on peut donner dans l'excès à cèt égard, comme à plusieurs autres. Il n'est pas toujours sûr de s'en fier aux Rabins; ce sont la plûpart des Menteurs, qui, pour faire honneur à leur Nation, avancent souvent des choses très-fausses. Il y en a d'ailleurs un grand nombre d'entêtez de la Cabale, qui ne disent que des impertinences. On peut bien recourir à leurs Ecrits, pour aprendre leurs Coutumes; mais la Source la plus pure est l'Ecriture Sainte; & cela est d'autant plus certain, que, lors même que les Rabins disent la vérité, ils peuvent nous tromper, parce que les Coutumes des Juifs n'ont pas été toujours les mêmes, & qu'ils nous les représentent telles qu'elles étoient de leur tems, ou, du moins, su

la fin de leur République, & non telles qu'elles ont été dans leur premiére instruction. La nécessité qu'on a vuë qu'il y avoit de connoitre les Antiquitez Judaïques pour expliquer l'Ecriture, a fait que plusieurs Savans, surtout parmi les Protestans, se sont particuliérement attachez à les étudier; & qu'on a même nommé dans plusieurs de leurs Académies des personnes habiles pour les enseigner à ceux qui se destinoient à l'Eglise.

Mr. *Reland* est chargé de ce soin à Utrecht, & c'est en faveur de ses Ecoliers, qu'il a composé l'abtégé, dont on vient de donner le titre. Il est clair & méthodique; mais parce que ce n'est qu'un Compend, qui lui sert comme de Texte pour expliquer cette matiére à fonds à ses Disciples; il s'est souvent contenté d'indiquer les choses. Il ne laisse pas sur les endroits difficiles de raporter les opinions différentes des Savans. D'ordinaire il ne se détermine point, laissant à son Lecteur la liberté de choisir. On trouve aussi en plusieurs endroits des ouvertures, pour lever certaines difficultez, ou pour expliquer divers passages de l'Ecriture Sainte, & c'est dans cette vuë, qu'il a mis

à la fin un indice des passages sur lesquels on peut trouver quelque éclaircissement dans son Ouvrage. On en alleguera un petit nombre d'exemples dans la suite.

Tout le Livre est divisé en quatre Parties. I. La premiére traite des Lieux sacrez ; c'est-à dire, de la Terre Sainte, de la Ville de Jérusalem, du Tabernacle, du Temple de Jérusalem, & des Synagogues. En parlant du Tabernacle, l'Auteur n'oublie pas l'Arche de l'Alliance, qui en étoit le plus riche ornement. Il y a une difficulté sur ce qui y étoit renfermé. Si on en juge par ce qui est dit dans le premier Livre des Rois. *Chap. VIII. vers. 9. Il n'y avoit dans l'Arche, que les deux Tables de Pierre, que* Moyse *y avoit mises en Horeb.* Ce sont les propres termes de l'Historien. Si, au contraire, on s'en tient à ce que dit S. *Paul* dans l'Epître aux Hébreux, *Chap. IX. vers.* 4. dans l'Arche *il y avoit une Cruche d'or, où étoit la Manne, & la Verge d'Aaron, qui avoit fleuri, & les Tables du Testament.* On peut soudre cette difficulté en disant, que S. *Paul* parle de ce qu'il y avoit dans l'Arche du vivant de *Moyse*, & qu'on en ôta en-

ensuite la Cruche d'or & la Verge d'*Aaron*, lorsque l'Arche changea si souvent de place dans le Pays de Canaan, où lors qu'elle fut mise dans le Temple de *Salomon*. D'autres croyent, que S. *Paul* veut dire simplement, que la Cruche & la Verge d'*Aaron* étoient près de l'Arche. Enfin, il y en a qui pensent que ces deux choses étoient placées dans quelque petite espéce de Layette attachée à l'extérieur de l'Arche. C'est ce qu'ils confirment par ce qui est dit *I. Samuel VI.* 15. qu'il y avoit un petit cofre auprès de l'Arche où étoient les Ouvrages d'or, & par l'ordre que *Moyse* donna aux Levites (*a*) de prendre le Livre de la Loi, & de le mettre à côté de l'Arche de l'Alliance. Mr. *Reland* ne se détermine point sur ces opinions.

Dans le même endroit, il remarque qu'il paroit par les anciennes Médailles, que le Vase d'or où étoit la Manne, avoit deux Anses. Et parce que les Grecs, apellent ces sortes de Vases, ὄνος, mot qui signifie aussi un *Ane*, cela donna occasion aux Ennemis des Juifs de dire qu'ils avoient

a *Deuteronome XXXI.* 26.

consacré dans le lieu très-saint l'Ane par la faveur duquel ils avoient conservé leur vie dans le désert. A l'égard de la Verge d'*Aaron*, qui étoit dans le même lieu, quelques uns croyent qu'elle conserva toujours sa Verdure, d'autres qu'elle se perdit peu-à-peu.

En parlant du Temple de Jérusalem, Mr. *Réland* soutient qu'il n'y en a jamais eu que deux, celui de *Salomon*, & celui que des Juifs bâtirent après le retour de la Captivité de Babylone. *Herode* ne bâtit point de nouveau Temple, il ne fit qu'agrandir & embellir celui qui étoit déja construit. (a) L'Auteur compte si peu à cèt égard sur l'Autorité de *Joséphe*, qui croit qu'*Hérode* bâtit un nouveau Temple, qu'il n'en fait pas seulement mention. Il est bien certain que cèt Historien n'est pas un guide auquel il soit toujours sûr de se fier. Sur cèt article en particulier, je ne sai si l'opinion qu'*Hérode* bâtit un Temple tout nouveau peut s'accorder, & avec ce qui avoit été prédit du second Temple, que sa gloire surpasseroit celle du premier, &

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

& avec quelques endroits du N. Testament, que je n'alleguerai pas. Mr. *Rêland* rejette en deux mots ce que les Juifs ont révé sur la gloire de leur second Temple.

Il nous en donne d'ailleurs une exacte description. Il ne croit point qu'il y eut de parvis des Payens, c'est-à-dire, où ils pussent entrer. Les Juifs n'en comptent que trois, le Parvis des Femmes, le Parvis des Israëlites, & le Parvis des Sacrificateurs; & il est sûr que les Payens n'osoient entrer dans aucun de ces trois Parvis. Il ne leur étoit permis de venir que dans cèt espace extérieur, qu'on apelloit *la Montagne de la Maison*. Que si on veut nommer cette Montagne où étoit située le Temple, le *Parvis des Payens*, alors le nom de *Parvis* deviendra équivoque, & ce ne sera plus qu'une dispute de mots. Il y avoit quinze degrez en forme de demi cercle pour monter du Parvis des Femmes à celui des Israëlites, & c'est à ces quinze degrez, qu'on raporte les quinze Pseaumes, qu'on nomme les *Pseaumes des degrez*, ou *Cantiques de Mahaloth*, qui sont le (a) CXX. & les

a. *A compter selon les Hébreux.*

les quatorze suivans.

Dans le second Temple il y avoit l'espace d'une coudée entre les deux Voiles, qui séparoient le lieu Saint du lieu très-Saint. Les Juifs l'apelloient טרקסין, & l'on croit que ce mot vient du Grec τάραξις, qui veut dire *confusion*, particuliérement lors que l'œil est confondu ou troublé par quelque fumée ou par quelque poussiére. On croit que ce nom fut donné à cèt espace, parce que ceux qui bâtirent le second Temple, ne sachant, si cèt espace apartenoit au lieu Saint, ou au lieu très-Saint, on peut dire que les yeux de leur entendement furent troublez. Mais il n'y a nulle aparence que les Juifs superbes ayent voulu donner un témoignage si public de leur ignorance. Notre Auteur croit donc que ce mot est composé de deux mots Persans, dont l'un signifie la *Porte* ou l'*Entrée*, & l'autre *Elu*, ou *Choisi*, parce qu'il n'y avoit point de Porte de cette *Maison choisie*, car c'est le nom que les Juifs lui donnent, qui fut plus sainte que celle-là; & l'Espace dont nous parlons avoit été marqué & choisi par les Architectes du second Temple, entre ces deux lieux les plus

plus saints de cette Maison, en sorte qu'il n'apartenoit ni à l'un ni à l'autre.

A l'égard des Synagogues, dont notre Auteur parle dans le dernier Chapitre de sa premiére Partie, on ne sait pas bien quand l'usage en a commencé. Quelques uns en tirent l'origine des premiers Patriarches, qui devoient avoir des lieux Sacrez pour s'assembler. D'autres la trouvent dans le *XXXI.* du *Deutérono-me*, *vers.* 11, 12. D'autres remarquant combien de fois les Juifs sont tombez dans l'Idolatrie sous le Régne des Rois de *Juda* & d'*Israël*, & combien les Exemplaires de la Loi de *Moyse* étoient rares dans tous ces tems-là; (a) ce qui n'eut pas été, si l'on eût eu des Synagogues, où l'on eut lû cette Loi, prétendent qu'elles ne furent en usage qu'après le retour de la Captivité de Babylone. Mr. *Reland* ne détermine rien, mais ou je suis fort trompé, ou en cèt endroit & ailleurs, la derniére opinion qu'il raporte est celle qui lui paroit la plus vrai-semblable.

a *Voyez II. Chroniq. XVII. 6. & II. Rois XXII.* 11.

2. La seconde Partie traite des Personnes Sacrées, savoir des Souverains Sacrificateurs, & de leur succession, des autres Sacrificateurs, de leurs Charges, des Levites, de leurs Assemblées, des Rois, des Prophétes, des Sectes qui nâquirent après les Prophétes, & des Nazaréens. On sait qu'il ne pouvoit y avoir qu'un Souverain Sacrificateur. Mais quand il ne pouvoit faire le Sacrifice le jour solennel de l'Expiation, on lui en substituoit un autre qui portoit le nom de Souverain Sacrificateur, en sorte qu'alors il y en avoit deux, le véritable & le subdélegué. Cette Remarque sert à expliquer le *vers.* 2. *du Chapitre III.* de *S. Luc*, où il est dit qu'*Anne & Caïphe* étoient Souverains Sacrificateurs. (*a*) Il y en a qui expliquent la chose autrement, & qui disent, que l'un de ces deux avoit été déposé, mais que, comme il étoit estimé par les Juifs, il conserva toujours le nom honorable de Souverain Sacrificateur.

A l'égard des autres Sacrificateurs, ils servoient par tour, & ceux qui étoient en service n'avoient la permission

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouvell.*

miſſion de boire du vin, ni le jour ni la nuit. Il y a quelques Juifs, qui ſont ſi exacts Obſervateurs de cette Loi, qu'ils diſent que, ſi quelque Juif ſait de quelle Famille Sacerdotale il eſt deſcendu, il ne doit point boire de vin, la ſemaine qu'il ſait que ſa Famille feroit le ſervice dans le Temple, de peur que, s'il plaiſoit à Dieu de rétablir le Temple, il ne fut pas en état de s'aquitter de ſon Miniſtére.

A l'égard des Levites, il y a une difficulté ſur l'âge auquel ils devoient commencer l'exercice de leur Charge. Car dans le *Chapitre IV.* des *Nombres*, il eſt dit qu'ils doivent ſervir depuis 30. juſqu'à 50. ans, & dans le *VIII.* du même Livre, il eſt ordonné qu'ils commenceront à vint-cinq ans. Quelques uns penſent que cette différence vient de ce qu'ils devoient employer cinq ans à aprendre ce qui regardoit leur profeſſion. Mais d'autres penſent que dans le ſecond paſſage, il n'eſt parlé que du ſervice d'ordinaire des Levites, qui conſiſtoit à chanter & à faire la garde devant le Tabernacle. Ils commençoient ces fonctions dès l'age de vint-cinq ans. Au lieu que dans le pre-

mier passage, il s'agit aussi de porter des fardeaux pesans. Pour pouvoir le faire, il faloit être robuste, & avoir atteint par conséquent l'âge de 30. ans. Au reste, quand il est dit que les Levites sortiroient de Charge à 50. ans, cela ne doit s'entendre que du tems, auquel il faloit transporter le Tabernacle de lieu en lieu. Car dans la suite, ni l'âge, ni les infirmitez corporelles, excepté celles qui mettoient un Levite hors d'état de servir, ne le dispensoient du service.

Il y en a qui croyent, que ce n'étoit pas les hommes seuls, qui chantoient dans le Temple; mais aussi les Femmes; parce que dans le *VII.* de *Néhémie*, *vers.* 6, 7. il est parlé de *Chanteuses*. Mais les Juifs le nient, & soutiennent que ce nom étoit donné aux Femmes des Chantres.

En parlant des Prosélytes de la Justice, qui devenoient Juifs par la Circoncision, par le Baptême, & par le Sacrifice, l'Auteur remarque que les Juifs regardoient un tel Prosélyte, comme un enfant nouveau né, en sorte que les Parens, qui étoient encore Payens, n'étoient plus censez être ses Parens. Cette Remar-

marque sert à expliquer divers passages de l'Ecriture, comme *Jean III.* 10. *I. Pierre I.* 23. *II. Corinth. V.* 16.

Lors que Mr. *Reland* parle du droit que les Rois devoient avoir parmi le peuple de Dieu, il refute en deux mots, ceux qui croyent que dans le *I. de Samuel Chap. VIII. vers.* 11. le Prophéte décrit ce que les Rois auroient droit de faire & non ce qu'ils feroient, quand ils abuseroient de leur droit & agiroient tyranniquement. Il soutient que cette opinion est entiérement opposée à ce que nous lisons dans le *Chap. XVII. du Deutéronome* où *Moyse* décrit effectivement les devoirs du Souverain. Si le droit des Rois eut été tel qu'on le suppose, *Achab* eut eu droit d'enlever la Vigne de *Naboth.*

Dans le Chapitre où il est parlé des Prophétes, notre Auteur nous aprend, qu'il y en a qui ne croyent point, que *Malachie* ait été le dernier des Prophétes avant la venuë du Messie, comme l'enseignent communément les Chrétiens & même les Juifs. Il n'y a, disent-ils, nulle apparence, que Dieu ait privé de Prophétes pendant l'espace d'environ quatre cens ans, son Peuple, qui, pendant

dant tout ce tems-là, ne s'étoit rendu coupable d'aucun crime particulier. Ils confirment leur pensée par ce qui est dit *Jean XI.* 50. *Luc II.* 26. 27. 36. & par quelques autres passages. Ils avoüent pourtant, qu'il n'y a point eu de Prophéte Canonique après *Malachie*.

On demande si on oignoit d'huile les Prophétes, comme on oignoit les Rois & les Sacrificateurs. Il y en a qui croyent pouvoir le conclurre du *Pseaume CV.* 15. & du *I. Livre des Rois XIX.* 16. D'autres pensent, qu'il n'est pas nécessaire d'entendre dans le premier passage, des Prophétes, par les *Oints* dont il y est parlé. Ils croyent aussi qu'il faut expliquer le second passage, où Dieu ordonne à *Elie* d'oindre *Elisée* pour Prophéte, par ce qui est dit *I. Rois XIX.* 19. où l'on voit qu'*Elie* se contenta de jetter son Manteau sur *Elisée*, pour l'installer dans la Charge de Prophéte. C'est une chose digne de remarque, que dans le tems des Prophétes, les Juifs s'abandonnérent à plusieurs sortes d'Idolatries; mais il ne parut aucune Secte au milieu d'eux. Au contraire dans le tems, qu'ils n'eurent plus de Prophétes, ils ne furent

furent plus Idolâtres, & se divisérent en grand nombre de Sectes. (*a*) Les Spéculatifs pourront faire des réflexions là-dessus; mais peut-être ce sont là des événemens, qui n'ont d'autre liaison entr'eux, que celle du tems, sans que l'un ait rien contribué à l'autre.

En expliquant les diverses Sectes, qui s'élevérent parmi les Juifs, l'Auteur n'oublie pas les Disciples de *Baithos*, & qu'on apelloit *Baithoséens*. Il soutient que quelques-uns les confondent mal-à-propos avec les *Esséens*, étant trompez par une fausse Etymologie, qu'ils donnent à ce nom. On ne sait pourtant point en quoi les *Baithoséens* différoient des *Sadducéens* dont les Chefs avoient étudié ensemble. On sait seulement, que les uns & les autres nioient la Résurrection. Il y en a qui pensent que les *Sadducéens* étoient pires que les *Baithoséens*.

Quelques uns croyent que S. *Paul* avoit fait vœu de *Nazareath*, lors qu'il se fit raser la tête à Cenchrée *, mais cette opinion ne peut subsister la Loi du *Nazareath*, qui vouloit que celui qui en faisoit le vœu, se fit raser

(a) *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*
* *Act. XVIII. 18.*

raser à la porte du Tabernacle, & lors que le Temple fût bâti dans la Chambre des Nazaréens, & qu'on jettât ses cheveux dans le feu au dessous du pot où cuisoit le Sacrifice.

3. La troisième Partie traite des Choses Sacrées, c'est-à-dire, des Sacrifices & de leurs différentes espèces de l'Agneau Pascal, des Oblations, des Dîmes, des Prémices, & des Vœux.

A l'égard des Sacrifices, il y a une grande difficulté, qui embarrasse également les Juifs & les Chrétiens, pour trouver la différence qu'il y avoit entre les Sacrifices pour le *Delit*, אשם; & les Sacrifices pour le Péché חטאת, ou plutot entre les fautes pour lesquelles ces différens Sacrifices étoient offerts, dont l'une étoit apellée *Delit* & l'autre *Péché*. Quelques uns pensent, que le *Péché* est celui que quelcun sait certainement avoir commis, & le Delit celui dont il doute. D'autres que le Delit est une faute, qui offense Dieu & les Hommes, & le *Péché* une faute où il n'y a que Dieu qui soit offensé. Ils marquent trois espèces de Delit. 1. Avoir ravi quelque chose à son Prochain. 2. Avoir converti les choses Saintes à son usage 3. Avoir

en

en commerce avec une Fille Esclave fiancée à un Esclave Hebreu. Ils mettent deux espêces du *Péché* dont il s'agit. 1. L'impureté contractée par la mort subite d'un homme à côté d'un Nazaréen 2. Et la Lépre pour laquelle il faloit offrir un Sacrifice. Mais tout cela paroit avec raison à Mr. *Reland* fort embarrassé & plein de beaucoup de difficultez.

Il croit qu'on peut trouver quelque éclaircissement sur cette difficile question, si on compare ce qui en est dit dans l'Ecriture, avec ce qu'on en trouve dans *Joseph* & dans *Philon*. Il fait cette comparaison, & il en conclut, que le Délit étoit un péché qu'on avoit commis sans témoin & dont on ne pouvoit être convaincu; mais qu'on avoüoit volontairement, & que le *Péché*, étoit une faute dont on étoit accusé & convaincu.

En parlant des Vœux, l'Auteur examine la nature de celui de *Jephté*. Il croit que ce Juge d'*Israël* voüa à Dieu la premiére chose qu'il rencontreroit, en sorte que cette chose apartint à Dieu, si c'étoit un homme; & devint Holocauste, si c'étoit une Bête propre à être sacrifiée. Il n'est point dit que *Jephté* ait immolé

sa Fille. S'il l'avoit fait, l'Historien Sacré n'eut pas manqué de raporter les circonstances d'un fait si extraordinaire en *Israël*; au lieu qu'il dit simplement que *Jephté* exécuta son vœu, ce qui est raporté à la consécration de la Virginité de cette Fille dans les *Juges Chap. XI. vers.* 34. 37. 39. Quelle apparence que S. *Paul* eut fait l'éloge de la pieté de *Jephté*, si ce Juge eut commis une action si cruelle qu'eut été celle de sacrifier sa Fille? Ajoutez qu'on ne sauroit concevoir, où, quand, & par qui cette Fille auroit été immolée; ni pourquoi les Filles d'*Israël* auroient entrepris un voyage toutes les années pour l'aller pleurer.

4. La quatrième Partie traite des Tems destinez au service de Dieu. L'Auteur y parle de l'Année, des Mois, des Jours, & des Heures; des Fêtes, savoir de la Pâque, de la Pentecôte, de la Fête des Tabernacles; du Jour solennel de l'Expiation; de la Fête de la nouvelle Année, & de la nouvelle Lune du Sabbath, des Années Sabbathiques; des Jubilez, de la Fête apellée *Purim*, de celle de la Dédicace, & des Jûnes.

Notre Auteur explique en peu de mots

mots la maniére dont les Juifs comptoient les Jours, les Mois, & les Années; comment ils faisoient accorder l'Année Lunaire avec l'Année Solaire, par le moyen des Intercalations; comment ces calculs étoient anciennement incertains, & dépendans de diverses choses fort variables. Comment, enfin, après l'abolition du Sanhedrin, les Rabanites pour s'en tenir à quelque chose de fixe, admirent le Cycle de *Hillel*, de dix-neuf ans, en sorte qu'aujourd'hui l'Intercalation de l'Année, la quantité de jours de chaque Mois & le nombre des Mois ne dépendent plus de causes incertaines, comme autrefois.

On sait que les Juifs commencent le jour naturel par la nuit, parce qu'elle a précédé le jour; mais tout le Monde n'a, peut-être, pas remarqué, que quand il s'agit de manger la chair des Victimes, on commence le jour par le matin. Les Thalmudistes fondent cette régle sur ce qui est dit dans le *Levitique VII.* 15. qu'il faloit manger la chair du sacrifice de prospérité, le jour qu'il avoit été offert, & qu'on n'en laisseroit rien jusques au matin.

Le

Le Jour artificiel étoit partagé, ou en quatre Parties, qu'on pouvoit apeller de *longues heures*; ou en douze, qu'on pouvoit nommer de *courtes heures*. *Jesus-Christ* par exemple, dit qu'il y a douze heures au jour. *Jean XI*. 9. Il y en a qui se servent de cette distinction; pour concilier S. *Marc*, qui dit que *Jesus-Christ* fut crucifié à trois heures, avec S. *Jean* qui dit qu'il fut crucifié à six heures. Ils disent que le premier parle des longues Heures, dont il n'y avoit que quatre dans le jour; & le second des courtes, dont il y en avoit douze. On verra dans l'Auteur sa pensée sur le jour auquel *Jesus-Christ* célébra la Pâque immédiatement avant sa Passion, & comment il léve les difficultez, qui accompagnent la solution qu'il donne à cette question épineuse. On verra aussi la raison pourquoi Dieu ayant établi la Fête des Tabernacles, pour célébrer la mémoire de ce que les Israëlites avoient habité sous des Tentes; il ne voulut pourtant pas que cette Fête fut célébrée dans le tems qu'ils commencérent d'habiter de cette maniére.

En parlant du Sabbath, l'Auteur exa-

examine en deux mots ce qu'il faut entendre par le Sabbath *second-premier*, dont il est parlé dans S. *Luc* *VI*, 1. Il adopte l'opinion de Mr. *Rhenferd*, qui dit qu'il y avoit deux Sabbaths dans l'année, qu'on apelloit *premiers*, parce qu'il y avoit deux sortes d'années, la Sacrée & la Civile. Le premier Sabbath du mois *Tisri* s'apelloit *Sabbath premier-premier*; & le premier Sabbath du mois *Nisan*, s'apelloit *Sabbath second-premier*.

A l'égard du Grand Jubilé, Mr. *Relland* s'en tient à l'opinion commune des Juifs, c'est que l'année Sabbatique n'étoit pas la 49. comme quelques uns ont prétendu, mais la 50. Que si on demande de quoi les Juifs pouvoient vivre, s'ils devoient demeurer deux ans de suite, sans cultiver la Terre, & sans moissonner; on répond, que Dieu qui y pourvoyoit toutes les septiémes années, n'étoit pas moins puissant, pour y pourvoir pendant deux ans de suite. (*a*) Au reste, si l'Ecriture ne disoit pas positivement, que Dieu benissoit d'une maniére extraordinai-

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouvell.*

re la septiéme année, en sorte qu'elle produisoit pour entretenir les Habitans pendant trois ans, on pourroit expliquer ce repos de la Terre toutes les sept années d'une maniére très-naturelle, ce me semble; car je ne propose ceci, que comme une simple idée abstraite, sans aucune aplication. Il y a des Terres si fértiles, qu'elles produisent toutes les années, sans qu'il soit nécessaire de les laisser jamais reposer. Mais il y en a aussi beaucoup, qu'on ne doit semer que tous les deux ans, si on veut qu'elles produisent avec quelque abondance. Ceux qui possédent ces Terres les partagent d'ordinaire en deux parties, dont ils ensemencent l'une, & laissent l'autre en repos; en sorte qu'ils moissonnent toutes les années; mais ils ne moissonnent que sur la moitié de leurs Terres, parce que l'autre moitié n'a pas été ensemencée. On pourroit fort bien suivre une autre méthode, qui reviendroit à la même chose. Ce seroit d'ensemencer toute la Terre qu'on posséde une année, & la laisser reposer toute l'année suivante. Supposé que toutes les années fussent également fertiles, on auroit tout

tout autant de grain par cette méthode que par la premiére. Si on ne la suit pas, (a) c'est qu'on ne veut pas courir le risque, d'ensemencer toute sa Terre, une année qui sera, peut-être, fort sterile, & de la laisser reposer une année, qui auroit été, peut-être, fort abondante. Si la Terre de Canaan, qui étoit plus fertile, que celles dont je viens de parler, n'avoit besoin de se reposer que toutes les sept années; chaque particulier eut pû diviser sa Terre en sept portions; en faire reposer successivement une toutes les années, & ensemencer les six autres. Peut-être que les Juifs l'eussent fait, si Dieu ne leur eut promis de rendre fertile la sixiême année, en sorte qu'ils eussent de quoi se nourrir les deux suivantes.

a *On ne veut pas dire, qu'il n'y en ait point d'autres raisons, quand ce ne seroit que celle d'avoir du grain nouveau; qui est d'ordinaire meilleur & pour l'usage, & pour ensemencer la Terre.*

ARTICLE VI.

CATALOGUE de LIVRES NOUVEAUX ou réimprimez depuis peu, accompagné de quelques Remarques.

I.

JOURNAL HISTORIQUE du SIEGE *de la Ville & de la Citadelle de* TURIN. *L'Année* 1706. *avec le véritable Plan.* A Amsterdam, chez Pierre Mortier 1708. grand in 12. pagg. 166. du caractére de ces Nouvelles.

QUOI que la Guerre présente ait été fertile en grans événemens, je ne sai s'il y en a aucun qui puisse être comparé à celui du Siége de la Ville de Turin, & à la maniére dont ce Siége a été levé. La France avoit fait des préparatifs plus de deux ans entiers pour le Siége de cette Place. Il ne lui manquoit rien de ce qui étoit nécessaire pour le faire réüssir. Elle avoit une Armée nombreuse accoutumée à assiéger & à prendre des Vil-

Villes, & commandée par le Duc d'*Orleans*, c'est-à-dire, par un Prince du sang Royal, qu'on employe rarement, surtout dans leurs premiéres Campagnes, que pour des entreprises, du succès desquelles on est à peu près assuré. Le Duc de *Savoye* étoit presque dépouillé de tous ses Etats; il ne lui restoit qu'un très-petit nombre de troupes, qui, bien loin de pouvoir sécourir sa Capitale, suffisoient à peine pour garder sa personne, & qui devoient en quelque sorte être découragées par tant de mauvais succès qu'elles avoient eus, & qu'on ne devoit pourtant point leur imputer; mais uniquement à la supériorité de l'Ennemi. Il est vrai que ce Prince avoit pris tous les soins imaginables, pour la conservation de Turin. Il y avoit fait un grand nombre de travaux, pour en disputer l'aproche aux Ennemis, & il l'avoit pourvûë & d'un habile Gouverneur, & d'une nombreuse garnison, & de toutes les provisions de guerre & de bouche nécessaires, pour soutenir un long siége. Mais tous ces soins n'étoient pas capables de sauver Turin. De la maniére dont on attaque les Places aujourd'hui, il est rare

qu'on ne les prenne; furtout quand l'Armée qui attaque a tout le tems néceffaire pour bien prendre fes mefures, & qu'elle n'a rien à apréhender d'une Armée de déhors, qui s'occupe à la harceler, ou qui entreprenne de fecourir la Place affiégée.

Or humainement parlant, Turin n'avoit point de fecours à attendre. Il eft vrai qu'on parloit d'une Armée, qui devoit venir d'Allemagne, ayant à fa tête le Prince *Eugéne*. Mais outre que cette Armée étoit inférieure (*a*) à celle des François, il faloit qu'elle traverfât toute la Lombardie, qui étoit alors un Pays ennemi, & qu'elle paffât plufieurs Fleuves confidérables.

Quoi qu'il parut que les François n'euffent pas beaucoup à craindre de ce côté-là, cependant ils avoient fait des retranchemens fi confidérables dans leur Camp, qu'il paroiffoit impoffible de les y forcer. Malgré tous ces obftacles, le Prince *Eugéne* joint le Duc de *Savoye* avec fon Armée, après trente quatre marches très-pénibles. Les François font attaquez dans leurs Retranchemens; on les y for-

a *On dit de quinze mille hommes.*

force; on remporte fur eux une victoire fi complette; que le fruit n'en eft pas feulement la confervation de Turin, mais la Conquête de tout ce que les François poffédent en Italie, où ils n'ont plus ofé remettre le pié depuis.

On verra dans cette Rélation jour par jour tout ce qui s'eft paffé de confidérable dans ce fameux Siége, écrit par un habile homme, qui étoit dans la Place, attentif à tout ce qui arrivoit; & comme on la peut lire en ayant devant les yeux le Plan exact, qu'on y a joint, & qui eft affez grand, pour pouvoir y diftinguer tout ce qu'il y a de remarquable, il eft impoffible que cette lecture ne procure beaucoup de plaifir. Le Lecteur juge bien que je ne dois entrer à cèt égard dans aucun détail.

II.

LETTRES HISTORIQUES & GALANTES *par Madame de C*** Ouvrage curieux*. A Cologne, chez Pierre Marteau. 1708. Tom. I. pagg. 422. Tom. II. pagg. 446.

CES Lettres font écrites avec efprit & avec beaucoup de vivacité.

La Dame, qui les a composées, suppose deux personnes de son Sexe, dont l'une est à Paris, & l'autre voyage dans les Provinces Méridionales de la France. Elles s'écrivent reciproquement des Nouvelles, l'une de la Cour & de la Ville, & l'autre de la Province. Ces Lettres contiennent diverses Nouvelles publiques, accompagnées d'ordinaire de jolies réflexions; & un grand nombre de Nouvelles ou d'Historiétes particuliéres, le plus souvent avec les noms de ceux qui y ont la meilleure part. On n'oseroit assurer que toutes ces avantures soient vrayes; il n'y a même nulle aparence, ni que dans celles qui sont vrayes, on n'y ait ajouté certaines circonstances, pour les rendre plus agréables: mais je puis dire que j'ai été surpris d'y lire quelques avantures assez surprenantes, que je sai très-certainement être arrivées, à peu près comme on les raconte. Les deux Dames qui s'écrivent n'affectent point d'air de pruderie, ni d'une vertu trop scrupuleuse. Elles joüeroient mal leur personnage; les Dames de la Cour se donnent aujourd'hui beaucoup de liberté. Et si on compare ce que certains

tains Auteurs modernes en ont écrit; avec le caractére qu'on donne aux deux Dames, qui s'écrivent dans ces Lettres, on verra que l'Auteur n'a point outré leur caractére. Le premier Volume, qui a paru avant le second, s'est débité si promtement, qu'il a falu en faire une seconde Edition, pour satisfaire la curiosité du Public. Ceux qui connoissent un peu son goût, eussent pû, à coup sûr, faire l'Horoscope de cèt Ouvrage, avant qu'il fut publié.

III.

Les TOURS INDUSTRIEUX, SUBTILS, & GAILLARDS *de la* MALTOTE. *Nouvelles Galantes.* A Paris, chez Michel le Plagiaire, à l'Enseigne du Banqueroutier de la Ferme. 1708. in 12. pagg. 228. gros caractére.

JE ne puis pas dire de ce Livre ce que je viens de dire du précédent. Les Contes n'en paroissent point vrais, & il n'est rien moins que bien écrit. Mais, comme tout le Monde se mêle de lire aujourd'hui, il faut qu'il y ait des Livres pour toutes for-

tes de gens. Je suis sûr que les Pages & les Laquais trouveront plus de gout à la lecture de ces *Tours industrieux*, qu'à celle des *Lettres Historiques & Galantes*, dont je viens de parler.

IV.

GASCONIANA, *ou* RECUEIL *des* BONS MOTS, *des* PENSE'ES *les plus plaisantes*, *& des Rencontres les plus vives des Gascons*. Suivant la Copie de Paris. A Amsterdam, chez François l'Honoré. 1708. in 12. pagg. 436. du caractére de ces Nouvelles.

UN Gascon, qui n'entendroit pas raillerie, pourroit croire, sur le Tître de ce Livre, qu'il n'est composé, que pour faire insulte à sa Nation. Il est donc bon d'avertir, qu'on se tromperoit du tout au tout, si on s'en formoit cette idée. Les Gascons sont les Heros, de ce Livre. Ils y brillent partout ; & quand on les compare ou oppose aux Parisiens, aux Normands, ou à quelques autres Provinciaux, ce qui arrive assez souvent, c'est toujours au desavan-

tage.

tage de ces derniers. Il y a, sans doute, dans ce Livre quelques bons mots, qui sont ignorez de peu de gens; mais ils y sont en petit nombre. Dans cette grande quantité dont il est composé, il ne peut se faire, qu'il n'y en ait aussi quelques uns de médiocres, & même de plats; parmi un assez grand nombre d'autres, qui ont du sel & de la pointe. Pour faire voir l'estime, que celui à qui on doit le Canevas de cèt Ouvrage, & qu'on dit être mort, avoit pour les Gascons, on n'a qu'à raporter le jugement qu'il en faisoit, tel qu'on nous le donne dans l'Avertissement; il disoit donc, que *les Entretiens des Gascons instruits & un peu apliquez, n'étoient qu'une suite d'Epigrammes, & avec des Femmes agréables, qu'un tissu de Madrigaux.* Ajoutons la premiére pensée de tout l'Ouvrage. *La Gascogne*, dit-on, *est un Pays de gloire & de mérite, où l'envie va moissonner de toutes parts; le mépris n'y trouve rien à glaner après elle.* J'en joindrai deux autres tirées de la seconde page, afin qu'on puisse avoir quelque idée du Livre.

On parloit de la difficulté qu'il y

 avoit

avoit eu de faire entrer des vivres dans Roses en Catalogne. Je ne sui pas comme on l'entendoit, dit un Gascon; mais si j'avois été le Pourvoyeur en Chef, la Mediterranée s'y seroit trouvée bouillon, & du bon.

Un Prédicateur Gascon demeura court en Chaire. Il eût beau frotter sa tête, il n'en sortit rien. Il falut descendre. Messieurs, dit-il, en prenant congé de l'Auditoire, je vous plains, vous perdez une belle pièce.

V.

NOUVELLES *de* MICHEL DE CERVANTES, *Auteur de l'Histoire de* DOM QUIXOTE. *Traduction Nouvelle.* Seconde Edition, augmentée de plusieurs Histoires. A Amsterdam, chez Claude Jordan. 1709. in 12. Tom. I. pagg. 456. Tom. II. pagg. 456.

CERVANTES s'est aquis beaucoup de réputation par son *Dom Quixote*, & l'on assure que cèt Ouvrage boufon a guéri la Nation Espagnole de l'Esprit de Chevalerie. Ce Livre est, près du Public, un Passeport pour les autres productions du

du même Auteur. Ses *Nouvelles*, quoi que d'un autre genre, ont été aussi fort estimées ; & il y a long-tems qu'on en a une Traduction Françoise faite par deux Auteurs, car les six premiéres Nouvelles ont été traduites par *F. de Rosset*, & les autres six par le Sr. d'*Audiguier*. Cette Traduction a même été imprimée plus d'une fois. J'en ai une Edition faite à Paris en 1633. & ce n'est pas la premiére. Cependant cette Traduction étoit devenuë à peu près inintelligible. Elle avoit un autre défaut : C'est qu'elle étoit trop litterale. On sait assez que c'est le défaut général de toutes les anciennes Traductions Françoises. Ce sont Mrs. *Vaugelas* & d'*Ablancourt* qui ont apris aux François ce que c'est qu'une bonne Traduction. On a donc traduit de nouveau les Nouvelles de *Cervantes*, & l'Edition qu'on en fit il y a quelques années n'a pas croupi chez le Libraire. C'est ce qui a obligé le Sr. *Jordan*, qui ne fait que s'établir à Amsterdam, & qui a aquis du Sr. *De Lorme* le droit de Copie, d'en faire une nouvelle Edition. Ces sortes de Livres se débitent toujours mieux, que ceux qui ne sont qu'à l'usage des Savans.

V I.

CONTES & NOUVELLES *de* MARGUERITE *de Valois, Reine de Navarre. Mis en beau Langage & accommodez au gout de ce Siécle.* A Amsterdam, chez George Gallet. 1708. 2. Tomes grand in 12. du caractére de ces Nouvelles.

CES Contes sont si connus, qu'il n'est pas nécessaire de travailler à en instruire le Public. Il y a quelques années, qu'il s'en fit deux Editions en même tems; l'une à la Haye dans le Stile dans lequel ils ont été écrits, c'est-à-dire, en vieux François; l'autre à Amsterdam en nouveau langage. Je ne puis pas dire si c'est ici la même Edition, à laquelle on n'a fait que mettre un nouveau Titre, ou si c'est une Edition tout-à-fait nouvelle. Mais il importe fort peu au Public d'être éclairci là-dessus. Le Livre n'en est ni meilleur ni plus mauvais, que ce soit une Edition tout-à-fait nouvelle ou celle qui parut il y a quelques années.

ARTICLE VII.

Extrait de diverses Lettres.

D'*Angleterre*. On a imprimé depuis quelque tems un Traité dont voici le Titre, mais duquel je ne puis rien vous dire de particulier. *A Brief Treatise*, *&c.* C'est-à-dire, *Traité abrégé des Yeux*, *où l'on donne non seulement une Démonstration Anatomique de leur Structure*, *mais aussi une Description distincte de leurs maladies. On y a ajouté quelques préceptes*, *pour conserver la vûe*; *& une Table*, *pour expliquer les termes de l'Art employez dans ce Traité*, *afin de le rendre plus utile à toutes sortes de personnes. Par* Guillaume Crosse, *Praticien en Medecine & Oculiste.*

Le Sr. *de Varennes* a imprimé le Livre suivant, *Advice* &c. c'est-à-dire, *Avis à ceux qui servent dans les Troupes de Sa Majesté en Espagne & en Portugal*, *avec une courte Méthode d'y conserver leur Santé*, *& quelques Observations sur les différentes Maladies de ces Pays-là. A* *quoi*

quoi on a ajouté les vertus Medecinales de plusieurs Plantes particulieres, qui y croissent naturellement, & qui peuvent être aussi de grand usage aux Habitans de nos Plantations de l'Amérique, & des autres Climats chauds. Par le Docteur Lecson. Avec des Figures.

De France. On vient de publier sous le nom & aux dépens de Mr. de *Monmaur* un Livre intitulé, *Essai d'Analyse sur les Jeux de Hazard.* C'est un *in 4.* enrichi de très-belles Vignettes, & imprimé ici (Paris) chez *Jaq. Quillau.* L'Auteur l'a divisé en trois Parties. Dans la premiére, il donne la solution de divers Problêmes sur les Jeux de Cartes, qui sont en usage. Il examine d'abord ceux qui sont de pur hazard, tels que le *Pharaon*, la *Bassette*, le *Lansquenet*, & le *Traize*. Il détermine quel est l'avantage ou le desavantage des Joüeurs dans toutes les circonstances de ces Jeux. Il donne ensuite divers Théorêmes sur les Combinaisons; il les aplique à la solution de plusieurs Problêmes sur l'Hombre, le Piquet, la Triomphe, le Brelan, & l'Impériale. La seconde Partie contient

tient une solution générale de toutes les Questions, qu'on peut proposer sur le Quinquénove, le Jeu du hazard, le Jeu des trois Dez, & le Jeu des Sauvages, autrement apellé des Noyaux. Il donne ensuite des régles pour joüer parfaitement un Jeu, dont l'invention est ingénieuse, & qui tient des deux Jeux de Cartes le Her & la Tontine. Il le nomme le *Jeu de l'Espérance*. On y trouve aussi des Problêmes sur les Jeux du Tric-Trac, & des Dez. Dans la troisiéme Partie, après avoir donné la solution de divers Problêmes sur divers Jeux de hazard proposez par Mr. *Huygens*, il en ajoute de nouveaux, & finit par plusieurs Problêmes à résoudre sur le Jeu de Treize, sur le Jeu apellé le Her, sur le Jeu de la Ferme, & sur le Jeu des Tas.

Il court ici (Paris) un petit Livre *in* 12. de la part des Jansenistes. Ils l'ont intitulé *de la Nullité des Brefs de Rome*. Je ne l'ai point encore vû; mais on m'en a parlé très-avantageusement. On l'attribuë à un Mr. *Fouilloux* Ecclésiastique qui s'est déja signalé dans son Parti par la *Défense des Théologiens Disciples de S. Augustin, contre l'Ordonnance de Mr.*

l'Evê-

l'Evêque de Chartres sur le Cas de Conscience.

On vend une *Clef du Mital.* C'est un Recueil des citations des différentes choses, que l'Auteur a fait entrer dans ce Livre, tirées la plûpart des Voyageurs.

Vous avez sans doute, dans vos Provinces, l'Ouvrage du P. *Dom Bernard de Montfaucon*, intitulé *Palæographia Græca*, & je crois qu'il seroit trop tard de vous en parler. Ce même Pére va publier les Collections sur les *Hexaples d'Origéne*, ou les Fragmens, qu'il en a pû recouvrer, aussi bien que des Anciens Interprêtes Grecs de l'Ecriture. Il en doit faire, dit-on, deux Volumes *in folio*, mais avant que d'en commencer l'Impression, il en donnera un *Specimen*, dans lequel il exposera son dessein.

Les *Amours de Psyché* (a) par Mr. *de la Fontaine*, la *Pratique de la Mémoire artificielle* du P. *Buffier*, & le *Systême du Cœur*, viennent d'être réimprimez. Ce dernier est augmen-

a *Il y a quelques années que le Sr. Moetjens Libraire à la Haye en fit une nouvelle Edition.*

menté, & l'Auteur qui, dans la première Edition, s'étoit caché sous le nom de Mr. de *Clarigny* s'est découvert dans celle-ci pour Mr. de *Gamache* Religieux de S. Croix de la *Bretoniére.*

La Veuve *Boudot* va mettre en vente la *Connoissance des Tems* de Mess. de l'Academie Royale des Sciences pour l'année 1709. On attend de Mr. *de Fontenelle* le commencement de l'Histoire de cette Académie, c'est-à-dire, depuis 1666. jusqu'en 1699. qu'elle a été rétablie. Il y travaille actuellement, & il y aura quatre Volumes de même forme que les autres.

Voici encore un petit Livre que la même Veuve a imprimé. *Nouveau Traité de la Mémoire, où l'on explique d'une manière nette & méchanique ses effets les plus surprenans, par Mr.* de Billy, *Avocat au Parlement.* C'est un petit *in* 12.

On imprime chez *B. Girin* un petit Traité intitulé *Principes Physiques & Méchaniques de la Raison & des Passions des Hommes.* On espére bien de ce petit Ouvrage, dont l'Auteur, qui est Médecin, se nomme *Maubec.*

Nous avions déja deux *Vies de l'Abbé de la Trappe*, l'une par Mr. *de Maupeou*, & l'autre par Mr. de *Marsolier*. On en imprime une troisiéme chez *de Nully*, dont l'Auteur n'est point encore connu. Ce même Libraire vient de mettre en vente deux Volumes *in* 8. sous ce Titre, *Tradition des Péres & des Auteurs Ecclésiastiques sur la Contemplation, par le P. Honoré de S. Marie* Carme déchaussé. On y expose les sentimens des Péres sur la Théologie Mystique en général, & on y explique en particulier tous les termes de cette Théologie. L'Auteur a mis à la tête de cèt Ouvrage une Table Chronologique de tous les Auteurs, dont cette Tradition est composée.

On vend depuis quelques jours une Brochure intitulée *L'Esprit du Cérémonial d'Aix en la Célébration de la Fête-Dieu*. On y décrit toutes les Pratiques superstitieuses, qui s'observent dans une Procession de la Ville d'Aix, & l'Auteur en entreprend sérieusement l'Apologie. C'est un petit Ouvrage, dont le Stile n'est pas moins singulier, que la matiére, & qui mérite bien que vous en fassiez un Extrait. Je ne croi pas qu'il fut

moins

moins divertissant, que les recits des deux Processions des Jésuites de Luxembourg & d'Aix, qu'on nous donna en 1685. & 1686.

Il paroît depuis quelque tems un Livre intitulé: *Analyse demontrée, ou Methode de resoudre les Problêmes des Mathematiques, & d'apprendre facilement ces Sciences, en employant le Calcul ordinaire de l'Algebre, le Calcul Differentiel, & le Calcul Integral. Par le P.* Regnault *de l'Oratoire.* Paris chez *Quillau* 2. v. in 4.

De Hollande. Le Sieur *Pierre Mortier* a fait une Nouvelle Edition des *Commentaires de* César, *de la Traduction de N.* Perrot, *Sieur d'Ablancourt.* Grand in 12. Il a aussi imprimé une grande Carte en deux feuilles accompagnée d'ornemens, & qui est très-utile, pour tous ceux qui lisent l'Histoire ancienne, & surtout l'Histoire Romaine. En voici le Titre. *Theatrum Historicum ad annum Christi quadringentesimum in quo tum Imperii Romani, tum Barbarorum circum incolentium Status ob oculos ponitur, Pars Orientalis, Pars Occidentalis. Auctore* Gulielmo Delisle *Regiæ Scientiarum Academiæ.* Amstelodami. *Apud* P. Mortier, *cum Privilegio.*

Le

Le Sr. *Henri Schelte* Libraire à Amsterdam commence à débiter *Veteris Testamenti Libri Historici, Josua, Judices, Rutha, Samuel, Reges, Paralipomena, Esdras, Nehemias, & Esthera, ex translatione* Joannis Clerici; *cum ejusdem Commentario Philologico, Dissertationibus Criticis, & Tabulis Chronologicis. in folio.* Cet Ouvrage sera le sujet du premier Article du mois prochain.

Le Sr. *Humbert* Libraire de la même ville débite depuis quelque tems, *Mital ou Avantures incroyables, & toutefois* (a) *& cætera. Ces Avantures contiennent quinze Rélations d'un Voyage rempli d'un très-grand nombre de différentes sortes de Prodiges; de Merveilles, d'Usages, de Coutumes, d'Opinions, & de divertissemens. in* 12. On prétend que ce Livre est tout mystérieux. Quelques uns croyent que l'Auteur a voulu tourner en ridicule, les Voyageurs, qui n'ont point de honte de débiter mille mensonges.

Le même Libraire a imprimé en Fran-

a *Remarquez que cet* & cætera *est du Livre même, & qu'on prétend qu'il est mysterieux.*

François le Traité de feu Mr. *Sherlock* qui a pour tître de *l'Immortalité de l'Ame & de la Vie éternelle*, *in* 8.

Il va aussi imprimer l'*Horace* du P. *Tarteron* sur la nouvelle Edition de Paris, mais plus exacte, parce que ce Pére lui a fourni un bon nombre de Corrections.

Le Sr. *Lombrail* Libraire de la même Ville imprime actuellement le Tome III. des Sermons de *Tillotson*, traduit par Mr. *Barbeyrac*.

L'Histoire de l'Academie Royale, des Sciences de l'Année 1707. que le Sieur *De Coup* Libraire d'Amsterdam imprime, paroîtra bientôt. Ce Tome est plus gros que les Volumes précédens.

On assure ici (Amsterdam) que le Jésuite, qui a fait la Réponse à *l'Histoire des Oracles* de Mr. de *Fontenelle*, & qui s'apelle le P. *Balthus*, a sous la presse, un Livre contre Mr. *Le Clerc* & contre vous: parce que Mr. *Le Clerc* a défendu Mr. *de Fontenelle* dans sa *Bibliothéque Choisie*, & que vous avez répondu dans vos *Nouvelles*, à ce qu'il avoit avancé contre vous dans son Livre.

TABLE

DES

Matieres Principales,

Juillet 1708.

FIN.

NOUVELLES
DE LA
REPUBLIQUE
DES
LETTRES.

Mois d'Août 1708.

Par JAQUES BERNARD.



A AMSTERDAM,
Chez PIERRE MORTIER,
Sur le Vygendam.

M. DCCVIII.

Avec Privilége des Etats de Holl. & Westf.



NOUVELLES DE LA REPUBLIQUE DES LETTRES.

Mois d'Août 1708.

ARTICLE I.

VETERIS TESTAMENTI LIBRI HISTORICI, *Josua, Judices, Rutha, Samuel, Reges, Paralipomena, Esdras, Nehemias, & Esthera, ex Translatione* JOANNIS CLERICI, *cum Ejusdem Commentario Philologico, Dissertationibus Criticis, & Tabulis Chronologicis. Amstelodami, apud Henricum Schelte.* C'est-à-dire, *Les Livres Historiques de l'Ancien Testament, Josué, les Juges, Ruth, Samuel, les Rois, les Paralipomènes, Esdras, Nehémie, & Esther, traduits par Mr. Le Clerc,*

avec un Commentaire Philologique, des Dissertations Critiques, & des Tables Chronologiques. A Amsterdam, chez Henri Schelte. 1708. *in fol.* pagg. 748. du Caractére du Volume précédent.

MONSIEUR *Le Clerc* continue l'exécution du dessein, qu'il forma il y a déja quelques années, de traduire & de commenter tous les Livres de l'Ancien Testament. Il nous donna d'abord la *Genése*, qui, quelques années après, fut suivie des quatre autres Livres de *Moyse*, & ce Commentaire sur le Pentateuque forme un juste Volume, que le Sieur *Schelte* va remettre sous la presse avec diverses corrections. Voici présentement le Commentaire sur les Livres Historiques, qui compose aussi un Volume. Mr. *Le Clerc* nous promet qu'il sera suivi en son tems, du Commentaire sur les Livres Prophétiques, qui composera deux Volumes, parce que ces Livres sont en grand nombre, & sont les plus obscurs de l'Ancien Testament.

I. L'AUTEUR commence par une Dissertation, où il parle des Auteurs des Livres Historiques, qu'il commente

mente. Il ne croit pas qu'on doive faire beaucoup de fonds sur les Tîtres de ces Livres, pour juger de leurs Auteurs. Il est assez ordinaire, que les Livres portent les noms, non de ceux qui les ont composez, mais de ceux, dont ils parlent principalement, & qui en sont comme les Heros. Les Vies écrites par *Cornelius Nepos*, & par *Plutarque*, par exemple, ne portent pas le nom de leur Auteur; mais le nom de celui dont l'Auteur raconte l'Histoire. Il en est de même des Livres Sacrez, dit Mr. *Le Clerc*. Car, quand vous supposeriez, par exemple, que *Josué* a composé le Livre, qui porte son nom; il est bien certain qu'il n'a pas écrit ce qui y est dit de sa mort, ni certaines choses, qui sont arrivées après lui. Il est encore plus certain, que les Juges d'*Israël* n'ont pas écrit en commun, le Livre qui a le nom des *Juges*. On croit qu'on peut dire la même chose des Livres de *Samuel*, de *Ruth*, &c. Il n'en est pas de même de ceux d'*Esdras* & de *Néhémie*, qui disent eux-mêmes, qu'ils ont écrit ce qui est contenu dans ces Livres, & qui ne raportent rien qu'ils n'ayent pû savoir.

Mr. *Le Clerc* remarque encore, qu'on n'a pas, pour juger des véritables Auteurs des Livres qu'il commente, les mêmes secours, qu'on a pour juger des Livres d'*Homére*, d'*Hérodote*, de *Ciceron*, de *Virgile*. Les Hébreux ont fort peu de monumens anciens qui puissent servir de preuves, qu'un tel Livre a été écrit par un tel Auteur. Il ne faut donc rien décider témérairement sur ce sujet. On ne peut rejetter l'opinion généralement reçuë à cèt égard; parce qu'on n'a aucune raison, ni même aucun soupçon, pour établir une opinion contraire.

Aprés ces Réflexions générales, l'Auteur passe à des Réflexions particuliéres sur les Livres qu'il commente. A l'égard de celui de *Josué*, il ne doute point que ce qui concerne l'Histoire de la guerre qu'il fit contre les Cananéens, pendant six ans, & du partage de leur Pays aux Israëlites, n'aît été écrit ou par *Josué* lui-méme, ou par quelque autre Ecrivain contemporain. Il eut été impossible, qu'une simple tradition orale eut conservé ce grand nombre de noms de Pays dont il est parlé dans ce Livre; & il étoit très-im-

important pour tous les Israëlites que l'on conservât soigneusement les Actes authentiques du partage, que *Josué* leur avoit fait du Pays de Canaan. Il n'étoit pas moins nécessaire aux Sacrificateurs & aux Lévites qu'on eut une liste authentique des Villes que *Josué* leur avoit assignées pour leur demeure. On remarque aussi qu'il y a de certaines choses dans ce Livre, qui doivent avoir été écrites par un homme, qui vivoit du tems qu'elles se sont passées. Mais Mr. *Le Clerc* ajoute qu'on trouve dans le même Livre des choses, qui n'ont été écrites qu'après la mort de *Josué*, puis qu'elles ne sont arrivées qu'après cette mort. Telle est l'Histoire de l'expédition de ceux de la Tribu de *Dan* raportée dans le *Chapitre XIX. vers.* 48. 49. Mr. *Huët* dans sa *Démonstration Evangélique* (*a*) croit que ce passage est l'un de ceux qu'*Esdras* a inserez en quelques endroits des Livres Sacrez. Mr. *Le Clerc* dit qu'il ne sait point du tout qu'*Esdras* soit l'Auteur de cette Addition ; mais qu'il sait bien, qu'elle n'a pas *Josué* pour Auteur. Il y a quelques autres en-

a *Sur la Propos. IV.*

endroits (*a*) du Livre de *Josué*, qui paroissent n'avoir été écrits, qu'après que le Peuple de Dieu fut partagé en deux Etats, savoir le Royaume de *Juda* & le Royaume d'*Israël*; puis que cette division y est clairement exprimée.

On ne sait point le véritable Auteur du Livre des *Juges*. Mr. *Le Clerc* croit que l'Histoire qu'il contient a été tirée d'anciens Monumens; parce qu'on ne pourroit avoir autrement conservé si longtems tant de noms, tant d'événemens, & une suite d'années, qui convient très-bien avec ce qui est dit 1. *Rois VI.*1. que *Salomon* bâtit le Temple de Jérusalem CCCCLXXX. ans après que les Enfans d'Israël furent sortis d'Egypte. On ne sait pourtant point en quel tems ce Livre a été écrit. Mais Mr. *Le Clerc* croit qu'on peut assûrer, qu'il a été écrit après qu'il y eut des Rois en *Israël*, & même après le tems de la Captivité, du moins; après celle de *Thiglath-Philesser*. Il tâche de le prouver par ce qui est dit au *Chap. XVIII. vers.* 29. 30. & au *Chap. XVII. vers.* 6. Mais il ne sait

a *Chap. XI. vers.* 16. 21.

fait, si ce Livre a été écrit avant la Captivité de Babylone, ou après cette Captivité. Il peut avoir été composé dans le tems qui s'est écoulé entre le transport des dix Tribus & celui de la Tribu de *Juda*.

Notre Auteur croit que les Livres de *Josué* & des *Juges* ne sont pas de la même main, & il en aporte des raisons, qui paroissent solides, & ausquelles il croit qu'on doit faire attention, contre ceux qui pensent, que tous les Livres Historiques de l'Ancien Testament sont de la même main, & qu'ils ont tous été écrits après la Captivité de Babylone.

Le Livre de *Ruth* n'a pas été écrit avant le tems du Roi *David*; puis qu'il y en est fait mention. Notre Auteur demande, s'il a été écrit lors que *David* n'étoit encore que particulier, ou lors qu'il fut monté sur le Thrône, & il soutient que la derniére opinion est plus probable. Quelcun, pour honorer la famille de *David*, voulut écrire l'Histoire de sa Bisayeule. Il refute ce que le savant *Usserius* a avancé pour faire voir, comment dans les descendans de *David* entre *Rachab* & ce Prince il n'y a que *Booz*, *Hobed*, & *Isaï*. Il croit

qu'il peut y avoir quelque Lacune en cèt endroit de l'Histoire Sainte, & qu'on a omis quelques uns des Ancêtres de *David*. Il y a de telles omissions dans la Généalogie de *Jesus-Christ* raportée par S. *Matthieu*. Du reste, Mr. *Le Clerc* croit qu'on ne peut pas déterminer le tems auquel l'Histoire de *Ruth* est arrivée.

Quant aux Livres de *Samuel*, il dit que personne n'a jamais cru, qu'ils ayent été composez tout entiers par ce Prophête. Les Hébreux leur ont donné ce nom, parce qu'ils contiennent principalement l'Histoire de *Samuel*. Il y a des Savans qui ont conclu des derniéres paroles du 1. *Livre des Chroniques*, que les Livres de *Samuel* ont été composez des Ecrits de ce Prophête, & de ceux des Prophêtes *Nathan* & *Gad*. Mr. *Le Clerc* ne voudroit pas nier, que la meilleure partie n'en ait été tirée; mais il ne croit pas qu'on puisse assurer, qu'il n'y ait rien dans les Livres de *Samuel*, qui ne fut contenu en autant de termes dans les autres Livres, dont je viens de parler; puis qu'on y trouve de certaines choses, qui n'ont pû être écrites par ces Prophêtes. On pourra voir dans l'Auteur

teur même les exemples, qu'il en allégue.

A l'égard des Livres des Rois, Mr. *Le Clerc* croit avec tous les Savans, qu'ils ont été écrits après la Captivité de Babylone. Il y a pourtant de certaines choses, qui ressentent une main plus ancienne; ce qui fait voir que l'Auteur a puisé dans des Monumens anciens, & qui avoient été écrits du tems que le Royaume de *Juda* subsistoit encore. On en cite divers exemples. Quelques uns ont cru que *Jérémie* étoit l'Auteur de ces Livres; d'autres les ont donnez à *Esdras*. La vérité est qu'on ne peut alléguer sur tout cela, que des conjectures sans fondement.

Les Livres des *Chroniques* sont apellez par les Hébreux les *Paroles des Jours* ou les *Journaux*. Pour découvrir l'origine de ce nom, il faut savoir que les Rois des Hébreux avoient des personnes, commises pour écrire ce qui leur arrivoit de remarquable châque jour. Les Livres des Chroniques, pour ce qu'ils contiennent d'Historique, ont été tirez de ces Journaux, qui y sont même quelquefois citez: & quoi qu'ils ne raportent pas jour par jour ce qui s'est passé,

& qu'au contraire ils racontent quelquefois en très-peu de mots ce qui est arrivé sous divers Rois; on n'a pas laissé de les apeller des *Journaux*, parce qu'ils en ont été tirez. Les Grecs ont apellé ces Livres les *Paralipoménes*, c'est-à-dire les *Choses Omises*, parce qu'ils ont crû que le dessein de ces Livres étoit de supléer ce qui avoit été omis dans les Livres des Rois. Il est vrai qu'il y a de certaines choses dans les uns, qui ne se trouvent point dans les autres, surtout les Généalogies. Mais elles ne concernent pas proprement l'Histoire des Rois. D'ailleurs, il y a pour le moins autant de repetitions, que d'additions. Le nom donc que les Grecs ont donné à ces Livres n'est pas trop convenable. Mr. *Le Clerc* croit même qu'on peut douter si l'Auteur des Chroniques avoit jamais vû les Livres des Rois. Il a pû puiser dans les mêmes sources, que celui qui a écrit ces Livres des Rois. On peut conjecturer que les Livres des Chroniques & ceux des Rois ont été écrits environ dans le même tems, par deux différens Ecrivains, dont l'un ne savoit rien du dessein de l'autre: à peu près de la même maniére que de

Savans hommes pensent que les trois premiers Evangiles ont été composez. (*a*) Il semble pourtant que S. *Marc* avoit vû l'Evangile selon S. *Matthieu*, quand il composa le sien ; & que S. *Luc* les avoit vûs tous deux, ou que, du moins, il en avoit ouï parler : à moins qu'on ne veuille dire, que, dans la Préface de son Evangile, il a égard à quelques autres Histoires de *Jesus-Christ* qui avoient paru.

Pour revenir aux Livres des Chroniques & des Rois ; Mr. *Le Clerc* ajoute, que si les Auteurs des Chroniques, eussent vû les Livres des Rois, il y a apparence qu'ils n'eussent pas repeté les mêmes choses ; & surtout qu'ils eussent évité des contradictions, ou des aparences de contradictions, qui se trouvent dans ces deux Ouvrages, & qui exercent beaucoup les Savans. Du reste, l'Auteur remarque dans les Livres des Chroniques, de même que dans les précédens, de certaines choses, qui doivent avoir été écrites du tems que le Royaume de *Juda* étoit florissant, & d'autres, qui n'ont pû être écrites qu'après la captivité de Babylone.

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

Quant à l'Auteur de ces Livres, on les a attribué sans fondement à *Esdras*; de même que c'est sans fondement qu'on dit que c'est lui qui a formé le Canon des Livres de l'Ancien Testament. Vouloir s'apuyer à cèt égard sur les réveries des Rabins, qui n'ont vécu que plusieurs Siécles après *Esdras*, qui sont les Auteurs du Monde les plus fabuleux, c'est avoir envie de se tromper.

Nous avons déja remarqué que Mr. *Le Clerc* croit que les Livres d'*Esdras* & de *Néhémie*, sont de ceux dont ils portent les noms. Il avoüe pourtant qu'il y a de très-grandes difficultez sur l'âge de l'un & de l'autre. Il soupçonne, qu'il peut y avoir quelque chose d'ajouté d'une autre main, sans qu'il prétende que cela fasse rien contre l'authenticité de ces Livres.

Il reste le Livre d'*Esther*, dont Mr. *Le Clerc* avoüe, qu'il ignore entiérement l'Auteur. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il paroît qu'il a été écrit, lors que l'Empire des Perses subsistoit encore; & que les Juifs l'ont toujours mis au rang des Livres Canoniques. La Fête de *Purim* ou des *Sorts*, dont il est parlé dans ce Livre, & que les Juifs ont toujours célébrée depuis,

puis, est un bon témoignage de la vérité de l'Histoire, qui lui a donné naissance. Il est vrai qu'on trouve dans le Livre d'*Esther* des choses, qui paroissent surprenantes, mais il ne faut pas juger des maniéres des Orientaux par les notres. Mr. *Le Clerc* a pris grand soin d'éclaircir dans son Commentaire, par tout ce que les Auteurs Grecs nous ont dit des Perses & de leur Empire, tout ce qu'il y a d'obscur dans ce Livre.

Au reste, notre Auteur croit qu'on se tromperoit fort, si on s'imaginoit que les Historiens Sacrez ont eu en vuë d'écrire une Histoire exacte de tout ce qui s'est passé chez le Peuple de Dieu, depuis sa sortie de l'Egypte jusques à *Néhémie*. Ils n'ont pas eu dessein non plus de nous donner une Chronologie complette. Ils ne parlent jamais que des anneés entiéres des Rois, dont ils donnent l'Histoire, sans faire attention aux mois & aux jours, à moins que ceux dont ils parlent n'ayent régné que quelques mois ou quelques jours. Il est impossible d'établir une Chronologie exacte sur leur Histoire. Le but de ces Auteurs a été 1. De nous donner une Histoire abrégée du Peuple Juif depuis

puis son entrée dans le Pays de Canaan, & d'y joindre une Chronologie abrégée, sans laquelle l'Histoire ne peut subsister; afin de nous faire comprendre combien de tems les Juges premiérement & ensuite les Rois avoient gouverné ce Peuple. 2. De raconter surtout les choses qui concernoient la Religion. Aussi voit-on qu'ils s'étendent fort peu sur les affaires Politiques & sur celles de la Guerre, & qu'ils ne les raportent d'ordinaire, que pour faire voir que le Peuple de Dieu a été heureux ou malheureux, selon qu'il a pris soin d'observer les préceptes de la Religion, ou qu'il les a négligez. 3. De faire mention de divers miracles arrivez pour conserver le Peuple Hébreu & la Religion de *Moyse*. 4. Enfin, d'obliger les hommes par une sérieuse attention aux faits qu'ils raportent, à vivre saintement, justement, & religieusement. Je doute que personne contredise Mr. *Le Clerc* sur l'intention qu'il attribue aux Historiens Sacrez de l'Ancien Testament.

II. Aprés cette Dissertation Préliminaire, on trouve la Traduction & le Commentaire de l'Auteur sur

les

les Livres Hiſtoriques, dont les noms ſe trouvent dans le Tître. Il n'y a point ajouté de Paraphraſe, comme dans ſon Ouvrage ſur le Pentateuque; parce que ces Livres Hiſtoriques n'en ont point beſoin. Il n'y a perſonne qui n'y aperçoive la ſuite du diſcours, ſi on en excepte un petit nombre de Cantiques, qui y ſont raportez. Ceux qui ont vû ſes Notes ſur le Pentateuque, n'ont pas beſoin qu'on les inſtruiſe fort au long de celles-ci; puis qu'elles ſont à peu près de la même nature.

Quoi que le Livre de *Joſué* ſoit Hiſtorique, il a pourtant fait beaucoup de peine aux Commentateurs; ſurtout à cauſe de ce grand nombre de noms de Pays & de Villes, dont il eſt difficile de déterminer la ſituation. Auſſi avons-nous un très-grand nombre de Commentaires ſur ce Livre; & cependant on peut dire, que celui de Mr. *Le Clerc*, quoi qu'il vienne après tous les autres, ne laiſſe pas de contenir bien des Remarques nouvelles.

Le Lecteur ne s'attend pas, ſans doute, que je m'engage dans toutes ces diſcuſſions Géographiques, qui plairoient à peu de gens, quoi qu'elles

les soient très-utiles aux Savans, & qui exigeroient plus d'espace pour me rendre intelligible, que je n'en donne à un Extrait. Je me contenterai d'indiquer quelques Remarques, qui soient plus à la portée de tout le Monde.

Sur le célébre miracle que fit *Josué* d'arrêter le Soleil & la Lune, pour achever de vaincre ses Ennemis, on trouvera dans le Commentaire de Mr. *Le Clerc* des choses fort singuliéres. Il ne croit point que le Soleil & la Lune, ou plutot que la Terre se soit actuellement arrêtée; & encore moins que ce jour-là ait été du double plus long que les jours ordinaires, comme l'ont avancé quelques Interprêtes. Il ne lui paroît point vraisemblable, que Dieu ait voulu, s'il faut ainsi dire, bouleverser toute la nature, & incommoder tout le reste du genre humain, qui étoit sur la face de la Terre, pour fournir à *Josué* l'occasion d'achever de vaincre un peuple, dont l'entiére défaite eut bien pû être renvoyée au jour suivant. Dieu ne prodigue pas ainsi ses miracles. Il n'employe pas des moyens extraordinaires pour exécuter des choses fort communes

&

& fort ordinaires. Il faut donc croire, ou que Dieu produisît une lumiére en l'air, qui fit premiérement l'office du Soleil, & ensuite l'office de la Lune; ou plutot que Dieu produisît quelque refraction extraordinaire, par le moyen de laquelle ces deux Astres parurent encore sur l'Horizon, lors-qu'ils étoient déja actuellement couchez. On fait assez aujourd'hui, que quand le Soleil se léve, on le voit par le moyen de la réfraction, avant qu'il soit actuellement sur l'Horizon; & que, quand il se couche, on l'aperçoit encore par le même moyen, après qu'il est actuellement couché; d'où vient qu'on a vû souvent une Eclipse de Lune, dans le tems que le Soleil paroissoit encore être sur l'Horizon. Mr. *Le Clerc* remarque encore, qu'il a falu que *Josué* ait prié deux fois; premiérement pour faire arrêter le Soleil, & ensuite pour faire arrêter la Lune; ou que, du moins, il ait demandé à Dieu dans la même priére qu'après que le Soleil seroit couché la Lune demeurât encore sur l'Horizon. Car il eut été fort inutile à ce Général, que la Lune eut demeuré sur l'Horizon en même tems que le

le Soleil y étoit ; quand ce dernier Astre éclaire, on n'a pas besoin de la lumiére de l'autre. (*a*) A l'égard de Dieu, comme sa puissance est infinie, il lui étoit aussi facile d'arrêter le Soleil, que de produire une nouvelle lumiére, ou de causer une refraction miraculeuse des rayons du Soleil & de la Lune. On pourroit croire, que *Josué* ne demanda pas que la Lune s'arrêtat, parce qu'il avoit besoin de sa lumiére ; mais parce que le Soleil s'arrêtant, si la Lune eut continué sa route, il y eut eu un plus grand désordre dans la Nature. Car supposé que le Soleil se fut arrêté pendant trois heures, & que la Lune ne se fut point arrêtée, le mois Lunaire n'eut plus eu la même proportion avec le mois Solaire, qu'il a ordinairement ; au lieu que le Soleil & la Lune s'arrêtant, il devoit paroître du désordre dans le cours du Soleil seulement, & non dans celui de la Lune. Mais si *Josué* pria que la Lune s'arrêtât, pour profiter de la lumiére de cèt Astre, quand le Soleil seroit couché, il y a aparence que cela arriva dans la premiére quadrature de la Lune, lors que cèt Astre se couche seulement quelques heures après le Soleil. Car si on sup-

a *Réflexion de l'Aut. de ces Nouvelles.*

suppofoit que la Lune fut pleine alors, *Josué* n'eut eu besoin d'aucun miracle, quand il eut dû combattre plus longtems contre ses Ennemis qu'il ne combattit. Quand la Lune est pleine, elle éclaire toute la nuit; quand le Soleil se couche, elle se léve; & quand le Soleil se léve, elle se couche. Ainsi si la lumiére de l'un ou de l'autre suffit pour faire ce qu'on veut faire, on peut avoir l'une & l'autre successivement. Ce sont là des spéculations; mais qui peuvent servir à déterminer le tems, auquel le miracle, dont il est parlé dans *Josué*, arriva. J'ajouterai que supposé le mouvement de la Terre; en arrêtant ce mouvement, le Soleil & la Lune devoient également paroître s'arrêter.

Pour revenir au Commentaire de Mr. *Le Clerc*, on y verra en plus d'un endroit, que *Joséphe*, *Eusébe*, & S. *Jerôme* ne sont pas des guides fort assurez, & sur les lumiéres desquels on puisse tout-à-fait compter. Quoi qu'il croye qu'il s'est glissé diverses fautes dans le Texte par la suite des tems, il n'admet pas toujours les pensées de ceux qui sont du même sentiment que lui à cèt égard. Il en est de même des additions

tions, qu'il croit avoir été faites en quelques endroits par une main plus recente; il n'adopte pas toutes celles que d'autres Critiques ont voulu qu'on reconnut pour telles. Nous pourrions en citer divers exemples; mais ils nous meneroient trop loin.

Le Livre des *Juges* a des difficultez, de même que celui de *Josué*; quoi qu'elles ne soient pas toutes de la même nature. Il me semble que celles des *Juges* concernent principalement la Chronologie. Il y a eu, s'il faut ainsi dire, divers Interrégnes entre les Juges, qui ne sont pas déterminez. Il y a aussi quelques Histoires, qui ne paroissent pas être mises en leur place. Les difficultez Géographiques ne manquent pas non plus dans ce Livre. Tout cela a dû exercer la Critique de Mr. *Le Clerc*. Il a aussi diverses remarques curieuses sur les fausses Divinitez, dont il est parlé dans le Livre des *Juges* & dans divers autres endroits de l'Ecriture. Il ne croit point que tous les Dieux des Orientaux ayent été nécessairement le Soleil ou la Lune, & que les Dieux des Grecs soient tous venus de l'Orient. Les uns & les autres ont souvent adoré comme

des Dieux, leurs Rois morts, Il croit pourtant, qu'*Adonis*, *Venus*, *Bacchus*, *Hercule*, & quelques autres font venus de l'Orient.

Il examine auffi d'ordinaire la Verfion des LXX. Il fait voir les fautes, que ces Interprêtes ont commifes; il montre comment ils ont lû dans leurs Exemplaires, lors qu'ils ne font pas conformes à l'Original, tel que nous l'avons à préfent; & il propofe fes Conjectures fur de certains endroits où ces Interprêtes ont certaines chofes, qui ne fe trouvent pas dans l'Hébreu. Mr. *Le Clerc* refute auffi quelquefois les Savans, lors que leur Autorité peut favorifer l'erreur. Il montre, par exemple, que *Jofeph Scaliger* s'eft trompé, quand il a cru que les Anciens Juifs partageoient le jour naturel en quatre parties; & il fait voir que ce Savant a commis plus d'une faute à cette occafion. Il refute de même l'opinion de *Spencer* fur l'*Ephod*, que fit *Gedeon*, & confirme par ce moyen la refutation qu'il a donnée ailleurs de la penfée du même Savant fur l'*Urim* & fur le *Thummim*, & que peu de gens de Lettres ignorent. Quoi que Mr. *Le Clerc* ait témoigné dans la plû-

part

part de ses Ouvrages, qu'il faisoit un grand cas de l'incomparable *Bochart*, & qu'il profite très-souvent de ses lumiéres, en lui en faisant honneur, il ne le suit pourtant pas partout aveuglément. Il le refute, par exemple, dans ce qu'il a avancé sur l'Idole, qui est nommée *Bahal-Berith*, dans le *Chapitre IX* des *Juges*. Il y a plusieurs autres endroits, où il abandonne ce Savant. On peut voir en particulier ce qu'il dit sur la machoire d'Ane de *Samson*, d'où *Bochart* a cru qu'étoit sortie une Fontaine, & sur 1. *Samuel* XXV. 22. On trouvera aussi dans l'explication de l'Histoire de *Jephté* une exacte réfutation de ce qu'a avancé Mr. *Cappel* dans sa Dissertation sur le Vœu de ce Juge d'Israël. Il me semble que tout ce que notre Auteur dit sur cèt Article est si judicieux & si solide, que je crois qu'après l'avoir lû, il n'y aura plus que des opiniâtres, qui croiront encore avec Mr. *Cappel*, que *Jephté* a immolé sa Fille. Cèt endroit merite particuliérement d'être lû. On trouvera aussi en plusieurs endroits de ce Commentaire de solides refutations de l'Historien *Joséphe*, qui a malicieusement corrompu l'Histoire Sain-

ve en plusieurs endroits. (a) Peut-être n'y a-t-il point de Livre que les Chrétiens ignorans doivent moins lire que celui de cèt Historien Juif, qui n'a point eu de honte de falsifier ou de contredire l'Ecriture en mille endroits, pour se faire lire avec plus de plaisir par les Payens.

L'Histoire de *Samson* & de *Delila* a d'assèz grandes difficultez. On ne peut comprendre comment cèt habile homme se laissa tromper si grossiérement par une femme débauchée. Les Remarques de notre Auteur faciliteront beaucoup l'intelligence de cèt événement.

Nous ne dirons rien de son Commentaire sur *Ruth*, si ce n'est qu'il y refute *Selden*, qui s'est laissé tromper par les Rabins Modernes, qui d'ordinaire n'en savent pas plus que nous, sur les anciennes coutumes de leur Nation ; puis que nous puisons tous dans une source commune, qui est l'Ecriture Sainte, & que nous n'en avons point d'autre.

Dans les Commentaires sur les Livres de *Samuel*, Mr. *Le Clerc* n'oublie pas de refuter ceux qui préten-

 dent,

a *Addit. de l'Ant. des N.*

dent, que quand les Israëlites eurent demandé un Roi à ce Prophête, il leur déclara non seulement ce que le Roi leur feroit; mais ce qu'il auroit droit de leur faire. Les Défenseurs du pouvoir Despotique ont étrangement abusé de ce passage. Dans le même endroit, sur le desir que les Israëlites témoignérent d'avoir un Roi, comme les autres Nations, nôtre Auteur remarque, que c'étoit la passion des Orientaux, de vouloir avoir des Rois, & qu'ils ont presque toujours ignoré les doux fruits de la liberté. Il raporte à ce sujet un passage d'*Aristote*, qui mérite d'être dans plus d'un endroit. *Les Asiatiques*, dit ce Philosophe, (a) *sont ingénieux & adroits; mais ils n'ont point de cœur; de là vient qu'ils obéissent & servent toujours.*

Au sujet de la Femme, qui avoit un Esprit de *Python*, que *Saül* consulta, & qui, à sa priére, lui fit venir *Samuel*, qui étoit mort; Mr. *Le Clerc* raporte les trois principales opinions des Savans sur cette Histoire. La premiére, est que cette Pythonisse évoqua effectivement l'Ame de

a *Politic. Lib. VII. Cap. 7.*

de *Samuel*; la seconde, est qu'elle fit paroître un Spectre par ses enchantemens; & la troisiéme, que ce fut une pure tromperie de cette femme. Mr. *Van Dale* a soutenu ce dernier sentiment. Mr. *Le Clerc* le soutient aussi, & répond à toutes les raisons contraires qu'on peut alléguer. Ce qui embarrasse le plus, c'est que cette Femme prédisit à *Saül*, qu'il seroit tué dans la bataille. Notre Auteur croit qu'elle pouvoit facilement le conjecturer par la situation dans laquelle elle voyoit qu'étoient les choses. En tout cas, quand elle se seroit trompée, elle eut pû facilement trouver des raisons pour s'excuser. Si les Devins sont habiles en quelque chose, c'est dans l'Art d'acommoder l'événement, quel qu'il puisse être, à leurs Prophéties.

Une des plus grandes difficultez du second Livre de *Samuel*, est celle qui concerne le poids énorme des Cheveux d'*Absalom*. Mr. *Le Clerc* examine les principales opinions des Savans sur ce sujet, & surtout celle de l'Illustre *Bochart*, que nous avons autrefois expliqué dans la *Bibliothéque Universelle* (*a*). Mais il n'y en a au-

a *Tom. XXIII. pag.* 295.

ouune qui l'accommode, Il soupçonne qu'il s'est glissé quelque faute dans ce passage à l'égard du nombre. Il croit que ceux qui entendent un peu cette matiére ne desavoüeront pas, qu'il n'y ait de telles fautes dans le Texte; puis qu'il y a même en plusieurs endroits des diverses Leçons, & qu'elles ne peuvent pas être toutes véritables. On sait assez les Disputes qu'il y a entre les Savans sur l'Intégrité du Texte Sacré. La Critique de *Louïs Cappel* a eu des Aprobateurs; mais elle a eu aussi un grand nombre de Contredisans. Mr. *Le Clerc* est, pour le général, dans l'opinion de ce Savant. Il ne manque point de faire remarquer les diverses Leçons dans les occasions, où il s'en rencontre. Il y en a une assez remarquable dans le Chapitre même, où il est parlé de la Chevelure d'*Absalom*. A propos de ce Fils infortuné, on croit d'ordinaire, que ce fut par ses cheveux, qu'il fut suspendu à un grand Chêne, & *Joséphe* l'a ainsi écrit. Aussi les Peintres ne manquent-ils jamais dans leurs Tableaux de représenter *Absalom* pendu par ses cheveux: mais c'est une circonstance dont l'Ecriture ne dit rien. Mr.

Le

Le Clerc croit qu'il fut plutot arrête entre les branches par la tête & par les mains, pendant que le Mulet sur lequel il étoit monté couroit à toutes jambes. *Theodoret* a été de cette opinion. L'Auteur a aussi une assez longue Note sur la Vengeance que Dieu prit de la Famille de *Saül*, parce que ce Prince n'avoit pas tenu aux *Gabaonites*, la promesse que *Josué* leur avoit faite. Ce fait Historique a ses difficultez.

Les Livres des Rois & des Chroniques renferment deux espêces de difficultez, qui reviennent souvent & qui ont fort exercé les Commentateurs. La premiére regarde les Nombres, qui dans les mêmes Histoires sont souvent fort différens dans les Livres des Rois & des Chroniques. La seconde concerne les Noms propres des personnes dont il y est parlé, qui ne sont pas toujours les mêmes. Mr. *Le Clerc* léve ces difficultez, lors qu'il le peut. Il a souvent recours aux fautes, qui se glissent plus facilement dans les Nombres & dans les Noms propres qu'ailleurs; & quelquefois aussi il ne se fait pas une peine d'avoüer son ignorance. La brieveté de l'Histoire, qui supri-

 me

me plusieurs faits & diverses circonstances, est aussi une clé, dont il se sert souvent, pour montrer que les difficultez qu'il rencontre ne peuvent être levées.

Sur le Pays d'*Ophir*, où *Salomon* envoyoit ses Vaisseaux, après avoir raporté le sentiment de la plûpart des Interprêtes, Mr. *Le Clerc* témoigne avoir plus de penchant pour celui de *Bochart*, qui entend par là la *Taprobane* des Anciens, qu'on croit être l'Isle, qui s'apelle aujourd'hui *Ceylon*, & d'où l'on aporte presque toute la bonne Canelle, qui se consume en Europe.

A l'égard des Corbeaux, qui nourrirent *Elie*, nôtre Auteur ne paroît pas avoir d'éloignement pour l'opinion commune, & il a employé le nom de *Corbeaux* dans sa Traduction: mais il ne croit pourtant pas que *Bochart* ait suffisamment réfuté, ceux qui métamorphosent ces Corbeaux, ou en des Marchands, ou en des Arabes, où en quelques Habitans d'une Ville apellée *Arabo*. (*a*) S'il y avoit quelque raison, qui pût me persuader, que ce furent des hommes

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

mes & non pas des Corbeaux, qui nourrirent *Elie*, ce seroit la nature des Alimens, dont ils le nourrirent. Ils lui portérent, non les fruits de quelques Arbres, comme auroient pû faire des Corbeaux; mais du pain, & de la viande, qui étoit aparemment cuite. Où est-ce que des Corbeaux auroient pû prendre l'un & l'autre? C'est ici, où l'on peut faire usage du proverbe qui dit, qu'il ne faut pas multiplier les Miracles sans nécessité. Cependant Mr. *Le Clerc* dit sur ce sujet, que Dieu a pû faire ce qui lui a plû; & il a raison.

Sur le miracle, qui arriva au Cadran d'*Achaz*, du tems du Roi *Ezechias*; l'Auteur fait à peu près les mêmes réflexions, que sur celui qui arriva du tems de *Josué*, & dont nous avons parlé. Il croit que le miracle se fit seulement dans l'ombre du Cadran & non pas dans le Soleil. Les Remarques sur l'Idolatrie dans laquelle se plongea *Manassé* Fils d'*Ezechias* méritent d'être lues, & d'être soigneusement examinées. Il est difficile de s'imaginer qu'un Prince instruit dans la Loi de *Moyse*, & qui avoit vû l'extrême pieté de son Pére, se soit abandonné à une Idola-

trie si infame. Mr. *Le Clerc* soupçonne que ce malheureux Prince ne croyoit point au Dieu d'*Israël*, & revoquoit en doute toute l'Histoire de ses Ancêtres, & de tout ce que Dieu avoit fait en leur faveur. Il soutient aussi à l'occasion du Livre de la Loi qui fut trouvé sous le Régne de *Josias*, que les Israëlites n'ont jamais observé exactement la Loi de *Moyse*, non pas même du tems des Rois les plus dévots & les plus Religieux.

Il est parlé dans le *XXI. Chapitre* du *II. des Chroniques*, d'une Lettre du Prophête *Elie* au Roi *Joram*, & il est certain qu'*Elie* avoit été enlevé dans le Ciel dès le Régne de *Josaphat*. Ce fait a beaucoup intrigué les Interprêtes. Ils ne sont pas tous du même sentiment, & il n'y en a aucun qui plaise à Mr. *Le Clerc*. Il en revient ici à son expédient ordinaire. Il croit que les Copistes ont mis *Elie* pour *Elisée*; ces deux noms n'étant pas moins semblables dans l'Hébreu que dans le François. C'est ainsi qu'il croit que les Copistes ont mis dans le *VII.* des *Actes* le nom d'*Abraham*, pour celui de *Jacob*: & supposant ce fait comme incontestable,

ble ; il demande si l'on croit que les Copistes Juifs ont été plus savans, ou plus exacts à copier le Texte de l'Ancien Testament, que ne l'ont été les Chrétiens à copier celui du Nouveau.

Au commencement de son Commentaire sur le Livre d'*Esther*, Mr. *Le Clerc* recherche, qui étoit cet *Assuerus*, duquel il est parlé dans ce Livre. Il préfére l'opinion de *Petau*, qui a cru que c'est *Artaxerxes Longuemain*, à celle de *Joseph Scaliger*, qui a prétendu que c'étoit *Xerxes*, & qu'*Amestris* Femme de *Xerxes* étoit la même qu'*Esther*.

III. Les Commentaires de Mr. *Le Clerc* sont suivis de deux Dissertations assez courtes. 1. La premiére est sur le Grand Sanhedrin composé de LXXII. personnes. L'Auteur y confirme l'opinion qu'il avança il y a 22. ans, & qu'il dit avoir été adoptée par quelques Savans, dont quelques uns l'ont copié mot-à-mot, sans le nommer ; d'autres ont bien voulu marquer à qui ils étoient redevables de la découverte de la véritable origine de ce Sénat. Les Rabins, qui parlent toujours magnifiquement de tout ce qui les concerne, font ce

Sénat aussi ancien que leur Républi que. Les Thalmudistes & les autres Écrivains Juifs, qui les ont suivis, ont vécu longtems après la ruine de Jérusalem. Nous ne devons les en croire, qu'autant qu'ils apuyent ce qu'ils disent sur des monumens incontestables. Le seul *Joséphe*, entre les Auteurs de cette Nation, qui nous restent, a vécu avant & après la ruine de cette Ville. Mais il a facilement pû juger des mœurs anciennes par ce qui se passoit de son tems. Il a d'ailleurs pû corrompre à dessein l'Histoire sur cèt article, comme il l'a corrompuë sur plusieurs autres.

Mr. *Le Clerc* entreprend de faire voir, que, si on n'en juge, que par ce que nous en aprend l'Ancien Testament, & il est sûr que nous ne pouvons en avoir d'autres preuves certaines, il n'y a point eu de Sénat composé de LXXII. personnes, qui ait gouverné perpétuellement la République des Hébreux, avec une autorité Souveraine depuis *Moyse* jusques à la fin de la Républiqne. Il se sert des mêmes raisons, qu'il avoit déja employées dans sa Dissertation Françoise; mais il les abrége, les augmen-

augmente, & les change, comme il le juge à propos. Pour établir son opinion, il parcourt toute l'Histoire du Peuple Juif, telle qu'elle est raportée par les Ecrivains Sacrez, & il ne trouve nulle part aucune trace de ce Sénat. Il prétend que les LXX. hommes que *Moyse* établit pour veiller avec lui sur le Peuple, n'étoient que pour retenir par leur autorité les Israëlites dans leur devoir, & qu'ils furent pris de ceux dont l'emploi étoit déja de juger le Peuple. Ce fut pour ce dessein que Dieu les honora de l'Esprit prophétique, afin que ce Peuple porté à la rebellion eut plus de respect pour eux. *Moyse* avoit déja auparavant établi des Juges pour juger des affaires civiles & criminelles, On en trouve la preuve au *XVIII.* de l'*Exode vers.* 24. & *suiv.* Quant aux LXX. qui furent honorez du don de Prophétie, il n'est point dit qu'ils n'eussent ni le droit, ni la charge de juger d'aucune affaire. Ils prophétizérent, pour porter le Peuple à obéir à Dieu & à ses Conducteurs.

Mr. *Le Clerc* parcourt de même tous les autres passages de l'Ancien Testament, où les Défenseurs de l'antiquité du *Sanhedrin* semblent

trouver quelque apui, & il fait voir qu'il n'y en a aucun, qui prouve cette antiquité, ni où il s'agisse de ce prétendu Sénat.

Notre Auteur partage ensuite le tems de l'Histoire des Juifs en trois parties. La premiére est celle pendant laquelle ce peuple a été gouverné par des Juges. La seconde est celle durant laquelle il a été gouverné par des Rois. Et la troisiéme depuis *Néhémie* jusques à *Alexandre le Grand*. Il fait voir qu'il n'y a point eu de Sanhedrin dans tous ces tems, & par des preuves négatives & par des preuves positives. Il est dit, par exemple, dans le Livre des *Juges*, *Chap. XXI. vers. 25. Dans ce tems-là, il n'y avoit point de Roi en Israël. Chacun faisoit ce qui lui sembloit bon.* L'Histoire eut-il pû parler de cette maniére, si dans ce tems-là il y eut eu un Sénat aussi vénérable, & revétu d'une aussi grande autorité, qu'on prétend que l'étoit le Sanhedrin. Du tems des Rois, il paroit que ces Princes ont fait tout ce qu'ils ont voulu, sans jamais consulter ce prétendu Sénat, qu'on croit pourtant avoir été supérieur aux Rois mêmes.

Après le retour de la Captivité, on voit qu'*Esdras* & *Néhémie* ont eu le ma-

manîment d'affaires très-importantes, sans qu'il y soit dit un seul mot du Sanhedrin. L'Auteur soupçonne donc que ce Sénat, dont il est fait mention dans *Joséphe*, fut établi du tems des *Séleucides*, lors que les souverains Sacrificateurs avoient la suprême autorité chez les Juifs. Ayant secoüé le joug des Rois de Syrie, & les Sacrificateurs ayant l'administration des affaires civiles, de même que des Ecclésiastiques, ils n'osérent attirer à eux toute l'autorité. Ils choisirent un Sénat composé de LXXII. personnes, afin que le peuple obéït plus volontairement. Dans la suite, les Sacrificateurs ayant pris le Diadéme, ils n'osérent casser un Corps, qui étoit déja établi. Mais on ne peut pas déterminer l'année, qui vit la naissance de ce Sénat.

Ce qui confirme cette pensée, c'est que le mot même de Sanhedrin est Grec, étant le même que celui de Συνέδριον; qu'on trouve non seulement dans *Joséphe*, mais aussi dans les Rabins, qui l'ont habillé à l'Hébraïque. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que les Macédoniens se servoient de ce même mot, pour marquer une Assemblée publique.

On lit ensuite dans ce Volume une Dissertation sur la Lépre, dont il est parlé dans les Livres de *Moyse*, tirée d'une Lettre de Mr. *Le Clerc* Conseiller de la République de Genéve à notre Auteur, de qui il est *Frére* aîné. Après avoir raporté la Description de la Lépre telle qu'on la lit dans le *Chapitre XIII.* du *Lévitique*, on remarque qu'on ne trouve rien dans les Auteurs profanes de semblable à la Lépre des Maisons & des Habits, dont parle *Moyse*, & qui étoit nuisible à ceux qui portoient ces habits, ou qui habitoient ces Maisons. Et il est vrai qu'à parler proprement les habits & les maisons ne pouvoient pas être attaquez de la même maladie, qui corrompoit la peau des hommes. Cependant les Hébreux lui ont donné le même nom; parce que, comme la Lépre corrompoit la surface de la peau, de même cette espéce de moisissure verdâtre ou rougeâtre, corrompoit les maisons & les habits, & les rendoit mal sains à ceux qui s'en servoient. Peut-être tout cela étoit-ce l'effet de quelque vent contagieux, qui infectoit & les hommes, & leurs habits, & leurs maisons.

Des

Des quatre Signes ausquels *Moyse* dit qu'on distinguoit la Lépre, on raporte des passages des Anciens Médecins & surtout de *Celse*, où il est parlé des trois premiers. Ils apelloient cette maladie *Vitiligo alba*. Il y a pourtant de certaines différences entre la Lépre de l'Ecriture & celle dont il est parlé dans les Ouvrages de ces Médecins Payens, & on les raporte dans cette Dissertation.

Et parce que *Moyse* ne dit point que la Lépre fut une maladie envoyée miraculeusement de Dieu, pour punir son Peuple, on peut croire que c'étoit une maladie naturelle assez commune dans l'Orient, surtout dans ces tems-là ; mais qui devint beaucoup plus rare dans la suite. Les Anciens Payens la regardoient comme contagieuse, de même que les Juifs.

Il paroit par l'Evangile, qu'il y avoit encore du tems de *Jesus-Christ* des Lépreux parmi les Juifs. Mais pour la Lépre des Maisons & des Habits, il n'en est point fait mention depuis *Moyse*. Celle des hommes est aussi beaucoup plus rare dans l'Orient depuis plusieurs Siécles. Il semble que ce fut quelque maladie infligée

par

par une providence particuliére de Dieu, pour la punition des hommes, & qui, comme elle a eu ses commencemens, a eu aussi sa fin; du moins, est-elle infiniment moins commune, qu'elle ne l'étoit autrefois. Et cela ne doit point nous surprendre, puis qu'on est aujourd'hui sujet à deux maladies, qui étoient inconnuës aux Anciens; savoir la grosse & la petite Verole. La premiére n'a commencé à être connuë en Europe, que dans le quinziéme Siécle. Il est vrai que les anciens Médecins parlent de certains Symptomes assez semblables à ceux de cette infame Maladie; mais le mal dont ils parlent n'est pourtant point le même; puis qu'ils n'auroient point manqué d'en indiquer la cause, que personne n'ignore aujourd'hui, & dont ils ne disent pourtant jamais rien.

Les Médecins Arabes sont aussi les premiers qui ont parlé de la petite Verole, qui est pourtant aujourd'hui une maladie si commune, qu'il n'y a personne qui en échape; & si bien caractérisée, que personne ne s'y peut tromper. (a) Il en est donc des ma-
ladies,

a. Addit. de l'Aut. de ces Nouv.

ladies, comme de toutes les choses de la Nature ; elles naissent, elles périssent, il en nait d'autres en leur place, qui périssent de même que celles ausquelles elles ont succedé.

* *Nam quod fuit ante Relictum est, fitque quod haud fuerat.*

Peut-être ne seroit-il pas impossible de découvrir la raison de tout cela. La différente maniére de vivre des Hommes, & les différentes sortes d'Alimens, dont ils se sont servis en des tems différens ; ont pû faire naître & régner dans de certains tems ; des maladies inconnuës dans d'autres.

Après les Dissertations, dont nous venons de parler, on trouve trois Tables Chronologiques accompagnées de quelques Notes.

Ce Volume finit par deux Indices, le premier est des mots Hébreux, que Mr. *Le Clerc* a expliquez où plus au long, où d'une maniére toute nouvelle dans son Commentaire. Le second est un Indice des Matiéres.

* *Ovid, Metam. Lib. XV.*

ARTICLE II.

LETTRE *de Mr. L****** à l'Auteur de ces* NOUVELLES, *contenant une* PROTESTATION *de l'Université d'*HELMSTADT *accusée d'étendre trop loin la Tolérance en matiére la Religion.*

MONSIEUR,

Je me persuade, que vous ne serez pas faché d'insérer dans vos *Nouvelles* la *Protestation*, que je vous envoye. L'affaire est importante. Elle a fait de l'éclat. On a soupçonné publiquement l'Academie d'*Helmstadt*. L'équité veut que le Public soit mis en état de lui rendre justice. Les Ennemis, que la modération de cette Université lui a attirez parmi les Luthériens, n'ont pas manqué de se prévaloir de l'occasion, pour la rendre suspecte d'une Tolérance sans bornes, & d'*Indifférentisme* en matiére de Religion. Comme vos *Nouvelles* vont partout, & qu'elles sont écrites d'une maniére à n'être point sujettes au sort des Feuilles volantes, il n'y a point de meilleure voye d'instruire le Public & la Postérité,

vérité, d'un fait de cette importance. J'ai copié cette Piéce exactement sur l'Imprimé sans y rien changer, non pas même l'Orthographe & la Ponctuation. On attribue la Réponse, ou le Conseil, dont il s'agit à Mr. *Molanus* Abbé de Lockum, qui, comme châcun sait, est un Théologien fort Latitudinaire. Je suis, &c. A Berlin le 18. * Septembre 1708.

Collegii Theologorum in Academia Julia Protestatio contra sic dictum Responsum, de licito à Religione Lutheranorum Evangelica ad Romano Catholicam Transitu. Helmstad. apud Georg. Wolfgang. Hammium Acad. Typogr. An. 1708.

Decanus, Senior & ceteri Doctores ac Professores Collegii Theologici in Academia Julia, Lectoribus. S. P.

Va-

* *Le Lecteur ne sera pas surpris de voir dans les Nouvelles d'Août, une Lettre écrite en Septembre, quand il se souviendra que ces Nouvelles ont été retardées pour les raisons alleguées dans l'Avertissement de Juillet. Il faut faire la même remarque à l'égard de l'Article qui contient l'Extrait des Lettres.*

Varias Germaniæ Provincias pererravit hactenus, plurimorumque manus & oculos subiit scriptulum quoddam teutonici idiomatis, quod vocarunt, Responsum seu Consilium de licito à Religione Lutheranorum ad Catholicam transitu. *Idque pluries in locis Pontifici Romano addictis impressum, primo attributum atque imputatum fuit carissimo collegæ nostro D.* Joanni Fabricio, *deinde sub probroso* Theologantium *nomine toti nostro Collegio. Sicut autem illi ita & nobis imputatio ista valdè gravis, permolesta atque ingrata fuit, & habuissemus satis causæ, ut statim atque illico isti resisteremus eamque publica declaratione quam longissimè à nobis propelleremus, nisi fiducia in æquiore Lectorum rectius informatorum judicio, posita, visum fuisset non alio remedio quam generoso silentio, & pio contemtu utendum nobis esse. Verum enim vero postquam intelleximus malum istoc non intra soles Germaniæ limites consistere, sed iis perruptis in exteras quoque regiones penetrasse, & sub hollandicæ, gallicæ & anglicanæ linguæ schemate jam apparere, & malevolos atque improbos homines nescimus quid monstri propudiosa chimæ-*

na ista, sive alere, sive tentare, non potuimus amplius intra silentii & patientiæ terminos nos continere, sed officii nostri esse duximus, displicentiam nostram publicè & graviter exponere. Nempe sicut prædictus collega noster Responsum seu Consilium illud pro suo non agnoscit, & contra id protestatus est in Defensione Consid. sua Controv. p. 72. ita & nos contra idem solenniter protestari volumus & protestamur, asseverantes firmissime, nos illud neque composuisse, neque ante publicationem, neque probasse, neque ullo ei alio modo opem tulisse, sed eos magnam nobis intulisse injuriam quicunque nostrum illi nomen illinere ausi fuerunt. Hac nostra declaratione acquiescent uti confidimus omnes boni & Academiæ Justiæ faventes; reliqui autem qui odio aliorum nos exponere laborarunt, atque alienum opus nobis adscripserunt agnoscent errorem suum, monitique jam & rectius instructi in eo minime perseverabunt. In prædictorum fidem tabulas hasce typis imprimi, impressasque, ut Studiosæ etiam Juventuti Aliisque innotescerent publico Academiæ loco sub sigillo facultatis nostræ affigi, & passim dispergi atque distribui

tribui curavimus. Datum Helmstadii in Academia Julia die VII. Septemb. ann. a Christo nato 1708.
(L. S.)

ARTICLE III.

De la RHETORIQUE *selon les Préceptes d'*Aristote, *de* Ciceron, *&* *de* Quintilien. *Avec des Exemples tirez des Auteurs Sacrez & Profanes tant Anciens que Modernes. Divisé en trois Livres. A Paris, chez* Gregoire du Puis, *& se vend à Amsterdam, chez* Jean Louïs de Lorme *Libraire.* Grand in 12. pagg. 526. gros caractére & très-bien imprimé.

L'ETUDE de la Rhétorique est aujourd'hui très-négligée en plusieurs endroits, de là vient que l'on trouve un si petit nombre, je ne dirai point de bons Orateurs, mais seulement d'Orateurs médiocres. Cette négligence a, sans doute, plusieurs causes; mais une des principales, c'est qu'on l'enseigne aux Jeunes gens, lors qu'ils sont encore trop jeunes. De là vient que, quand ils sont en âge d'en comprendre les préceptes, ils n'y pen-

sent

sent plus. Ils regardent cette étude comme une tache, dont ils se sont déja aquittez, & qu'ils ne se croyent plus obligez de reprendre. On veut enseigner aux Enfans à persuader, quand ils ne savent encore ni penser ni parler. Il me semble, qu'il ne faudroit aprendre la Rhétorique, au plutot, qu'aprés qu'on auroit achevé sa Philosophie. S'il y a une partie de cèt Art, dont les Enfans soient capables, c'est celle qui aprend à bien prononcer un Discours; mais je crois qu'ils ne sont pas même capables des préceptes qu'on leur donneroit à cèt égard. Pour bien prononcer un Discours, il faut sentir l'importance des choses qu'il contient, distinguer le poids & l'utilité de chaque chose en particulier; & c'est ce qui est au dessus de la portée des jeunes enfans. Il me semble donc qu'il suffit, jusques à ce que leur jugement soit tout-à-fait formé, de leur faire remarquer & sentir les défauts de ceux qu'ils entendront parler en public, afin qu'ils travaillent à les éviter. On doit les faire apercevoir, que les uns chantent, les autres pleurent, les autres crient, les autres aboyent, & les autres clabaudent; mais que le plus petit nombre

bre

bre est de ceux qui parlent. Qu'il y en a qui réglent le ton de leur voix sur les huit tons de Musique, & qui après être venus depuis l'*ut* le plus bas, jusques au plus haut, descendent au plus bas & remontent au plus haut, & ainsi successivement, depuis le commencement de leur discours, jusques à la fin. Quelques-uns n'observent pas l'octave toute entiére; tout se reduit à repeter incessamment *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*; *ut*, *re*, *mi*, *fa*, *sol*. Il est facile de faire sentir ces défauts aux Enfans, en les imitant devant eux & en les outrant même un peu, pour leur en faire concevoir plus d'éloignement. Du reste, pour aprendre aux Enfans à bien prononcer, on n'a qu'à tâcher de conserver le naturel avec lequel ils sont nez; & empêcher, autant qu'on peut, qu'ils ne se gâtent, pour vouloir imiter, en lisant ou en prononçant, les Orateurs qu'ils ont ouïs.

Quoi que le Traité de Rhétorique, dont on vient de lire le tître, ne soit point un Traité complet, il peut être utile à ceux qui veulent parler en public; moins pourtant par les préceptes, que l'Auteur y donne; que par les Exemples qu'il cite, &

qui étant tirez des meilleurs Auteurs, anciens & modernes, & d'ordinaire bien choisis, rendent la lecture de cèt Ouvrage assez agréable. On voit par le Tître, que notre Auteur ne veut rien dire du sien, & qui ne soit tiré de ces grans Maitres d'Eloquence, *Aristote*, *Ciceron* & *Quintilien*. On peut dire de ce premier, que, par un gout tout-à-fait faux, qu'on a contracté dans l'Ecole, on éstime de ses Ouvrages, ceux qui sont le moins estimables, & on méprise ceux qui sont plus dignes de l'estime du Public. Les premiers sont sa Logique, sa Métaphysique, & sa Physique; ouvrages très-médiocres & assez inutiles. Les seconds sont sa Rhétorique, sa Poëtique, sa Politique, qui sont des Ouvrages très-excellens & très-utiles.

Celui de notre Auteur est divisé en trois Livres. 1. Le premier traite des Preuves, qui conviennent à la Rhétorique. Après avoir expliqué ce que c'est que cèt Art, & en quoi il consiste, on montre quelles sont les Preuves, que la Rhétorique employe. On parle des Enthymêmes, dont l'usage est commun dans les Piéces d'Eloquence; on montre de

combien de sortes il y en a; & on en fait voir les Lieux, tant pour les Enthymêmes véritables, que pour les faux. On passe de là aux sentences, on en fait voir l'usage & l'utilité. On parle aussi de l'Exemple, de la Parabole, de la Fable, & de la Réfutation.

L'Auteur remarque avec raison, que le grand défaut de l'Orateur est de vouloir plairre plutôt que de persuader. *Tout Discours*, dit-il, *qui manque de solidité, n'a ni force, ni grace, & les paroles les plus belles, qui sont vuides de choses, sont vaines & puériles.* Il fait aussi remarquer, que d'ordinaire, ceux qui n'ont aucune étude, lors qu'ils parlent en public, sont plus persuasifs, que ceux qui savent une infinité de choses; parce que les Savans se jettent dans les Lieux communs, au lieu que les autres ne s'écartent point de leur sujet. C'est sur ce principe qu'il veut que la plûpart des Enthymêmes se tirent des lieux propres, & qu'il y en ait peu de tirez des Lieux communs. Il ordonne aussi de se souvenir, qu'il vaut mieux tirer les Argumens, dont on veut faire usage, de son sujet, que de sa mémoire & de ses Livres.

2. Le Second Livre traite des Orne-

pemens du Discours. L'Auteur le commence par l'explication des Parties dont un Discours est composé, après quoi il parle du Stile, des Figures, de la beauté de l'expression, & il fait voir en quoi elle consiste. Il nous aprend, entr'autres choses, que ce n'est que dans les grans sujets, qu'il faut exciter de grandes passions. Remuer, dit-il, ces grans ressorts, pour de petits intérêts, c'est faire représenter à un Nain le personnage d'*Hercule*. Il veut, surtout, que l'on observe de ne se hazarder jamais à vouloir tirer des larmes, qu'avec les derniers efforts de l'Eloquence; par ce que c'est le plus violent de tous les mouvemens. Ainsi, il faut que l'Orateur mesure ses forces, & qu'il n'affecte pas plus d'art, que son génie n'en peut porter. Il n'y a point de milieu, s'il ne fait pas pleurer, il fait rire.

En parlant du Stile, l'Auteur nous aprend que le meilleur est celui, qui est le plus propre au sujet & qui renferme le plus de choses en moins de paroles. La brieveté du Stile vient de la force de l'esprit, qui traverse & qui franchit, ce qui arrête les esprits médiocres. Il ne se repose pas

où les autres sont contrains de se reposer ; il passe de plein vol, où *ils* ne peuvent aller que par dégrez. Il voit les principes dans les conséquences, & les conséquences dans les principes ; il les exprime de la maniére qu'il les voit, & les fait comprendre. De là vient que les Ouvrages corrigez & les meilleurs sont les moins longs.

3. Le troisiéme Livre parle des Passions. L'Auteur y montre la nécessité qu'il y a de les émouvoir, & ce qu'il faut faire pour y réussir. Après cela, il traite des Passions en général & en particulier. Peut-être que le Public trouvera, que dans cèt endroit, l'Auteur en a trop dit en qualité de Physicien, & qu'il n'en a pas assez dit en qualité de Rhétoricien. Il n'est pas, ce semble, nécessaire de pénétrer si avant dans la nature & dans les causes des Passions, pour aprendre à les exciter.

En parlant de la Crainte, notre Auteur explique pourquoi les gens de Lettres sont souvent les plus timides. C'est, dit-il, qu'ils connoissent mieux les difficultez qui se rencontrent dans les perils. Ciceron, ajoute-t-il, *étoit le plus grand génie*

des

des Romains, & il n'étoit pas le plus généreux ; on peut dire que la petitesse de son cœur diminuoit la grandeur de son esprit, & Démosthéne, *qui, sur la Tribune avoit si souvent foudroyé* Philippe, *s'étant trouvé dans un combat commença à fuir, & une ronce ayant arrêté sa robe, il cria*, la vie, la vie : (*a*) Cette raison fait honneur aux Savans. On en peut alleguer une autre, qui ne leur est pas desavantageuse. D'ordinaire, ils sont moins exposez aux dangers, que les autres hommes. Or il est sûr qu'on s'accoutume à tout. Un soldat est plus timide la premiére campagne, que la seconde.

Après avoir parlé des Passions, l'Auteur décrit les Mœurs différentes des Hommes selon leurs âges, & leurs conditions ; il passe ensuite à l'Action de l'Orateur, & finit en faisant voir, que les préceptes de la Rhétorique doivent être particuliérement apliquez à l'Eloquence de la Chaire.

Il remarque sur ce sujet que, puis que c'est l'usage, un Prédicateur peut reduire ce qu'il veut enseigner

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

à deux ou trois points ; mais que ces trois points doivent être trois parties tellement liées qu'elles ne fassent qu'un tout. Un Prédicateur, selon lui, devroit faire choix dans chaque Discours d'une vérité unique ; mais terrible ou instructive ; la manier à fond, & l'épuiser, abandonner toutes ces divisions si recherchées & si retournées. Il peut dire plusieurs choses ; mais c'est à une seule vérité que tout doit se raporter. Or c'est cette unité, qui est rare dans la Prédication. Le plus souvent c'est un ramas de différentes choses. Quand un Auditeur se sent poussé d'un côté presque aussi-tôt on le rapelle ailleurs, & il ne fait ce que l'on veut de lui. C'est pour cela qu'on s'ennuye au Sermon. C'est toujours l'Auteur qui parle. Il finit en disant, qu'après tout ce qu'il a avancé à l'avantage de l'Eloquence, il est obligé d'avoüer que la plus grande qu'un Prédicateur puisse avoir, c'est d'être touché des véritez qu'il prêche, s'il en veut toucher les autres. (a) Ce Précepte n'est pas si particulier aux Prédicateurs, que tous ceux qui parlent

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

sent en public ne doivent en faire usage. Au reste, on peut recommander ce Livre à coup sûr à ceux qui veulent se former à l'Eloquence.

ARTICLE IV.

ΟΥΡΕΣΙΦΟΙΤΗΣ HELVETICUS, *sive Itinera Alpina tria: in quibus Incolæ, Animalia, Plantæ, Montium Altitudines Barometricæ, Cœli & Soli Temperies, Aquæ Medicatæ, Mineralia, Metalla, Lapides figurati, aliaque Fossilia; & quicquid insuper in Natura, Artibus, & Antiquitate, per Alpes Helveticas & Rhæticas, rarum sit, & notatu dignum, exponitur & Iconibus illustratur. Auctore* JOHANNE JACOBO SCHEUCHZERO, *Med. Doct. Tigurino, & Societatis Regiæ Londinensis Socio. Londini. Impensis Henrici Clements.* C'est-à-dire, *Le Suisse voyageant par les Montagnes, ou trois Voyages dans les Alpes, dans lesquels on décrit & on explique par des Figures les Habitans, les Bêtes, les Plantes, les Hauteurs des Montagnes prises par le Baromêtre, la*

temperature de l'Air, la nature de la Terre, les Eaux Minerales, les Metaux, les Pierres qui ont quelque figure singuliére, & les autres Fossiles, & tout ce qu'il y a de rare & de remarquable quant à la Nature, les Arts, & l'Antiquité, dans les Montagnes de Suisse & des Grisons: Par Jean Jaques Scheuchzer, Docteur en Medecine à Zurich, & Membre de la Societé Royale de Londres. A Londres, aux dépens de Henri Clements. 1708. in 4. pagg. en tout 151. gros caractére.

CE Livre a été imprimé aux dépens des Membres de la Societé Royale de Londres, & de quelques autres Savans d'Angleterre, comme cela paroit par les Tailles douces, dont il n'y a aucune, qui ne porte en particulier le nom de quelcun de ces Savans. Ils ont été assez bien servis par leur Graveur: mais l'Imprimeur leur a donné de vieux caractéres, & les feuilles ont été si mal tirées, qu'il y a quelques endroits qu'on a bien de la peine à lire. Le Correcteur a aussi laissé bien des fautes. Assurément cette Edition n'est pas

de la beauté de la plûpart de celles qui nous viennent d'Angleterre.

Il paroit par le titre, que ce Livre est tout Philosophique, & qu'il contient la Rélation de trois Voyages entrepris exprès dans les Montagnes de Suisse & des Grisons, pour y examiner principalement les Phénoménes de la Nature.

I. Le premier de ces Voyages fut fait en 1702. Nous ne suivrons point Mr. *Scheuchzer* dans toute sa route, nous nous contenterons de raporter quelques unes de ses Remarques & d'indiquer les autres. Il nous parle dès l'entrée d'une certaine espêce de Pierre à feu de couleur de fer, qu'il apelle *Pyrita æreus globosus*. On dit que, si on tient cette Pierre dans la main, elle arrête le sang. On la trouve au sommet des Alpes, & quelques uns la prennent, pour le Carreau, qu'on prétend tomber quelquefois du Ciel, quand il tonne, & qu'il fait des éclairs. On sait aussi que les Alpes produisent du Cristal très-pur... Il est vrai, comme on le dit, que la plûpart sont hexagones, mais cela n'empêche pas que leurs superficies ou facettes ne soient fort différentes. Dans la plûpart il y a au

milieu des espèces de petites colonnes minces & courtes. (*a*) Ces remarques paroîtront petites à ceux qui ne savent pas que la connoissance de la figure de ces Cristaux peut servir à expliquer comment ils se sont formez.

Sur deux Montagnes dont l'une s'apelle le *petit* & l'autre le *grand Aubrig*, on trouve une grande quantité de pierres de figure circulaire convexes des deux côtez, semblables aux verres, dont on se sert pour les Microscopes. L'Auteur en a donné l'Anatomie dans un autre Ouvrage, (*a*) qu'il cite. Il nous parle ici de diverses autres sortes de Fossiles, sur lesquels je ne puis pas m'arrêter. Il ne manque presque jamais de remarquer quelle a été la hauteur du Mercure dans le Baromètre dans tous les lieux où il a été, & d'indiquer en même tems, quelle étoit la temperature de l'air. Il nous aprend qu'étant au haut d'une Montagne nommée *Hacken*, il examina la hauteur du Mercure avant & après une grosse

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

b *In Specimine Lithograph. Helvet. p.* 34. &c.

se pluye, & qu'après la pluye il étoit descendu de 3. (a) lignes, ce qui prouve que l'Air étoit plus pesant avant qu'après la pluye. (b) Il est très-nécessaire que les Savans s'attachent à examiner les changemens, qui arrivent dans le Baromêtre. On se tromperoit beaucoup, si on croyoit qu'on a des régles bien sûres, pour prédire la pluye ou le beau tems par le moyen de cèt Instrument. Il est certain que le vif-argent descend d'ordinaire avant la pluye; mais cela n'arrive pas toujours, il arrive même quelquefois tout-à-fait le contraire.

On vèrra ici la Description de diverses Montagnes particuliéres de Suisse, que l'Auteur a parcourues & examinées avec beaucoup de soin.

Comme on voit dans les nuées toutes les Figures, qu'on veut y voir, on trouve aussi souvent dans les Rochers des vestiges d'hommes ou de bêtes, & même des figures d'hom-

a *L'Auteur dit* Scrupulos. *Je ne voudrois pas assurer qu'il entendît par ce mot la douziéme Partie d'un Pouce, & que nous apellons une Ligne.*

b *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

mes, qui n'y furent jamais. Et là-dessus le Peuple superstitieux ne manque pas de forger des Histoires miraculeuses. On en verra quelques exemples dans notre Auteur. Il y a un certain Torrent dans le Canton d'Uri qu'on apelle *Stierenbach*; dont le nom tire son origine d'un certain Bœuf, qui combattit contre le Démon, le vainquit, but avec avidité de l'eau de ce Torrent, qui lui causa la mort, & imprima les traces des piés de derriére sur le Rocher. On ne manque pas de montrer ce miracle aux Voyageurs. Notre Auteur vit ces prétenduës traces, & nous en donne la Figure. (*a*) Que deviendroit le peuple ignorant, s'il ne se repaissoit pas de Chiméres? La Vérité est la nourriture naturelle de l'esprit; quand on ne peut pas s'en nourrir, on se repait du Mensonge, pour peu qu'il aît de caractéres de la Vérité. On cherche même à se tromper, on est de bonne composition, on ne paroit rien moins que difficile sur cèt Article.

Mr. *Scheuchzer* s'étend beaucoup à nous décrire les symptomes, les cau-

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

causes & les remêdes d'une Colique convulsive à laquelle étoient sujets des Religieux du Monastére d'une Montagne qu'on nomme *Engelberg*, c'est-à-dire, la *Montagne de l'Ange.* Le Pays où ce Monastére est situé est si froid, qu'on dit d'ordinaire, que l'hiver dure treize mois de l'année dans cette Vallée, & que le reste de l'année, s'il y en a, est réservé pour l'été. Ce froid a bien pû contribuer à la maladie de ces Religieux; mais notre Auteur l'impute principalement aux vaisseaux de cuivre, dont ils se servent pour cuire toutes leurs viandes, & dont il se détache toujours des parties métalliques, qui mêlées avec les alimens peuvent causer de terribles désordres dans le Corps. Ils se servent aussi de Vaisseaux de Cuivre pour conserver le lait, & même le beurre. On peut juger facilement quelles qualitez ces Alimens y contractent. Le Lait s'y aigrit en très-peu de tems. On verra dans notre Auteur comment les Habitans de la Vallée d'*Engelberg* s'assurent qu'ils auront bientôt de la pluye.

Il y a dans ces Montagnes des Fontaines, qu'on apelle des *Fontaines de*

Mai ; parce que c'eſt au mois de Mai qu'elles commencent à couler. Elles tariſſent d'ordinaire au mois de Septembre. (*a*) Il n'eſt pas difficile d'expliquer la cauſe de ce Phénoméne, & il peut ſervir à prouver, que ſi toutes les Fontaines ne viennent pas des pluyes, il y en a pluſieurs, qui n'ont point d'autre origine. La neige, qui couvre les hautes montagnes de Suiſſe, commence à ſe fondre vers le mois de Mai, & cette eau fonduë jointe à la pluye, qui peut tomber durant l'été, fournit de l'eau à ces fontaines. Au mois de Septembre le froid revient ; non ſeulement la neige ne fond plus ; mais au lieu de pluye, il ne tombe plus que de nouvelle neige ſur les montagnes. Il ne faut pas s'étonner, ſi alors ces Fontaines commencent à tarir.

On trouve beaucoup de Chamois ou de Chévres ſauvages dans les Montagnes de Suiſſe. On ſait que ces animaux grimpent ſur les rochers les plus eſcarpez. On nous aprend ici, qu'ils ſont ſujets aux vertiges, & que quelquefois, lors qu'ils ſont attaquez de

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

de ce mal ils se viennent mêler dans les prairies avec les chevaux & les vaches, & se laissent prendre très-facilement. (a) Seroit-ce ces lieux élevez où ces animaux vont se poster si souvent, qui leur causeroient ces vertiges? Quoi qu'il en soit, cette maladie est très-incommode à des bêtes, qui doivent passer leur vie au dessus des rochers les plus élevez. Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'on dit que le foye de ces mêmes Chamois guérit les vertiges.

L'Auteur parle ensuite d'une autre Fontaine, qui est aussi périodique, mais doublement; car outre qu'elle ne coule que pendant trois mois, savoir depuis la mi-Mai, jusqu'à la mi-Août, elle ne coule pas continuellement pendant ces trois mois, mais seulement à huit heures du matin, & à quatre heures du soir. On a raporté diverses autres merveilles de cette fontaine; mais que l'Auteur rejette comme fabuleuses. Il renvoye à une autre occasion à en parler plus amplement.

Ce premier Voyage contient aussi un Indice Alphabétique des Plantes les

(a) Addit. de l'Aut. de ces Nouv. [illegible]

les plus rares, que l'Auteur a récueillies dans les Alpes durant son Voyage, avec leur description très-exacte. Il nous donne en même tems la figure des plus curieuses très-bien dessinées. Il nous aprend après cela comment les Suisses font le beurre, le fromage, & tous les autres alimens qui se font avec du lait, & pour rendre la chose plus intelligible, il nous donne la figure des principaux instrumens, dont ils se servent. (*a*) Cèt endroit n'est pas inutile. Je sai qu'il y a des Princes d'Allemagne, qui ont fait venir des Paysans de Suisse, pour aprendre à leurs Peuples à mettre le lait en œuvre.

II. Le second Voyage, dont on nous donne ici la Rélation, fut fait en 1703. Mr. *Scheuchzer* y suit la même méthode, & y parle à peu près des mêmes choses, que dans le premier. Il nous aprend, que dans sa Patrie il croît abondance de Vin, & qu'on y a planté depuis quelque tems une si grande quantité de Vignes, que le Souverain a été obligé de défendre d'en augmenter le nombre.

Ce-

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

Cependant il ajoute que, depuis quelques années le Vin est plus pâle & plus verd qu'auparavant; parce que l'été est plus court, & l'hiver plus long. Les Habitans remarquent, que la neige augmente sur les Montagnes toutes les années, qu'elle ne fond pas toute durant l'été, comme auparavant. En sorte que l'on apréhende d'être reduit, enfin, à la derniére misére, si la neige augmente toujours à proportion. A l'occasion du Vin de Zurich, notre Auteur nous parle d'une piéce de Tartre, qui étoit cruë sur la surface du Vin, & non aux parois du tonneau, comme cela arrive ordinairement. Après en avoir tiré le Vin, le Tonnelier fut obligé de rompre cette espêce de Voute formée de Tartre.

Si la plûpart des Vins de Suisse ne sont pas trop bons, il n'y a pas en récompense de Pays dans le Monde où les Eaux soient meilleures. On peut en boire abondamment, sans en être incommodé; ce que Mr. *Scheuchzer* attribuë à l'origine de ces Fontaines. Il y a dans les cavitez des Montagnes de grans réservoirs d'Eau, d'où les parties les plus subtiles s'élevent en forme de Vapeurs, laissant

les

les plus grossiéres au fonds. Ces Vapeurs venant à rencontrer les rochers des Montagnes, s'y condensent par le froid ; & fournissent par ce moyen la matiére des Fontaines, qui doit être une eau très-épurée de toutes parties terrestres.

(*a*) On ne sauroit douter que les Eaux des Fontaines, qui ont cette origine, ne soient très-bonnes. Mais il peut y avoir aussi d'autres Fontaines dans les Montagnes de Suisse & ailleurs, qui naissent immédiatement des neiges fonduës, ou qui, du moins, grossissent par ces neiges, & dont l'eau, par conséquent, doit être très-cruë & très-indigeste. Telles sont, à ce que l'on croit, les eaux que l'on boit dans le Vallais petit Pays, qui touche la Suisse. Les Habitans de ce Pays ont presque tous le Goitre, & on en impute la cause à la crudité de leurs Eaux, qui ne sont presque que des Neiges fondues. Notre Auteur a pesé les Eaux de la plûpart des Fontaines, qu'il a trouvées dans son Voyage, afin d'en connoître mieux la qualité. Il nous aprend en cèt endroit, que par un Scrupule, il entend la dixiéme

a Remarq. de l'Aut. de ces Nouvelles.

me Partie d'un pouce Géométrique de la mesure de Zurich, dont il donne la véritable longueur. Je n'avois pas fait attention à cèt endroit, quand j'ai dit ci-dessus, que je doutois que l'Auteur entendît par ce mot ce que nous entendons par une ligne, quand nous disons que c'est la douziéme partie d'un pouce. S'il eut donné cèt avis la premiére fois qu'il a parlé de Scrupule, comme la bonne méthode l'exigeoit ; la Note ci-dessus n'eut pas été nécessaire. Il décrit aussi en cèt endroit les précautions qu'il a prises, pour faire les expériences du Barométre.

Les Vens soufflent d'une maniére fort irréguliére dans toute la Suisse; mais prés du Lac de *Riva* il y a des Vens périodiques. Dès le grand matin, avant que le Soleil paroisse, il se léve un Vent d'Est, surtout en Eté & quand le tems est serein. Il dure jusqu'à dix heures. L'Air est tranquille depuis dix heures jusqu'à Midi. Aprés Midi on commence à sentir un Vent d'Oüest, qui dure jusques au soir. Aprés le Soleil couché le Vent d'Orient se léve. Ces Vens réglez sont quelquefois interrompus par le Vent du Nord.

Je

(*a*) Je crois que l'Auteur a raison de dire que ces Vens sont produits par le Soleil qui raréfie l'Air, & par la maniére dont les montagnes sont situées autour de ce Lac. Peut-être que, si on examinoit de même certains vens particuliers, qui régnent dans de certains Pays, au lieu d'en aller chercher la cause fort loin, on la trouveroit dans la Chaleur du Soleil, & dans la maniére, dont ces Pays sont situez.

Près du Vilage apellé *Flumbs* il y a une mine d'Acier très-excellent. Ces Mines sont très-rares. L'Auteur dit qu'il n'en connoit point d'autre. Presque tout l'Acier dont on se sert n'est que du Fer, que l'Art a purifié.

Par les expériences qu'il a faites avec le Barométre, il conclut que l'Air est plus pur, & a plus de vertu Elastique sur le sommet des Alpes qu'à Zurich, puis que le Vif argent y demeure suspendu à une plus grande hauteur, & naturellement ce devroit être le contraire.

Il nous donne une assez longue Description des *Bains de Piper*, *Pfefers*

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

Fers-bad, & qui sont, à ce qu'il croit, des plus célébres de l'Europe. Nous nous contenterons de remarquer après lui, que ces Eaux sont du nombre de celles qui ne coulent que depuis le mois de Mai jusques au mois de Septembre. C'est une Eau très-claire, qui n'a ni gout, ni couleur, ni odeur. C'est ce qui a fait croire à *Paracelse* que c'étoit une Eau très-pure, simple, & élémentaire, & qui n'etoit imprégnée ni de soufre, ni d'aucun autre Minéral. D'autres ont cru qu'elle charioit des particules de divers Métaux & Mineraux; mais la différence de leurs opinions fait assez voir qu'ils n'ont allegué que de pures conjectures. Mr. *Scheuchzer* soutient que ces Eaux sont imprégnées d'un soufre subtil. Si elles se reposent long-tems, il se précipite au fonds, tantot une Terre grasse, chargée de petites pailles d'Or, tantot de petites parties de Cristal transparent. Le poids de ces Eaux marque aussi qu'elles charient avec elles quelques parties de Mineraux. Il y a très-peu d'Insectes dans les Alpes, à cause du grand froid, qui y régne.

Ceux qui regardent les Montagnes comme un poids inutile à la Terre pour-

pourront revenir de leur erreur par la lecture de l'Ouvrage de notre Auteur. Il leur aprendra que sans les Montagnes, il n'y auroit ni Nuées, ni Vens, ni pluyes, ni fontaines.

On trouve un Lac très-petit dans une des Montagnes des Alpes, que les Habitans du Pays apellent *Paſcholer-ſee*, qui bouillonne, & fait un bruit qu'on peut entendre de six lieües, peu de tems avant qu'il s'éléve quelque Tempête. Notre Auteur explique ce Phénoméne d'une maniére fort naturelle. Il paroit par le Barométre, qu'avant les Tempêtes, l'Air, qui environne la Terre, se raréfie & perd de son *Elasticité*. Alors les Vens souterrains, qui étoient comme retenus dans leurs Cavernes, ne trouvant plus la même resistance dans l'Air extérieur, sortent de leurs prisons par les Ouvertures, qui s'y trouvent. Si ces Ouvertures se trouvent au dessous de l'Eau, ils agitent extraordinairement cette Eau, & produisent le bouillonnement & le bruit, dont nous avons parlé.

Dans le Comté de *Chiavenne* il y a des Grottes, d'où il sort un Vent perpétuel. Les Habitans ont leurs Caves près de ces Grottes. On verra

dans

dans l'Auteur quelques particularitez sur les Grottes, & une Description assez longue d'une espêce de Pierre, dont on fait au Tour des pots, des chauderons, & autres Vaisseaux nécessaires. *Pline*, *Scaliger*, & plusieurs autres Savans en ont parlé. Les Figures qu'on voit dans cèt Ouvrage expliquent fort bien la maniére dont on tourne ces Pierres. On y peut lire avec plaisir la description de diverses Cataractes ou chutes d'eau, dont l'une est élevée de plus de cent piés. Quand on est au bas de cette Cataracte, & que le Soleil éclaire, on aperçoit avec plaisir un Arc-en-Ciel parfait; ou, pour mieux dire, un Cercle entier, avec les mêmes couleurs qu'on voit dans l'Arc-en-Ciel. J'eusse fort souhaité que l'Auteur se fut un peu plus étendu sur cèt Article.

Le dernier Phénoméne dont il fait mention dans ce second Voyage concerne le Soleil. Il dit qu'à cinq heures du soir, le Ciel étant couvert de nuages, le Soleil lui parut pendant quelques momens & à travers les nuages, d'une couleur bleüe-pourprée très-agréable.

Ce Voyage finit comme le précédent

dent par une Liſte Alphabétique de pluſieurs Plantes rares, & dont l'Auteur nous donne la Deſcription. Ses remarques ſerviront à perfectionner la Botanique; car il n'eſt pas toujours du même ſentiment, que tant d'habiles Auteurs, qui ont écrit ſur cette matiére, ſurtout depuis peu. Il croit avoir la même liberté ſur leurs Ouvrages, que ces Auteurs ont pris ſur les Ouvrages de ceux qui les ont précédez.

III. Le troiſiéme Voyage de notre Auteur fut entrepris en 1704. La Relation en eſt plus courte, que celle des deux précédens. Elle eſt principalement employée à nous donner une Hiſtoire beaucoup plus ample des Eaux chaudes de Piper, que celle du ſecond Voyage. Il a examiné avec ſoin ce qui concerne leur nature, leurs qualitez & leurs effets, & il croit avoir découvert diverſes fautes, qu'ont commiſes ceux qui ont écrit ſur ce ſujet avant lui. Il retracte auſſi une partie de ce qu'il a avancé au ſujet de ces Eaux dans le Voyage précédent. Il croit qu'elles ne ſont imprégnées d'aucuns Mineraux, ou que, s'il y en a, on ne leur doit point attribuer l'effet qu'elles produiſent

sent dans la guérison des maladies. Elles n'ont, comme on l'a déja remarqué ci-dessus, ni saveur, ni odeur, ni couleur. Si elles paroissent avoir quelque douceur à ceux qui les boivent, c'est une qualité qui leur est commune avec toutes les Eaux tiédes. Notre Auteur y a versé des liqueurs & des poudres de diverses sortes, sans qu'elles en ayent reçu le moindre changement; ou si elles en ont reçu quelcun, il est peu considérable, & les Eaux communes en produisent de semblables. Il les avoit cruës plus pesantes que l'eau de pluye; mais ayant examiné la chose plus exactement, il les a trouvées du même poids, ce qui leur est commun avec la plûpart des Eaux de fontaine, qui sont en grand nombre dans les Alpes.

Les Eaux donc de *Piper* n'ont plus d'effet que les autres Eaux de fontaine ou minerales, que parce qu'elles sont plus pures. Ajoutez à cela leur chaleur modérée, & peut-être quelque subtilité plus grande dans les parties, qui les composent, que dans celles dont les autres Eaux sont composées, & vous aurez toutes les véritables causes des salutaires

effets, qu'elles produisent. L'Auteur nous donne diverses Tailles douces pour nous représenter les endroits d'où coulent ces Eaux, & la manière, dont on les conduit dans un lieu commode pour s'en servir.

Parce que dans les Montagnes où coulent ces Eaux, & dans les Montagnes Voisines, il y a beaucoup de Chamois, Mr. *Scheuchzer* se sert de cette occasion, pour nous faire part de ce qu'il a écrit dans ses Recueils, & qui concerne l'Histoire de ces Animaux. Ce qui lui paroit singulier, c'est qu'on trouve dans les Alpes divers rochers que ces Bêtes ont creusez à force de les lecher. Ce n'est pas, à ce qu'il croit, qu'il y ait du sel dans ces pierres, car il s'y en trouve très-rarement. Mais ce sont des pierres poreuses, composées de grains de sable, qui s'en peuvent facilement détacher, & que ces Bêtes avalent, comme quelque chose de bien friand. Aparemment que ce sable menu sert à la digestion des Alimens. L'Auteur dit qu'il a observé que les Chevres & les Vaches, lechent sur les murailles & sur la Terre, & avalent ce qui leur paroit utile.

Quoi

(a) Quoi qu'il en soit de ces pierres rongées par les Chamois, il est bien certain que les Chévres, qui ne sont presque que des Chamois domestiques, les Brebis, les Vaches, les Chevaux même & les Mulets aiment extrémement le sel. Il y a des Pays en France, où l'on donne du sel aux Brebis réguliérement toutes les semaines ou tous les mois; sans quoi il seroit impossible de les engraisser. Le sel leur donne de l'apetit, elles mangent davantage, & elles deviennent plus grasses.

On peut aprivoiser les Chamois, pourvû qu'on les prenne jeunes. Ils vont d'ordinaire par troupes, & on prétend qu'ils ont un chef, qui fait la garde sur le haut d'un rocher, pendant que les autres paissent, qui est toujours aux écoutes, qui tourne les yeux de tous côtez, & qui, s'il voit ou s'il entend quelque chose, avertit par un sifflement aigu toute la Troupe de prendre la fuite. Les creux des Rochers leur servent de retraite durant l'hiver; ils se nourrissent alors ou de l'herbe verte, qui est sous la neige, ou des racines des herbes & des arbres. Le reste de l'année ils

a *Addit. de l'Aut. de ces Nouv.*

paissent dans les campagnes ; mais seulement avant le lever du Soleil, ou après qu'il est couché ; le jour ils se couchent dans la neige ou à l'ombre des rochers. La chasse de ces Animaux est très-pénible ; puis qu'il faut les poursuivre jusques au haut des rochers les plus escarpez, au dessus des glaces & des neiges durcies.

Ce Voyage finit par un grand nombre d'Observations faites en divers tems & en divers lieux sur la hauteur du Mercure dans le Baromêtre.

ARTICLE V.

Le Grand DICTIONAIRE FRANÇOIS & LATIN, *enrichi des meilleures façons de parler en l'une & en l'autre Langue ; avec des Notes de Critique & de Grammaire. Composé par ordre du Roi pour servir aux Etudes de Monseigneur le Dauphin & de Messeigneurs les Princes. Par Mr. l'Abbé* DANET. *Nouvelle Edition reveüe, corrigée & augmentée considérablement par l'Auteur.* A Lyon, chez Nicolas de Ville. 1707. in 4. pagg. 1340. petit caractére. Et se trou-

ve à Amsterdam, chez Pierre Mortier.

MONSIEUR l'Abbé *Danet* a publié trois Dictionaires, le premier Latin-François in 4. le second François-Latin aussi *in* 4. qui parut en 1685. & le troisiéme des Antiquitez Romaines très-bien imprimé à Paris en 1698. & réimprimé en ce Pays. Les deux premiers sont très-bons, & peut-être les meilleurs que nous ayons en leur genre. Le dernier est le moins bon & le plus imparfait des trois, quoique l'Auteur eut tant de secours pour en faire un bon, & qu'il paroisse par les deux autres qu'il en étoit très-capable. Quoique son Dictionaire François-Latin fut très-bon, & que certain *Apparat*, qui a paru depuis *in* 8. & qui a eu assez de vogue paroisse n'en être qu'une copie & qu'un abrégé, il n'a pas entiérement contenté l'Abbé *Danet*. Il l'a, s'il faut ainsi dire, refondu ou changé entiérement, & il veut avec raison que l'on considére ce nouveau Dictionaire qu'il nous donne, comme un Ouvrage tout différent du premier.

Il y a pourtant laissé la Préface,

qui est une piéce, qui mérite d'être luë, & dans laquelle il paroit beaucoup de jugement & de gout. Il y a seulement fait quelques changemens, que nous avons remarquez, & qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer. Il doit y avoir des additions bien considérables dans le Corps de l'Ouvrage puis que le caractére étant le même, il n'y avoit dans le premier que 867. pages d'impression, & celui-ci en a 1340. J'ai remarqué de plus, qu'au lieu que dans le premier à chaque phrase sur le même mot on recommençoit la ligne; on ne la recommence point dans celui-ci; on se contente d'une marque, pour distinguer les phrases les unes des autres, ce qui est très-considérable.

L'Auteur y assure, qu'il a tâché d'y comprendre tous les mots de la Langue qui sont le plus en usage, d'en distinguer toutes les diverses significations, de découvrir le sens des dictions difficiles & équivoques, & de marquer exactement les différens régimes des Verbes & de quelques adjectifs. En confrontant quelques endroits, j'ai trouvé qu'au lieu que dans le Dictionaire précédent, Mr. *Danet* ne rendoit souvent un mot

Fran-

François, que par un seul mot Latin; il le traduit dans celui ci quelquefois en quatre ou cinq maniéres différentes, ce qui est très-utile pour la jeunesse; afin de pouvoir choisir & de n'être pas obligée de repeter toujours le même mot. En voici deux exemples. Dans le premier Dictionaire, le mot de *Nonchalant* étoit traduit par le mot seul de *Negligens*; & dans celui-ci outre ce mot Latin, on trouve celui de *Segnis*. Dans le premier on trouve *Nonchalamment*, *negligenter*. Et dans celui-ci, *Nonchalamment*, *negligenter*, *indiligenter*, *desidiosè*, *segniter*, *perfunctoriè*. J'ai encore aperçu un grand nombre de noms modernes de Villes, qu'on ne trouve point dans le précédent, comme, par exemple, *Norcia*, Ville d'Italie, *Norden* Ville de Westphalie, *Norwich*, Ville d'Angleterre. Il y a aussi des noms Apellatifs & divers autres mots communs, qui ne se trouvent point dans le premier; comme, par exemple, *Nonagenaire*, *Nonantième*. A propos de ce dernier, l'Auteur avertit sur le mot de *Nonante*, qu'on ne dit pas en Arithmétique *nonante écus*, mais mieux *quatre-vints dix écus*:

peut-être se seroit-il expliqué plus exactement, s'il eut dit que dans le langage ordinaire on se sert de la derniere expression ; mais que quand il s'agit d'Arithmétique & de calcul, on dit, pour ne point se brouiller, *nonante*, comme on dit *septante*, *huitante*, & c'est ainsi que s'expliquent les plus habiles Arithméticiens.

Il y a encore dans ce nouveau Dictionaire quantité de Phrases, qui ne se trouvoient point dans le premier. L'Auteur a aussi quelquefois rendu un mot, ou un terme autrement qu'il n'avoit fait. Par exemple, dans le premier Dictionaire, il avoit traduit le mot *Non-valeur*, *Inane pretium*, ici il le rend par *cassum & inane nomen*. Mais s'il a fait un grand nombre d'Additions, il a aussi retranché certains Articles, qu'il a trouvez moins exacts. En voici deux exemples tirez de la même page, qui m'a fourni tous les exemples précédens. *Il sait la Note. Scit ad harmoniam canere. Cic. Cantare. Faire des Notes sur un Auteur. Adnotationibus Scriptorem aliquem illustrare*, Ces deux phrases ne se trouvent point dans le Nouveau Dictionaire. Il paroit par ce petit nombre d'exemples

tirez

tirez d'une seule page, prise au hazard, qu'il y a une grande différence entre les deux Ouvrages, que nous comparons.

Pour extraire encore quelque chose de ce que l'Auteur nous dit dans l'Avis sur cette nouvelle Edition, il nous aprend, qu'il commence d'abord par le sens propre & naturel de chaque mot, *y ayant joint des façons de parler, qui y ont du raport.* Il accompagne ce sens naturel du sens figuré & métaphorique, avec les plus belles expressions Françoises & Latines tirées des Auteurs du bon Siécle. Il joint à tout cela quelques Proverbes, qui lui ont paru le plus d'usage dans notre Langue & qu'il a tâché de rendre par d'autres Proverbes Latins, qu'il a pû rencontrer dans les Auteurs, ou par des termes, qui en expliquoient le sens. Pour rendre cet Ouvrage plus parfait, il fait voir les différens usages des mots de la Langue Françoise, leur aplication dans les divers Stiles, & la maniére dont ils se doivent prononcer, quand ils ne se prononcent pas comme ils s'écrivent. Il a encore ajouté de petites Notes, pour donner plus de jour aux expressions

Françoiſes & Latines priſes des plus Savans Grammairiens, & des plus illuſtres Traducteurs de ce tems. En faveur de la Jeuneſſe, il a mis la quantité ſur la plûpart des mots Latins, pour en rendre la prononciation plus aiſée, comme auſſi ſur les mots François, pour enſeigner aux Etrangers & aux Provinciaux la maniére, dont ils les doivent prononcer. Il a retenu l'ancienne Orthographe dans la plûpart des mots François, pour en conſerver l'Etymologie, en marquant néanmoins les Lettres, qu'on en doit retrancher en les prononçant.

On voit au devant de l'Ouvrage une liſte Alphabétique des Auteurs Latins, qui ſont citez dans le Dictionaire. On aprendra par cette Liſte ce que ſignifient les abréviations, dont il s'eſt ſervi dans la plûpart des Citations Latines. On y verra le tems auquel ces Auteurs ont vécu, les Ouvrages, qu'ils nous ont laiſſez, & l'eſtime qu'en font les Savans pour la Latinité.

On a joint à la fin de cet Ouvrage les tems des Verbes irréguliers de notre Langue, pour le rendre plus accompli, afin de tirer d'embarras les

les Etrangers & même les François naturels, lors qu'ils s'en veulent servir, soit en parlant, soit en écrivant.

ARTICLE VI.

MONUMENS AUTHENTIQUES *de la* RELIGION *des* GRECS, *& de la Fausseté de plusieurs Confessions de Foi des Chrétiens Orientaux; produites contre les Théologiens Réformez, par les Prélats de France & les Docteurs de Port-Royal, dans leur fameux Ouvrage de la Perpétuité de la Foi de l'Eglise Catholique. Le tout démontré par des Preuves Juridiques, tirées des Manuscrits Originaux d'un Concile de Jérusalem, & de deux Synodes des Grecs, accompagnez d'une Traduction Françoise, & de plusieurs Lettres Originales Anecdotes, écrites en diverses Langues & jointes à des Mémoires secrets des Ambassadeurs Chrétiens à la Porte Ottomane, à des Relations fort curieuses des Nonces Apostoliques en Orient, & à diverses autres Pièces très-authentiques, qui servent à détruire*

plus de cinq cens faux témoignages, employez dans les Controverses du Clergé de France, contre les Réformez, à établir la vérité de tous les principaux dogmes que les Protestans soutiennent contre l'Eglise Romaine, & à faire voir ce qu'ils ont de conforme avec la Créance des Grecs non Latinisez, Par le Sieur J. AYMON, *Ministre du Saint Evangile, & Docteur és Droits.* A la Haye, chez Charles Delo. 1708. in 4. pagg. 558. sans la Table, gros caractére.

UN Tître si long & si bien circonstantié laisse peu à faire à un Journaliste, s'il est ennemi des Repetitions. On y voit si clairement le dessein de l'Auteur, qu'on ne sauroit le mieux expliquer.

I. ON trouve d'abord ici une Dissertation Préliminaire de 30. pages, où Mr. *Aymon* explique historiquement le pié sur lequel étoient les Controverses de Religion en France, un peu avant la Révocation de l'Edit de Nantes. Il y montre que, quoique les Théologiens Catholiques Romains, surtout Mr. *Arnauld*, Mr. *Nicole*,

&

& les autres Docteurs de Port-Royal, ayent fait sonner bien haut leurs prétenduës victoires dans cette guerre Théologique, cependant toute la gloire en a été pour les Théologiens Réformez. Que ce grand nombre d'Attestations, qu'ils ont alleguées pour prouver que l'Eglise Grecque est du même sentiment que la Latine sur le sujet de l'Eucharistie, n'est d'aucun poids, parce que ce sont ou des témoignages extorquez, ou rendus par des Grecs Latinisez, qui se sont laissé surprendre & corrompre par l'Eglise Romaine, & que dans le fonds il est certain, que le reste des Grecs, c'est-à-dire, la partie saine de l'Eglise Grecque, est bien éloignée de l'opinion de Rome sur la Transsubstantiation; comme Mr. *Aymon* prétend que le prouvent incontestablement le grand nombre de piéces, qu'il allégue dans le corps de l'Ouvrage, & qu'il accompagne d'ordinaire de fort longues remarques, dans lesquelles il a eu soin de ramasser bien des choses curieuses.

Aparemment qu'il ne sera pas fâché que je remarque, qu'il s'est mépris, par un simple défaut de memoire, ou par inadvertance, en rapor-

tant deux Vers Satyriques, qui ont été faits contre les Jésuites, & qui sont assez connus. La mesure du Vers ne se trouve point dans le premier, tel qu'il le raporte. Mais voici effectivement les propres termes ausquels ils sont conçus.

Arcum Dola dedit Patribus, dedit Alma Sagittam
Gallia, quis funem, quem meruere, dabit?

Cette faute me fait souvenir d'une autre que Mr. *Aymon* n'a, peut-être, commise, que pour me faire trop d'honneur. On lit mon nom dans la Table Alphabétique, avec un renvoi à la page 112. & 113. où l'on trouve les *Nouvelles de la République des Lettres* citées, mois d'Août 1685. mois de Décembre de la même année, & mois de Janvier 1686. Personne n'ignore que c'étoit Mr. *Bayle*, qui travailloit alors à ces Nouvelles; & que je n'ai pris cèt Ouvrage qu'au Mois de Janvier 1699. Il est même certain que je ne me suis jamais déclaré sur la question qu'il y avoit alors entre Mr. *Bayle* & Mr. *Arnauld*. C'est une question très-abstraite, sur laquelle proprement je ne

crois-

crois rien ; & peut-être, que s'il faloit, à toute force prendre Parti ; je me déclarerois pour l'opinion de Mr. *Arnauld*. Mais il y a aparence que Mr. *Aymon* s'est équivoqué, & qu'au lieu des pages 112. & 113. de son Livre ausquelles il renvoye dans l'endroit de sa Table où il parle de moi, il a voulu marquer la fin de la page 89. & les sept suivantes, qui, à la reserve de deux ou trois legers changemens, sont copiées mot pour mot des Nouvelles de la République des Lettres, Mois de Mai 1704. pag. 548. jusques à la 575. inclusivement. Il est vrai que dans cèt endroit Mr. *Aymon* ne me fait pas l'honneur de me nommer ; mais ce que je dis n'en est pas moins certain, comme le Lecteur peut s'en convaincre, s'il veut confronter les deux passages qu'on lui cite. Je lui suis pourtant fort obligé d'avoir bien voulu insérer un de mes Extraits dans un Ouvrage, où il y a tant de Piéces importantes, & qui exciteront, sans doute, la curiosité des Savans, c'est une marque qu'il en fait quelque cas ; ce qui ne me peut être qu'honorable.

II. APRE'S la Dissertation Préliminaire, on trouve vint-sept Lettres

du

du fameux *Cyrille Lucar* Patriarche de Constantinople, qui n'avoient jamais été publiées. Il y en a qui ont été envoyées de Genéve à Mr. *Aymon*, d'autres lui ont été communiquées par une personne de mérite de la Haye, & qui tient un rang considérable dans l'Etat. Il y a joint une Traduction Françoise, & des Notes assez amples, & très-diversifiées par quantité de matiéres différentes dont il y parle. Les Lettres de ce Patriarche font voir, qu'il étoit absolument dans l'opinion des Reformez sur la plûpart des Doctrines, qui les séparent de l'Eglise Romaine. Il ajoute en quelques endroits que son sentiment est celui de son Eglise. Ce qui sert à prouver deux choses, la premiére qu'on n'a pas raison de regarder les opinions de ce Patriarche comme des opinions particuliéres, ou lui-même, comme un homme, qui eut été gagné par les Réformez. La seconde que ceux qui ont assisté au Synode de Jérusalem tenu en 1672. ne méritent point d'en être crûs, quand ils avancent que *Cyrille Lucar*, n'avoit point les opinions, qui sont expliquées dans sa Confession de Foi, qu'on a publiée de lui; puis que toutes ces Lettres,

 de

de l'authenticité desquelles on ne sauroit douter, confirment que les opinions de ce Patriarche étoient toutes telles, qu'on les voit expliquées dans sa Confession. Et comme ces Membres du Concile de Jérusalem ont fait voir leur passion sur cèt Article, & que c'étoit des gens gagnez & corrompus par les Adversaires des Réformez, on en peut conclurre avec raison, qu'on ne doit faire aucun fonds sur leur témoignage.

Il y a à la fin de ces Lettres une Piéce très-curieuse écrite en Latin, par *Chrysocule*, Chancelier de l'Eglise Patriarchale des Grecs, & adressée à Mr. *de Wilhem* Conseiller au Conseil des Princes d'Orange & à celui de Brabant, & dattée de Constantinople le 9. Novembre 1628. C'est une Narration historique & bien circonstantiée des Troubles que les Jésuites suscitérent à Constantinople contre le Patriarche *Cyrille* dans les années 1627. & 1628. & qui les firent chasser de l'Empire Ottoman. Ils furent ensuite rétablis en quelque sorte à Constantinople, par les artifices de l'Ambassadeur de France, qui fit entendre à la Porte, que les François avoient une Religion

par-

particuliére, différente de celle de tous les autres Chrétiens, qui étoient dans l'Empire Ottoman ; que pour le service de cette Religion & pour assister leurs mourans ils avoient besoin de Jésuites. Mais dans la permission qu'on donna à ce Ministre d'en avoir, on excepte tous ceux qui avoient été bannis par l'Autorité du Grand Seigneur.

III. Mr. *Aymon* a mis ensuite la *Confession de Foi des Eglises Grecques Orientales tirée d'un Manuscrit Grec Original du Patriarche de Constantinople* Cyrille Lucar. Il a remis ce Manuscrit dans la Bibliothéque de Leide avec les Originaux des Lettres du même Patriarche, afin que ceux, qui en voudront examiner l'authenticité, puissent le faire, quand il leur plaira. Il a mis une Version Françoise à côté du Grec, & il en a usé de même à l'égard de toutes les autres Piéces de ce Volume, qui ne sont pas écrites dans notre Langue.

Après cela vient le fameux Concile de Jérusalem tenu en 1672. que ceux qui ont soin de la Bibliothéque du Roi de France prétendent y avoir été volé, & sur quoi Mr. *Aymon* a publié une feuille Volante en forme d'Apo-

d'Apologie. Voici le Titre de ce Concile, selon la Traduction de celui qui le publie. *Sous les Auspices de Jesus-Christ. Bouclier de la Foi Orthodoxe, ou Apologie & refutation faite par le Concile de Jérusalem tenu sous* Dosithée *Patriarche de cette Ville, contre les Calvinistes Hérétiques, qui disent faussement que l'Eglise Orientale a des sentimens conformes à ce qu'ils enseignent de Dieu & des choses Divines.* Mr. *Aymon* accompagne ce Concile de longues Notes, qui tendent à faire voir que l'Autorité des Péres de ce prétendu Concile n'est d'aucun poids, qu'ils se contredisent eux-mêmes, & que les Théologiens de *Port-Royal*, qui l'ont cité, l'ont tronqué en plusieurs endroits, qui ne leur paroissoient pas favorables, ou que, du moins, ils n'ont pas trouvé à propos de publier. Il paroit, sans doute, beaucoup d'emportement dans ce Concile contre les Réformez, qu'ils regardent comme leurs Ennemis, & on voit bien que l'esprit de faction & les emportemens, qui ont paru dans les anciens Conciles tenus par les Grecs, ont passé de Pére en Fils, jusques à la postérité la plus reculée. Il y a,

sans doute, beaucoup plus de modération dans tous les Ecrits du Patriarche *Cyrille*, quoi qu'il y paroisse aussi qu'il n'étoit pas tout-à-fait exemt de fiel. Peut-être que les persécutions injustes qu'il avoit soufertes avoient un peu échaufé sa bile. Mr. *Aymon* refute très-bien divers faits, raportez dans ce Concile, par les Lettres du Patriarche *Cyrille*, qui sont des piéces authentiques, dont les unes sont dans la Bibliothéque de Genéve & les autres à présent dans celle de Leide.

Par exemple, on dit dans ce Concile, que *Cyrille* n'a jamais reconnu la Confession, qu'on lui attribuë, pour son Ouvrage, & que les Orientaux n'en ont jamais eu connoissance. Cependant il paroit par une Lettre de ce Patriarche à Mr. *Deodati*, qu'il consent que sa Confession de Foi soit imprimée, qu'elle avoit été déja renduë publique dans l'Orient, par la grande quantité de Copies Manuscrites, qu'il avoit signées de sa propre main, & qui furent données aux Ambassadeurs de France, d'Allemagne, de Venise, de Raguse, & à plusieurs Archevêques, Metropolitains, Abbez, & autres Ecclésiastiques,

ques, Grecs & Latins. Qu'ils en envoyérent des Exemplaires dans les Provinces de l'Empire Ottoman & même à Rome.

On trouve dans ce Concile divers Extraits des Homélies de *Cyrille*, & on est surpris d'en voir plusieurs qui ne vont point au fait, où il ne s'agit point des Articles contestez, & des dogmes particuliers des Réformez. Au contraire, ces Extraits confirment divers endroits de la Confession de *Cyrille*. Mr. *Aymon* léve cette difficulté en disant, que les Grecs de ce Concile de Jérusalem, ont été trompez par les principaux Docteurs & Prélats de France, qui leur ont envoyé une fausse Confession de *Cyrille*, dans laquelle ils lui imputoient des sentimens, qu'il n'avoit point en effet; de là vient qu'on voit dans ces Extraits des endroits qui ne vont point au but, & qui ne tendent qu'à prouver que *Cyrille* n'avoit point certains sentimens, qu'il n'avoit point en effet. (*a*) Pour rendre justice à tout le Monde, je remarquerai, qu'il semble, que Mr. *Aymon* se trompe quand il croit que les Mem-

a *Remarque de l'Aut. de ces N.*

bres du Concile de Jéruſalem, citent ces paroles, *faites pénitence & que chacun de vous ſoit baptizé au nom du Seigneur Jeſus* ; comme étant contenues dans le premier Chapitre d'une des Epîtres de S. *Pierre*. Le Grec ne dit point préciſément cela. Mais après avoir raporté quelques Paroles de S. *Paul* contenuës dans le XIX. des Actes, ils ajoutent, *& Pierre au premier Chapitre*, c'eſt-à-dire, naturellement *au premier Chapitre des Actes*. Il eſt certain que c'eſt ce qu'ils ont voulu dire. Ils n'ont pas laiſſé de commettre deux fautes, car les paroles qu'ils citent ſont dans le ſecond & non dans le premier Chapitre des Actes. D'ailleurs, citant, ſans doute, par mémoire, ils ont mis le mot de μετανοῶτε, au lieu de celui de μετανοήσατε; à moins qu'on ne vueille dire qu'ils ont lû ainſi dans leur Exemplaire; quoi que je ne trouve point de diverſe Leçon dans cèt endroit-là.

Pour revenir aux Extraits des Homélies de *Cyrille*, on verra que, quoi qu'on y trouve le mot de *Tranſſubſtantiation*, il eſt pourtant impoſſible de prouver clairement par ces Extraits, que *Cyrille* ait crû la

Tranſ-

Transsubstantiation expliquée à la Romaine.

On trouve dans ce même Concile de Jérusalem le Décret d'un Synode de Constantinople, tenu en 1638. les Chapitres du même *Cyrille Lucar*, lesquels on apelle Hérétiques, & un autre d'un Synode de Moldavie assemblé dans la même vuë en 1642. Mr. *Aymon* n'oublie pas ici ses remarques pour faire voir la nullité de ces Décrets.

Après ces Décrets inférez, viennent les Décrets même du Concile de Jérusalem directement opposez à ceux de la Confession de *Cyrille*. Il paroit en quelques endroits, que ceux qui les ont dressez étoient ou bien ignorans, ou bien portez à expliquer l'Ecriture d'une maniére forcée ou allégorique. On en jugera par cèt exemple. Ils disent qu'on ne doit pas trouver étrange, que quelques Prêtres pauvres gardent le Corps de *Jésus-Christ* dans des boëtes de bois, puis que la même chose est arrivée à S. *Paul*, qui *avoit ce Trésor dans des Vases de Terre.*

Il y a à la fin de ce Concile une Légalisation en forme faite par Mr. *Nointel* Ambassadeur de France à la Porte,

Porte, par laquelle il paroit que les Membres de cette Assemblée n'ont rien fait qu'à la sollicitation de ce Ministre, & peut-être même à son instigation. Tout cela rend leur autorité très-suspecte.

Après cela, Mr. *Aymon*, s'étend beaucoup sur diverses Confessions de Foi des Grecs alleguées par Mr. *Arnauld* dans son Livre de la Perpétuité, & toutes ces Remarques tendent à faire voir la nullité de ces Confessions.

Enfin, il nous donne ses Observations sur une centaine d'Axiomes, concernant la matiére des preuves Juridiques, *pour démontrer*, à ce qu'il nous dit, *celles qui ne sont point conformes aux Statuts du Droit Civil, ni aux Décrets du Droit Canonique, & servent à prouver juridiquement dans toutes les parties de son Livre la nullité des Actes & la fausseté des Attestations, dont Mess. de Port-Royal & les Docteurs de Sorbonne, ont muni leur grand Ouvrage de la Perpétuité de la Foi de l'Eglise Romaine.* Il a cru d'autant plus nécessaire *d'employer dans cette Controverse les Maximes du Barreau, par une Méthode* Juridique ; que *les Théologiens* n'en

ont

ont pas assez de connoissance, pour s'en prévaloir aussi avantageusement qu'il le peut faire en cette rencontre. Il croit aussi, que les *Ministres Réformez ont abandonné le point fondamental sur lequel roulent toutes ces Disputes, pour s'attacher à des questions moins importantes; &* que l'*Église Romaine tire de grans avantages de leur silence.* Ainsi tous ces Ministres doivent rendre de très-humbles actions de graces à Mr. *Aymon* qui a ainsi pris leur fait & cause en main. Il est vrai que dans le fonds ces Disputes ne regardent que les Savans. Le peuple seroit bien malheureux s'il étoit obligé de manier toutes ces épines. Les Réformez ont deux principes, dont il sera bien difficile de tirer les plus simples d'entr'eux. Le premier est que l'Ecriture contient tous les Articles nécessaires à salut. Le second qu'elle les contient clairement. Après cela que les Eglises Grecques croyent tout ce qu'elles voudront, c'est de quoi ils se mettront fort peu en peine. Cependant le Public est obligé à Mr. *Aymon*, qui lui a donné des Piéces si importantes, & tout-à-fait nouvelles. Il y a peu de curieux qui ne veuillent avoir son Livre.

ARTICLE VII.

Extrait de diverses Lettres.

DE *Rome*. La République des Lettres est à présent reduite ici au petit pié. Il n'y a plus d'émulation pour les Savans, qui n'ont plus d'Académies & ne font plus de Conférences, pour se communiquer leurs lumiéres & concourir à l'augmentation des Sciences & des Arts. Autrefois, Mr. *Ciampini* Prélat de la Chancelerie Romaine avoit érigé une Académie expérimentale de Physique & de Mathématique dans son Palais à Rome derriére Sainte *Agnès*, où l'on faisoit souvent des Assemblées publiques: mais il est mort au commencement de ce Siécle. Il n'y a plus que quelques Académies d'Eloquence & de Poësie, telles que sont celles de l'*Arcadie*, des *Inféconds*, &c. qui se tiennent rarement, & où l'on ne recite que quelques Odes, Sonnets, & Madrigaux. Mr. le Cardinal *Ottoboni*, qui a une Ame Royale, & les sentimens magnanimes au suprême degré, fait souvent des Académies

de

de Musique, & regale le Public de Concerts, de Machines, & Décorations; mais tout cela est peu de chose pour l'avancement des belles Lettres. Il y a longtems que l'Abbé *François Nazari* Lecteur de Philosophie à *la Sapience* ne fait plus le Journal des Savans. On espéroit beaucoup de l'élection du Pape régnant au commencement de son Pontificat. Il est savant lui-même, il entend bien la Langue Grecque, & il aime les Gens de Lettres. Il a rétabli la coutume de reciter des Homélies, comme il fait fort éloquemment aux grandes Fêtes, quand il dit la Messe pontificalement. Il vouloit rétablir l'Imprimerie du Vatican, pour toutes sortes de caractéres & de langues; mais les guerres & les malheurs du tems l'ont empêché jusqu'à présent d'exécuter ses bonnes intentions.

On a tant de fois remué la terre, & bouleversé les fondemens des Edifices de Rome & de son Territoire, qu'on n'y découvre plus aucune Antiquité; ou, si le hazard fait déterrer quelque Statue, Bas-relief, Inscription, ou Medaille, d'abord les Savans en donnent avis à ceux qui font les Journaux en plusieurs endroits de

l'Europe; ainsi ils préviennent la curiosité du Public même par des Livres faits à ce sujet. Mr. l'Abbé *Fabretti*, sur la fin du Siécle passé, fit imprimer les Inscriptions, qu'il avoit ramassées avec beaucoup de soin pendant plus de trente ans, qu'il avoit été Secretaire de la Congregation des Reliques, & du Cardinal *Carpegna* Vicaire du Pape. Ce Cardinal a fait aussi graver ses beaux Médaillons, qui sont si rares, avec les Observations de l'Abbé *Buonarotti*. Mr. le Chevalier *de la Chausse* Consul de France à Rome a fait imprimer par deux fois un (*a*) *Musæum Romanum*, où il a fait graver en Tailles douces les plus belles Antiquitez qu'il y a dans les Cabinets des Curieux à Rome avec l'explication. Il a fait aussi un autre Livre des Pierres gravées & Camayeux anciens, & un troisiéme sur les anciennes Peintures gravées par le fameux *Pietro Santi Bartoli*, Il a fait aussi quelques Lettres au sujet de la Base & des Bas-reliefs de la *Colonne Antonine*, que le Pape a fait dé-

a *Il est imprimé en François à Amsterdam chez* Fr. L'Honoré, *& il en a été parlé dans ces Nouvelles.*

déterrer depuis peu de *Monte-Cittorio*, où elle étoit presque toute ensévelie. Mais ceux qui ont amplement traité de cette Colonne sont l'Abbé *Vignola* Secretaire du Cardinal *Colonne*, & Monf. *Bianchini* le plus habile Astronome de Rome.

Le Pére *Guillaume Bonjour* Augustin est celui qui entend le mieux les Langues Orientales. Le P. *Laderchi* de l'Oratoire S. *Philippe de Neri* travaille par ordre du Pape à la continuation de l'Histoire Ecclesiastique du Cardinal *Baronius* & de *Rainaldus*. Le P. *Ptolomée* Jésuite compose des Traitez de Controverse pour suplément à celles du Cardinal *Bellarmin*, où il prétend répondre à toutes les Objections. Les autres Savans du Pays ne font rien. C'est bien pis à Naples, depuis la Révolution. Comme le pain y manque le plus souvent, les Savans ne disent mot, & n'en pensent pas moins.

Voici quelques Livres imprimez depuis peu à Rome & dans quelques autres Villes d'Italie.

Justi Fontanini Forojuliensis & in Archi-Lycæo Sapientiæ Romanæ Eloquentiæ Professoris de Antiquitatibus Hortæ Coloniæ Etruscorum. Libri duo.

Accedunt Acta Vetera, inter quæ Decretum Sincerum Gelasii I. ex insigni Codice Vaticano. 4. *Romæ.* 1708.

Ejusdem Catalogus Librorum Bibliothecæ Em. & Rev. Cardinalis Imperialis. Romæ, sub Prælo. Idem *Della Eloquenza Italiana.* 4. *Roma.* 1706.

Ejusdem Vindiciæ Antiquorum Diplomatum adversus Bartholomæi Germonii Disceptationem, de Veteribus Regum Francorum Diplomatibus & Arte secernendi Antiqua Diplomata Vera à Falsis. Libri duo. Quibus accedit Veterum Auctorum Appendix. 4. *Romæ.* 1705.

Ejusdem, sub nomine Conradi Oligenii Dissertatio de Primariis Precibus Imperialibus, ubi argumentis ex Jure Canonico deductis, Concordatis Inclytæ Nationis Germanicæ, Pontificiis Diplomatibus, & perpetuâ Consuetudine ostenditur illa dirigi à Cæsarea Majestate non posse sine speciali Indulto summi Pontificis 4 *Friburgi Brisgoiæ, imò Romæ.* 1706.

Considerationi di Biaggio Garofalo intorno alla Poësia de gli Ebræi e dà Greci, al SS. Padre Clemente XI. Pont. Mass. Parte prima. 4. *Roma.* 1707.

Dissertationes quinque de Rebus Primis Philosophiæ, editæ per Justum Aemilium Alberghetti. 4. *Romæ.* 1708.

Historia di tutte l'Heresie descritta da Dominico Bernino. Fol. 4. *Voll. Romæ.* 1706. 1707. 1708.

Raggionamento di Biaggio Garoffalo in Difeza delle Considerationi sopra il Libro della Maniera di ben Pensare. 4. *Roma.* 1708.

De Constructione Aequationum Differentialium primi Gradus, Authore Gabriele Manfredo Philosophiæ Doctore Bononiensi. 4. *Bononiæ.* 1707. *cum Figuris.*

De Phalango Apulo, vulgò Tarantola, Opusculum, in quo pleraque Philosophicè de hoc Insecto, ejusque miro veneno enarrantur ac discutiuntur. Auctore Ludovico Valletta Monacho Celestino. 12. *Neapoli.* 1706.

Opere di Monsigr. Giovanni della Casa con una coppiosa gionta di scritture non piu stampate. 4. 3. *Voll. Fiorenze* 1707.

Operei di Santa Caterina da Siena ristampate di nuovo a spese della Città. 4. 4. *Voll. Siena.* 1708.

Dissertationes Camaldulenses in quibus agitur, 1. *De Institutione Ordinis Camaldulensis.* 2. *De Aetate S. Ro-*

muualdi. 3. *De Visione Scalæ ejusdem. & habitus mutatione ejusdem.* 4. *De Sancti Petri Damiani & Avellanitorum Instituto Camaldulensi. Obiter etiam multa Ecclesiasticæ & Profanæ Historiæ Loca illustrantur & corriguntur. Auctore D. Guidone Grando Cremonensi Monacho.* 4. *Lucæ.* 1707.

Lettere di diversi Autori in proposito alle Considerationi del Marchese Gio. Gioseppe Orsi sopra il famoso Libro Francese intitolato, La Maniére de bien penser dans les Ouvrages d'esprit. 8. *Bologna.* 1707.

Bibliotheca Sicula de Scriptoribus Siculis, qui tum Vetera, tum Recentiora Sæcula illustrarunt. Tomus primus. A. usque ad I. Auctore Antonio Mongitore Presb. Panorm. S. T. D. Fol. Panormi. 1707.

Isagoge ad Historiam Sacram Siculam. Auctore Petro Octavio Cajetano Syracusano Soc. Jesu. Opus Posthumum & diu expetitum, nunc primùm prodit cum duplici Indice. 4. *Panormi.* 1708.

De France. Comme je me souviens d'avoir lû dans votre mois d'Août, 1707. ce que vous y raportez d'une Vignette faite pour une Thése de Philosophie, j'ai cru que vous se-

riez

riez bien aise d'en voir une seconde, qui est du dessein & de la gravure de celui, qui avoit fait la premiére, savoir Mr. *Bernard Picard*. Le sujet n'en est pas moins curieux, on y a joint une Explication, que l'on vous prie de bien vouloir faire entrer dans vos Nouvelles & que voici:

L'Accord de la Religion avec la Philosophie ou de la Raison avec la Foi.

„ La Religion & la Philosophie
„ sont deux Guides assurez, qui
„ ménent l'homme à la Connois-
„ sance de toutes choses,& qui le con-
„ duisent à la possession du Souverain
„ bien. Elles tirent toutes deux leur
„ origine d'un même principe. Elles
„ n'ont l'une & l'autre qu'une même
„ fin. Elles ont chacune leur certitude
„ & leur infaillibilité; & rien ne les
„ met en opposition, que le mauvais
„ usage qu'en fait notre Nature cor-
„ rompuë, qui leur donnant trop
„ ou trop peu ne leur accorde pas
„ équitablement à chacune en parti-
„ culier ce qui lui apartient véritable-
„ ment. La Philosophie, ou le droit
„ usage de la Raison humaine, puis
„ que ce n'est qu'une seule & même
„ chose, nous donne une pleine cer-

„ titu-

„ titude des connoissances humaines,
„ & nous éléve jusques à la capacité
„ de pouvoir nous apliquer avec fruit
„ à l'étude des surnaturelles. Voila
„ quel est son but. Elle ne pénétre
„ pas plus avant; & c'est ici que la
„ Religion, uniquement établie sur
„ l'autorité divine, prend sa place,
„ pour nous instruire & nous con-
„ vaincre des véritez célestes & sur-
„ naturelles, qui sont, à la vérité,
„ beaucoup au dessus de la portée de
„ nos foibles Lumiéres; mais qui,
„ procédant d'un même principe,
„ ne sont certainement pas contraires
„ aux Lumiéres de la droite Raison,
„ qui ne nous a pas été donnée pour
„ n'en pas faire un bon & légitime
„ usage. Elles ne sont donc nullement
„ opposées; au contraire elles sont
„ unies entr'elles d'nne liaison très-
„ étroite; & c'est ce que l'on s'est pro-
„ posé de représenter ici.

„ Deux Femmes, qui vont l'une
„ au devant de l'autre, & qui se don-
„ nent mutuellement la main, en
„ signe de concorde & d'union, pa-
„ roissent se rechercher toutes deux
„ avec un égal empressement. La
„ *Philosophie*, qui monte un degré,
„ pendant que la *Religion* en descend

„ un autre d'une aſtrade, ſur laquelle „ on l'a placée, pour marquer ſa prééminence, nous exprime fort clairement, que la Raiſon naturelle ne „ peut en aucune maniére connoître les choſes de la Religion, ſi „ elle ne ſort, pour ainſi dire, de „ ſa Sphére, & ſi elle ne s'éléve au „ deſſus d'elle-même, pour arriver „ à la connoiſſance des Véritez, „ qu'elle n'entendroit, & ne concevroit cependant jamais, ſi la „ Religion de ſon côté ne deſcendoit juſques à elle, & ſi l'Etre „ ſuprême par un amour infini, ne „ s'étoit abaiſſé juſques à l'Homme, „ pour lui communiquer par le „ moyen de la Révélation, les ſeules connoiſſances ſalutaires, qui „ pouvoient le faire arriver certainement au ſouverain bonheur.

„ Ces deux Femmes ſont ornées „ de différens Attributs, qui les caractériſent, châcune en particulier. „ D'un côté, la *Religion*, débarraſſée d'ornemens vains & ſuperflus, mais noblement & modeſtement parée d'un habillement également ſimple & majeſtueux, eſt „ facile à reconnoître à cette ſimplicité, & au Monogramme de

„ *Jesus-Christ*, le seul ornement,
„ qui fût digne d'elle, & qui pouvoit
„ raisonnablement lui convenir, pour
„ la véritable *Religion Chrétienne*,
„ encore toute brillante de sa pre-
„ miére pureté, & toute remplie de
„ sa premiére ferveur. Elle montre
„ de la main gauche à la *Philosophie*,
„ qui s'avance vers elle, le Livre
„ des *Saintes Ecritures*, élevé sur
„ un Pupitre, couvert d'une draperie
„ qui s'étend aux environs. Ce saint
„ Livre est éclairé de plusieurs rayons
„ de la clarté céleste, qui se répandent
„ jusques sur lui, & qui sont les
„ Symboles de sa Sainteté & de son
„ Inspiration divine. L'on a voulu
„ marquer par là, que toutes les
„ connoissances Philosophiques, étant
„ purement humaines, doivent se
„ soumettre à la Révélation, dont
„ les enseignemens sont surnaturels.
„ Que sans elle, elles ne servent de
„ rien ; & qu'en un mot l'Ecriture
„ Sainte est la seule & unique régle,
„ selon laquelle les véritables Chré-
„ tiens doivent se gouverner. Der-
„ riére ce Pupitre, on reconnoit ai-
„ sément les trois premieres Vertus
„ Chrétiennes. La *Foi*, couverte
„ d'un grand voile, & dans une

posture

„ posture humiliée, reçoit avec une
„ soumission véritable, mais éclairée,
„ tous les Mystéres de la Révélation.
„ L'*Espérance*, tournant les yeux
„ vers le Ciel, exprime que c'est là
„ que doivent tendre tous nos désirs;
„ & la *Charité*, allaitant d'un côté,
„ & instruisant de l'autre de jeunes
„ Enfans dans les Tables du Dé-
„ calogue, nous aprend que nous
„ devons non seulement assister de
„ nos biens ceux qui sont dans le
„ besoin, mais que nous sommes
„ encore indispensablement obligez
„ de leur procurer, & même dès la
„ plus tendre jeunesse, la véritable
„ nourriture de l'Ame, qui ne se
„ peut trouver que dans la Loi Di-
„ vine, & dans les Saintes Ecritu-
„ res.

„ De l'autre côté la *Philosophie*
„ paroît. Elle est suivie des Sciences,
„ dont elle est la Mére, & dont elle
„ offre l'hommage à la Réligion. On
„ l'a renduë reconnoissable à diffé-
„ rens caractéres, qui désignent ses
„ quatre principales parties. Elle est
„ couronnée d'Etoiles, pour mar-
„ quer la *Physique*. Elle a dans sa
„ main gauche un Sceptre, qui dé-
„ note la *Morale*. Et deux petits

„ Genies, qui sont auprès d'elle, „ dont l'un tient une Pierre de tou- „ che, & l'autre un Serpent, qui se „ mord la queuë, représentant la „ *Logique* & la *Métaphysique*. Der- „ riére ces Génies, l'on remarque „ sept femmes de différente attitu- „ de. Ce sont les Sciences, qu'on „ peut aisément reconnoître aux Ins- „ trumens, dont elles se servent, „ & aux ornemens dont elles sont „ accompagnées, pour la *Poësie*, la „ *Géometrie*, *la Grammaire*, la *Chy-* „ *mie*, la *Peinture*, l'*Eloquence*, & „ la *Musique*. Au dessus, on voit „ paroître l'Arc-en-Ciel, qui con- „ venoit trop bien à ce sujet, pour „ n'y être pas employé. Outre qu'il „ marque que toutes ces Sciences „ sont purement naturelles, & par „ conséquent dépendantes de la Phi- „ losophie; ce Phénoméne étant dé- „ ja de lui-même un signe de paix & „ de concorde entre le Ciel & la „ Terre, désigne encore ici en par- „ ticulier l'union parfaite, qui est „ entre la Religion & la Raison hu- „ maine.

On debite ici (Paris) une *Lettre d'un Théologien de Salamanque*, qui s'est nommé *Nicolas des Indes*, & qu'on.

qu'on soupçonne être Mr. *Richard Simon*, *sur le rétablissement du Texte Grec des Septante*. L'Auteur, quel qu'il soit, est un grand Partisan du Texte Hébreu. La Piéce est fort courte, & pourroit bien être inserée dans un de vos Mois.

Voici le Tître de quelques Livres Nouveaux, qui ont paru depuis le mois de Mai, & dont je ne vous dirai rien de particulier, parce que je n'en ai pas le tems.

Abrégé de Géographie &c. par Mr. *Poncein*. Paris, chez *Ribou*. in 12.

Alberti Daugierres *Societatis Jesu Carmina & Prolusiones Academicæ. Editio Tertia, mediâ prope parte auctior. Lugduni, apud* de Claustre. *in* 12.

Arrêts du Parlement de Provence & autres Cours Souveraines de la même Province, recüeillis par Hyacinthe Boniface. *A Lyon, chez la* Veuve Molin. 2. Voll. *in folio.*

Bibliothéque des Auteurs Ecclésiastiques du dix-septiéme Siécle. Par Mr. Ellies du Pin. *Paris, chez* Pralard. *in* 8. 7. *Voll.* dont les deux derniers sont des Auteurs aujourd'hui vivans.

Les Campagnes de Charles XII. *Roi de Suéde. Tome III. Paris,* Ribou. *in* 12. Ce Livre est réimprimé

à la

à la Haye, chez *Guillaume de Voys.*

Compendiosæ Institutiones Theologicæ ad usum Seminarii Pictaviensis. Pictavii. Joan. Fleuriau *in* 12. 2. Voll.

Devoirs des Filles Chrétiennes, pour mener une Vie vertueuse dans le Monde. 2. *Edition. Paris* Aug. le Mercier. *in* 18.

Dissertation sur Victor de Vite, *avec une nouvelle Vie de cèt Evêque. Paris.* Charles Huguier. *in* 12.

Dissertation sur le tems de l'Etablissement des Juifs en France, où on examine ce que Mr. Basnage *a écrit sur cette matiere, & l'on défend S.* Ambroise, *& S.* Cesaire, *contre les fausses accusations de ce Ministre. Paris*, Charles Huguier, 1708. *in* 12.

Entretiens d'un Philosophe Chrétien, & d'un Philosophe Chinois sur l'Existence & la Nature de Dieu par le P. Malebranche, *de l'Oratoire. Paris*, David. *in* 12.

Petri Grosleau *Examen Institutionum Civilium, cum earundem Synopsi. Parisiis*, Clousier *in* 12. 2 Vol.

On voit ici (Paris) la Protestation du P. *Hardouin* contre l'impression de ses Ouvrages qui se fait à Amster-

dam.

dam chez *J. Louis De Lorme**.

Le P. *Massuet* Benedictin va nous donner une nouvelle Edition de S. *Irenée*. Il a revû le texte sur des MSS. beaucoup meilleurs, à ce qu'il pretend, que ceux dont Mr. *Grabe* s'est servi, & à rétabli par ce moien fort heureusement beaucoup d'endroits jusqu'à present inintelligibles, ausquels ce Savant n'avoit pû remedier. Il y aura aussi plus de Grec que dans l'Edition d'Angleterre. Je ne vous en dirai pas davantage parce que le P. *Massuet* doit publier lui-même un *Specimen* de son Ouvrage, où vous verrez tout ce que son Edition aura de particulier.

† Voici un Livre de conséquence. *Analyse démontrée, ou la Méthode de resoudre les Problêmes des Mathématiques &c.*

Le P. *Reyneau* Auteur de ce Traité partage son Ouvrage en huit livres. L'Analyse est expliquée & démontrée dans les sept premiers livres, qui font le premier Volume; & le huitiéme, qui est comme une seconde Partie de l'Ouvrage, & qui en est le second Volume, fait voir les usages de l'Ana-

* *Cette Edit. paroîtra sur la fin de Nov.*

† *On peut voir le Titre tout entier dans les Nouvelles du mois passé, p. 117.*

l'Analyse, & aprend aux Lecteurs, qui commencent, la maniére d'en apliquer les Méthodes à la Géométrie simple & composée, & à la resolution des Problêmes des Sciences Physico-Mathématiques, en se servant du Calcul ordinaire de l'Algébre, du Calcul diférentiel, & du Calcul Intégral. Ces nouveaux Calculs y sont aussi expliquez.

Le premier Livre contient l'Analyse simple, & la résolution de plusieurs Problêmes, qui n'ont besoin que de cette Analyse. Le second & le troisiéme livre enseignent les premiers principes de l'Analyse composée, & la préparation, qu'il faut donner aux Equations composées pour les resoudre.

Le quatriême livre contient plusieurs Méthodes, pour résoudre toutes les Equations, de quelque degré, qu'elles puissent être, lors que les valeurs de l'Inconnuë sont commensurables; & les Méthodes générales de reduire les Equations composées aux plus simples, qu'il est possible. Les Régles qu'a données Mr. *Hudde* dans la Lettre intitulée *de Reductione Aequationum*, qui est à la fin du premier Volume de la Géométrie de

Des-

Descartes, y sont mises en ordre & démontrées. La Méthode d'employer les Grandeurs indéterminées, qui représentent toutes les Grandeurs particulieres pour découvrir celles que l'on cherche, est expliquée dans ce quatriême livre, & mise en usage dans tous les suivans. Cette Méthode est comme la clé, qui ouvre l'entrée presque à toutes les découvertes. On explique dans le même livre tout ce qui regarde les Valeurs égales des Inconnues des Equations.

On a mis dans le cinquiême livre les Méthodes de resoudre les Equations composées en particulier, du second degré, du troisiême, du quatriême, &c. On tâche à faire entrer les Commençans dans ces Résolutions, qui sont la plûpart de l'invention du P. *Prestet*, comme s'ils les découvroient eux-mêmes.

On explique & on démontre dans le sixiême livre la Méthode de trouver les Grandeurs, qui sont les limites des Valeurs de l'Inconnuë dans les Equations numériques de tous les degrez. Mr. *Rolle* est l'Auteur de cette Méthode. On donne plusieurs manieres, pour trouver par le moyen de ces limites la valeur des In-

Inconnuës des Equations numériques aussi peu différentes des Valeurs exactes, qu'on le peut désirer.

La maniére de faire une Formule générale, pour élever une Grandeur complexe de tant de termes qu'on voudra à une Puissance quelconque, dont l'Exposant indéterminé représente un nombre quelconque entier ou rompu, positif ou négatif, est expliquée & démontrée pour tous les cas dans le septiéme livre. Elle est de grand usage pour former toutes sortes de Puissances, pour extraire toutes sortes de Racines, par de simples substitutions, pour faire des Formules générales dans la Resolution des Problêmes, & dans le Calcul Intégral; &c.

Le huitiéme livre, qui fait, comme j'ai déja dit, la matiére du second Volume, est divisé en trois Parties. On explique dans la premiere la maniére de se servir de l'Analyse dans la Résolution des Problêmes de Géometrie, & des Sciences Physico-Mathématiques, en n'employant dans les Opérations que les Calculs de l'Algébre ordinaire. Dans la seconde Partie on enseigne les usages de l'Analyse dans la Résolution des Pro-

blêmes des mêmes Sciences, en y employant le Calcul differentiel. On fait voir dans la troisiême Partie, comment l'Analyse fait trouver les Régles du Calcul Intégral ; & on explique ensuite l'usage de ces Régles dans la Résolution des Problêmes de la Géométrie & des Sciences Physico-Mathématiques.

Pour entendre tout cèt Ouvrage, il ne faut que savoir les Opérations de l'Algébre sur les Grandeurs Littérales, c'est-à-dire, il ne faut savoir que le seul Calcul, les Proportions, & les Progressions. Ces choses sont expliquées dans les Traitez d'Algébre, comme dans les Elémens du P. *Prestet*, & dans le *Traité de la Grandeur* du P. Lamy. Ceux qui ont la Géométrie Latine de *Descartes*, peuvent se contenter du petit Traité, dont le Titre est, *Principia Matheseos Universalis*, qui est au commencement du second Volume. Pour entendre le huitiême Livre, il suffit de savoir la Géométrie simple, c'est-à-dire, ce qui est contenu dans les six premiers Livres d'*Euclide*. Le seul Traité, qui n'est pas expliqué dans les Livres d'Algébre dont on vient de parler, est celui *des Ex-*

pres-

pressions des Puissances. L'Auteur de cèt Ouvrage l'a mis dans un Avertissement qui est à la tête du premier Volume, pour la commodité des Commençans.

De Hollande. La Veuve d'*Abraham Troyel* a fait une nouvelle Edition des *Sermons sur divers Textes de l'Ecriture Sainte*, *par* Jaques Saurin, *Pasteur à la Haye*. L'Auteur n'y a pas seulement corrigé un grand nombre de fautes d'Impression; mais aussi quelques expressions & quelquefois des sens entiers; en sorte que cette Edition est de beaucoup préférable à la premiére.

Le Sr. *Boutesteyn* Libraire à Leide vient d'imprimer, ALTARE DAMASCENUM, *seu Ecclesiæ Anglicanæ Politia, Ecclesiæ Scoticanæ obtrusa, à Formalista quodam delineata, illustrata & examinata, sub nomine olim* EDWARDI DIDOCLAVII; *Studio & operâ* DAVIDIS CALDERWOOD. *Cui locis suis interserta confutatio Paræneseos* Tileni *ad Scotos, Genevensis, ut ait, Disciplinæ Zelotas. Et adjecta Epistola* Hieronymi Philadelphi *de Regimine Ecclesiæ Scoticanæ, ejusque Vindiciæ contra Calumnias* Johannis Spotsvodi *Fani Andreæ Pseu-*

do-Archiepiscopi, per Anonymum. Editio priori longè elegantior & emendatior. 1708. in 4. On parlera amplement de ce gros Ouvrage, dès qu'on aura eu le tems de le lire.

Le Sieur *de Coup* Libraire d'Amsterdam imprime *l'Histoire du Renouvellement de l'Académie Royale des Sciences en* 1699. *& les Eloges Historiques de tous les Académiciens morts depuis ce Renouvellement. Avec un Discours Préliminaire sur l'utilité des Mathématiques & de la Physique. Par Mr.* de Fontenelle *Secretaire perpétuel de l'Academie R. des Sciences.* Ce Recueil est tiré de l'Histoire de l'Académie en faveur de ceux qui n'achetent pas les Livres de Sciences. Il est composé de la Préface générale de Mr. *de Fontenelle*, de ce qui regarde l'établissement de l'Académie en 1699. & des Eloges Historiques des Academiciens morts. Le Livre s'imprime sur la Copie de Paris.

Une Societé de Libraires imprime ici (Amsterdam) *le Recueil des Harangues prononcées par Mess. de l'Académie Françoise dans leurs Receptions & en d'autres occasions différentes, depuis l'établissement de l'Académie jusqu'à présent.* Mrs. *Huguetan*

avo-

avoient imprimé autrefois un pareil Recueil. Mais cette Edition avoit été faite en général sur une mauvaise Copie, & il y manquoit beaucoup de piéces de celles qui avoient été publiées jusques au tems de l'Edition de ce Recueil. Au lieu que l'Edition, dont je parle, est complette jusqu'à cette année 1708. & selon l'ordre des tems, que les Piéces ont été prononcées.

TABLE

Des Matieres principales.

Août 1708.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06512 4995